



École doctorale sciences sociales - ED 401

THÈSE

pour obtenir le grade de DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8

Discipline : SCIENCE POLITIQUE

Par Malek BOUYAHIA

**Altérités coloniales et identité indigène à l'aune du
discours hygiéniste au XIX^e siècle**

Présentée et soutenue publiquement le 10 décembre 2021,

Devant un jury composé de :

Azadeh KIAN - Professeure de Sociologie - Université Paris-Diderot

Judith SURKIS - Professeure d'Histoire - Université Rutgers

Jane FREEDMAN - Professeure de Sociologie - Université Paris VIII (Directrice)

Delphine PEIRETTI-COURTI - Professeure Agrégée (PRAG) - Université Aix-Marseille

Olivier LE COUR GRANDMAISON - Maître de conférences HDR, Université d'Evry

A ma mère

Table des matières

Résumé :	1
Remerciements :	5
Introduction.....	7
Connaître l'Indigène	8
Identité paria et épistémologie de l'ignorance	17
Une nation vraiment unie ?.....	29
Plan.....	41
1 L'expédition algérienne : une « nouvelle » terre pour la Mère-Patrie	44
1.1 D'une expédition à une autre.....	47
1.1.1 Égypte et Morée.....	47
1.1.2 Aperçu sur l'expédition d'Algérie.....	49
1.2 La volonté de savoir (l'Autre)	57
1.2.1 Savoirs coloniaux et colonialité du savoir	57
1.2.2 Le savoir au contact de la colonie	62
2 Enfantin et l'Algérie saint-simonienne.....	65
2.1 Une colonisation en bon Père	67
2.1.1 L'espoir Enfantin.....	67
2.1.2 L'expérimentation avant tout	70
2.2 La vérité colonisable	76
2.2.1 La nouvelle harmonie coloniale	76
2.2.2 Rire, plainte et haine de l'autre.....	79
2.2.3 Féodalité coloniale	83
3 Colonialité néo-hippocratique	90
3.1 Une société en greffe	93
3.1.1 Invent(ori)er la colonie.....	93
3.1.2 Biologisation du social.....	97
3.1.3 Remodeler le foncier pour repenser l'action hygiéniste	100
3.1.4 Gouverner par l'environnement	104
3.2 Hippocrate dans les colonies.....	106
3.2.1 Sémiologie hippocratique	106
3.2.2 Hippocratisme postcolonial	108
3.2.3 L'importance de l'hygiène coloniale dans l'Anthropologie raciale.....	111
4 Généalogie du regard médical	116
4.1 Naissance de la médecine moderne.....	118

4.1.1	Au chevet du malade.....	118
4.1.2	Fourcroy et l'organisation de la médecine moderne.....	121
4.2	Contage et prophétie médicale.....	124
4.2.1	La vaccination changera le monde.....	124
4.2.2	Vaccine et expérimentation.....	130
4.2.3	De la médecine clinique à la médecine des bas-fonds.....	135
5	Le pouls des colonies.....	140
5.1	Fantasmagories coloniales.....	144
5.1.1	Du discours médical à l'esthétique savante.....	144
5.1.2	Narration médicale et inesthétisme racial.....	146
5.2	Altérité coloniale genrée.....	149
5.2.1	Discours médical et sexualisation des Indigènes.....	149
5.2.2	Racialisation et construction du genre.....	156
6	Paladins de la modernité.....	164
6.1	De la difficulté des innovations et des avancées médicales.....	167
6.1.1	Une vieille question encore d'actualité.....	167
6.1.2	Empire de la bêtise.....	172
6.2	La modernité mais... ..	176
6.2.1	Âme de la race.....	176
6.2.2	Bienveillance républicaine et grammaire raciale.....	179
6.3	Biocolonialisme et médecine sociale.....	183
6.3.1	Les colonies comme laboratoire.....	183
6.3.2	Effets collatéraux.....	185
6.3.3	Les faits rien que les faits.....	189
7	Critique de la raison coloniale et contribution à une relecture du contrat social.....	195
7.1	Contrat social et quasi-société.....	198
7.1.1	Solidarisme et lien social hygiéniste.....	198
7.1.2	Bio-solidarisme.....	202
7.2	Codicille de classe.....	206
7.2.1	Le continuum carcéral.....	206
7.2.2	Contrat social vs Guerre sociale.....	213
7.2.3	Avenant Racial.....	217
	Conclusion.....	228
	Bibliographie.....	239

Résumé :

Le passé est, et a été, un enjeu d'après luttes idéologiques, étant donné qu'il est le socle de la légitimation de tout pouvoir. Le présent travail s'intéresse à une histoire majeure encore d'actualité qui remue les passions : l'histoire de la colonisation et des identités coloniales à travers le discours savant et en particulier celui des médecins et des hygiénistes. Cette thèse est une interrogation adressée aux délimitations, héritées de cette histoire de conquête, qui fixaient les espaces et les corps et opéraient des marquages protéiformes (race, genre, classe, sexualité, ethnie, etc.). Ceux-ci servaient comme autant de lignes de démarcation entre le Nous et le Eux. Ces marquages continuent encore aujourd'hui, retravaillés et reconfigurés au gré des contraintes postcoloniales, de dicter l'appréciation de l'altérité et des identités nationales (dans les pays anciennement colonisés et les anciennes métropoles).

Ces identités se sont construites sur le principe de la préservation d'un soi national homogène sans cesse confronté à un danger de souillure contre lequel il fallait se défendre. Face à ce péril de dégénérescence qui touchait essentiellement les classes laborieuses, les hygiénistes entendaient jouer un rôle déterminant dans le rehaussement de la race française. Ce relèvement passait notamment par des recommandations qui visaient à réorganiser le corps social de telle sorte que les espaces comme les individus devaient observer des règles strictes quant à la salubrité, telle la propreté des lieux d'habitation et des corps, une consommation saine et modérée, une sexualité encadrée et surveillée, etc. Des thématiques récurrentes telles que l'alcoolisme et les maladies vénériennes étaient mises en avant pour montrer cette dégénérescence et préconiser des politiques volontaristes pour les éradiquer.

Dans cette thèse, je montre que le discours tenu à la même période, c'est-à-dire les soixante-dix premières années de la colonisation algérienne (1830 - 1900), en direction des colonies et qui mettait en avant une différence radicale entre la métropole et sa colonie algérienne ne correspondait pas tout à fait à la réalité. En effet, en mettant en parallèle les descriptions de l'état sanitaire de la métropole et de la nouvelle colonie il ressort que le progrès (médical notamment) qui servait de leitmotiv à la conquête était un projet qui partait d'une assise largement lacunaire.

En convoquant la science, particulièrement le discours des médecins et des hygiénistes, je mets en lumière le processus d'homogénéisation et de réification des populations conquises durant cette période. Mon objectif est de montrer les mécanismes par lesquels les identités

coloniales vont se constituer en partant de l'hypothèse que l'infériorisation des autochtones a servi de référent et de cadre à la construction d'un soi européen. Celui-ci est défini comme supposément homogène en face d'une altérité indigène conçue elle aussi comme monolithique. Il s'agit de repérer les modalités mises en œuvre par le discours colonial pour produire cette altérité dépréciée qui visait à asseoir la domination coloniale.

Cette recherche interroge l'impact du discours médical et hygiéniste sur la construction de l'identité indigène. Au-delà de son rôle thérapeutique et prophylactique, il s'agit de considérer la médecine comme un dispositif qui a largement participé à façonner les contours de l'idéologie coloniale. La pratique médicale va dès lors accompagner la politique d'annexion dans son élan « civilisationnel » et, en tant que tel, devenir un moyen indispensable pour asseoir une domination raciale de la colonie. Le discours hygiéniste, porteur d'une haute idée de la science et du progrès, ne sera pas uniquement l'alibi de la progression de la colonisation. Il sera aussi le lieu où la représentation de l'altérité indigène prendra sens et acquerra une signification effective. Ce discours d'une science qui déborde le cadre scientifique, en se faisant récit parfois littéraire et fictif, contribuera dans une grande part à modeler des catégories réelles dont l'idéologie coloniale se saisira. Il participera aussi à rendre concevable la mise en place du code de l'indigénat qui sera une entorse au contrat social que la Troisième République tentera de mettre en place. Ce code, qui faisait des autochtones des êtres diminués et incapables d'assimiler les idéaux du progrès, inscrivait l'exception raciale comme fondement des relations coloniales.

Mots clefs : race, Indigène, classes dangereuses, classes laborieuses, discours, médecine, hygiène, contrat social.

Abstract:

The past is, and has been, an issue of harsh ideological struggles, since it is the core for legitimating any power. The present research examines a major history, still topical that moves passions: the history of colonization and colonial identities through the scientific discourse, particularly the physicians and the hygienists one. This thesis questions the delimitations, inherited from this history of conquest, that assigned the spaces and the bodies but also traced multi-sided markings (race, gender, class, sexuality, ethnicity, etc.) that served as so many lines of demarcations between the « Us » and the Other. These markings continue to this today, reworked and reconfigured according to postcolonial constrains, to dictate the judgement of the otherness and national identities (in countries formerly colonized and the former metropolis). These identities have been built on the principle of the preservation of a homogeneous national self to protect against the threat of impurity with which it is constantly confronted. Face with this peril of degeneration which mainly affected the working classes, the hygienists intend to play a determining role in the enhancement of the French race. This raising included recommendations especially that aimed to reorganize the social body so that spaces and individuals had to observe strict rules regarding healthiness such as the cleanliness of living spaces and bodies, healthy and moderate consumption, defined and monitored sexuality, etc. Recurrent themes such as alcoholism and the venereal diseases were put forward for showing this degeneration and for recommending a proactive policy to eradicate them.

In this thesis, I demonstrated that the discourse held during the same period, that is the first seventy years of the colonization of Algeria (1830-1900), in the direction of the colonies and which put forward a radical difference between the metropolis and its Algerian colony did not correspond exactly to reality. Indeed, by comparing the descriptions of the sanitary condition of the metropolis and the new colony, it appears that the argument of the progress (especially medical) for justifying the conquest was a project with a largely incomplete foundation.

By carrying science, particularly the discourse of physicians and hygienists, I highlight the process of homogenization and reification of the conquered populations during this period. My aim is to show that mechanisms by which colonial identities are constituted assuming that the subordination of natives served as referent and framework for the shaping of a European self. This one is defined as supposedly homogeneous facing to an indigenous otherness also conceived as monolithic. The objective is to identify the modalities implemented by the colonial

discourse to produce this denigrated otherness which aimed at establishing the colonial domination.

This research questions the effect of medical and hygienist discourse on the shaping of the Indigenous identity. It is about considering from this perspective the medicine as an apparatus which largely contributed to shape the edge of the colonial ideology, above its therapeutic and preventive role. Medicine will therefore support the annexation policy in its “civilizational” momentum and, as such, to become an essential instrument for establishing a racial domination of the colony. The hygienist discourse, that bears a high idea of science and progress, will not be only the alibi of the improvement of the colonisation. It is also the locus where the representation of the Indigenous otherness makes sense and get an effective signification. This discourse of a science that bursts with the scientific framework, changing into a literary and fictional narrative, will contribute in a large part to shape the real categories that colonial ideology will take. It will also participate in making conceivable the implementation of the Code of Indigenous Status which will be an infringement of the social contract that the Third Republic will try to set up. This code, that transformed the Natives into diminished beings unable to assimilate the ideals of progress, put the racial exception as foundation of colonial relations.

Keywords: race, indigenous, dangerous classes, working classes, discourse, medicine, hygiene, social contract.

Remerciements :

Il est d'usage de finir une thèse par des remerciements. Pour ma part je veux ici témoigner de ma profonde gratitude à toutes et tous celles/ceux qui m'ont permis de devenir meilleur (humainement). Je souhaite d'abord dire toute ma reconnaissance à Jane Freedman et Cornelia Möser qui ont été présentes à tous les instants pour accompagner cette thèse. Sans elles, je n'aurais pas trouvé le courage ni les ressources morales pour aller jusqu'au bout. Je remercie Sandra Nicolas qui a été tout au long de ces années une amie d'un soutien incommensurable. Tous les mots et tous les remerciements ne suffiraient pas pour dire combien elle a été importante dans ce cheminement semé d'embûches et d'épreuves. Je tiens à remercier Eleni Varikas sans qui cette thèse et les questionnements qui la traversent n'auraient jamais été soulevés. Je la remercie, ainsi que Michael Löwy, d'avoir cru en moi et de m'avoir accompagné toutes ces années.

Plus que des remerciements, cette thèse a été aussi l'occasion de croiser des personnes formidables qui sont devenues au fil des années ma famille de cœur. Je pense ici à Karima Ramdani, avec qui j'ai tant échangé et avec qui j'ai appris beaucoup, mais aussi toute sa famille qui m'ont accueilli comme un des leurs. Je pense aussi à mon ami et frère Franck Freitas-Ekué avec qui j'ai tout partagé et qui a accompagné intellectuellement toute cette thèse. Ses remarques m'ont été d'une aide précieuse.

Je remercie toutes les personnes du site Pouchet et de l'Université Paris VIII qui m'ont donné un peu de leur temps et avec qui j'ai passé tant de moments merveilleux. Je pense à Daniele Senotier, Christelle Germain, Danièle Kergoat, Helena Hirata, Vincent Farnéa, Fatiha Talahite, Christine Cadot, Aurélie Dammame, Danièle Linhart, Thomas Guiffard, Sophie Bono-Lauriol, Michel Kokoreff, Julienne Flory, Jean-René Borelly, Marie-Hélène Bonello, Mireille Morvan, Jean-Yves Richardeau, Gérard Amailland, Haude Rivoal, Maira Abreu et tous/toutes les ami.e.s pongistes.

A la mémoire de Hugo Moreno et Daniel Lindenberg qui m'ont tant appris.

Les ami.e.s, tous et toutes ceux/celles qui m'ont un jour gratifié d'une accolade amicale (quand la COVID le permettait) trouveront ici mes remerciements les plus sincères : Nehara Freedman, Hassène Amirat, Khider Ghemras, Eva Rodriguez, Djamel Ramdani, Mourad Lakehal, Viviane Lay, Halima Touil, Djamila Iguernlaala, Nina Sadeq, Malika Iguernlaala, Jean Echalié, Jalila Ramdani, Antonieta Vera Gajardo, Jenny Ariaza Jabraxaz, Fatma Çıngı, Camille Fauroux, Quentin Ravelli, Myriam Paris, Kamila Bouchemal, Catherine Achin, Karim Hammou, Keivan Djavadzadeh, Salima Amari, Nicolas Jounin, Isabelle Gouarne, Akila Kizzi, Myriem Auger, Christine Daussin, Julia Legrand, Michelle Paiva, Laure Pitti, Hasbat Said Bacar, Lounis

Djamel, Clémence Léobal, El Hadi Ben Kaci, Adama Sidiki Diourte, Sy Kong, Hanane Ameqrane, Anne Jacquelin, Claire Barabé, Gabriele Pinna, Isabelle Clair, James Cohen, Lotte Arndt, Kolja Lindner, Samir Bendahbia, Lisandre Labrecque-Lebeau, Maxime Cervulle, Marion Dalibert, Marco Renzo Dell'omodarme, Tho Ntsia.

Je remercie Azadeh Kian, Delphine Peiretti-Courtis, Olivier Le Cour Grandmaison et Judith Surkis d'avoir accepté de participer à mon jury de thèse.

Mes journées seraient bien ternes sans le sourire de mon neveu Yanni et de ma nièce Léa. Ce travail ne serait rien sans les encouragements et la présence de mes deux sœurs Lynda et Zahra qui m'ont appris le sens du mot courage.

A la mémoire de dada parti tôt et qui aurait tant aimé être là.

A la mémoire de mon père.

A yisem aâzizen a Yemma !

Introduction

« On ne doit respecter que ce qui est moral et juste. La société arabe pèche par la base, c'est-à-dire par l'organisation de la famille. Il y a entre les droits et les devoirs une inégalité choquante qui est une cause d'affaiblissement et de dégradation (...). Tant que le rôle de la femme ne sera point modifié légalement, l'Arabe se livrera à tous ses débordements et laissera périliter sa famille. La rénovation de l'Algérie ne commencera, que le jour où l'égalité sera proclamée entre les époux ; où la loi de transmission de l'héritage sera entourée de toutes les garanties dont elle entourée en France. Nous appelons donc de tous nos vœux ce moment suprême où la femme, dégagée des liens qui la retiennent dans l'esclavage, aura dans cette société son véritable rôle d'épouse et de mère ! »¹.

La présente thèse est née de l'étonnement qu'a suscité la lecture de l'ouvrage de Sven Lindqvist, *Exterminez toutes ces brutes*². Cette œuvre présente un intérêt non pas seulement par les faits qu'elle retrace mais aussi par sa méthodologie et sa position. A la croisée de l'enquête, de l'autobiographie et du carnet de voyage, il me semble qu'on peut aisément dire qu'il s'agit là d'une étude postcoloniale et d'un regard excentré et concerné par ce que fut l'Europe et son « œuvre » en Afrique. Incisif dès la première phrase, Lindqvist prévient qu'il ne s'agit pas d'une quête d'inédits : « vous en savez déjà suffisamment. Moi aussi. Ce ne sont pas les informations qui nous font défaut. Ce qui nous manque, c'est le courage de comprendre ce que nous savons et d'en tirer les conséquences »³. Car il s'en trouvera toujours des incroyables et autres septiques, pour mettre au défi d'apporter des preuves. Mais il est évident que tout ce qui sera présenté et mis en évidence ne suffira jamais à convaincre celui qui aura décidé que les vaincu.e.s de l'histoire n'ont pas droit de cité et, que, si d'aventure l'avancée de la civilisation a fait des millions d'esclaves et en a tué autant, les bienfaits que la civilisation a donnés, que sont l'hôpital, la route, etc., seront là pour absoudre l'ignominie.

Puis en me consacrant à la lecture d'ouvrages dits scientifiques, notamment ceux des hygiénistes et autres scientifiques qui ont trouvé dans les colonies le lieu idoine pour déployer toutes leurs connaissances, j'ai été frappé par la place qu'occupait l'Algérie dans leurs travaux. À la fois un objet qui les fascinait, qui a donné lieu à une profusion d'écrits de vulgarisation et d'enquêtes scientifiques, et en même temps un espace où tout n'y était que répulsion et désolation. C'est le cas de la citation mise en exergue. Le docteur Amédée Maurin, chirurgien

¹ Maurin, Amédée, *La saison d'hiver en Algérie*, G. Masson, Paris, 1873, p. 138

² Lindqvist, Sven, *Exterminez toutes ces brutes*, Les Arènes, Paris, 2007.

³ *Ibid.* p.27.

à Alger et lauréat de l'Institut et de l'Académie de médecine, dont l'ouvrage est pour le moins qu'on puisse dire était loin de la description médicale. Mon étonnement fut d'autant plus grand quand j'ai parcouru la petite notice concernant ce médecin, et bon nombre de ses collègues qui traitaient de l'Algérie, dans l'ouvrage de Charles Tailliarint intitulé *L'Algérie dans la littérature française: essai de bibliographie méthodique et raisonnée jusqu'à l'année 1924*⁴. Ce rattachement d'œuvres considérées, par son auteur et ses pairs, comme scientifiques n'est pas fortuit. L'entremêlement de la médecine et de la littérature était chose assez répandue⁵. Ce style d'écriture qui s'éloigne de l'écriture savante a été développée durant le siècle des Lumières par des médecins qui voulaient trouver un juste milieu afin que leurs écrits puissent se répandre sans que ces derniers ne produisent les effets inverses de ceux escomptés, notamment sur les questions d'hygiène sexuelle. Ceci « a conduit un certain nombre d'entre eux à se tourner du côté des lettres, et à importer au sein de l'énonciation dogmatique propre au traité savant différentes formes telles que la poésie, le dialogue, la narration sous forme d'anecdotes, ou encore la construction en tableaux, dans le but d'obtenir un effet sur un lectorat large »⁶. Les médecins et les hygiénistes du XIX^e s'inscriront dans cette tradition et les écrits sur la nouvelle colonie qu'était l'Algérie et ses habitants allaient être dans une large part appréciés par l'entremise de cette vulgarisation à mi-chemin de l'écriture scientifique, du moins dans ses objectifs, et du récit littéraire. Mais alors que les auteurs des Lumières redoutaient que leurs écrits n'attisent l'imaginaire des lecteurs non encadrés, force est de constater que ceux de l'époque qui va suivre, et surtout ceux concernant les colonisés, seront des textes où l'imaginaire sera excité à outrance.

Connaître l'Indigène

La conquête de l'Algérie, qui ne fut pas un long fleuve tranquille, s'est accompagnée d'une production scientifique conséquente : journaux, monographies médicales, ouvrages d'histoires, précis de géographie, etc. L'Algérie était largement discutée et enseignée dans les différentes académies scientifiques métropolitaines et dans les universités. A cet égard, à partir de la III^e République les « sciences coloniales » vont devenir une réalité dans le paysage académique

⁴ Tailliarint, Charles, *L'Algérie dans la littérature française : essai de bibliographie méthodique et raisonnée jusqu'à l'année 1924*, Slatkine, Genève, 1999 (1925), p. 114.

⁵ C'est ce que montre notamment RIGOLI, Juan dans *Lire le délire. Aliénisme, rhétorique et littérature en France au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2001.

⁶ Wenger, Alexandre, « Médecine, littérature, histoire », *Dix-huitième siècle*, vol. 46, no. 1, 2014, p.324.

français⁷. Elles finiront par s'institutionnaliser à la fin du XIX^e siècle à partir du moment où les colonies deviendront un objet digne des bancs de l'université et non plus un simple sujet de curiosité d'aventuriers⁸. Dès lors s'est posée la question de savoir les raisons d'une telle profusion savante alors que l'Algérie n'était plus considérée comme colonie depuis au moins 1848 (année de l'annexion officielle de l'Algérie et de sa départementalisation). Mais plus ces productions prétendaient lever le voile sur le vécu des Indigènes, plus leur réalité devenait plus sombre (d'un point de vue politique, économique et social). A mesure que le territoire et ses habitants étaient connus et cernés, les Indigènes étaient relégués à une condition de paria. En revanche, les colonies et l'Algérie étaient des tremplins soit pour des carrières universitaires et académiques, soit pour des carrières politiques. Les « universitaires fascinés par l'administration coloniale et (les) administrateurs convertis aux charmes de la chaire cultivent (...) deux activités professionnelles, bien souvent complémentaires de l'enseignement : l'expertise coloniale et la carrière politique »⁹. Traiter des colonies, et se voir érigé en experts des Indigènes, n'était pas du tout marginal. Des carrières prestigieuses se sont construites à partir des colonies et en particulier de l'Algérie¹⁰. La connaissance de l'Algérie, à travers sa population autochtone et la diversité qui constitue son territoire, était aussi l'occasion de bâtir des carrières. Et en parlant de carrière je ne parle pas uniquement de fonction. Je me réfère ici à la définition plus large qu'en donne Edward Saïd dans *l'Orientalisme*. En mettant en exergue l'expression de Disraeli selon laquelle « l'Orient est une carrière »¹¹, Edward Saïd renvoie à cette « cohérence fabriquée, à cette véritable constellation d'idées qui est le phénomène essentiel s'agissant de l'Orient, et non pas à sa pure et simple existence »¹². Cette définition permet à Saïd de saisir les discours coloniaux dans leurs diversités. Car le discours d'un gouverneur n'était aucunement comparable, en soi, à un discours d'un médecin ou à celui d'un hygiéniste. Comme l'explique Orazio Irrera, « le discours orientaliste, en effet, se réitère en

⁷ La question était de savoir si les sciences coloniales partie intégrante des sciences sociales ou une discipline indépendante. Pour approfondir ce point je renvoie au travail conséquent de Singaravélou, Pierre, *Professer l'empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III^e République*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2011.

⁸ *Ibid.*, p. 44.

⁹ *Ibid.*, p. 108.

¹⁰ Il nous suffira de citer le Maréchal Patrice de Mac Mahon qui a construit d'abord sa carrière militaire durant la conquête de l'Algérie jusqu'au début des années 1850. Et c'est à partir de l'Algérie que Mac Mahon participera au coup d'État de 1851 de Louis-Napoléon Bonaparte. Il deviendra ensuite le Gouverneur de l'Algérie entre 1864 à 1870. Sa carrière dans les colonies et par la suite sa participation à la répression lui vaudront de devenir Président de la République entre 1873 à 1879. On citera aussi Prosper Enfantin, dont il sera question dans le chapitre consacré aux missions scientifiques en Algérie. Le Père Enfantin, comme il est communément appelé, trouvera un terrain de prédilection pour ses projets de colonisation. Mais sa mutation en expert de la colonisation sera surtout l'occasion de se relancer comme l'héritier de la pensée saint-simonienne.

¹¹ Saïd, Edward, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Éditions du Seuil, Paris, 2004 (1978), p. 12.

¹² *Ibid.*, pp.17-18.

prenant appui sur une variété de pratiques d'écriture et de représentation qui déterminent de manière multiple les processus de subjectivation des différentes carrières »¹³. C'est cette cohérence que je tente d'excaver quand je traite des discours aussi variés que ceux des hygiénistes et des savants qui ont pris l'Algérie comme objet, et à partir de laquelle ils ont construit des carrières. En revanche l'intérêt que je porte aux discours resserre le sujet et l'espace géographique. Mon questionnement ne concerne pas l'Orientalisme dans sa globalité qui, en « prenant comme point de départ, très grossièrement, la fin du dix-huitième siècle, (...) (est une) institution globale qui traite de l'Orient, qui en traite par des déclarations, des prises de position, des descriptions, un enseignement, une administration, un gouvernement : bref, l'orientalisme est un style occidental de domination, de restructuration et d'autorité sur l'Orient »¹⁴. Dans le cadre de ma thèse je me focalise sur l'Indigène, algérien plus spécifiquement, comme produit du discours colonial. L'usage et mon recours au discours colonial, comme source première de l'appréhension de l'Indigène et de sa construction en tant qu'altérité radicalement opposée à l'identité européenne¹⁵, se réfère à l'usage du discours tel que proposé d'abord par Michel Foucault puis à sa suite Edward Said. Chez le premier le discours renvoie à « l'ensemble des significations contraintes et contraignantes qui passent à travers les rapports sociaux. (...) (Il s'agit) d'un champ stratégique, où les éléments, les tactiques, les armes ne cessent de passer d'un camp à l'autre, de s'échanger entre les adversaires. C'est dans la mesure où il est commun que le discours peut devenir à la fois un lieu et un instrument d'affrontement »¹⁶. Pour ma part, je partage la portée signifiante du discours et son caractère contraignant, et même son caractère réversible, mais il me semble que Foucault met entre parenthèse le temps long et lent des effets du rapport de pouvoir. Certes, aucun rapport n'est figé, ni dans le temps ni approprié définitivement par des individus, mais pour ceux et celles qui le subissent pendant des siècles son retournement peut sembler utopique. Il n'en demeure pas moins que le discours dominant a donné lieu à des identités qui n'ont cessé de se re-configurer au gré de l'évolution des rapports de pouvoir et de la répétition du discours colonial. Pour E. Said le discours visant à « la domestication de l'« Orient » passe ainsi par son annexion au savoir européen, comme l'assujettissement des populations passe, dans les

¹³ Irrera, Orazio, « Discours et subjectivation chez Edward Said. De la technoéthique de l'écriture à la « carrière » dans L'Orientalisme », *Tumultes*, vol. 35, no. 2, 2010, p. 83.

¹⁴ Said, Edward, *L'Orientalisme*, *op.cit.*, p.15.

¹⁵ Ou comme le dirait Hall, Stuart, « la production de l'autre comme quelque chose d'étrange, d'exotique, d'extérieur à soi, comme quelque chose d'obscurci, dépourvu d'ancrage historique », in Alizart, Mark, Hall, Stuart, Macé, Éric et Maigret, Éric, *Stuart Hall*, Paris, Éditions Amsterdam, Paris, 2007, p.46

¹⁶ Foucault, Michel, « Le discours ne doit pas être pris comme... », *Dits et Ecrits II*, Quarto/Gallimard, 2001, Paris, p.125.

perspectives biopolitiques analysées par Foucault, par la transformation des sujets en objets du discours médical. Objectiver, réifier, annexer, sont un seul et même mouvement, rendu possible seulement par la médiation discursive. Ce que produit le discours savant, (...), c'est, pour les sujets annexés, une représentation d'eux-mêmes, de leur histoire et de leurs supposées mentalités par le conquérant : une forme d'aliénation radicale qui prétend leur interdire d'être l'origine même de la représentation de soi »¹⁷. Cette thèse se propose d'interroger la question de la race à travers le cas spécifique de la construction de l'Indigène algérien. Mon hypothèse de départ soutient l'idée que le discours colonial, plus spécifiquement l'ensemble des productions scientifiques et encore plus précisément les discours hygiénistes, ont contribué largement à la construction de l'identité indigène. Ce questionnement vise à montrer que l'expansion coloniale était aussi un processus à la fois de construction d'une altérité objectivable et de ce que Fanon nommait « l'imposition culturelle irréfléchie », c'est-à-dire la construction d'un soi selon une vision négative et dépréciée. Dès lors, je postule ici que l'Indigène devient un marqueur qui permet de produire une identité européenne, dans les colonies mais aussi en métropole, supposément stable et égalitaire.

Ma recherche pose la question, en filigrane, de la finalité de cette obsession de vouloir connaître les Indigènes dans les moindres actes et les moindres recoins de leur existence. Mais surtout de quelle manière et par quel chemin les autochtones algériens, dans leur diversité (étant donné la multiplicité culturelle et religieuse qui essaimaient dans l'Algérie précoloniale qui était traversée par tout l'héritage arabo-berbère mais aussi tous les apports amenés par les invasions ottomanes et autres), ont-ils été subsumés dans un « label » qui finira par devenir une identité à part entière ? Et par « label » j'entends, et suis, la définition qu'en donnera Edward Said qui considère l'existence des identités – musulmanes et arabes dans son analyse de l'Orientalisme – comme « des communautés d'interprétation (...) (dont la) désignation représente des intérêts, des revendications, des projets, des ambitions et des rhétoriques (...). (...) (Ces) « labels » tellement saturés de sens, et surdéterminés par l'histoire, la religion et la politique comme étant des subdivisions de de « l'Orient », (...) nul ne peut les employer sans tenir compte des importantes médiations polémiques qui masquent les entités – si tant est qu'elles existent – que ces labels désignent »¹⁸. Cette enquête me paraît d'autant plus importante qu'elle interpelle les labels dont nous sommes aujourd'hui porteurs. On ne peut comprendre nos identités

¹⁷ Vollaire, Christiane. « L'Orient des désorientations. Une fiction de l'expertise », *Lignes*, vol. 42, no. 3, 2013, pp.108-109.

¹⁸ Said, Edward, *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Actes Sud, Paris, 2008 (2000), p. 275.

postcoloniales si on n'a pas effectué au préalable ce travail généalogique que je me propose de réaliser dans le cadre de cette thèse. Et par généalogie j'entends un travail historique qui vise à saisir la multiplicité des savoirs qui ont contribué à façonner une identité indigène qui prendra bien des masques mais dont les effets se retrouveront tout au long de la colonisation et au-delà¹⁹. Ce sont ces questions, sur ces labels relégués dans un oubli quasi-total, concernant notamment l'histoire coloniale et la longue période de l'indigénat, que j'ai découvert bien après ma scolarité dans une Algérie qui voulait faire de la période coloniale une parenthèse qui n'aurait aucunement altérée l'identité algérienne.

On ne peut décréter par une volonté politique l'effacement, d'un côté (du côté de l'ancien colonisateur) comme de l'autre (du côté des anciens colonisé.e.s), de faire fi de ce passé commun et qui a donné lieu à nos identités postcoloniales. Et considérer ces identités nécessite, me semble-t-il, d'observer les catégories qui leur donne sens : en l'occurrence la race, le genre et la classe. Mais il est évident qu'en allant à rebrousse-poil, en se posant la question des conditions historiques de l'émergence de ces catégories, surgit inévitablement le problème de l'anachronisme. D'autant plus que l'arrière-pensée qui est la mienne, en analysant le discours colonial, est de mettre en lumière le racisme inhérent au projet colonial. Or, le positionnement théorique qui sera adopté dans la suite de cette thèse, et assumé, sera celui d'un « anachronisme contrôlé » que Nicole Loraux concevait comme un retour « vers le passé avec des questions du présent pour revenir vers le présent, lesté de ce que l'on a compris du passé »²⁰. En effet, on ne pourrait comprendre le racisme colonial que si on mobilise l'interaction des autres rapports de pouvoir à l'œuvre pendant la colonisation. Et on ne peut considérer ces différents rapports qu'en usant de leurs conceptualisations contemporaines en prenant évidemment conscience de la temporalité et du contexte spécifiques qu'induit le dispositif colonial. Par dispositif j'entends les divers discours qui ont à la fois produit et pérennisé l'identité indigène algérienne sur des

¹⁹ Pour Foucault Michel Foucault « la généalogie ne prétend pas remonter le temps pour rétablir une grande continuité par-delà la dispersion de l'oubli ; sa tâche n'est pas de montrer que le passé est encore là, bien vivant dans le présent, l'animant encore en secret, après avoir imposé à toutes les traverses du parcours une forme dessinée dès le départ. Rien qui ressemblerait à l'évolution d'une espèce, au destin d'un peuple. Suivre la filière complexe de la provenance, c'est au contraire maintenir ce qui s'est passé dans la dispersion qui lui est propre : c'est repérer les accidents, les infimes déviations -ou au contraire les retournements complets -, les erreurs, les fautes d'appréciation, les mauvais calculs qui ont donné naissance à ce qui existe et vaut pour nous; c'est découvrir qu'à la racine de ce que nous connaissons et de ce que nous sommes il n'y a point la vérité et l'être, mais l'extériorité de l'accident », in Foucault, Michel, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », in *Dits et Écrits I, 1954-1975*, Paris, Quarto/Gallimard, Paris, 2001, p. 1009.

²⁰ Loraux, Nicole, « Éloge de l'anachronisme en histoire », in *Espaces Temps, Les voies traversières de Nicole Loraux. Une helléniste à la croisée des sciences sociales*, 2005 (1993), p. 131. Pour d'autres usages de ce concept en histoire, voir Boucheron, Patrick et Offenstadt, Nicolas, « Introduction générale : une histoire de l'échange politique au Moyen Âge », in Boucheron, Patrick, *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*. Presses Universitaires de France, 2011.

bases raciales. Et afin de considérer et d'apprécier le processus de cette démarcation, entre une identité européenne supposément homogène et une identité indigène pensée comme unie, archaïque et antithétique, il s'agit d'élargir les éléments qui concourent à cette délimitation. L'enquête que j'entreprends dans cette recherche interrogera le dispositif colonial en tant qu'« ensemble hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit »²¹. L'usage que je fais de cette définition n'est pas uniquement la mise en avant de la multiplicité des sources qui contribueront à asseoir la domination coloniale. Ce qui retient mon attention c'est d'abord l'intervention de ces éléments hétéroclites et variés, qui donnent l'impression d'une pleine maîtrise des différents domaines touchant aux Indigènes, comme autant de représentations de réalités produites et productrices de sens. J'ajouterai que ces discours sont l'acmé de l'instabilité, et de l'incapacité de réduire complètement au silence les objets de ces discours, qui a régné tout au long de la colonisation. Même s'il n'existe que très peu de traces des Indigènes (de leurs perceptions de l'avènement progressif de l'ordre colonial), durant la période dont je traite à savoir les soixante-dix premières années de la colonisation (1830-1900), l'écho de leurs voix n'a jamais été aussi présent. Présent dans l'anxiété et la crainte que leur présence suscitait. En effet, plus les autochtones étaient relégués dans le silence (symbolique et réel) plus ils faisaient parler et plus ils étaient sujets d'une attention particulière. Et tous ces récits en parlent comme s'il s'agissait d'un objet dont l'histoire a décrété la disparition passée (en s'éloignant de la civilisation occidentale avec les invasions musulmanes au VII^e siècle et l'imposition d'une culture perçue comme profondément a-moderne) et une disparition prochaine (par le refus des bienfaits apportés par la colonisation, dont la médecine). Comme dirait Michel de Certeau, il s'agit d'un absent qui fait naître une série de sentiments allant de l'angoisse à l'attrait érotique²². Ensuite le fait que cette profusion, en dépit de l'assise scientifique dont elles se paraient, ont été le plus souvent des discours d'urgence. Cette dernière est une des caractéristiques du dispositif qui a pour objectif un « contrôle-assujettissement »²³. Et ce contrôle en Algérie, comme par ailleurs, par quels moyens

²¹ Foucault, Michel, « Le jeu de Michel Foucault », *Dits et Ecrits II*, p. 299.

²² Michel de Certeau prend l'exemple de Robinson Crusoé dont la quiétude est perturbée lorsqu'il découvre des traces humaines sur la plage. Elles donnent lieu à une appréhension quant à l'origine de ces empreintes de pieds qui donnent lieu à toutes sortes de supputations qui déstabilisent la sérénité réglée que Robinson a su imposer à l'hostilité de l'île en l'appriivoisant. Cette frayeur ne prendra paradoxalement fin que lorsqu'il sauve celui qui deviendra Vendredi et en même son esclave. Ainsi prend fin son trouble quand il reprend sa place de moralisateur et d'ordonnateur du bien et du mal. Cf. Certeau, Michel de, *Histoire et psychanalyse. Entre science et fiction*, Gallimard, Paris, 2002(1987), p.216

²³ Foucault, Michel, « Le jeu de Michel Foucault », *Dits et Ecrits II*, p. 299.

et voi(x)es se manifeste-t-il et prend-il effet ? Il prenait, et prend, notamment sens dans l'affirmation de la réalité de la nation française et dans la défense de son existence en tant que communauté. Les discours que j'interroge dans la suite de cette recherche, qui font partie du dispositif colonial, participent de la construction de l'imaginaire, fondement de la nation²⁴. Ces discours, auréolés dans le cas qui m'intéresse de l'autorité scientifique, donnaient à voir à la fois la grandeur de la nation hors du sol natal et les conquêtes qu'ils mettaient à son actif, mais aussi offraient une échelle de comparaison avec la situation métropolitaine. Ces représentations de la « réalité » coloniale racontaient une « « histoire » qui donne sa signification à la nation en tant que monde de signification qui construit l'identification parce qu'elle (...) aide à (...) (se perce)voir de façon imaginaire comme participant d'une certaine façon à un récit collectif englobant, de sorte que (...) (l')existence quotidienne et monotone se retrouve liée à un grand destin national qui (...) préexistait et qui perdurera après (...) »²⁵. Stuart Hall remarque à juste titre que « le récit national (se) projette toujours *hors* de la réalité de l'époque, *hors* de ses conflits et de ses discontinuités, *hors* de l'irrégularité et des différences (...) »²⁶. Certes, la nation française ne s'est pas construite en se démarquant uniquement de l'altérité coloniale, il faut penser aussi à tous les anormaux et marginaux nationaux qui ont nourri le discours nationaliste du XIX^e siècle et par la suite, mais cette dernière a été le lieu par excellence où la nation s'est le plus affirmée dans sa puissance d'inclusion et d'exclusion raciale. Elle a constitué à la fois cet *hors* temporel et spatial qui a permis de construire une fiction d'unité qui a donné du sens à la nation.

Les représentations des colonisé.e.s, relayées et produites par le discours colonial, n'étaient pas des photographies neutres et sans prétentions. Les discours scientifiques que j'analyse ont largement contribué à façonner ces représentations qui vont devenir par la suite des reproductions d'une essence supposément existante de la réalité indigène. En cela, ces représentations inscrites dans le marbre de l'histoire, et ici je suis les traits esquissés par Michel de Certeau et qui caractérisent l'historiographie officielle, doivent être pensées en premier lieu comme le moyen idoine de dissimuler « les conditions réelles de (...) (leur) production »²⁷. Les récits scientifiques, ayant pour objet l'Algérie et qui ne traitaient que très peu de la chose scientifique à proprement parler, racontaient des histoires du vécu des autochtones en mettant

²⁴ Cf. Anderson, Benedict, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, Paris, 2006[1996].

²⁵ Hall, Stuart, *Race, ethnicité, nation. Le triangle fatal*, Éditions Amsterdam, Paris, 2019, p. 136-137.

²⁶ *Ibid.*, p.137.

²⁷ Certeau, Michel de, *Histoire et psychanalyse. Entre science et fiction*, *op.cit.*, p. 62.

l'accent sur certains éléments plutôt que d'autres. Le récit se devait de frapper l'imagination du lecteur, pairs et lecteurs anonymes, quant à l'altérité et l'étrangeté radicale des native/f.s de la nouvelle colonie. Or, ces textes sont, me semble-t-il, le témoignage de l'implication des scientifiques, comme les hygiénistes, dans une entreprise d'indigénisation (dans son sens politique) traversée de part en part par une idéologie coloniale qui se posait en libérateur des peuples conquis. Cette mise en exergue, qui plus est scientifique, occultait à la fois les enjeux bénéfiques des territoires algériens pour la métropole et les réseaux d'intérêts – dont parle Edward Saïd – dans lesquels ces scientifiques naviguaient en tant qu'experts au service de l'autorité politique et économique. Ces représentations agissent à la manière d'un « trompe-l'œil (...) (qui) ne fournit plus ni la visibilité de son statut de théâtre ni le code de sa fabrication »²⁸.

En deuxième lieu, ce travail de représentation qui est aujourd'hui un ensemble de textes et de pièces qui nous renseigne sur le processus de signification à l'œuvre pendant la colonisation et a donc une valeur historique, se voulait un dévoilement de la réalité du terrain de la conquête et de la « pacification »²⁹. Dès lors, l'approche qui analyse, et que j'adopte dans cette thèse, tout discours colonial qui prétend décrire et parler au nom du réel sera perçu comme étant « injonctif (car) il « signifie » comme on signifie un ordre »³⁰. Il s'agit en l'occurrence de « dicter interminablement, au nom du « réel », ce qu'il faut dire, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire »³¹. Et c'est ainsi que je conçois le statut des discours hygiénistes que je convoque dans cette recherche : un rôle loin d'une préoccupation uniquement scientifique mais plutôt accomplissant un travail « pédagogique et normatif, nationaliste ou militant. (Qui plus est) en énonçant ce qu'il faut penser n'a pas besoin de se justifier, puisqu'il parle au nom du réel »³². Ce sont donc des arguments d'autorité émis à partir de positions réputées renseignées et impliquées. Ces représentations, à force d'être répétées, comme le dit Edward Saïd, deviennent un peu plus vraies et renforcent la crédibilité de leur auteur³³.

Troisièmement, découlant des deux points précédents, le fait de prendre à témoin la réalité de la colonie, et de ce que ces médecins et autres prosateurs scientifiques prétendent éclairer d'un regard neutre et bienveillant, donne de la crédibilité à la narration. Ajouter à cela l'itération qui traverse plusieurs domaines et on aboutit à une production d'une réalité censément décrite. Le

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Ainsi nommait-on la guerre de conquête.

³⁰ Certeau, Michel de, *Histoire et psychanalyse. Entre science et fiction, ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*, p. 63.

³³ Saïd, Edward, *L'Orientalisme. L'Orient crée par l'Occident, op.cit.*, p. 89.

discours, produit certes mais surtout accompagné de tout le poids du statut des auteurs et renforcé par le soutien de l'autorité coloniale, devient « performatif. (...) Les voix charmeuses de la narration transforment, déplacent et régulent l'espace social. Elles exercent un pouvoir immense (...). (Et en se réclamant de la science) Elle(s) arme(nt) (...) et (...) mobilise(nt) des clientèles. (...). Aussi, souvent plus lucides que les historiens eux-mêmes, les pouvoirs politiques ou économiques se sont toujours efforcés de (...) (les) mettre de leur côté, de (...) (les) flatter, de (...) (les) payer, de (...) (les) orienter, de (...) (les) contrôler ou de (...) (les) mater »³⁴. C'est ce triptyque, qui détermine la nature du récit historique selon Michel de Certeau, qui servira de cadre théorique et de fil conducteur de toute cette recherche.

Pourtant il ne s'agira pas non plus d'une enquête qui vise à dévoiler un système à l'œuvre qui aurait pour objectif de modeler un Indigène idéal-typique. Et là encore c'est vers Edward Saïd que je me tourne lorsqu'il marque sa différence avec Foucault sur le choix de ses textes. Je m'inscris pleinement dans son sillage sur l'importance des auteurs individuels et individuellement considérés³⁵. Un médecin anonyme, ou pour le dire autrement qui n'a pas marqué ni l'histoire de la médecine ni celle de la narration historique, retient mon attention en ce qu'il se fait le relais d'un certain *esprit du temps* sur la perception de l'autre, le peu de considération de ce que représente la culture et la vie des colonisé.e.s et plus globalement sur la place de la race comme grammaire des rapports sociaux. Et partant de l'idée qu'il n'y a pas eu un moment clef et fondateur dans la construction de l'identité indigène, en tant qu'identité intrusive, il s'agira dans cette thèse de montrer le long processus, dans lequel les hygiénistes et les médecins ont pris une part importante, de la re-production des traits qui vont durablement caractériser les autochtones algériens.

Cette recherche pose la question de cette intrusion comme surgissement d'un absent-présent. Toute la période coloniale, de façon encore plus prégnante durant les premières soixante-dix années, les autochtones seront perçu.e.s et ancré.e.s dans une position de paria. Je veux parler d'une intrusion qui sera difficilement défendue par les discours qui ont eu pour objet la colonie algérienne et ses habitants. Difficile parce que tous ces discours, qui allaient reprocher aux autochtones d'avoir dénaturé et défiguré cette terre avec les invasions musulmanes, plaçaient tous les autochtones dans une perspective d'imposture. Difficulté liée aussi et surtout au fait que le discours colonial se voulait une justification d'une entreprise émancipatrice mais qui

³⁴ Certeau, Michel de, *Histoire et psychanalyse. Entre science et fiction*, op.cit. p. 64.

³⁵ Saïd, Edward, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, op.cit., p. 37.

dans les faits appuyait et grossissait tous les traits qui allaient aboutir à l'exclusion et la construction d'une identité indigène viciée et rétive à toute entrée dans la modernité³⁶.

Identité paria et épistémologie de l'ignorance

Mon enquête est une généalogie postcoloniale du moment colonial qui s'intéresse aux processus de fabrication des identités coloniales. Je pose dans ce travail la question du processus de racialisation des autochtones algériens à travers les discours principalement hygiénistes et médicaux. Ma thèse se concentre sur ces derniers et leur prétention à participer et à peser sur le devenir social et sur les voies préconisées pour éradiquer les fléaux qui minaient la société française et de ses territoires algériens tout au long du XIX^e siècle. Durant la seconde moitié de ce même siècle, et notamment sous la Troisième République, les médecins vont jouer un rôle primordial et occuper les devants de la scène politique³⁷. Ce rôle se vérifiera dans l'implication des médecins dans l'entreprise coloniale, à la fois en tant qu'auxiliaire de la force d'occupation mais aussi, et surtout, comme idéologues et penseurs de l'évolution de la nouvelle colonie dans le cadre de la nation française (posant ainsi avec acuité le problème d'une continuité avec le sol de la « mère-patrie » étant donné la présence d'une population autochtone importante avec laquelle il fallait composer). Mon hypothèse centrale est que l'indigénisation, comme processus de disqualification d'une partie des autochtones algériens de la citoyenneté, se fera par l'entremise des discours à vocation scientifique sur la base d'une détermination raciale des droits politiques, juridiques et sociaux. Quels rapports ont les discours hygiénistes avec cette identité-paria, qui sera consacrée et entérinée par le code de l'indigénat qui verra le jour sous la Troisième République, et qui fera de la terre algérienne un territoire de la République à deux échelles : une pleinement française et rattachée à la métropole (qui concerne essentiellement la population coloniale européenne) et l'autre plongée dans les méandres de l'histoire de l'arriération (la population berbère et arabe) ? La connaissance à l'œuvre et offerte à voir dans ces discours n'est-elle pas en définitive un savoir qui implique du pouvoir ? Ou pour le dire autrement, « il n'y a pas de relation de pouvoir (colonial) sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir (sur la colonie et les colonisé.e.s), ni de savoir qui ne suppose et ne constitue

³⁶ Sur la figure du Paria voir Arendt, Hannah, *La Tradition cachée. Le juif comme paria*, Paris, Christian Bourgois, 1987 [1978] ; Varikas, Eleni, *Les Rebuts du monde. Figures du paria*, Paris, Stock, 2007 ; Varikas, Eleni, « L'intérieur et l'extérieur de l'État-nation. Penser... outre », *Raisons politiques*, 21, 2006.

³⁷ Cf. Trisca, Petre, *Les médecins sociologues et hommes d'État*, F. Alcan, Paris, 1923.

en même temps des relations de pouvoir »³⁸. Il n'y a de pouvoir colonial concevable, ni dans sa pratique ni dans ses effets, sans ce savoir concomitant de la conquête.

La question qui traverse l'ensemble de ce travail est l'entrecroisement du discours politique et du discours scientifique. Le premier pourrait simplement renvoyer à la parole politique monopolisée par une caste particulière, le personnel politique, et le second pourrait quant à lui, être l'apanage d'une autre caste toute aussi particulière, les scientifiques. Mais l'objet de ma thèse est de tenter d'aller au-delà de ces dichotomies habituelles et de considérer le discours scientifique comme éminemment politique et le discours politique comme influencé et sensible aux dires, au point de vue et à l'expertise scientifique. Je me suis focalisé sur l'hygiénisme comme emblématique de ce discours scientifique, parce que plus que tout autre ce dernier s'est voulu très tôt un partenaire informé et par conséquent impliqué et intéressé par l'organisation du corps social.

Le point de départ de ma réflexion sur l'importance du mouvement hygiéniste comme pouvoir normatif au XIX^e siècle prend sa source dans la pensée foucauldienne sur «la manière dont la connaissance est liée aux formes institutionnelles, aux formes sociales et politiques - en somme : l'analyse des relations entre le savoir et le pouvoir »³⁹. Trois termes sont d'emblée mis en scène : les institutions, les différents savoirs et le concept de pouvoir. Dès lors, je me suis posé la question de la localisation de l'enquête Foucauldienne. Il m'a semblé que le fait que Foucault exclue de son analyse la question de l'État pour ne se focaliser que sur le discours des institutions (prisons, hôpitaux, etc.) aboutit à séparer ce qui constitue le fond même de sa pensée à savoir le lien entre la marge et le centre. En d'autres termes à quels centres et à quelles marginalités s'intéresse-t-il ? Le fait de ne pas penser les institutions comme extension de l'État risque d'aboutir à l'incapacité de penser certaines marginalités, dans le cas qui m'intéresse les colonies et en particulier l'Algérie. Il m'a semblé nécessaire de porter un intérêt particulier à l'histoire de l'institution médicale mais cette fois à travers les travaux des historiens de la médecine tels que Erwin H. Ackerknecht⁴⁰ ou encore Charles E. Rosen⁴¹. Ces travaux ont le mérite de revenir sur l'histoire de la médecine et de son institutionnalisation mais aussi sur les progrès de la santé publique. Ces ouvrages classiques de l'histoire de la médecine suivent un chemin linéaire en montrant notamment les événements marquants qui ont permis à la santé publique de devenir un enjeu médical majeur et l'avènement de l'État comme un acteur

³⁸ Foucault, Michel, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1975, p. 32.

³⁹ *Idem*, « Folie une question de pouvoir » *Dits et Ecrits II, op.cit.*

⁴⁰ Ackerknecht, E. H., *La médecine hospitalière à Paris (1794 – 1848)*, Payot, Paris, 1986 (1967).

⁴¹ Rosen, Charles E. *Explaining Epidemics and others studies in the History of medicine*, Cambridge University, 1992.

impliqué dans la prophylaxie des pandémies. Ces travaux présentent cet aspect linéaire car ils essayent, et ils y parviennent, de lier les événements politiques de la fin du XVIII^e siècle et tout au long du XIX^e siècle aux transformations de la médecine et de ses institutions. La critique principale que j'adresse à ces travaux, et par la même à ceux de Michel Foucault aussi, est d'ignorer complètement le lien entre ces transformations métropolitaines et leur impact sur l'Algérie. En France, cette question ne rencontre que très peu d'intérêt, voire pas du tout. Il semblerait dès lors que cette problématique soit tellement marginale qu'elle n'attire nullement l'attention des universités française. Exception faite des travaux d'Yvonne Turin et d'Olivier⁴² Le Cour Grandmaison⁴³ qui ont largement nourri mon travail et mes interrogations sur la place de la médecine et de l'hygiénisme, mais plus globalement de la science en tant que pouvoir. La première, dans son ouvrage *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale*, posait le problème du manque de généralisation de l'éducation et de la santé parmi les populations autochtones en termes de résistance de ces derniers. Le travail d'Yvonne Turin avait le mérite de replacer le médecin dans une perspective sacerdotale. En effet, une réflexion sur la contribution du discours médical et hygiéniste dans le processus de racialisation colonial, comme ce sera le cas ici, ne doit pas occulter le fait que les médecins et les hygiénistes engagés sur le terrain colonial croyaient en la sincérité de leur engagement. Ils se voyaient, comme le fait remarquer Turin, comme « les apôtres et les missionnaires d'une manière d'être, que ses conquêtes donnaient à la France la responsabilité de diffuser. Ils se trouvaient engagés dans un œuvre planétaire qui les dépassait, mais dont ils acceptaient volontiers leur part. (...). Mission exaltante que d'ouvrir la voie à un monde nouveau, dans laquelle s'engage la gloire de la nation tout entière. Ces hommes appartiennent à leur temps, et ne séparent pas leur action de l'éclat qui doit en jaillir sur leur pays. Qu'une certaine éloquence nous fasse sourire et soit, aujourd'hui, taxée de cocardière, n'enlève rien à la très grande sécurité dans le bien, qui anime ces consciences »⁴⁴. Cet extrait résume assez bien la vision que les historien.ne.s ont eu, et continue dans une large mesure d'avoir, des médecins dans les colonies. L'intérêt me semble-t-il de cet ouvrage majeur est de ne pas considérer de façon manichéenne les différents acteurs, notamment les médecins, et de leur redonner une part de sincérité dans leur engagement. Cependant, cette foi, qu'ils

⁴² Turin, Yvonne, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale. Ecoles, médecines, religion, 1830-1880*, Paris, Maspero, 1970.

⁴³ Notamment Le Cour Grandmaison, Olivier, *L'Empire des hygiénistes. Vivre aux colonies*, Paris, Fayard, 2014. Mais on peut aussi citer les deux ouvrages précédents qui forment un tout : *Idem, Coloniser, exterminer : sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005 ; *idem, La République impériale : politique et racisme d'État*, Paris, Fayard, 2009

⁴⁴ Turin, Yvonne, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale. Ecoles, médecines, religion, 1830-1880*, *op.cit.*, p. 306.

avaient dans leur devoir et dans le rôle que la France avait endossé comme avant-garde de la civilisation, ne saurait les exempter d'un examen critique sur leur participation comme un des rouages centraux de la colonisation. Et en dépit du sentiment exaltant que pouvait ressentir ces médecins en découvrant l'Algérie, le seul monde auquel ils allaient contribuer allait être un monde obscurci par des considérations raciales. Bien au contraire, ils allaient renforcer les anciens poncifs que les Européens avaient des autochtones nord-africains. Mais en relisant leurs discours, on revit au quotidien la vie de ces médecins au contact de la réalité. Une réalité complexe où, durant les premières décennies, il y avait encore l'espoir d'attirer les indigènes vers la France. C'est ce que le général Beaufré stationné à Oran appelait de ses vœux en 1851 :

Il serait juste de s'occuper des Arabes qui paient les principaux impôts de la colonie ; humain de ne pas abandonner à ses habitudes de superstition et d'ignorance un peuple qui compte aujourd'hui parmi les sujets de la France à plus juste titre même que les étrangers qui forment une grande partie de la population européenne de l'Algérie ; il serait politique enfin, de ne point négliger le moyen que nous offre la médecine d'étendre notre influence et de préparer cette fusion qui n'est point impossible⁴⁵

Ce général se montre lucide quant aux moyens de rallier les tribus et voyait dans la médecine un point d'accès. Ce qui voulait dire que les autochtones ne rejetaient pas d'emblée les « bienfaits » que pouvaient apporter la médecine. Ce haut gradé ne se trompait pas non plus en considérant le rapport entre politique coloniale et médecine. Mais en définitive, dans l'ouvrage de Turin, l'accent est surtout mis sur l'échec de la médecine à convaincre les indigènes, notamment sur la nécessité de la vaccination, sur des bases de superstition. Or, ce travail interroge cette période comme si par ailleurs en France la médecine avait gagné les cœurs et convaincu la majorité des Français. La recherche de Turin est précieuse en ce qu'elle remet en scène le quotidien de l'avancée de cette médecine coloniale mais elle n'interroge pas les discours que ces médecins produisaient comme pourvoyeurs de représentations⁴⁶. Pour ma part

⁴⁵ Cité par Yvonne Turin, *ibid.*, p. 321.

⁴⁶ Dans la même décennie où Yvonne Turin a écrit son livre, Jacques Léonard écrivait de son côté un article très éclairant sur la question. Il rappelait combien les hygiénistes en Algérie opéraient des comparaisons avec la manière dont se comportaient les Bretons à la même époque. On y trouvait ainsi les mêmes « récriminations médicales contre les innombrables imperfections de la puériculture indigène ; les accoucheuses algériennes essuient les mêmes critiques acerbes que nos terribles matrones rurales ». Léonard, Jacques, « Médecine et colonisation en Algérie au XIXe siècle », in, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 84, numéro 2, 1977, p. 483. Au terme de cet article, Léonard répondait sans ambages à toute la rhétorique qui voyait des côtés positifs à la médecine coloniale. Il déclarait que « sauf exception, ils (les médecins) ne sont pas venus en Algérie pour secourir les indigènes, dans un but uniquement philanthropique. S'ils vaccinent les enfants musulmans, non sans difficultés, c'est pour obéir aux instructions officielles, et cet acte d'autorité publique protège indirectement les soldats et les colons européens contre l'extension de la variole ; à l'époque des chemins de fer et des paquebots

j'ai adopté la position de Jacques Léonard qui voyait que « dans ces conditions, toute manifestation de racisme, ingénu et spontané, se voile de bonne conscience et de bonnes intentions »⁴⁷. Ce qui revient à dire qu'on ne peut minimiser la position, la perspective et le rôle des médecins et hygiénistes dans la racialisation des Indigènes algériens.

Olivier le Cour Grandmaison de son côté signale combien ce sujet a été peu traité et son étonnement est d'autant plus légitime quand on considère l'intérêt pour les colonies, en particulier pour l'Algérie, et les sciences coloniales. Comment des sciences qui ont connu une institutionnalisation précoce – dès 1886 au sein de l'École libre des sciences politiques et dès 1889 avec la création de l'École coloniale⁴⁸ – ne donnent-elles pas lieu à plus d'études plus conséquentes quant à leur importance et aux rôles qu'elles ont joué dans la construction et la consolidation des représentations coloniales ? Une des réponses qui servira aussi d'hypothèse de travail dans cette recherche est que cette mise au ban participe d'une logique plus large d'injustice épistémique qui « survient quand les concepts et les catégories grâce auxquels un peuple se comprend lui-même et comprend son univers sont remplacés ou affectés par les concepts et les catégories des colonisateurs »⁴⁹. Cette injustice épistémique est doublement contraignante en ce qu'elle intervient à la fois dans un cadre colonial, par la profusion des productions scientifiques coloniales qui entendaient offrir une connaissance pratique et historique globale des colonisé.e.s, et dans un cadre post-colonial, par une ignorance active qui est une forme d'aveuglement qui empêche de voir les effets de la dépossession épistémique opérée pendant et après la colonisation⁵⁰.

C'est cette lacune qui m'a amené à me poser la question de la racialisation des autochtones algériens par l'entremise des discours savants et en particulier ceux des hygiénistes. Une des questions de départ a été de voir comment ces médecins, qui reflètent dans leurs idéaux et dans leurs formations les débats métropolitains, vont contribuer à la catégorisation et la marginalisation des colonisé.e.s au nom de la civilisation dont la médecine était le porte-drapeau. Patricia M.E. Lorcin⁵¹ une des premières à s'être intéressée à la médecine coloniale

qui rapprochent les distances, la lutte contre les maladies exotiques est aussi destinée à préserver la vieille Europe. Ces médecins sont évidemment des petits bourgeois français réalistes ; leur paternalisme sous le second Empire et sous la troisième République répond à un intérêt bien compris ; non seulement la population musulmane n'est pas disparue, mais l'effort colonial implique sa collaboration et son développement », *ibid.*, p. 492.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Cf. Pierre, Singaravélou, *Professor l'empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III^e République*, *op.cit.*

⁴⁹ Rajeev, Bhargava, « Pour en finir avec l'injustice épistémique du colonialisme », *Socio*, 1 | 2013, p. 44.

⁵⁰ Cf. Medina, José, *The Epistemology of Resistance. Gender and Racial Oppression, Epistemic Injustice, and Resistant Imaginations*, Oxford University Press, Oxford, 2003.

⁵¹ Lorcin, Patricia M.E. « Imperialism, Colonial Identity, and Race in Algeria, 1830 – 1870. The Role of the French Medical Corp », in *Isis*, 90, 1999.

en Algérie, a analysé justement le rôle des médecins dans la construction à la fois de l'identité indigène mais aussi de l'identité européenne dans les colonies. Le corps médical engagé en Algérie était dans une large mesure issu de l'École de Médecine de Paris où les idées et les préceptes saint-simoniens avaient une grande influence sur la vision que les médecins avaient de la société et de son organisation. Selon cette doctrine, la société idéale serait patriarcale et les élites (scientifiques, technocrates, industriels) devaient guider les masses pour améliorer leur niveau de vie et atteindre un haut niveau de civilisation.

Le début de la colonisation algérienne fut marqué par la pensée et la doctrine saint-simonienne. Cette dernière va être transplantée en Algérie par l'intermédiaire notamment des médecins coloniaux⁵². Ils ont, en plus de leur mission auprès de la troupe, accumulé les données et les études scientifiques (hygiène publique, climatologique, etc.) qui vont être relayées dans les différentes publications métropolitaines (*Gazette Médiale de Paris*, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, etc.).

En dépit de la mutuelle méfiance entre Indigènes et médecins, le contact était inévitable. L'une des premières occasions fut l'épidémie de Choléra et de variole qui a sévi durant les premières années de 1830. Si l'implication des médecins durant cette période n'était pas l'événement qui allait montrer la supériorité du savoir français, il devait en revanche être l'occasion pour ces praticiens d'étudier les mœurs et coutumes des colonisés. Cela allait donner lieu à une comparaison entre la rusticité de l'hygiène locale et le savoir médical français. La conclusion prévisible était l'infériorité des Indigènes et de leur culture.

Une des figures de ce corps médical, à titre d'exemple, on peut citer le docteur Baudens⁵³. Ses travaux furent relayés et publiés par les soins de l'Académie des Sciences et dans la *Revue de Paris*⁵⁴ qui s'occupait essentiellement de littérature. Ceci montre la large diffusion, en dehors des cercles spécialisés, des idées et vues des médecins sur les colonisés. En plus des maladies rencontrées dans les colonies et de la possibilité pour les Européens de s'installer dans les nouveaux territoires, Baudens, comme pratiquement tous ses confrères, s'attardait longuement sur les mœurs et caractères des différentes populations indigènes : saleté, cupidité, fanatisme et cruauté des Arabes. En contrepartie, les Kabyles étaient dépeints comme l'antithèse des premiers. Pour Lorcin, ces descriptions vont largement contribuer à asseoir les stéréotypes qui vont caractériser les Indigènes. Le travail de Lorcin, outre le fait qu'il est pionnier sur la

⁵² *Ibid.* Sur l'importance des saint-simoniens en Algérie voir Emerit, Marcel, *Les Saint-Simoniens en Algérie*, Belles Lettres, Paris, 1941.

⁵³ Lucien Bauden (1804-1857) était un médecin militaire qui a servi en Algérie dès 1830. Il s'est distingué par l'usage à une grande échelle de l'anesthésie à base chloroforme.

⁵⁴ Cf. Baudens, Lucien, « Journal d'un médecin de l'expédition de Constantine », in *Revue de Paris*, t. 52, 1838.

question de la médecine coloniale en Algérie, retient mon attention parce qu'elle met l'accent sur le fait que l'engagement des médecins coloniaux n'était pas circonscrit dans des cercles académiques. Les débats que connaissaient les sociétés académiques et scientifiques métropolitaines étaient popularisés dans des ouvrages destinés à un grand public.

Un des médecins que Lorcin met en lumière est le Docteur Bodichon qui a développé à partir de ses études sur les colonisés sa théorie des races⁵⁵. Selon ce médecin la supériorité et l'infériorité sont le résultat de l'organisation morale et physique des civilisations. La supériorité est déterminée par le rejet de la foi au profit de la raison. Les idées de Bodichon seront reprises par d'autres médecins comme autant de sources viables. Ce médecin, qui n'est pas un cas rare ni un cas isolé, affirmait que « l'expérience démontre que plus l'homme est inférieur, moins il est susceptible d'amélioration. Son type se maintient avec d'autant plus d'opiniâtreté, que son infériorité est plus prononcée. L'anéantissement des races inférieures est donc fatal. Il est le moyen de perfectionner l'humanité, la débarrassant des êtres intransformables, nuisibles ou inutiles au progrès. Il est un malheur individuel ou d'une minorité ; mais il devient un bien pour la majorité. Il augmente la somme du bonheur sur la terre. La sensibilité peut déplorer cette condition : la raison doit l'approuver ; car toute amélioration est précédée d'une destruction. La loi humanitaire et animale veut que l'inférieur soit sacrifié au supérieur, l'insecte à l'oiseau, l'oiseau à l'espèce humaine et autre, l'imparfait au plus parfait. Ces destructions se font dans un but d'unité humaine, afin que la prédiction du Christ soit réalisée : Il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur »⁵⁶. Ce sont ces discours, qu'André Pichot qualifie de « délire calvinisto-racialo-darwino-colonialiste »⁵⁷, que j'analyse et qui constitueront le répertoire normatif dans lequel les médecins et hygiénistes puiseront pour concevoir une grille de compréhension de l'altérité indigène.

L'engagement des médecins s'est accentué à partir des années 1860 sur le régime à adopter dans les colonies : militaire ou civil. C'est finalement ce dernier qui sera adopté sous la Troisième République. Les saint-simoniens à l'image du docteur Warnier, comme on le verra dans la présente recherche, allaient jouer sous ce régime un rôle important dans le rapport avec les Indigènes. En effet, c'est la loi qui porte son nom qui va accélérer la spoliation des terres et qui va durablement paupériser les Algériens.

⁵⁵ Bodichon, Eugène, *De l'Humanité*, Dubos, Paris, 1892

⁵⁶ *Ibid*, p. 91.

⁵⁷ Pichot, André, *Aux origines des théories raciales : De la Bible à Darwin*, Flammarion, Paris, 2008, p. 476.

On comprend que les médecins prenaient pleinement part au projet colonial. On peut dès lors parler de l'émergence d'une « idéologie de l'impérialisme médical »⁵⁸. Pour William Gallois les médecins ont contribué à légitimer le projet colonial et les massacres qui y seront perpétrés. Il rappelle notamment un des événements qui illustre son propos : les enfumades du Dahra en 1845, où 600 personnes ont été tuées par le Colonel Péliissier. En dépit du fait que les médecins n'ont pas pris part à ces exactions, Gallois voit dans ce genre d'actions une illustration de l'attitude globale des colonisateurs à l'encontre des Arabes et des Berbères. Même s'il concède qu'un certain nombre de médecins ne partageaient pas les vues et les perspectives destructrices des militaires, il conclue néanmoins que l'action individuelle et bienveillante de ces médecins étaient localement bénignes et structurellement malignes. Il relève que l'intérêt des médecins coloniaux pour les Indigènes est globalement indifférent et peu soucieux de leur état de santé.

Un des intérêts de l'ouvrage de Gallois est d'avoir su exhumer des figures aujourd'hui complètement oubliées. L'une d'entre elles est le docteur Philippe Grenier (1865-1944), converti à l'Islam, qui sera considéré comme le premier député musulman (élu en 1896). Durant son bref passage à l'assemblée nationale, il ne cessera de défendre et d'œuvrer pour le respect de la communauté musulmane. Gallois dans un souci de réhabilitation de références contrebalançant les récits coloniaux fait appel à Hamdan Khodja, notable indigène qui a rédigé un certain nombre d'ouvrages dont le *Miroir* et qui donne à voir une autre vue de l'Algérie d'avant la colonisation : existence de villes et d'une vie intellectuelle foisonnante. Gallois, dans un autre article⁵⁹, s'intéresse à l'itinéraire de cinq médecins indigènes et à leurs parcours exceptionnels mais qui tendent à confirmer que la volonté de la France n'était aucunement motivée par de bons sentiments à l'égard des Algériens. La parole de ces médecins, notamment celle du Dr Ben Zahra⁶⁰ montre l'écart entre le discours et la réalité de la pratique médicale en Algérie, qui ne se souciait guère de la santé des Indigènes. La recherche de Gallois s'inscrit largement dans le sillage des travaux d'Olivier Le Cour Grandmaison en insistant sur le caractère destructeur de la colonisation et au-delà sur son aspect génocidaire. Même si le travail de Gallois reste assez loin des considérations médicales, le fait qu'il ait réhabilité des figures indigènes, au moment où tout était fait pour que l'Indigène soit cantonné dans une sorte d'apathie moyenâgeuse, a le mérite d'excentrer le regard et d'interroger la modernité tant vantée par l'impérialisme républicain.

⁵⁸ Gallois, William, *The administration of sickness: medicine and ethnics in nineteenth-century Algeria*, Palgrave Macmillan, 2008.

⁵⁹ *Idem*, « Local Responses to French Medical Imperialism in Late Nineteenth-Century Algeria », in *Social History of Medicine*, Vol. 20, N° 2. 2007

⁶⁰ J'y reviendrais en conclusion.

Les travaux de William Gallois et de Patricia M.E. Lorcin sont convoqués pour montrer combien l'hygiène et la médecine étaient au centre des préoccupations coloniales et combien ce qui se passait en métropole avec un écho dans les colonies. Les transformations de la médecine en métropole va avoir un impact majeur sur la manière de percevoir l'Algérie et ses habitants. Anne Marcovitch⁶¹ est une des premières avoir tenté d'opérer une périodisation en miroir des débats métropolitains. Pour elle, l'histoire de la médecine coloniale française peut être divisée en deux périodes : pré-pasteurienne et post-pasteurienne, avant et après 1880. La pensée médicale sera transformée après la naissance des Instituts Pasteur. Avant 1880, les médecins se voulaient les vecteurs de la civilisation capables de transformer les mentalités en important de nouvelles manières d'être et de se comporter. Mais les comportements des Indigènes ne correspondaient pas aux attentes des médecins. Dans les colonies, ces derniers étaient rejetés parce que symbolisant l'autorité coloniale mais aussi parce qu'ils remettaient en cause la conception locale (Indigène) et le rapport à la maladie ainsi que l'importance de la religion dans le processus de rémission. Face à cette posture, deux attitudes étaient en confrontation : celle par exemple du Dr Bertherand qui souhaitait que l'on s'y prenne de façon pédagogique et pacifiée pour amener les Indigènes à accepter la médecine occidentale et par conséquent la civilisation française. La seconde attitude, radicale, est celle qui reflétait l'idéologie de la domination coloniale et qui mettait en pratique les idées politiques/culturelles en cours en métropole dans l'analyse de la situation locale sans tenir compte du contexte local. Selon cette conception il n'était aucunement nécessaire de penser des institutions qui pouvaient diminuer le choc culturel induit par l'arrivée des colons.

Les hygiénistes en Algérie voyaient dans les mœurs arabes la cause, directe ou indirecte, de la propagation des épidémies. Ils recommandèrent la purification de l'air et la construction des villes selon les règles hygiéniques pour prévenir les maladies et assurer un environnement sain aux colons. Les Arabes, pouvaient accepter l'intervention ponctuelle des médecins mais refusaient la prévention préconisée : telle que la vaccination contre la variole. Marcovich rappelle à juste titre qu'au même moment en métropole, l'idée de vaccination était loin de faire l'unanimité et rencontrait la même défiance. Le refus des Indigènes était en partie motivé par la peur relayée par les religieux d'un risque de mélange du sang des Indigènes avec celui des colonisateurs. Ce n'est qu'en 1863 qu'on commença à accepter l'idée de vaccination.

⁶¹ Marcovich, Anne « French Colonial Medicine and Colonial Rule: Algeria and Indochina », in MacLeod Roy, & Milton, Lewis, *Disease, Medicine and Empire: Perspectives on Western Medicine and The experience of European Expansion*, London, Routledge, 1988

A partir de 1870, il devint évident que l'objectif initial de généraliser gratuitement la médecine à l'ensemble des Indigènes était un vœu pieux. Déjà en 1866, les médecins avaient reçu l'ordre leur intimant d'arrêter de distribuer gratuitement les médicaments. Les médecins qui venaient en Algérie n'y restaient la plupart du temps que le temps de leur service militaire et retournaient ensuite en France. Peu de médecins voulaient s'installer et faire carrière en Algérie.

La période post-pasteurienne va introduire l'idée des micro-organismes comme cause des maladies. Il s'agissait dès lors de protéger la société contre un ennemi invisible. La révolution pasteurienne va permettre une meilleure mise en valeur, économique notamment, des territoires colonisés et une exploitation des colonisés en vainquant par exemple la malaria. Le travail de Marcovitch a le mérite, même si elle ne le met pas en avant, de montrer de quelle manière la révolution pasteurienne a participé à pérenniser la condition déplorable des Indigènes et les possibilités offertes par les découvertes pastoriennes et hygiénistes d'installer plus de colons en Algérie avec tout ce que cela a comme conséquence au niveau politique et social.

Si la question de l'hygiène et de la médecine semble imbriquée en Algérie, une autre branche de la médecine, à savoir la psychiatrie, va jouer un rôle majeur dans le processus d'altérisation des colonisés. Pour Richard C. Keller⁶² la psychiatrie, en Algérie, est partie prenante de la médecine coloniale. Elle a été, selon lui, un des supports majeurs du régime colonial. Il tente de montrer que les psychiatres coloniaux se distinguaient par leur démarche expérimentale mais aussi par leur tentative de déshumaniser les colonisés. Il affirme à cet égard que les médecins tels que le Professeur Porot et ses étudiants ont pris l'Afrique du nord comme terrain d'expérimentation de nouvelles institutions, de législations mais aussi de nouvelles thérapies avant de les importer en métropoles. Porot fut, en suivant les thèses d'Edouard Toulouse sur la réforme des institutions asilaires, un des pionniers du traitement basé sur le non-confinement qui a eu du mal à être accepté en métropole mais qui a été appliqué avec facilité à Joinville (Blida – Algérie). Néanmoins, cette manière de traiter les malades ne concernait que les colons. Par ailleurs, à Joinville, Porot avait institué une stricte séparation (ethnique) entre les patients indigènes et européens. Ainsi, il était recommandé, quand il s'agissait de ces derniers, une plus grande intervention sociale et d'éviter autant que faire se peut l'hospitalisation. En revanche, en ce qui concerne les Indigènes, il était recommandé une hospitalisation longue et une thérapie plus intrusive. Pour Keller, les médecins étaient à l'extrémité du rapport de pouvoir colonial. Il importait par conséquent qu'ils contribuent à asseoir l'autorité coloniale. Il devait entre autres

⁶² R. Keller, R.C. *Colonial madness. Psychiatry in French North Africa*, The University of Chicago Press, Chicago, 2007; voir aussi Keller, R.C. "Madness and colonization: Psychiatry in the British and French Empires. 1800 – 1962", in *Journal of Social History*, Vol 35, N° 2, 2001.

participer à consolider l'image que les Indigènes avaient des Européens : en bonne santé physique et morale. Il était inopportun et contre-productif que des Européens soient atteints (exposés) de névroses, de psychoses ou encore de syphilis. Tous les blancs étaient censés être les représentants de leur communauté.

Ces médecins, réunis autour du Pr Porot, vont à partir de la fin du XIX^e se regrouper dans ce qui sera connu sous le nom de l'Ecole d'Alger et dont le congrès des aliénistes 1912 va constituer un tournant fondamental. Les thèses de cette école ont été critiquées par Frantz Fanon et en particulier les représentations durablement confortées de l'Indigène fainéant né, menteur né, voleur né et enfin du criminel né. Porot tenait pour acquis que ces caractéristiques avaient pour origine le faible développement des fonctions diencéphaliques et du cortex.

Keller montre que ces considérations tiraient leurs argumentations dans la longue tradition anthropologique et médicale dans les colonies qui s'est attachée à montrer, tout au long du XIX^e siècle, que la psychopathologie des Indigènes n'était pas due à des raisons climatiques mais à une prédisposition racialement héréditaire. En 1884, Adolphe Kocher, disciple de Lacassagne, a été un des principaux promoteurs de cette théorie selon laquelle la criminalité des Arabes est un problème de race et de culture. Porot héritera de cette conception que la race et l'appartenance ethnique détermineraient l'état mental et psychique. Pour démontrer cette intrication, Porot mènera en 1919 une enquête auprès des soldats indigènes engagés durant la première guerre mondiale. Il conclura que ces derniers étaient inaptes au combat et que de ce fait tous les musulmans étaient inaptes à être assimilés à la société française.

Les disciples de Porot tels que Arii vont aller dans le sens du maître et vont généraliser l'état pathologique présumé inné des criminels à l'ensemble de la population indigène. Un autre disciple, Jean Sutter va, un peu plus tard, en 1939, donner plus de résonance à une idée phare de Porot : le « primitivisme » qui « reflète » et résume tous les poncifs développés à l'encontre des colonisés depuis le début de la colonisation. Keller, pense que l'article dans lequel Sutter et Porot remettaient à l'ordre du jour l'arriération des Indigènes fut une réponse au projet de Blum-Violette qui visait à octroyer la citoyenneté à un certain nombre de musulmans. Porot aboutit à la conclusion justement que les Indigènes n'étaient pas assimilables du fait que leur cerveau ne pourrait pas évoluer et ne pourrait pas atteindre le niveau de développement du cerveau des Français et que les seuls moyens préconisés pour civiliser les Indigènes devaient être pénaux et médicaux plutôt qu'éducationnels et culturels.

Enfin, un des aspects les plus intéressants de l'ouvrage de Keller est le lien qu'il fait entre la période coloniale et les effets postcoloniaux des travaux de l'Ecole d'Alger. Il rappelle ainsi que les traitements antipsychotiques et le développement de la Thorazine, de la famille des

Chlorpromazine, a été développé par des médecins appartenant à l'Ecole d'Alger et expérimenté en Tunisie et à Blida (avant d'être largement utilisé en métropole par la suite). Cette continuité se retrouve aussi dans la critique que Keller formule à l'encontre de Tobie Nathan, un des responsables du Centre George Devreux à l'Université Paris 8, à qui il reproche la reprise de la notion développée par l'Ecole d'Alger : la psychose de la civilisation qui renforce et promeut l'idée de différence culturelle comme origine pathologique. Selon Keller, ce différentialisme radical aboutit inéluctablement à la ghettoïsation des quartiers.

Ce qui retient mon attention ici est que les frontières disciplinaires entre médecine, hygiène, médecine légale ou encore la psychiatrie était assez floue. Cette dernière à l'instar des autres branches de la médecine coloniale va servir d'appareil de gouvernementalité des Indigènes. Un des travaux qui vont dans ce sens est celui d'Alice Bullard ⁶³. Pour cette dernière, bien au-delà de sa fonction curative, la psychiatrie coloniale va se distinguer par son caractère prescriptif en calquant certains comportements métropolitains à certaines populations conditionnées par l'appartenance raciale (déviance pathologique des Nord-Africains). Dans ce contexte de conquête, à la fois militaire et scientifique, le patriarcat local va être partiellement remplacé, mais non annihilé, par le patriarcat de la civilisation française, confrontant ainsi les femmes indigènes à une double oppression. Partie intégrante de la mission civilisatrice, la psychiatrie va générer des représentations de femmes indigènes effacées et victimes de l'oppression de leurs hommes. En dépit de l'intérêt qu'ont les médecins pour les femmes nord-africaines, ce n'est que pour mieux démontrer l'arriération de la société indigène et aucunement dans une perspective bienveillante et d'émancipation.

De même qu'en métropole, la psychiatrie s'était fixée dans les colonies pour tâche – à l'instar de Charcot – d'arracher les désordres psychiques des mains des religieux et des guérisseurs traditionnels (talebs, fqihis). Le Dr Meilhon fut un de ces médecins dont le travail publié en 1886, « l'Aliénation mental chez les Arabes »⁶⁴, va avoir une influence sur les représentations des colonisé.e.s et en particulier sur le fait que la folie chez ces derniers était considérée comme l'œuvre de Dieu. La solution préconisée était l'internement dans les asiles et hôpitaux français. Si en métropole la folie était vue comme une pathologie individuelle, dans les colonies sa définition était soumise à l'impératif de l'ordre public et à l'hygiène publique. L'alcoolisme, la

⁶³ Alice, Bullard, « The Truth in Madness », in *South Atlantic Review*, Vol. 66 N° 2, *Being Global: From the Enlightenment to the Age of Information*, 2001.

⁶⁴ Meilhon, A.-J., « L'aliénation mentale chez les Arabes. Études de nosologie comparée », *Annales médico-psychologiques*, 1896, n° 03, Paris, Masson, 1896.

drogue et la déviance sexuelle vont ainsi devenir des motifs pouvant valoir l'internement psychiatrique. La folie va être progressivement considérée comme une forme de criminalité.

Le Dr Meilhon constatant que la folie touchait plus les Européens que les Nord-africains, en conclut que c'est le haut degré de civilisation, avec toutes les contraintes qu'elle implique, qui cause cet écart : plus on est primitifs, moins on est exposés à la folie. La théorie de Meilhon sur le rapport de la folie et de civilisation se construira en dépit des contradictions liées notamment à la folie des femmes Nord-africains. Pour Alice Bullard, le modèle de Meilhon ayant été construit sur la foi d'études portant sur des hommes, il n'entendait aucunement revoir sa théorie à la lumière du déficit d'informations concernant les femmes. En effet, Meilhon ne voyait aucunement les contradictions dans sa présentation des femmes kabyles comme moins exposées à la folie en dépit du fait qu'elles sont décrites comme occupant des positions civilisées dans leurs familles, contrairement aux femmes arabes. Bullard voit là un indice majeur du caractère patriarcal de la psychiatrie coloniale. La relecture de ces textes nous permet selon elle de relever les brèches et les contradictions du système colonial. Et ce serait dans ces contradictions qu'il nous faut chercher les voix des femmes indigènes. Elle affirme enfin que la folie devait être, tout au long de la colonisation et au-delà, une forme de résistance à la double oppression coloniale et familiale.

L'ensemble de ces travaux posent un intérêt majeur à savoir de montrer que la médecine (à travers ses différentes branches) fut dans les colonies un discours impliqué – théorie et pratique –. Un de mes objectifs est de saisir ces discours coloniaux et de les remplacer dans une perspective entrelacée et de les considérer comme faisant partie d'une préoccupation et d'une angoisse interne à la nation. Il s'agit me semble-t-il, d'un souci concernant des parties qui vont s'adjoindre, par la force et la violence, au processus de construction du contrat social qui sera à la base la nation française. Il s'agit de démontrer *in fine* que ce contrat qui se voulait, notamment sous la Troisième République, le moment du rétablissement du lien qui dépasserait les différences et les différends (de race et de classe) et qui minaient la société française.

Une nation vraiment unie ?

Mais avant d'entamer cette recherche il convient, dans cette introduction, de se poser la question de l'unité sur laquelle, et partir de laquelle, les discours des savants et des hygiénistes allaient juger et jauger l'Algérie. Même si dans les faits, la tendance et la volonté politique, du moins d'un point de vue rhétorique, allait dans le sens de l'intégration des classes laborieuses dans les faits, ce processus va durer et connaître des péripéties le plus souvent sanglantes et

culminera avec trois révolutions pour le seul 19^e siècle (1830, 1848, 1871). Cette perspective nous permettra par ailleurs de comprendre que l'arrière-fond de la conquête de l'Algérie et que le langage qui prédominera outre-mer était déjà usité en métropole concernant les marginaux que sont les prolétaires, les juifs, les Tziganes etc.

Un des écrits les plus cités pour expliciter ce qu'est la nation est l'ouvrage d'Ernest Renan, *Qu'est-ce que la nation ?* Dans ce dernier Renan affirmait que « l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses »⁶⁵. Il est intéressant de voir que Renan met d'emblée en avant deux principes qui deviendront pour ainsi dire des fondamentaux dans les processus de constitution des États modernes que ce soit au XIX^e ou au XX^e siècle, à savoir la nécessité d'avoir un lien préalable qui unit la communauté et l'oubli d'événements douloureux susceptibles de remettre en cause ce même lien. Renan pense ici aux différents affrontements sanglants qui ont opposé ce qui va devenir le peuple français. Il s'agit des guerres de religion, mais aussi les différentes révolutions qui ont façonné la mémoire française.

Si Renan pose cette question en 1882, c'est qu'il y avait manifestement un problème et que l'idée d'une nation française ne va pas de soi. Souvenons-nous qu'à cette date le souvenir de la défaite, et surtout la perte de l'Alsace, est encore vivace. Cette même année verra par ailleurs la naissance de la Ligue des Patriotes, fondée par Paul Déroulède. Cette ligue, qui soutiendra Georges Boulanger⁶⁶, va tenter d'encadrer la jeunesse et ranimer la haine de l'Allemagne qui se manifestera notamment par la diffusion à une grande échelle du *Chant du soldat*⁶⁷.

Quand Renan parle de l'oubli de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire tout ce qui risque d'évoquer les divisions qui jusque-là étaient encore vivace dans l'esprit des Français, c'est d'une certaine manière une injonction à se souvenir. Se souvenir que la France ne peut être sereine, en tant

⁶⁵ Renan, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Imprimerie nationale, Paris, 1996 (1887), p. 228.

⁶⁶ Général Georges Boulanger (1837-1891), fondateur du boulangisme et ministre de la guerre. Il faillit faire vaciller la Troisième République.

⁶⁷ « Comme elle dit : “Laissez passer les rois des hommes,
Peuples, reconnaissez nos droits patriciens ;
L'univers est à nous, puisque c'est nous qui sommes
La Prusse et les Prussiens“
Eh bien, moi je le hais, ce peuple de vandales,
De reîtres, de bourreaux – tous ces noms sont les siens ; –
Je le hais, je maudis dans leurs races fatales
La Prusse et les Prussiens !
(...)

Que tout s'arme contre eux, contre eux que tout conspire
Que, quels que soient le chef, la route et les moyens,
La France et les Français n'aient qu'un seul but : détruire
La Prusse et les Prussiens ». Déroulède, Paul, *Chants du Soldat*, Calmann Lévy Éditeur, 1883, p.126-127. Ce chant est une longue exhortation et un véritable pamphlet nationaliste.

que nation, tant qu'une partie d'elle est aux mains de l'ennemi. Cet ennemi est désormais à l'extérieur et il importe qu'il le soit pour que l'unité ait un sens. Renan dans son analyse tente de trouver ce ciment qui épargnera la mort de la nation française, au demeurant envisageable de ses propres aveux. Cette unité il ne la fait pas se reposer sur la race, du moins c'est ce qu'il laisse entendre. Il affirmera sur cette question « qu'il n'y a pas de « race » pure et que faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique, c'est la faire porter sur une chimère. Les plus nobles pays, l'Angleterre, la France, l'Italie, sont ceux où le sang est le plus mêlé. L'Allemagne fait-elle à cet égard une exception ? Est-elle un pays germanique pur ? Quelle illusion ! Tout le Sud a été gaulois. Tout l'Est, à partir d'Elbe, est slave. Et les parties que l'on prétend réellement pures le sont-elles en effet ? Nous touchons ici à un des problèmes sur lesquels il importe le plus de se faire des idées claires et de prévenir les malentendus »⁶⁸. Il est évident que les penseurs de l'époque, dont Renan, sont obnubilés par la suprématie allemande. Le différend guerrier qui aboutira à l'humiliation de la France et l'annexion d'une partie de son territoire en invoquant notamment la race germanique des Alsaciens comme motif de cette conquête.

Fustel de Coulanges de son côté en réponse à M.T. Mommsen⁶⁹ sur la même question à savoir l'invocation de la communauté raciale germanique comme justification des visées expansionniste, réfutait toute confusion entre nationalité et race et en appelle à des raisons éminemment plus nobles qui uniraient les peuples au-delà, et en dépit, de leurs différences de race : « ce qui distingue les nations, ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances. (...) La patrie, c'est ce qu'on aime. Il se peut que l'Alsace soit allemande par la race et par le langage ; mais par la nationalité et le sentiment de la patrie elle est française »⁷⁰. Dans l'esprit de Fustel de Coulanges, il n'est point de doute sur les sentiments des Alsaciens à l'égard de la France. Ces sentiments d'attachement, il les explique non par un quelconque droit de conquête antérieur, ce qui reviendrait à ne pas sortir du cercle vicieux du droit du plus fort, mais dans les idéaux qu'a propagés la Révolution de 1789⁷¹. Selon cette logique, La France et ses élites auraient dû considérer ces mêmes prescriptions aux autres peuples.

C'est le même raisonnement qu'opère Renan qui cherche à promouvoir les intérêts qui maintiendraient unis des peuples différents. Pour Renan « Une nation est une âme, un principe

⁶⁸ Renan, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, op.cit., p. 110

⁶⁹ Fustel de Coulanges, Numa Denis, *Questions contemporaines*, Librairies Hachette et Cie, Paris, 1919.

⁷⁰ *Idem*, p.96

⁷¹ *Idem*, p.97

spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis »⁷². Que ce soit la Révolution de 1789 ou un autre événement antérieur, il existerait une conscience du peuple français quant aux intérêts qui l'unifient et ce malgré toutes les différences que l'on pourrait invoquer (d'ordre raciales ou autres). Pour peu on affirmerait même qu'il n'y a pas de races, pas que franchit par ailleurs Renan quand il affirme que « La différence du noble et du vilain est aussi accentuée que possible ; mais la différence de l'un à l'autre n'est en rien une différence ethnique ; c'est une différence de courage, d'habitudes et d'éducation transmise héréditairement ; l'idée que l'origine de tout cela soit une conquête ne vient à personne »⁷³. On voit là les relents de discussions antérieures sur une différence raciale entre, par exemple, les pauvres et les classes aisées. Selon Renan, il n'y a pas à douter que les « vilains » soient différents du noble (on verra plus loin qui sont ces vilains), que les qualités et tares des uns et des autres soient héréditaires. Mais malgré ces différences, que l'on imaginait dans la première moitié du 19^{ème} siècle comme insurmontables, dues aux dangers immédiats qui menaçaient de dislocation la France, elles pouvaient être dépassées et devaient l'être pour assurer la pérennité de la nation.

Cette idée de consolidation de la nation deviendra une des tâches majeures de la Troisième République, par l'entremise notamment de l'école appelée à jouer un rôle majeur dans la formation du citoyen⁷⁴ et par extension de la reconquête des territoires perdus. Dès lors, l'école républicaine, dans cette tâche d'édification, se verra confier la mission de nourrir l'esprit de patriotisme, le sens du sacrifice et la foi patriotique dont on trouve un écho dans l'union sacrée de R. Poincaré⁷⁵.

Cette Troisième République va, sous l'égide, entre autres, de Jules Ferry, connaître un élan à la fois colonialiste et positiviste⁷⁶. Il était le représentant de ce système⁷⁷ qui va désormais prendre ancrage et intégrer le projet colonialiste au projet républicain⁷⁷. La politique que la Troisième

⁷² Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, *op.cit.*, p. 120.

⁷³ *Ibid.*, p. 124.

⁷⁴ Une série de lois, dont la Loi n° 11 696 du 28 Mars 1882 qui rend obligatoire l'enseignement primaire obligatoire, vont être adoptées et aboutir aux lois de séparation 1905

⁷⁵ Président de la République en 1914 lors de la déclaration de guerre.

⁷⁶ Les deux termes sont dans la pensée comtienne antagonistes, voir à ce sujet Couderc-Morandea, Stéphanie, *Philosophie républicaine et colonialisme : : Origines, contradictions et échecs sous la troisième République*, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 42.

⁷⁷ « Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures... parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures ... *Est-ce que quelqu'un peut nier qu'il y a plus de justice, plus d'ordre matériel et moral, plus d'équité, plus de vertus sociales dans l'Afrique du*

République va mettre en place se voulait une politique positiviste en ce sens qu'elle allait à « l'encontre de la théologie, le refus de toute intervention surnaturelle qui fasse appel à une transcendance ; à l'encontre de la métaphysique, l'exclusion de toute interrogation sur les causes premières et les fins dernières »⁷⁸.

La Troisième République était surtout la République de l'autoritarisme, inaugurée par la répression de la Commune en 1871, et de la rhétorique. Le discours affiné, porté par une presse de plus en plus accessible, est devenu un des instruments modernes de gouvernance. C'est ce que nous montre notamment Corinne Saminadayar-Perrin quand elle affirme que « l'imprimerie permet de relayer l'éloquence dans un pays trop vaste pour pouvoir réunir tous les citoyens dans l'espace public du forum ou de l'agora ; la presse fonde ainsi les conditions de possibilité d'une république étendue aux dimensions d'un grand État »⁷⁹. On assiste au XIX^e à une « démocratisation » de la presse, ce qui permet de relayer plus d'informations ayant des finalités éminemment politiques. Gabriel Tarde affirmera même que « le suffrage universel et l'omniprésence des majorités parlementaires n'ont été possibles que par l'action prolongée et accumulée de la presse, condition *sine qua non* d'une grande démocratie niveleuse (...) »⁸⁰. Une démocratie donc soucieuse d'atteindre un maximum de lecteurs, pour ne pas dire de citoyens.

Mais la presse était aussi le lieu privilégié qui reflétait l'état des débats qui animait la scène politique nationale. A ce titre, en anticipant un petit peu, on remarquera que ce peuple auquel on s'adresse était le plus souvent un peuple absent, si ce n'est dans les courriers des lecteurs, en réaction surtout aux feuilletons. On peut lire dans ces journaux les représentations que l'on se faisait du même peuple. On peut citer à ce titre, en dépit de leurs longueurs, la réaction remarquée de Saint-Marc Girardin⁸¹ dans le Journal des Débats du 8 décembre 1831 face à la révolte des Canuts de la même année :

« Il ne faut rien dissimuler ; car à quoi bon les feintes et les réticences ? La sédition de Lyon a révélé un grave secret, celui de la lutte intestine qui a lieu dans la société entre la classe qui possède et celle qui ne possède pas. Notre société commerciale et industrielle a sa plaie comme toutes les autres sociétés ; cette plaie, ce sont ces ouvriers.

Nord depuis que la France a fait sa conquête ? » (C'est moi qui souligne) Ferry, Jules *Journal officiel*, 29 juillet 1885.

⁷⁸ Hamon, Léo, *Les Opportunistes : les débuts de la République aux républicains*, Éditions MSH, 1991, p. 20.

⁷⁹ Saminadayar-Perrin, Corinne, *Le discours du journal : rhétorique et médias au XIXe siècle (1836 – 1885)*, Université de Saint-Etienne, 2007, p. 17

⁸⁰ Tarde, Gabriel, *L'opinion et la foule*, cité par Corinne Saminadayar-Perrin, *ibid.*, p.18

⁸¹ Député en 1834, 1848 et 1871, conseiller d'État et ministre de l'Instruction publique en 1848. Critique au *Journal des Débats* et collaborateur à *La Revue des Deux Mondes*. Il est élu membre de l'Académie française en 1844.

Point de fabriques sans ouvriers, et avec une population d'ouvriers toujours nécessaire point de repos pour la société. Ôtez le commerce, notre société se languit, s'arrête, meurt : avivez, développez, multipliez le commerce, vous multipliez en même temps une population prolétaire qui vit au jour le jour, et à qui le moindre accident peut ôter ses moyens de subsister ; chercher dans chaque ville manufacturière quel est le nombre relatif de la classe industrielle et marchande et de la classe manouvrière, vous serez effrayé de la disproportion. Chaque fabricant vit dans sa fabrique comme les planteurs des colonies au milieu des esclaves, un contre cent, et la sédition de Lyon est une espèce d'insurrection de Saint-Domingue »⁸².

Le parallèle est saisissant, mais il dénote l'état d'esprit de l'époque qui montre justement qu'au même moment où l'on s'apprête à conquérir d'autres terres « vierges », il y avait bel et bien des indigènes intérieurs. Le même Girardin poursuit :

« Il faut une taxe des pauvres, il faut réprimer les séditions d'ouvriers, il faut surveiller avec crainte toute cette population aux abois, qu'accable le contrecoup de quelque événement commercial qui vient de se passer qui vient de se passer à mille lieues de son pays. Les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie, ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières ; et ces Barbares, il ne faut point les injurier ; ils sont, hélas ! plus à plaindre qu'à blâmer : ils souffrent ; la misère les écrase. Comment ne pousseraient-ils pas tumultueusement non plus vers de meilleurs climats, comme leurs devanciers, mais vers une meilleure fortune ? Comment ne seraient-ils pas tentés d'envahir la bourgeoisie ? Ils sont les plus forts, les plus nombreux ; vous leur donnez vous-mêmes les armes, et, enfin, ils souffrent horriblement de la misère. Quel courage, quelle vertu il faudrait pour ne pas céder à la tentation ! Et ces hommes à qui il faudrait tant de vertu, tant de réserves, ce sont des hommes que la société a laissés pendant longtemps sans instruction. Elle ne leur a pas donné la lecture qui pouvait les éclairer, les instruire, les civiliser, et leur donne les armes ! »⁸³. « Ne donnons point de droits politiques ni d'armes nationales à qui ne possède rien »⁸⁴.

Ce genre d'assertions reflète d'une certaine manière, comme on le verra ci-dessous, un état d'esprit assez répandu pendant toute la première moitié du XIX^e siècle. Ce que nous dit et nous montre M. Girardin est que la « populace » est aux aguets et que l'instabilité est le maître-mot

⁸² Le journal des Débats, 8 décembre 1831.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

de la scène politique. Mais au-delà on comprend ce à quoi faisait référence Renan quand il parlait d'oubli. En effet, les différentes révolutions et insurrections du XIX^e siècle sont aussi et surtout des révoltes sociales. Ce que préconise Girardin, qui fut, rappelons-le, ministre de l'instruction publique, c'est de tenir à l'écart cette populace de tout ce qui pourrait lui donner un accès aux moyens de changement auxquels elle pourrait aspirer, à savoir des droits politiques et des armes. La suite va être une succession de révoltes et de confiscations : La révolution de Juillet 1830, appelée aussi les trois, qui finira par amener au pouvoir Louis Philippe. De même la Révolution de 1848, qui finira en 1851 par le rétablissement de l'empire. Enfin, en 1871, après la commune, c'est la République des Thiers et Ferry qui verra le jour.

Au vu du déroulement des insurrections qu'a connu le XIX^e siècle, on comprend que Renan mette l'accent sur la question de l'oubli, car il y avait épisodiquement surgissement de mécontentements qui bouleversaient la configuration politique. Cette âme de la nation dont parle Renan il faudra la chercher tout au long du siècle, au risque de ne pas la trouver. Elle est pour ainsi dire un fantôme qui ne prendra réellement forme que par la mise en place d'actions conjuguées de l'instruction publique et la mise en place d'une médecine hygiéniste qui auront pour fonction de normaliser les Français-e-s.

Mais en dépit de ces révoltes elles finissaient par l'exclusion du peuple et la confiscation de sa volonté. Michèle Riot-Sarcey en analysant le procédé rhétorique de Thiers⁸⁵, par lequel il évacuait le peuple comme agent de l'histoire pour n'être en définitive qu'un instrument de la France, voit en Thiers celui qui a compris l'usage de la rhétorique politique et le recours au temps comme instance de régulation des événements. En effet, pour Thiers, « il faut donc tout attendre du temps, qui coûte, il est vrai, à l'impatience des hommes, mais qui seul dissout les partis, en leur montrant la vanité de leurs espérances, l'impuissance de leurs menées, les avantages du gouvernement qu'ils méconnaissent ; en obligeant les oisifs, qui font le fond des partis, à embrasser une profession, une carrière, à se jeter dans l'ordre de choses existant pour s'y faire une place. Il n'y a point de répugnance que ce temps, si bienfaisant, n'efface. Il calma comme on sait, en 1801, les répugnances des émigrés, des Vendéens, des prêtres : car on sait où les trouva tous la légitimité, quand elle vint les surprendre en 1814 : ils ne conspiraient plus, ne *chouannaient* plus, ne prêchaient plus, ou ne prêchaient que pour le fils de la victoire »⁸⁶. Belle leçon de politique moderne. En d'autres termes, c'est une gestion par le pourrissement en comptant sur le facteur temps en tenant bon face aux revendications et en exerçant le pouvoir

⁸⁵ Riot-Sarcey, Michèle, « Temps et histoire en débat. "Tout s'oublie" et "rien ne passe" », *Revue d'histoire du XIX^e siècle, Le temps et les historiens*, Numéro 25 (2002).

⁸⁶ Thiers, Adolphe, *La monarchie de 1830*, A. Mesnier, Paris, 1831, p.85

pour ce qu'il est et pour lui-même. Il s'agit de faire passer le peuple au second rôle, voire de le mettre hors-jeu. C'est ce que nous montre là aussi Riot-Sarcey dans la rhétorique de Thiers qui faisait porter la responsabilité de l'action (révolutionnaire en l'occurrence) à Paris ou plus largement à la France. Dès lors le peuple n'est qu'un rouage muet de l'événement. Ainsi, « Cette négation du peuple comme sujet de sa propre cause, est, selon Thiers, dans l'ordre naturel d'un énoncé politique, car les mots dont le sens fait signe ne peuvent être prononcés par une entité non identifiée »⁸⁷. Et de ce fait pendant une grande partie du XIX^e siècle des entités comme France ou Paris étaient plus identifiables que le peuple. C'est dire que ce dernier n'existait que comme tumulte et comme surgissement dangereux, aphone, incapable de donner du sens à l'événement.

On peut voir ce refus d'entendre ce que le peuple dit lors de la révolution de 1848 quand Lamartine refusait de prendre au sérieux les exigences du peuple qui revendiquait place de Grève et qui réclamait l'organisation du travail et la constitution d'un Ministère du progrès⁸⁸. Louis Blanc voyait dans cet événement la révélation du « vrai souverain, et ce souverain le prolétariat le retenait esclave : que tardait-on à le reconnaître ? créer un ministère qui fût celui de l'avenir, remplacer par une organisation fraternelle du travail l'abominable anarchie qui couvrait sous son vaste désordre l'oppression de la multitude et faisait hypocritement porter son esclavage les couleurs de la liberté, voilà ce qui était à résoudre »⁸⁹. On voit là très bien, en 1848, la difficulté encore de penser le peuple. Il s'agit encore de la multitude. Mais qu'il s'agisse du prolétariat ou de la multitude, il y a besoin de porte-voix pour rendre intelligible ses volontés et ses aspirations. On a en l'occurrence une conception du politique qui est incapable de penser tout simplement le peuple ou quand elle le pense elle l'imagine comme moyen et jamais comme fin.

Audin-Rouvière décrivant le peuple durant la première moitié du 19^{ème} le voyait comme « léger, frivole, ne s'attachant à rien fortement, il oubliait avec la même facilité ; faible par caractère, esclave par habitude, doux, humain, il semblait que rien ne pouvait le familiariser avec la vue du sang, ni lui inspirer le courage nécessaire pour briser les liens qui le tenaient asservi ; le peuple était de la plus grande indifférence, et dans une espèce d'insouciance sur ses intérêts politiques : on voyait qu'il n'était pas républicain »⁹⁰. Le peuple est ici cantonné dans un rôle de spectateur, incapable de s'engager pour l'obtention d'un quelconque droit. Pis

⁸⁷ Riot-Sarcey, Michèle, « Temps et histoire en débat. "Tout s'oublie" et "rien ne passe" », *op.cit.*, p. 8.

⁸⁸ Cf. Blanc, Louis, *pages d'histoire de la révolution de 1848*, Libr. de Ve Wouters, Bruxelles, 1850, p. 30.

⁸⁹ *Ibid.*, p.30-31

⁹⁰ Docteur Joseph Marie Audin-Rouvière (1764-1832), cité par Louis, Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Éditions Perrin 2007, p. 486.

encore, son caractère pusillanime le rendrait obtus à toute idée républicaine. Ce qui manquerait au peuple c'est le courage, c'est ce qu'affirmait aussi Renan, et cette disposition semblerait héréditaire. C'est avec un mépris certain que l'on considérait le peuple. Le "on" renvoie ici à une grande partie de ce que la France comptait de lettrés mais aussi aux classes laborieuses et aux paysans eux-mêmes. C'est ce que nous rappelle Eugène Weber⁹¹, à propos des paysans qui se percevaient loin du centre qu'était Paris et donc de la France. Ceux qui arrivaient des grandes villes se sentaient, jusqu'aux débuts du XX^{ème} siècle, en territoires étrangers, voire ennemis. Un grand fossé séparait les citadins et les ruraux, et il ne s'agissait pas seulement juste d'une différence minime mais de modes et perceptions complètement antagoniques.

Weber rapporte qu'« avant 1857, c'est-à-dire avant la plantation des pieds de pins, qui devaient inaugurer une ère nouvelle, encore bien précaire, les références à la "sauvagerie" abondent, s'appliquent aussi bien au paysage qu'aux conditions de vie et à la population »⁹². Une grande partie de la France, pour ne pas dire la plus grande partie, restait des terres à conquérir et à « civiliser ». La dénomination de sauvagerie était fréquente quand il s'agissait de désigner tout ce qui n'était pas urbain. Désignation qui s'appliquait à fortiori aux révoltes des ruraux et toutes leurs manifestations.

Gambetta dans un discours du 26 juin 1871, considérait les paysans d'un œil circonspect sur leur capacité à distinguer l'évolution de la chose politique. Sur les raisons de l'attachement des paysans à l'empereur et le souhait de voir ce dernier revenir au pouvoir, il voyait les raisons dans « l'état mental particulier aux paysans. On lui a dit, on lui a répété que sa propriété avait été instituée et maintenue par Napoléon. Le paysan n'est pas un homme à fines nuances, à fines distinctions ; il mêle et confond Bonaparte et la Révolution ; il n'a pas l'esprit de distinction et de critique ; mais il a la perception des gros résultats, et il sait que cette terre que son grand-père avait acquise, il l'a gardée sous Napoléon 1^{er}, et qu'à la suite de l'invasion on a menacé cette terre, pour la défense de laquelle, sous la République, il a versé héroïquement son sang, sauvant du même coup son bien et la patrie »⁹³. Ceci revient à dire que les paysans ne pouvaient et étaient incapables de saisir le sens de la politique. La seule chose qu'il pouvaient, selon Gambetta, comprendre était la propriété de sa terre immédiate et ne pouvait saisir le sens de l'appartenance à une quelconque patrie qu'à travers elle.

Le paysan était donc perçu comme un être fruste et résigné tout au long de la première moitié du XIX^e, voire une bonne partie de la seconde. Cet état léthargique (qui renvoie à une extrême

⁹¹ Weber, Eugène, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870 – 1914*, Fayard, Paris, 1983

⁹² *Ibid*, p.18.

⁹³ Gambetta, Léon, *Discours et plaidoyers politiques*, II, Typographie Georges Chamerot, Paris, 1881, p. 29.

misère), et surtout les perceptions qui allaient avec, n'allaient commencer à s'estomper qu'avec l'essor de l'industrie et, selon Eugène Weber, l'extension des chemins de fer et le tracé des routes qui vont tirer de leur isolement un certain nombre de régions complètement excentrées. Avec l'accélération des moyens de transport et la possibilité de rejoindre les grands centres urbains, pour travailler et faire du commerce, c'est le mode de vie de ces centres qui va progressivement supplanter et s'imposer à la vie rurale. Ceci signifiait notamment l'évincement des dialectes et langues régionales et des cultures qu'elles traduisaient.

On l'a vu avec Gambetta, les paysans n'avaient d'intérêt, ou très peu, et n'étaient pas concernés par la politique au niveau national. Ils demeuraient avec un regard qui se limitait à l'échelle locale. Non pas pour des raisons pseudo-héréditaires, mais dû au fait de l'éloignement des centres urbains, pour ne pas dire de Paris. C'est dire aussi que la ruralité n'occupait pas une place importante dans les préoccupations des hommes politiques du XIX^e siècle. Le plus souvent, l'unique rapport que les paysans avaient avec le pouvoir central se limitait aux douanes et aux impôts. L'image qu'ils pouvaient avoir de ce pouvoir lointain, et dont le seul lien qu'ils avaient lui, était d'ordre policier.

Quant aux révoltes des paysans, celles-ci, selon toujours Eugen Weber, n'étaient pas dues à un sentiment d'appartenance ou de conscience de classe, sans qu'il soit possible de l'affirmer de façon catégorique, mais dû à l'état de disette, voire même par un effet d'entraînement, donc non réfléchi. Weber rapporte à ce propos que le procureur, en 1851, en Ardèche, « dut admettre que de nombreux insurgés ne savaient pas ce qu'ils faisaient : certains pensaient lutter pour l'abolition des impôts ou pour obtenir du travail ; d'autres croyaient qu'ils répondaient à l'appel du Président demandant leur aide et les invitant à marcher sur les villes de province ; beaucoup avaient été simplement entraînés par la foule »⁹⁴. Je ne puis pour ma part appuyer cette idée, mais elle a le mérite aussi de montrer ce que les contemporains pensaient de ce peuple qui serait incapable d'avoir une réflexion objective sur sa condition. Je ne suis pas sûr que cela soit vrai. Sans pousser nos conclusions trop loin sur la capacité d'agir des paysans, il importe surtout ici de constater le fossé énorme qui séparait les citadins des ruraux. Ce qui m'intéresse et retient mon attention ce sont ces perceptions négatives et péjoratives accolées aux plus humbles. De ce qui vient d'être dit, il ne faut pas conclure que les citadins représentaient non plus un groupe homogène qui contrastait avec les ruraux.

Eugène Buret est celui qui s'intéressa de près à l'état des classes laborieuses dans les villes. Pour lui, « l'indigence des grandes villes est bien plus fâcheuse d'aspect que la pauvreté des

⁹⁴ Weber, Eugène, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870 – 1914, op.cit.*, p. 367.

compagnes : elle inspire le dégoût et l'horreur, car elle choque à la fois tous les sens. Les rues et les maisons qu'elle habite se reconnaissent à leur malpropreté »⁹⁵. Mais cette extrême pauvreté n'est pas seulement le trait distinctif des classes laborieuses. Cette misère s'accompagne aux dires de Buret d'un attrait flagrant pour les vices. Pour Buret, il ne suffit pas de proclamer la liberté pour tous. Certains, les ouvriers en l'occurrence, n'étaient pas encore prêts pour un usage serein de leurs droits. Il fallait donc les rééduquer.

Mais cette éducation n'est pas pour autant garante d'une sérénité sociale. Buret pensait « que l'éducation morale du peuple est à faire ; son éducation intellectuelle aussi, bien qu'on lui apprenne à lire. Il faut que l'instruction primaire aboutisse à autre chose qu'à fournir au peuple les moyens de s'instruire, car, en lui rendant possible la connaissance du bien et celle du mal, il pourrait par inadvertance choisir celle du mal »⁹⁶. Quelques années avant la révolution de 1848, on ne pensait pas que l'instruction puisse garantir la paix sociale. Il semblerait même qu'il y ait une crainte que l'instruction n'éveille des prétentions démesurées.

Ce qui est frappé, dans la description de Buret, c'est le peu de considération dans laquelle était tenue la classe ouvrière. Celle-ci était perçue comme prise dans un processus de dégénérescence. On assisterait à un « dépérissement de la race humaine chez les classes laborieuses qui vivent au sein des villes, et qui sont employées par l'industrie, [cette dégénérescence] est constaté[e] avec une triste évidence »⁹⁷ et « certains travaux industriels affligent l'espèce humaine de difformités, et crée une race à part, toute différente de celle que Dieu a mise sur la terre »⁹⁸. Progressivement donc, les classes laborieuses devenaient une autre race et cette dernière présenterait des caractéristiques comparables à d'autres populations « exotiques ». Cette dégénérescence rendrait une grande partie de la population française assimilable aux Indigènes des colonies. Indignat avec tout ce que cela véhicule vision péjorative. Adolphe Blanqui comparera même certaines populations françaises avec les Kabyles⁹⁹.

Buret semblait parfois avoir moins de considérations pour les classes laborieuses que pour les barbares d'autres contrées ; « les peuples les plus barbares ont des traditions, des chants nationaux, présents des ancêtres et des Dieux, qui rappellent le passé et promettent un glorieux

⁹⁵ Buret, Eugène, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France ; de la nature de la misère, de son existence de ses effets, de ses causes, et de l'insuffisance des remèdes qu'on lui a opposés jusqu'ici ; avec l'indication des moyens propres à en affranchir les sociétés*, tome 1, Jules Renouard et compagnie, Paris, 1841, p. 260.

⁹⁶ *Ibid*, p.309

⁹⁷ *Ibid*, p.360

⁹⁸ *Ibid*, p.363

⁹⁹ Cf Adolphe, Blanqui, « tableau des populations rurales en France en 1850 », *Journal des économistes*.

avenir : les barbares ont la poésie et l'espérance. Ils ont l'exaltation du courage, le sentiment d'une grandeur sauvage, l'héroïsme individuel, ils ont un culte et des Dieux. Les classes dégradées que la misère exclut de la civilisation n'ont rien pour se réjouir et oublier leurs maux, rien pour consoler leurs souffrances et relever leur humiliation, rien que l'ivrognerie »¹⁰⁰. En suivant ce tableau, les classes laborieuses seraient plus à plaindre. Selon Buret, opinion au demeurant fort répandue, le fait que les ouvriers soient incertains de leur pitance les rendrait et les rapproche de l'état de la sauvagerie, ils seraient de fait tributaires du hasard.

Quand à savoir qui étaient ces sauvages, cette nation à l'intérieur de la nation, ce sont tous les prolétaires, au nombre desquels il faut compter les chiffonniers et les vagabonds¹⁰¹. Il faut rajouter à ces classes laborieuses, les classes dangereuses qui finissent dans les descriptions même par s'amalgamer. Karl Marx de son côté, dans le *Dix-huit Brumaires*, parle quant à lui du *lumpenprolétariat*, constitué « du prolétariat en haillons, en guenilles, mais aussi le prolétariat chiffonnier, misérable et louche »¹⁰² dans laquelle Marx voyait un ennemi potentiel du prolétariat industriel.

Cette vision que l'on avait des classes laborieuses, confondues le plus souvent avec les criminels, on la retrouve aussi et surtout dans les romans dont Balzac était un des plus grands représentants avec Victor Hugo et Eugène Sue. En effet, Balzac a contribué à asseoir cette image des classes dangereuses dans la *comédie humaine*. Présente en arrière fond, elle est épiée et scrutée par un œil bourgeois qui met en avant et agrandit tous les artifices dont se pare cette classe¹⁰³. On trouve ainsi cette description emblématique dans *la fille aux yeux d'or* : « Ce peuple horrible à voir, hâve, jaune, tanné (...) la teinte infernale des figures parisiennes (...) ces visages contournés, tordus, rendent par tous les pores l'esprit, les désirs, les poisons dont sont engrossés leurs cerveaux : non pas des visages, mais des masques »¹⁰⁴. La représentation des classes, et qui est véhiculée tout au long du XIX^e siècle, est une image de misérables grossissant toutes les tares et les traits qui les rendaient distincts du reste de la population.

Ces traits indigénisants et péjoratifs sous lesquels sont dépeints les classes laborieuses vont progressivement servir à décrire uniquement des peuplades « réellement » exotiques. Ce sera le cas notamment le cas pendant toute la seconde moitié du XIX^e siècle et de façon plus prégnante sous la Troisième République.

¹⁰⁰ E. Buret, *op cit*, p.13-14

¹⁰¹ C'est Frégier qui les classe ainsi, voir Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses op.cit.*, p. 458.

¹⁰² Note de bas page n°69, Marx, Karl *Dix-huit brumaire de Louis Napoléon Bonaparte*, Editions GF, 2007, p.62.

¹⁰³ Notamment dans Balzac, Honoré de, *l'interdiction*, Éditions Charpentier, Paris, 1839.

¹⁰⁴ H. de Balzac, cité par Chevalier, Louis *Classes laborieuses et classes dangereuses, op.cit.*, p. 487.

Plan

Cette thèse s'ouvre avec un chapitre qui revient sur la place des missions scientifiques qui suivirent l'avancée de la conquête militaire. Dans ce premier chapitre je rappelle l'inscription de l'expédition scientifique dans une tradition plus ancienne. Une de ses devancières fut la Campagne d'Égypte. Cette dernière conduite par le général Bonaparte en 1798, n'était pas uniquement militaire. Une commission scientifique était créée la même année, spécialement pour seconder cette expédition. Plusieurs disciplines étaient embarquées et avaient pour objectif notamment de redécouvrir ce pays et de mettre à jour ses racines occidentales. A son arrivée, le général Bonaparte marque l'importance du côté scientifique de la Campagne en créant l'Institut d'Égypte. Ce dernier devait « principalement s'occuper : 1.° Du progrès et de la propagation en Égypte ; 2.° De la recherche, de l'étude et de la publication des faits naturels, industriels et historiques de l'Égypte »¹⁰⁵. On retrouve déjà la rhétorique de la propagation des Lumières et en même temps une mise en exergue des racines occidentales des pays conquis afin de justifier leur colonisation. L'expédition scientifique algérienne aura à charge à la fois de fournir des informations tant sur la topographie de la nouvelle contrée qu'une connaissance poussée de ses habitants. Ces informations scientifiques serviront en temps voulu de répertoire dans lequel va puiser l'armée et les autorités politiques pour un meilleur cadrage de l'Algérie. Le second chapitre, en prolongement du premier, sur la place des saint-simoniens qui occupaient une place prépondérante dans l'expédition scientifique, notamment avec la personne de Prosper Enfantin. Ce dernier, un des héritiers Saint-Simon et qui prolongeait sa pensée, fut un de ceux qui poussaient à l'innovation scientifique et un des promoteurs précoces des chemins de fer. Comme tous les Saint-simoniens il voyait dans l'Orient le symbole de la Femme avec laquelle l'Occident devait s'unir. Enfantin, qui se voulait non seulement un continuateur zélé mais un Père et guide de la religion saint-simonienne¹⁰⁶, avait reporté ses aspirations déçues et ses échecs vers l'Algérie. Il sera un fervent partisan de la colonisation, entraînant ainsi les saint-simoniens dans la voie de la conquête. Ce chapitre passe en revue les propositions du Père

¹⁰⁵ *La décade égyptienne, Journal littéraire et d'économie politique*, N°1, An 7.

¹⁰⁶ MORSY, Magali, *Les Saint-Simoniens et l'Orient. Vers la modernité*, Edisud, Aix-en-Provence, 1989.

Enfantin concernant une meilleure exploitation de l'Algérie. L'invitation à une meilleure implication de ses disciples dans la mise en valeur de l'Algérie offrait ainsi une nouvelle perspective et un lieu où les utopies d'Enfantin pouvaient s'exprimer. L'Algérie commençait à devenir un laboratoire où on pouvait laisser libre cours à des divagations qui laisseront des traces durables.

Dans le troisième chapitre je tente de montrer combien cette première incursion scientifique, dont il a été question dans les deux premiers chapitres, allait être suivi par toute une production scientifique, notamment hygiéniste, qui va penser le rapport du centre à la périphérie à partir de considérations organicistes. Il sera question de l'émergence de l'environnement, questionnement intimement lié à la problématique hygiéniste, comme enjeu d'une nouvelle gouvernabilité qui avait pour souci d'abord d'assurer aux colons une terre saine et ensuite la conçoit et l'incorpore dans le corps plus large qu'est la nation. Tous ces travaux tentaient de responsabiliser les Indigènes quant à la mauvaise gestion de leurs terres. On l'aura compris l'argument de la préservation de l'environnement et du territoire sera l'occasion d'une spoliation qui finira d'appauvrir les autochtones.

Le quatrième chapitre revient sur l'évolution de la médecine et de l'hygiène en métropole tout au long du XIX^e siècle. Il s'agit ici de restituer dans les grandes lignes l'état de cette médecine qui sera présentée par la suite, voire en temps qu'elle se reconfigurait, ayant déjà fait franchir à la France le seuil de la modernité. Je tenterai de revenir sur la question de la vaccination qui sera reprises à maintes reprises dans le cadre colonial comme preuve de l'arriération des Indigènes. Ce chapitre me paraît d'autant plus important qu'il montre combien la médecine et la connaissance médicale pré-pasteurienne étaient balbutiantes. C'est à partir de ces savoirs, notamment en ce qui concerne l'hygiène, que le regard sur les colonies se fera péremptoire quant à l'arriération des Indigènes.

Le cinquième chapitre interrogera les discours des hygiénistes et des médecins coloniaux comme des lieux où sont construits tous les stéréotypes qui vont constituer les frontières identitaires entre les Indigènes et les Européen.ne.s. Je tente de montrer le recours de ces médecins à une hiérarchisation des rôles sexués pour prouver l'écart incommensurable entre la société indigène et la civilisation européenne. Dans la continuité des débats métropolitains, les hygiénistes construisaient leur discours comme autant de récits quasi littéraires accessibles au plus grand nombre.

Dans le sixième chapitre il s'agit de revenir sur des questions sur une des questions primordiales de la médecine moderne à savoir la vaccination. Cette dernière a longtemps été brandie comme une des preuves de la réticence des Indigènes à accepter ce que le progrès leur offrait de meilleur

en les préservant des maladies. Or il s'agira dans ce chapitre de montrer à partir des questions de la vaccination, de l'éthique et de l'expérimentation que la vision que les médecins avaient de la pratique médicale dans les colonies n'était absolument pas la même avec celle pratiquée en métropole ; que la vie ne pesait pas de la même manière selon que l'on soit Indigène ou Européen.ne. Par ailleurs, dans ce chapitre, il s'agira de rappeler brièvement que l'acceptation de la vaccination en métropole n'a pas été un long fleuve tranquille.

Dans le dernier chapitre je reviens sur le solidarisme, qui a été pratiquement la philosophie de la Troisième République, en la considérant comme la consécration des recommandations hygiénistes. Ce n'est pas tant cette idéologie qui retiendra mon attention en soi mais le manque d'écho qu'elle trouvera dans les colonies. À la même époque où Léon Bourgeois, penseur attitré de cette idée de solidarisme, et ses disciples s'échinaient à démontrer l'inéluctabilité de ce nouveau contrat social, la France républicaine adoptait en Algérie un code qui rendait caduque toute pensée humaine et solidaire.

1 L'expédition algérienne : une « nouvelle » terre pour la Mère-Patrie

Le contingent colonial qui s'installera progressivement en Algérie à partir de 1830 était de trois types : le premier était formé par ce qu'on pourrait appeler le personnel représentant l'autorité coloniale (personnels administratifs et militaires – fonctions confondues au départ, du fait des nécessités de la conquête, et connaîtront une mutation au gré de l'évolution du statut de l'Algérie) ; le second groupe était constitué par le colonat européen (constitué par des Français « de souche » et d'autres nationalités – Espagnols, Italiens, Maltais, etc..) ; enfin, une troisième catégorie hybride vient compléter la population européenne en Algérie, à savoir les scientifiques et autres propagateurs de la modernité (médecins et hygiénistes, explorateurs et aventuriers, géographes, artistes, anthropologues et ethnologues, etc.). Cette dernière catégorie n'est pas à proprement parlé distincte des deux autres, elle en est la plupart du temps issue et partie prenante. Aux avant-postes durant la période de conquête, pratiquement jusqu'au début XX^e siècle, les scientifiques pouvaient être des praticiens ou encore simplement des représentants de telle ou telle discipline mais tous étaient soit militaires soit civils au service de tel ou tel ministère ou société savante. Dès la première décennie de la colonisation des savants de divers horizons ont entrepris, avec l'aval, les encouragements et le financement des politiques et des militaires, d'explorer l'Algérie.

Héritière des missions scientifiques d'Égypte, lors de la campagne du même nom et menée par le général Bonaparte à partir de 1798¹⁰⁷, et de celle de Morée (Péloponnèse)¹⁰⁸, celle qui prit pour terrain l'Algérie dura trois ans et donna lieu à une production scientifique plus conséquente que les deux premières : 39 volumes couvrant divers domaines, comme l'histoire et la géographie, la médecine, la physique, la zoologie et la botanique et l'archéologie et les beaux-arts. Cette expédition inaugura pour ainsi dire une nouvelle tradition qui ne cessera de s'enrichir

¹⁰⁷ Expédition qui dura de 1798 à 1801

¹⁰⁸ De 1829 à 1831.

de contributions touchant aux disciplines citées plus haut. Ces productions scientifiques¹⁰⁹ allaient offrir une topographie générale – des espaces et des hommes - essentielles pour la colonisation du territoire. Pour autant, peut-on se contenter de dire que ces disciplines et ces productions se contentaient de seconder les autorités coloniales ? Ou encore les objets étudiés étaient-ils subordonnés à une demande orientée ayant pour unique finalité de mettre à disposition du politique et surtout du militaire un canevas de mesures et de connaissances mobilisables lors des affrontements mais aussi pour gérer à la fois les espaces et les hommes conquis ? Comme l'affirme Marie-Noëlle Bourguet, une telle approche considérerait une telle production comme uniquement une manifestation de l'idéologie coloniale. Pour Bourguet il est opportun de considérer ces discours scientifiques comme des dispositifs¹¹⁰ dont la « mise en place et (...) (le) déploiement (...) (est) une opération d'intervention et une expérience de connaissance qui fabriquent d'un même mouvement du savoir et du pouvoir sur les territoires et sur les hommes auxquels elles s'appliquent »¹¹¹. En effet, le fait est que ces expéditions scientifiques aient accompagnées et suivies les pas des militaires, du moins au début de la colonisation, peut laisser sous-entendre qu'il s'agissait uniquement d'un savoir aux ordres. Mais comme le souligne là encore M- N. Bourguet, ces expéditions furent aussi l'occasion de découvertes scientifiques et/ou de mise en pratiques de théories et de savoirs métropolitains. Ces territoires nouvellement conquis étaient bel et bien des laboratoires et de formidables opportunités offertes à des savants confirmés ou en herbe de se distinguer et de gravir les échelons du Panthéon scientifique. C'est ce double rapport concomitant, à la fois de production « réellement » scientifique et en même temps de production d'un certain type de pouvoir né justement de la mise en lien entre ces discours hétérogènes, que je souhaite interroger dans ce chapitre. L'un ne va pas sans l'autre dans le contexte colonial.

Je reviendrai dans un premier temps sur l'exploration scientifique de l'Algérie. D'abord la première expédition (1839 -1841) et ensuite aux travaux épars qui s'inscrivent en droite ligne de cette première incursion. J'interroge la volonté, et les conséquences qui en découlent, de rattacher le nouvel espace conquis à une perspective plus large : la méditerranée. Je m'intéresse au fil conducteur, à ce réseau dont parle Foucault, entre ces diverses disciplines. Je mets en exergue, au travers de ces discours hétérogènes, la prégnance d'un *modus operandi* qui consiste

¹⁰⁹ Sous cette appellation on retrouvera un large spectre de savoirs allant de connaissances médicales aux beaux-arts.

¹¹⁰ Voir plus haut la définition des dispositifs.

¹¹¹ Marie-Noëlle Bourguet, « De la Méditerranée », in Bourguet, Marie-Noëlle, Lepetit, Bernard Nordman Daniel et al, *L'invention scientifique de la Méditerranée. Égypte Morée Algérie*, Éditions de l'EHESS, 1998, p.15.

à étudier et à décrire des espaces, des physionomies, des caractéristiques, etc., à une échelle locale. Il s'agira dès lors de se demander les conséquences d'une telle démarche.

1.1 D'une expédition à une autre

1.1.1 Égypte et Morée

La tradition des commissions militaro-scientifiques ne date pas de la colonisation algérienne. En 1798, l'expédition égyptienne, commandée par le jeune Général Bonaparte, avait charrié dans son sillage une cohorte de savants et d'artistes. L'arrivée de ces derniers en « Orient » devait progressivement, au gré de l'avancée de l'armée, décrire le pays et dépasser et/ou réactualiser les récits des anciens pour se confronter à la réalité d'une contrée complètement méconnue. La commission d'Égypte, qui va puiser largement dans la commission des sciences et des arts créées en 1798, était composée de plus 18 corps de métiers qui n'étaient pas tous à priori considérés comme scientifiques. Outre des chimistes, des médecins, des zoologistes et autres ingénieurs en ponts et chaussées, on trouvera à titre d'exemple des dessinateurs, des interprètes et des littérateurs¹¹². L'histoire retiendra quelques noms de savants ayant participé à cette expédition, parmi lesquels Gaspard Monge¹¹³, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire¹¹⁴ ou encore Claude Louis Berthollet¹¹⁵. L'agrégation de toutes ces disciplines et savoirs met en face en effet deux mondes, l'« Orient » et l'« Occident », qui se sont nourris mutuellement et qui se sont faits la guerre durant les nombreuses croisades¹¹⁶.

L'Égypte de cette période, comme le reste du monde Ottoman était en pleine recomposition et en proie à des désordres. Mais il me semble qu'on ne peut présenter cette rencontre comme le font certains travaux comme cette citation tirée d'un ouvrage de Luthi de 1999 consacré à l'expédition où l'auteur décrit cet événement comme « un heurt (...), entre deux mondes, deux

¹¹² Laissus, Yves, *L'Égypte, une aventure savante 1798-1801*, Paris, Fayard, 1998.

¹¹³ Mathématicien de renom, il inventa la géométrie descriptive et contribua à instaurer un système de mesure des poids basé sur le système décimal.

¹¹⁴ Naturaliste et zoologiste. Son œuvre majeure la *philosophie anatomique* dont le premier volume est en grande partie inspirée par la découverte des poissons qui peuplaient le Nil et en particulier le *Polypterus*. Le second est consacré à l'étude des monstres.

¹¹⁵ Chimiste, il contribua avec Lavoisier à révolutionner la chimie. On lui doit entre autres l'invention de l'eau de Javel.

¹¹⁶ De cette expédition il nous reste 28 volumes qui décrivent les observations scientifiques recueillies pendant la campagne d'Égypte *Descriptions de l'Égypte ou Recueil des observations et recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française* (neuf de ces volumes sont du texte, le reste étant des planches). Ils seront publiés entre 1809 et 1829. Commencés sous Napoléon Bonaparte, ils seront achevés sous Charles X.

civilisations que tout opposait, la philosophie active de l'occident face à la passivité religieuse de l'Orient ; la tactique et la discipline de l'armée française face à la fougue désordonnée des mamelouks et des Turcs ; la rigueur et l'égalité devant la loi face à l'arbitraire du régent turc et des beys mamelouk ; l'industrie déjà complexe de l'Europe face à l'artisanat local qui ignorait encore le moulin à eau et le moulin à vent »¹¹⁷. Il me semble qu'il faut plutôt souligner une fascination de l'Occident pour l'Orient qui ne s'est jamais tarie. Les différentes productions de cette mission présentaient une description de tout ce que l'expédition a introduit, de l'imprimerie à la loupe. On avait là une translation des commentaires, certes un peu plus érudit, de ce que cette rencontre a fait naître ou commencé à montrer des orientaux durant le XIX^e siècle et demeure sous certains aspects encore d'actualité. On retrouve ici le fatalisme des Musulmans, leur ignorance et la passivité qui seront des traits de caractère constants des descriptions des monographies coloniales. Quoiqu'il en soit, l'expédition accéléra le renouveau politique de la province ottomane avec l'arrivée au pouvoir de Mohammed Ali¹¹⁸ qui entreprit de profondes réformes à partir de 1805. Il importe de rappeler que cette expédition était avant tout une expédition coloniale. Expédition qui s'est soldée par un échec mais il n'en demeure pas moins que fut là la première incursion et tentative d'implantation française dans le monde arabo-musulman. D'autres conquêtes suivront avec plus de succès.

Entre cette expédition et l'autre, celle qui aura pour terrain l'Algérie de la « pacification », il y eut l'expédition de Morée en 1828. Cette dernière, pensée dans le même esprit de celle d'Égypte arrive néanmoins dans un contexte de philhellénisme et d'une volonté de la France de contribuer à la libération de la Grèce du joug Ottoman. De moindre importance que sa précédente égyptienne, la mission scientifique de Morée était composée de 17 savants dépendants de trois sections, elles-mêmes rattachées à trois académies : Architecture et Sculpture (Académie des Beaux-Arts), Archéologie (Académie des Inscriptions), Sciences physiques (Académie des Sciences)¹¹⁹. On retiendra le nom de la personnalité qui dirigea la troisième section et qui prit, à vrai dire, les rênes de l'expédition : Bory de Saint-Vincent¹²⁰.

Les deux premières expéditions scientifiques qui accompagnaient les expéditions militaires étaient mues par de multiples justifications. Pour l'Égypte et la Grèce, le passé est convoqué pour leur donner une légitimité historique. L'expédition scientifique venait, dans ce cas-là,

¹¹⁷ Luthi, Jean-Jacques, *Regard sur l'Égypte au temps de Bonaparte*, L'Harmattan, Paris, 1999, p. 15.

¹¹⁸ Méhémet Ali, wali d'Égypte, Soudan, Syrie, Hedjaz, Morée, Thasos et de la Crète de 1805 À 1848.

¹¹⁹ Broc, Numa, « Les grandes missions scientifiques françaises au XIX^e siècle (Morée, Algérie, Mexique) et leurs travaux géographiques », *Revue d'histoire des sciences*, 1981, Tome 34 n°3-4.

¹²⁰ Né le 6 juillet 1778. Il fut à la fois militaire, botaniste, naturaliste et géographe. On lui doit notamment *Relation du voyage de la Commission scientifique de Morée dans le Péloponnèse, les Cyclades et l'Attique* et sa *Note sur la commission exploratrice et scientifique d'Algérie* rédigée un an avant l'expédition en Algérie.

secondar l'expédition militaire et donner ainsi à voir les affres commis par l'envahisseur ottoman à l'encontre de la civilisation occidentale. L'exploration scientifique n'offrait pas de justifications ex ante à l'expédition militaire mais servait à la fois de témoin et de relais de l'état de léthargie et d'apathie dans lequel l'Égypte et la Grèce ont été plongé depuis qu'elles sont tombées sous la coupe de l'empire Ottoman. C'est de ce passé glorieux, maintenu vivace par les savants pendant les expéditions, et de la philosophie des lumières que cette commission se réclamait.

Rien de tel dans la conquête de l'Algérie. S'il est vrai que dans le cas de l'Égypte l'opposition des populations locales était bien réelle, ce qui ne fut pas le cas en Grèce, en Algérie il s'agissait bel et bien d'une guerre de conquête. Dans les cas de l'Égypte et de la Grèce l'argumentation avancée était la libération et la contribution à l'indépendance des deux contrées. En Algérie, même si les objectifs n'étaient pas clairs dès le début, il n'en demeure pas moins que tout était mis au service du contrôle du territoire conquis et la soumission des populations locales. Il est intéressant de voir comment les scientifiques ayant pris à l'expédition d'exploration de l'Algérie percevaient leur rôle dans cette conquête en acte.

1.1.2 Aperçu sur l'expédition d'Algérie

En 1838, apprenant la volonté de constituer une expédition en Algérie, le colonel Bory de Saint-Vincent se positionne et présente sa candidature dans une note adressée au ministre de la Guerre. Avant même que ne lui soit confiées les rênes de l'expédition, il fixe et ordonne la future commission. Le but d'une telle commission, selon Bory Saint-Vincent, « est de réunir complètement, et dans le moins de temps possible, ce qui peut contribuer à faire bien connaître une contrée dont l'étude importe non seulement à la puissance qui ordonna l'exploration, mais encore à l'universalité du monde savant. Le passé doit être interrogé par elle autant que l'état présent des choses ; des collections de tout genre seront formées par ses soins ; (...) une commission scientifique enfin, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est faite pour élaborer les éléments (*sic*) d'un monument encyclopédique »¹²¹. Bory de Saint-Vincent ne souligne, ni plus ni moins, la nécessité de sortir des cabinets parisiens et de l'érudition uniquement livresque pour la confronter à la réalité. Mais il souligne encore plus la nécessité d'une organisation militaire d'un tel corps, comme ce fut le cas lors de l'expédition d'Égypte, afin « d'y établir une bonne discipline comme il en existe dans un essaim d'abeilles, à qui le corps savans (*sic*)

¹²¹ Bory de Saint-Vincent, *Note sur la commission exploratrice et scientifique d'Algérie : présentée à s. Exc. Le ministère de la Guerre*, 1838, p.1.

se peuvent comparer, (à condition que)(...) la commission (soit) sous la direction d'un chef unique, (et qu'elle soit) (...) le plus possible recrutée dans le département de la guerre. (...) »¹²². Bory Saint-Vincent entendait se servir de son expérience en Morée pour ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Il fallait mettre au pas les savants et que les volontés soient agrégées au service d'un seul but : que le résultat soit « digne qu'on le puisse considérer comme un monument élevé à la gloire de la France et de son gouvernement »¹²³. Le ton est donné et pour ne pas laisser douter les plus récalcitrants, et n'oubliant pas qu'il fut aussi militaire, Bory de Saint-Vincent affirme que le chef de la section nomade, celle-là qui est chargée de parcourir le pays de fond en comble – et donc la plus importante des sections, celle-là même qu'il entend commander lui-même –, en accord avec « le gouverneur ou les commandans (*sic*) des provinces pour être associé aux grandes reconnaissances ou autres mouvemens (*sic*) de troupes, en dirige lui-même au besoin, et faire marcher la science sous l'égide de la guerre »¹²⁴. En outre, le port d'un « uniforme » militaire allait être de rigueur car il « permet(tait) aux civils de n'avoir point de complexes vis-à-vis des militaires, et d'adopter une allure martiale face aux indigènes »¹²⁵. Les savants, en n'ayant pas les mêmes pas prérogatives ni les mêmes privilèges, représentaient la France et en tant que tels entendaient se faire respecter. Il est bien entendu que l'autorité des militaires ne pouvait aucunement être altérée ni remise en question par des civils¹²⁶. Il était donc évident que les savants civils, même vêtus d'un « uniforme », ne pouvaient prétendre à un quelconque poids face à l'autorité militaire. La seule autorité qu'ils entendaient faire prévaloir était celle dirigée contre les Indigènes.

Bory de Saint-Vincent est arrivé à ses fins et dirige effectivement l'exploration de 1839 à 1842. La commission comportera jusqu'à 30 membres entre titulaires et auxiliaires (militaires et civils)¹²⁷. La publication des travaux de la commission commencera en 1844 et ne s'achèvera qu'en 1867. La collection comportera 39 volumes répartis en cinq séries :

- histoire et géographie qui comportera 16 volumes, dominé par la figure d'Ernest Carette¹²⁸ qui publiera à lui seul 5 volumes portant notamment sur les routes de commerces suivies

¹²² *Ibid*, p.7.

¹²³ *Ibid*, p.8.

¹²⁴ *Ibid*, p.13.

¹²⁵ Broc, Numa, *op.cit.*, p.330.

¹²⁶ Rappelons que de 1830 à 1870, l'Algérie était sous administration militaire même si en 1858 par décret de Napoléon III fut créé le Ministère de l'Algérie et les Colonies.

¹²⁷ Cf. Nordman, Daniel, « l'exploration scientifique de l'Algérie : le terrain et le texte », in *L'invention scientifique de la méditerranée... op.cit.*

¹²⁸ Carette Antoine Ernest Hippolyte (1808 -1890). Historien, géographe et saint-simonien, il fut à l'origine avec Auguste Warnier, un autre saint-simonien de l'établissement d'une des premières cartes de l'Algérie divisée par tribus à une échelle de I/I 000 000.

par les Arabes mais aussi et surtout deux études notables sur la Kabylie qui à bien des égards seront les premiers ouvrages scientifiques de références tant pour les savants que pour les politiques dans leur conception de ce que serait l'identité berbère. A partir de là il sera communément admis, jusqu'à très récemment, à l'instar Charles-Robert Ageron¹²⁹, que la France avait une politique berbériste qui visait à accorder aux berbères une place de choix dans la nouvelle colonie (cette place de choix n'était que rhétorique, car dans les faits les populations berbères étaient tout autant tenues en mésestime que les autres. La guerre de conquête de la Kabyle était une des plus impitoyable). Le reste des publications étaient soit des traductions de récits de voyageurs arabes ayant parcouru l'Afrique du Nord soit des récits historiques sur l'ancienne régence d'Alger ou encore des précis de jurisprudence musulmanes (publiés entre 1844 et 1855) ;

- médecine et hygiène qui contiendra 2 volumes portant sur l'hygiène en Algérie, publiés par Jean Périer¹³⁰ suivi d'un mémoire sur la peste par A. Berbrugger. Cette série est une des moins fournies en termes de publications avec la physique générale, mais on verra plus loin que la médecine et l'hygiène fut dans le projet initial de Bory de Saint-Vincent la pierre angulaire de la réussite de la commission (publiés en 1847) ;
- Physique générale qui comprendra 2 volumes publiés par Georges Aimé portant sur le magnétisme terrestre et sur les marées de la méditerranée (publiés en 1845 et 1846) ;
- Zoologie, botanique et géologie. Pas moins de 16 volumes sur la faune, la flore et la géologie et la minéralogie de l'Algérie. Cette série, aussi étoffée que celle consacrée à l'histoire et la géographie, est une somme d'études qui répertoriait et classait soigneusement tout ce dont l'Algérie recélait comme animaux marins et terrestres mais aussi sa végétation. Cette série fut dans une grande mesure orientée par deux militaires : Victor Loche¹³¹ et Durieu de Maisonneuve¹³² (publiés entre 1847 et 1867) ;

¹²⁹ Ageron, Charles-Robert, « La France a-t-elle eu une politique kabyle ? », in *Revue historique*, T. 223, Fasc. 2, 1960 ;

¹³⁰ Jean-andré Napoléon Périer (1806-1880), Médecin en chef de l'hôtel impérial des Invalides.

¹³¹ Victor Jean-François Loche (1806-1863), militaire et naturaliste, il remplacera Bory de Saint-Vincent à partir de 1853. Il décrit plus de 357 espèces.

¹³² Michel Charles Durieu de Maisonneuve (1796-1878), militaire et botaniste. Tout comme Bory de Saint-Vincent, il prit part à l'expédition de Morée. Son travail sur la flore mit en valeur de nouvelles plantes dont un certain nombre de cryptogames dont il était spécialiste.

- Archéologie et Beaux-Arts, avec trois volumes, qui sera dirigée par A.H. A. Delamare¹³³ et A. Ravoisié¹³⁴. Cette première incursion scientifique et militaire a mis en valeur la richesse des sites archéologiques de la nouvelle colonie.

Un certain nombre de remarques doivent suivre l'énumération de ces publications quant à la forme et au fond. La somme de ces volumes ne constitue pas l'ensemble des publications des membres de la commission. Il y eut des publications que l'on peut considérer comme annexes et qui font suite aux travaux ou aux publications de la commission. Les membres ayant publiés au nom de la commission ont continué soit leurs études et recherches sur l'Algérie soit à publier en se servant de leurs observations durant leur séjour avec la commission. D'autres encore qui n'ont pas contribué à la collection, publieront par la suite des travaux issus de leur terrain¹³⁵.

On remarquera aussi que dans la collection toutes les publications ne porteront pas explicitement sur l'Algérie. Huit des volumes qui constituent la série histoire et géographie abordaient en partie ou en tout des sujets qui ne traitaient pas de la nouvelle colonie. Outre les ouvrages généralistes d'histoire de l'Afrique ou encore de jurisprudence, quatre volumes traiteront de la Tunisie ou encore du Maroc. Rappelons qu'il s'agit là d'une expédition militaire et à moins de confondre les espaces conquis, cet élargissement de l'intérêt scientifique à ces contrées montre une volonté d'expansion qui ne cessera de grandir tout au long du siècle¹³⁶.

L'attention toute particulière pour les anciennes institutions, notamment romaines, devait offrir un exemple à suivre. Le maréchal Soult, Ministre de la Guerre, avait dessiné la place que devait jouer la science dans la marche de la colonisation. En 1833, Il indiquait dans une lettre à Silvestre de Sacy¹³⁷ que la science ne devait pas rester à l'écart et qu'elle devait jouer son rôle pleinement. Pour Soult les diverses branches de la science « pouvai(ent) offrir une bonne

¹³³ Adolphe Hedwige Alphonse Delamare, militaire et dessinateur. Il découvre la ville de Lambèse et en donne des planches précieuses et exhaustives qui donnent à voir l'état archéologique de cette ville militaire romaine que l'empereur Hadrien inspecta lui-même en 128 AP.JC. Cf. Janon Michel, *Recherches à Lambèse* : « I. La ville et les camps. II. Aquae Lambaesitanae », in *Antiquités africaines*, 7, 1973 et Dondin-Payre, Monique « un témoin des premières découvertes archéologiques en Algérie : Le Capitaine Delamare, membre de la Commission d'exploration scientifique, 1840-1852 », in *Bulletin Société Nationale des Antiquaires de France*, 1995.

¹³⁴ Amable Ravoisié, architecte de la commission scientifique, il mit sa formation classique et son expérience en Grèce au service de l'exploration des sites architecturaux algériens. Et même s'il était convaincu que l'architecture romaine en Italie était sans égale, il s'évertua néanmoins à relever les spécificités des sites algériens et tenta de faire l'inventaire des différents sites avant que l'avancée de la colonisation ne fasse subir des dégâts irréversibles à ces différents sites. Cf. Ouahès, Rachid, « Ravoisié Amable » in Pouillon, François, *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Éditions KARTHALA, 2008, pp. 851-852

¹³⁵ Je pense notamment à la notice publiée par A. Warnier avec Carette en 1847 qui avait pour titre une *description et division de l'Algérie*.

¹³⁶ Cet intérêt aurait pu être impulsé par l'actualité immédiate. Notamment les accords de Tanger en 1844 sur les frontières entre la Maroc et les territoires algériens. Rappelons néanmoins que le protectorat français sur le Tunisie et Maroc a été bien plus tardif : 1881 pour la première et 1912 pour le second.

¹³⁷ Silvestre de Sacy (1758-1838) était un orientaliste, administrateur du Collège de France et membre de différentes académies des sciences à travers l'Europe.

géographie de la Maurétanie sous la civilisation antique et une histoire de la colonisation des Romains dans cette contrée, des institutions qu'ils ont fondées, des rapports qui s'étaient établis entre eux et les indigènes. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt scientifique de ces recherches ; celui qu'elles auraient pour l'administration n'en est pas moins évident »¹³⁸. En somme, s'inspirer au-delà des siècles de ce que Rome a pu s'implanter durablement sur le sol africain. S'en inspirer aussi afin de voir ce qui a causé sa chute et ne pas reproduire les mêmes erreurs. Avant que la quête des monuments antéislamiques n'acquière une importance primordiale dans l'édification de la nouvelle France en Algérie¹³⁹, la référence valait aussi justification des politiques répressives.

Le détour par le passé romain servait à montrer que les indigènes ont toujours été rétifs à toute nouveauté et à toute innovation dans leurs systèmes de gouvernement. La seule manière de les soumettre a été, et demeure donc, le recours à la force. Les Européens installés, ou désireux de s'installer, en Algérie « devaient se battre contre la barbarie des musulmans, comme l'avaient fait leurs ancêtres pour pacifier et diffuser la civilisation dans l'Afrique antique »¹⁴⁰. Ce à quoi contribuent ces missions savantes ce n'est pas seulement la mise en place de cartes et d'études pouvant aider le militaire à mieux dominer, c'est aussi la « construction » du lien entre les dominations européennes des siècles antéislamiques et les « nouveaux romains » que la colonisation française charrie avec elle. Et en cela les Indigènes ne se trompaient pas en appelant les nouveaux venus les « *Roumis* »¹⁴¹. En produisant cette continuité, les scientifiques non seulement produisaient une légitimité de la nouvelle appropriation mais construisait une altérité durable qui faisait des Indigènes algériens les héritiers d'une religion obscurantiste et de mœurs barbares¹⁴².

¹³⁸ Lettre du maréchal Soult à Sylvestre de Sacy citée par Marouf, Nadir, *Le fait colonial au Maghreb : Rupture et continuités*, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 214.

¹³⁹ Nabila Oulebsir voit dans cet intérêt de la France pour les monuments de la nouvelle colonie algérienne « une préoccupation du présent – le présent du XIX^e siècle –, celle de l'édification d'une nouvelle France simultanément jeune et ancienne, en même temps moderne et porteuse d'une tradition solidement ancrée, nous dirions même ancrée dans le sol (...). Dès lors, ces monuments vont « servir de trace de référence » et l'architecte comme le dessinateur contribuent à « l'appropriation des dimensions culturelles et historique de ce territoriaux » pour les redonner d'une certaine manière à l'humanité. Cf. Oulebsir, Nabila, « La découverte des monuments de l'Algérie. Les missions d'Amable Ravoisié et d'Edmond Duthoit (1840-1880) », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, N°73-74, 1994, p. 59.

¹⁴⁰ Camille Rister, *La politique culturelle de la France en Algérie : les objectifs et les limites, 1830-1962*, Ed L'Harmattan, 2004, pp.26-27

¹⁴¹ Déformation littérale du berbère et de l'arabe qui veut dire Romain. Voir Queffélec, Ambroise, Derradji, Yacine, Debov, Valéry et al, *le français en Algérie. Lexique et dynamique des langues*, De Boeck Supérieur, 2002, pp. 491-492

¹⁴² Ce mot, selon Fatima Zohra Lalaoui-Chiali, « qui aurait dû désigner l'habitant d'un pays, en l'occurrence la Barbarie, prend un sens péjoratif et désigne les Turcs, les Arabes, les Maures et par extension, tout musulman » qui devient dès lors synonyme des pires stéréotypes négatifs. Cf. LALAOUI-CHIALI, Fatima Zohra « Stéréotypes, écrits coloniaux et postcoloniaux, le cas de l'Algérie » in *Itinéraires LTC. Vies possibles, vies romanesques*, Numéro 1, 2010, p. 160.

Une autre remarque concerne un des membres les plus illustres de la commission mais dont la postérité ne retiendra pas ce fait d'arme. Il s'agit de Barthélemy Prosper Enfantin, appelé aussi le père Enfantin¹⁴³. En 1839, les projets saint-simoniens ne font pas encore flores – comme ce sera le cas dans les années 1850 sous l'impulsion d'Enfantin et de ses disciples, notamment les frères Pereire¹⁴⁴ –, mais force est de constater que le mouvement commençait depuis le début des années trente à peser et les disciples à affluer et à se convertir au saint-simonisme érigé par le Père en religion¹⁴⁵. Durant cette décennie des années trente du XIX^e siècle, ouverte par la révolution de 1830, et qui voit se consolider la monarchie de juillet sous l'égide de Louis-Philippe, la question de l'expansion du territoire français se pose en dehors du cadre continental. Les saint-simoniens, et à leur tête le Père Enfantin, étaient concernés et étaient en accord avec les velléités expansionnistes en Orient (l'Algérie étant considérée comme faisant partie de cet Orient tant rêvé pas les saint-simoniens). Après l'expérience égyptienne du Père, où sa vision démesurée d'un canal partant d'Alexandrie jusqu'à Suez est battue en brèche par la vision de Ferdinand de Lesseps moins ambitieuse mais plus réaliste¹⁴⁶, il s'enthousiasme pour la nouvelle expédition en s'en distinguant néanmoins¹⁴⁷. Bien que l'on ne retienne pas l'ouvrage du Père comme faisant partie des résultats de la commission, il n'en demeure pas moins un précieux témoignage de cette expédition, non pas sur le déroulement des travaux de la commission elle-même mais sur l'attrait de la nouvelle colonie pour les nouvelles idées qui étaient en pleine effervescence en métropole (je reviendrais plus longuement sur Le Père Enfantin dans le chapitre suivant).

On retient souvent l'importance de l'Égypte pour les saint-simoniens mais moins leur intérêt pour l'Algérie. Pourtant bon nombre des « pionniers » de la colonisation furent saint-simoniens. Après les succès mitigés en Égypte ouverts par l'expédition du général Bonaparte, la réconciliation de l'Occident de l'Orient prônée par la doctrine saint-simonienne devait

¹⁴³ Né en 1796 et décédé en 1864, il fut la figure de proue du saint-simonisme. Il est à l'origine entre autres du premier projet pour la construction du canal de Suez (proposé en 1833 mais qui ne trouva pas d'écho. Cette tentative aboutira à la création d'une société pour l'étude du canal en 1846).

¹⁴⁴ Jacob Rodrigue Émile Pereire (1800 - 1875) et Isaac Rodrigue Pereire (1806-1880). Le frère Emile était un fervent partisan du saint-simonisme jusqu'en 1831. Cette doctrine a influencé leurs projets futurs. Ils dès 1835 dans l'aventure des chemins de fer en créant la même année La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Saint-Germain. D'autres projets suivront dont la fondation en 1860 de la ville d'hiver d'Arcachon et le financement du premier vol de Clément Ader en 1890.

¹⁴⁵ Religion dont la science était le principe et les scientifiques les prêtres qui devaient guider le peuple vers le progrès.

¹⁴⁶ Cf. Ezran, Maurice *La France en Égypte : Histoire et culture*, L'Harmattan, 1998, pp.133-134

¹⁴⁷ Enfantin refuse les règles édictées par Bory de Saint-Vincent liées à l'organisation du groupe et à la vie collective mais aussi à la diffusion des travaux de la commission – il éditera son ouvrage en dehors du corpus et ne sera pas ainsi considéré dans le recensement des publications de la commission. Cf. Marie-Noëlle Bourguet, « De La Méditerranée », *op.cit.*, p. 77.

trouver en Algérie une nouvelle terre orientale où la raison occidentale était sensée aller à la rencontre de la Mère (censée être par l'Orient). Parmi ces saint-simoniens on citera le général Lamoricière¹⁴⁸ qui fut un des plus redoutables militaires et surtout celui qui contribua aux côtés du maréchal Bugeaud à « pacifier » la nouvelle colonie. Lamoricière, qui gagna ses galons en Algérie fut aussi le promoteur des bureaux arabes¹⁴⁹ qui avaient pour ambition de se rapprocher de la société indigène. Ces bureaux devaient ainsi faire tout pour maintenir les tribus soumises sous l'autorité française et tenter un effort de pédagogie de ce qu'était la politique française en direction de celles encore indépendantes¹⁵⁰. Les bureaux se fixaient comme objectif de « devenir dans le pays le centre universel où toutes les passions, toutes les forces vinsent converger, pour recevoir (du représentant de la France la) (...) direction »¹⁵¹. Ce qui rendait nécessaire de se « mettre au courant du langage grossier de ces montagnards »¹⁵² et leur faire voir lors de cérémonies publiques l'étendue de la connaissance du représentant de la France et leur montrer la maîtrise et la connaissance de tous « les détails de leurs mœurs, (de) toutes les histoires où l'amour-propre de ces tribus était en jeu, tous les antécédents des principaux groupes de la population »¹⁵³. On mesure alors l'importance que devaient revêtir ces enquêtes et études sur l'es Indigènes et leur environnement.

Il est important de rappeler que les bureaux arabes furent non seulement des intermédiaires et des rouages de l'autorité coloniale mais au-delà progressivement se retrouvèrent dans une relative autonomie. Il n'est qu'à voir le flou de la délimitation de leurs prérogatives pour se rendre compte de l'étendue de leur pouvoir. La composition des bureaux est intégralement constituée de militaires. Mais ces derniers, au-delà de leurs attributions martiales, devaient s'acquitter de domaines bien plus larges¹⁵⁴ :

¹⁴⁸ Général Christophe Louis Léon Juchault de Lamoricière (1806-1865). Il prit part à l'expédition algérienne de 1830 au sein notamment du « corps des zouaves » (armée d'Afrique) dans laquelle il connut son ascension. En 1845 il fut nommé par le général Bugeaud gouverneur intérimaire de l'Algérie. Un de ses faits d'arme fut la reddition, en 1847, de l'émir Abdelkader. Il dirige aussi le premier Bureau Arabe en 1833.

¹⁴⁹ Après une première tentative menée par le capitaine Lamoricière, les bureaux arabes furent créés par arrêté ministériel du 1^{er} février 1844, chargés de faire le lien entre l'autorité militaire et les populations locales. Elles avaient en outre jusqu'à la chute du second empire un instrument efficace aux mains des militaires en charge de maintenir la paix et de service de courroie de communication (et de renseignements) avec les tribus indigènes. Cf. Xavier, Yacono, « Bureaux arabes », in *Encyclopédie berbère*, 11 | [En ligne], mis en ligne le 01 avril 2013, consulté le 30 septembre 2013. URL: <http://encyclopedieberbere.revues.org/1882>

¹⁵⁰ Ce fut le général Daumas nommé par Lamoricière directeur des affaires arabes avec les compétences de religieuses et juridiques normalement dévolues à différentes autorités indigènes.

¹⁵¹ Xavier, Yacono, « Bureaux arabes », *op.cit.*

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Hugonnet, Ferdinand *Souvenirs d'un chef de Bureau Arabe*, Paris, Michel Lévy Frères, 1858, p. 4.

¹⁵⁴ Cf. Foucher, Victor (ancien directeur général des Affaires civiles en Algérie), *Les Bureaux arabes en Algérie*, Librairie internationale de l'agriculture et de la colonisation, Paris, 1858, pp. 28-43. Voir aussi sur l'étude détaillée de Yacono, Xavier, *Les Bureaux arabes et l'évolution des genres de vie indigènes dans l'Ouest du Tell algérois (Dahra, Chéelif, Ouarsenis, Sersou)*, édition Larose, Paris, 1953.

- Administration et application de la justice en veillant notamment à la délimitation des compétences entre la justice musulmane dévolue aux indigènes – assez restreinte par ailleurs – et la justice française ;
- Gestion des cultes. Les bureaux arabes devaient ainsi s’assurer que les mosquées ne deviennent pas des terreaux de contestation ;
- Instruction publique. Afin de d’atténuer l’emprise religieux musulmans, il fallait concurrencer l’enseignement des écoles coraniques. Les bureaux arabes devaient ainsi s’occuper d’établir des écoles et amener les Indigènes à y envoyer leurs enfants (mission qui restera lettre morte) ;
- Gérance de l’agriculture. Un des objectifs assignés aux bureaux arabes a été de rendre la terre algérienne sûre et colonisable (par le refoulement des Indigènes et la confiscation de leurs terres). Un des fervents défenseurs de ces bureaux leur voyait une utilité certaine et un rôle majeur dans la sédentarisation des nomades¹⁵⁵ ;
- Collecte des impôts. Les bureaux arabes par l’intermédiaire des chefs arabes affidés se chargeaient du recensement des biens et des revenus de l’année écoulée, et par suite de l’acquiescement de l’impôt afférent (l’autorité coloniale par le biais des bureaux arabes a su s’adapter à la réalité coloniale en reprenant les anciens impôts du temps ottoman en le faisant évoluer) ;
- Infliction d’amendes. Là encore les bureaux arabes ont repris les sanctions qui préexistaient à l’autorité coloniale. Cette dernière imposait des sanctions d’une certaine grandeur (au-delà de 500 francs) et pour partie par les chefs indigènes (en dessous de 100 francs)¹⁵⁶ ;
- Contribution au frais de guerre et produits des razzias. Cette dernière faisait suite aux révoltes des tribus indigènes. Ces punitions collectives¹⁵⁷, rendues exécutoires par les bureaux arabes, constituaient une des mesures phares visant à accaparer le maximum de terres pour les verser dans le domaine de l’État et les redistribuer par la suite aux colons ;

¹⁵⁵ Foucher, Victor, *op.cit*, p.34

¹⁵⁶ Selon le règlement de 1844. L’argent perçu par ces chefs arabes (caïds, aghas, bachaghas, etc.) était versé en partie à la caisse de l’État et pour une autre partie partagée par ces serviteurs.

¹⁵⁷ Séquestres rendus légaux en vertu des arrêtés de 1845. Cf. Kateb, Kamel *Européens, "indigènes" et juifs en Algérie (1830-1962) : représentations et réalités des populations*, INED, Paris, 2001, p. 81. Ces razzias ont largement contribué à l’appauvrissement des populations autochtones. Comme le rappelle Kamal Kateb, les rançons qui frappaient les tribus qui se révoltaient étaient quatre fois supérieures à celles exigées par la Prusse à la France (36.6 millions de francs suite à la révolte de 1871). Voir Kamel kateb, *ibid.*

- Police et surveillance des *berranis*¹⁵⁸. C'est là une des fonctions primordiales des bureaux arabes qui se chargeaient du signalement et de la localisation des nouveaux venus. Les bureaux arabes veillaient indirectement à la stricte classification corporative des métiers en fonction de l'origine ethnique. Ainsi les Kabyles étaient reconnus pour être agriculteurs et ouvriers, les Laghouatis comme transporteurs d'huile, les « nègres » comme blanchisseurs de maisons ou encore les Mozabites comme bouchers ou encore épiciers, etc¹⁵⁹. A chaque « nation » son *amin* délégué (sorte de conseillers prud'homales) qui réglait les litiges sous l'autorité de l'officier de secteur.

Ce recensement succinct de la multiplicité des tâches qui incombaient aux bureaux arabes montre le rôle qui était les siens et leur implication dans la pacification du territoire algérien. Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette présence des bureaux arabes à des échelons aussi diversifiés ? Il nous semble important de relever que les militaires des bureaux arabes étaient pénétrés des idées saint-simoniennes et dans une moindre mesure fouriéristes¹⁶⁰. A ne retenir que les côtés martiaux et coercitifs on perdrait de vue les moyens par lesquels la conquête croyait pouvoir implanter la civilisation au nom de laquelle elle se justifiait. Je ne m'attarderai pas ici donc sur ce côté qui était réel et dont les bureaux arabes s'acquitteront avec minutie. Je voudrais plutôt retenir l'ambiguïté de la volonté affirmée des représentants de la hiérarchie militaire à la tête des bureaux arabes jusqu'à la naissance de la Troisième République. Cette ambiguïté sera pour ainsi caractéristique de la politique coloniale pendant le premier tiers de la colonisation.

1.2 La volonté de savoir (l'Autre)

1.2.1 Savoirs coloniaux et colonialité du savoir

Il est évident et banal de dire que cette volonté d'amener les Indigènes dans le giron occidental fut un échec et le sera tout au long de la présence française en Algérie. Mais revenir sur le discours – discours notamment sur l'élargissement des bienfaits du progrès – et l'écart de leur application donne à voir aussi l'écart qui se creusera aussi entre les deux communautés qui vont ainsi se faire face pendant plus d'un siècle et demi. Car comprendre les manifestations réelles

¹⁵⁸ Cette notion signifie littéralement les étrangers. Elle renvoie aux ruraux et/ou les nomades ou plus simplement à toutes ces populations qui viennent en ville chercher commerce les jours de marché.

¹⁵⁹ Je reprends ici les catégories utilisées à l'époque.

¹⁶⁰ Cf. Almi, Saïd, *Urbanisme et colonisation : présence française en Algérie*, Editions Mardaga, Bruxelles, 2002, p. 23.

de cette civilisation revient in fine à interroger le laïus qui sera le fonds de commerce de la domination coloniale et qui paradoxalement asservit en voulant émanciper.

Il était évident que la France allait l'emporter militairement. Ce n'était qu'une question de temps. Non pas que les hommes ou les armes venaient à manquer. L'Emir Abdelkader avait pu mener une résistance de guérillas de longue haleine, jusqu'en 1843. Ou encore une guerre classique comme la révolte d'El Mokrani qui avait mobilisé plus de 150000 kabyles, en 1871¹⁶¹. La résistance des Indigènes allait être un facteur permanent avec lequel la France coloniale devait composer. La « pacification », qui n'est autre qu'une guerre de conquête, durera pratiquement jusqu'à la fin du 19^e siècle, ne pouvait à elle seule parachever l'emprise de la France sur l'Algérie. La paix vue du côté européen ne pouvait être qu'éphémère, une trêve imposée dans l'attente de la prochaine déflagration. Et ce n'est là qu'une maladie éruptive dont il faut circonscrire la contagion. En somme une affection, tout au plus « une psychose purificatrice (...) (qui saisissait) une horde venimeuse, innombrable »¹⁶². Face à cette barbarie, la « riposte » du colon était vu comme légitime et le sera ainsi considérée tout au long de la colonisation. Comme le rappelle Alain Ruscio, « l'usage (que le colon) fait de la violence n'est pas dû à une particulière agressivité. Elle est, dans son esprit, préventive. Utiliser la force, ou du moins montrer à *tout instant* qu'on peut l'utiliser, qu'on n'hésitera pas à le faire, c'est pour le colonisateur une condition de son existence même »¹⁶³. Le temps jouait en faveur de la colonisation. L'Européen devait là être aux aguets et se tenir prêt à défendre sa peau contre des Arabes vindicatifs. L'étranger serait cet Indigène, rétif à la voix de la sagesse et des Lumières. Tout comme Meursault de Camus qui ne ressent aucune culpabilité. Ce n'était là qu'un acte de légitime défense¹⁶⁴. Tout était fait pour que « l'indigène » soit relégué au second plan de l'histoire en marche et des tentacules du progrès. La conquête n'était qu'une question de temps,

¹⁶¹ Une des explications de cette défaite annoncée dans les conditions de l'époque est due à l'organisation même de la société algérienne et à une multiplicité de facteurs internes et externes. Sans s'attarder sur ces conditions, on pourrait ici faire référence à l'explication développée par Malek Bennabi cristallisée dans son concept critiqué, et souvent mal interprété, de « colonisabilité ». Ce dernier revoie à des conditions qui plongent ses racines dans la chute des Almohide (dynastie qui régna sur le Maghreb et l'Espagne du 12^e siècle au 14^e siècle) ; voir Bennabi, Malek, *Colonisabilité*, Dar El-Hadhara, 2003 et du même auteur *Discours sur les conditions de la renaissance algérienne*, Éditions Algériennes "En Nahdha", 1949. Je retiendrai pour ma part l'explication de Mostefa Lacheraf qui voyait dans l'état politique de l'Algérie, d'avant 1830 et marqué par un despotisme et une mainmise des Deys et beys et leurs janissaires qui suscitaient un mépris profond des populations autochtones, une des raisons de la conquête « rapide » d'une grande partie de l'Algérie, du moins les grandes villes. Il n'est qu'à voir la rapidité de la capitulation des représentants de la Sublime Porte et leur maintien à leurs postes pour comprendre les divisions qui minait le territoire algérien. Cf. Mostefa Lacheraf cité par Mameri, Khalifa, *Abane Ramdane, héros de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1988, p. 121.

¹⁶² Albert Crémieux cité par Ruscio, Alain *Le credo de l'homme blanc : regards coloniaux français XIX^e – XX^e siècles*, Complexes, Paris, 1995, p. 124.

¹⁶³ *Ibid.*, p.127

¹⁶⁴ *Ibid.*

comme je l'ai dit plus haut, car la structure même de la colonie n'avait rien d'unitaire et la nation algérienne ne verra à proprement le jour que dans la résistance même à la colonisation. Les armes ne se tairaient pas de sitôt et ce n'était là, selon les publicistes et les chroniqueurs de l'époque, qu'instinct de survie. Là où la lutte serait encore plus âpre c'était la nature et le climat qu'il fallait vaincre. Cette lutte, éminemment plus insidieuse, devait se jouer sur le terrain plus élevé de la science. La hantise des politiques de l'époque était la question notamment de l'acclimatation. Il ne suffisait pas donc de conquérir et de spolier des terres au profit des colons. Encore fallait-il qu'ils eussent les moyens de l'implantation. Car le plus le colonat, notamment les premières vagues de la colonisation, ne provenaient pas des classes les plus aisées de l'Europe. Pire, il fallait aussi lutter contre des ennemis invisibles qui frappaient en silence : paludisme, fièvre typhoïde, etc. Ces nouvelles terres et les maladies qui y sévissaient étaient un nouveau champ de bataille tout aussi périlleux que celui où tonnaient les canons. Et c'est cette question de l'acclimatation qui va obséder les politiques et les militaires pendant la première moitié du XIX^e siècle. L'Algérie présentait ainsi le double aspect de l'attraction et de la répulsion. Immenses terres qui offraient à la France des débouchées et un nouvel horizon mais aussi une terre doublement dangereuse (par ses Indigènes belliqueux et son climat malfaisant). Elle était ainsi vue au début, et même pendant très longtemps, comme « (...) un rocher stérile dans lequel il faut tout apporter, excepté l'air ; encore y est-il mauvais »¹⁶⁵. C'est là un aspect caractéristique de l'argumentaire politique : l'Algérie fut, paraît-il, une terre vierge. Et de surcroît une terre où l'on meurt de tout. Ainsi par exemple dans son article sur la nostalgie et le mal du pays, Thomas Dodman montre que ces deux affects, subsumés sous le nom de « mal du pays »¹⁶⁶, étaient perçus au XIX^e siècle comme une de ces pathologies, dans sa variante coloniale notamment, qui causait des pertes considérables dans les rangs des militaires et des civiles. Et Dodman de rapporter que ce « fléau ne fit que s'étendre au fur et à mesure que la conquête avançait, et bientôt on en déplorait des effets quasi épidémiques d'un bout à l'autre »¹⁶⁷ et de noter que « le chirurgien Guyon perdit quarante hommes par mois – « presque tous nostalgiques » – durant l'été 1836 »¹⁶⁸. Ailleurs, tout comme l'exemple cité précédemment la nostalgie est énumérée aux côtés des autres pathologies comme un désastre qui mine le potentiel militaire et des troupes coloniales. Pire encore, la nostalgie était vue comme

¹⁶⁵ Général Simon Bernard (ministre de la Guerre, 1837), cité par Dodman, Thomas, « Un pays pour la colonie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011/3, p. 743.

¹⁶⁶ Et désignée par Prosper en Enfantin en tant que « nostalgie africaine » dans sa variante algérienne. Cf. Enfantin, Prosper, *Colonisation de l'Algérie*, P. Bertrand, Paris, 1843, p. 404. Voir aussi Dodman, Thomas, *What Nostalgia Was: War, Empire, and the Time of a Deadly Emotion*, University of Chicago Press, Chicago, 2018

¹⁶⁷ Dodman Thomas, « Un pays pour la colonie », *op.cit.*, p.750.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p.751

engendrant et à l'origine d'autres maladies telle que la dysenterie et la diphtérie¹⁶⁹. Dans un rapport adressé au Conseil de la Santé le docteur Antonini voit dans « la tristesse, la nostalgie, les fatigues, les privations, les exhalaisons de la matière animale et végétale, en putréfaction dans les rues (...) (des faits aggravants) de(s) fièvres, des affections scorbutiques (qui sont) souvent funestes »¹⁷⁰. Nul besoin de revenir ici sur ces maladies (réelles ou dans l'air du temps) qui frappaient les nouveaux arrivants. Mais une chose pourtant retient ici l'attention, le climat et la terre algérienne étaient perçues comme ayant des effets malsains sur les corps et les esprits. Malsanité est bien le mot qui revient dans les écrits des médecins. Car ces derniers ne se contentaient pas de soigner ; ils dissertaient et opinaient beaucoup sur ces pathologies qu'ils rencontraient. Dès lors cette médecine, encore miasmatique¹⁷¹, concevait qu'un contact abrupt avec le climat algérien avait pour conséquence une « imminence morbide »¹⁷². Cette dernière, bien qu'elle touche variablement les personnes « selon (...) les tempéraments, les idiosyncrasies, les sexes, les âges, les conditions de milieu, d'habitudes, de circonstances »¹⁷³ mais il n'en demeure pas moins qu'elle finit toujours par atteindre les Européens, car c'est d'eux et uniquement dont il s'agit. Elle finit par se « produi(re) plus ou moins chez tous, depuis l'impression éphémère chez ceux-là, jusqu'au point où, pour d'autre, l'organisme, impuissant à réagir comme au début, subit passivement les influences climatériques »¹⁷⁴. Cet état morbide se manifesterait dès lors soit dans un « caractère dysentérique (*sic*) »¹⁷⁵ soit dans un « état fébrile passager ou confirmé »¹⁷⁶. Bien qu'un vague total entoure cette « maladie », tout comme par ailleurs la mélancolie coloniale, on lui trouve des effets bien réels qui ne sauraient être expliqués par les raisons invoquées, à savoir uniquement le climat nord-africain.

Cependant, tous ne s'accordaient ou ne voyaient pas les mêmes effets néfastes du climat algériens. Henry Didier¹⁷⁷, même si ce dernier n'était ni scientifique ni militaire, voyait tout autre à la même époque les cieux algériens. Aux dires de ce dernier, « le sol (algérien) est d'une fécondité merveilleuse ; le climat, le plus beau du monde ; c'est là, à quarante-huit heures de

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ Antonini, Jean-André, *Rapport médical sur l'Algérie, adressé au Conseil de santé*, Imprimerie de Moquet et compagnie, Paris, 1841, p. 45.

¹⁷¹ En ce qu'elle croyait à l'influence de l'air et la mauvaise hygiène sur l'apparition des maladies. Cf. Corbin, Alain, *Le Miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social, XVIII^e – XIX^e siècles*, Flammarion, Paris, 1982.

¹⁷² Armand, Adolphe, *Médecine et hygiène des pays chauds et spécialement de l'Algérie et des colonies*, Challamel Ainé, Paris, 1854, p. 60.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ Henry Didier (1807-1891), représentant de l'Algérie à la constitution de 1848 et procureur de la République à Alger en 1870. Il refusa le poste de gouverneur civil de l'Algérie en 1871.

nos côtes ; et il y a chaque année des milliers de nos concitoyens qui émigrent et vont chercher hors de France une meilleure place au soleil, et ils ne vont pas en Algérie ! »¹⁷⁸. C'est dire que le seul climat n'est pas en cause dans le manque d'attractivité de la nouvelle colonie.

Pour comprendre le tableau noir (réel ou exagéré) peint par les médecins et tous ceux-là qui faisaient œuvre de science au contact de la réalité de la colonisation, il me semble qu'il faut l'appréhender sous l'angle du rôle omnipotent de l'armée et de l'institution militaire. Seule cette dernière permettrait une implantation avec des pertes moindres en comparaison des autres corps. Armand le même médecin ici cité signale que l'organisation militaire du casernement où le soldat passera par différentes phases d'adaptations et d'acclimatation qui le prémuniront par la suite¹⁷⁹. Une manière assez judicieuse de prévenir les arrivées massives de colons. Arrivée synonyme de la fin du régime militaire. Didier tout en circonvolutions note que même s'il y a un risque « à distance (...) d'exagère(r) (...) les rigueurs et les inconvénients du régime militaire, et on les redoute plus que de raison. Mais il n'en reste pas moins constaté par-là que le régime militaire retarde et empêche l'accroissement du nombre des colons, et que le régime civil, par les sûretés qu'il implique, aurait seul la puissance d'attraction suffisante pour déterminer un effet tout contraire »¹⁸⁰. A demi-mot c'est reconnaître ici le manque de volonté de l'autorité militaire de voir des colons civils arriver dans un contexte qu'ils jugeaient encore peu propice à une colonisation complète¹⁸¹. D'aucuns diront aussi que l'armée était favorable aux Indigènes en voulant les prémunir d'un changement trop radical. Quoi qu'il en soit, il paraît ici évident que les soldats allaient bien au-delà de la mission de conquête. C'est là qu'on voit la notion de « soldat scientifique »¹⁸² qui avait vu le jour lors de l'expédition d'Égypte prendre toute son ampleur étant donné l'importance (en termes de temps et d'espaces) de leur mission. Mais au-delà du fait de l'intérêt porté par l'armée à la chose scientifique non seulement pour justifier la colonisation mais aussi d'une certaine manière de sa primauté, il devient dès lors évident que la science dans ses différentes manifestations et applications devront peu ou prou rendre des comptes à l'administration qui leur assure à la fois la sécurité et en même temps leur offre un objet scientifique à une échelle jamais rêvée. La science dans ce cadre suit certes pour ainsi dire le même chemin qu'en métropole et les avancées, techniques mais aussi

¹⁷⁸ Didier, Henry, *Le gouvernement militaire et la colonisation en Algérie*, Dentu, Paris, 1865, p.12.

¹⁷⁹ Armand, Adolphe, *Médecine et hygiène des pays chauds et spécialement de l'Algérie et des colonies*, *op.cit.*, pp.60-61

¹⁸⁰ Henry Didier, *Le gouvernement militaire et la colonisation en Algérie*, *op.cit.*, p.12.

¹⁸¹ Pendant la période longue allant 1830 à la chute de la Second Empire la discussion était de savoir non seulement quel régime adopter (civil ou militaire) mais encore de savoir s'il fallait se lancer dans une colonisation de grande ampleur ou se contenter d'une colonisation restreinte.

¹⁸² Cf. Patricia M. E Lorcin, *Kabyles, Arabes, Français: identités coloniales*, Limoges, PULIM, 2005, p. 143.

d'autonomisation, s'y faisaient ressentir. Mais il n'en demeure pas moins que la réalité algérienne créait une forme de connivence entre la force du glaive et le progrès sur fond d'objectivité scientifique.

Pour autant cette science, impliquée et aux ordres, doit-elle être mise aux oubliettes ou encore dans un musée au rayon des curiosités d'antan ? Assurément non. Pour saisir le l'esprit du temps de cette deuxième moitié du XIX^e siècle sur l'altérité on ne saurait écarter toutes les théories erronées ou encore moralement répréhensibles, ce qui reviendrait en définitive à abandonner toute prétention (scientifique) à déclinier les responsabilités des différents processus qui vont aboutir à la hiérarchisation des sociétés. Comprendre le rôle de telle ou telle discipline, en somme ce dont l'histoire n'a pas retenu le nom, c'est accepter une part d'ombre des disciplines qui n'ont pas commencé avec la colonisation ni vu leur terme avec la fin de la colonisation. Peu, voire aucune, de ces disciplines n'ont fait leur mea culpa.

1.2.2 Le savoir au contact de la colonie

L'ensemble des savoirs coloniaux engagé sur le terrain de la colonisation va progressivement se constituer en sciences coloniales à la fin du XIX^e siècle¹⁸³. Il va ainsi « construire un champ scientifique relativement autonome, contribuer au bon fonctionnement administratif et à la prospérité économique des colonies en fournissant outils et répertoire de bonnes pratiques, enfin légitimer l'œuvre française dans l'empire en étayant la dimension « humanitaire » de la colonisation »¹⁸⁴. Avant que l'on commence à avoir une vision unitaire de l'action des diverses sciences enrôlées dans l'action coloniales, chose qui se fera sous la Troisième République, les différentes sciences répondirent à ces différents impératifs en s'octroyant une forme d'imperium née de l'aura scientifique mais aussi de la nature même de l'objet qui s'offrait à elles : une terre et une population dont on n'avait cure en métropole et qui donnait ainsi la possibilité d'expérimenter les systèmes politiques et les « théories » scientifiques.

Avant l'avènement de la Troisième République, il n'est pas totalement vrai que la science dans les colonies est le fruit d'aventuriers ou uniquement de militaires amateurs de la chose scientifique, comme le suggère Singaravélou¹⁸⁵. Une des spécificités dans ce cadre colonial est,

¹⁸³ Cf. Singaravélou, Pierre *Professor l'empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III^e République*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2011.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p.13.

¹⁸⁵ « Au XIX^e siècle, les savoirs coloniaux émanant des savants amateurs (officiers et administrateurs coloniaux, savants « broussards ») sont essentiellement pratiques. A partir des années 1880, les universitaires et les savants professionnels s'approprient ces domaines d'études » in Singaravélou, *ibid.*, p. 44.

qu'à l'inverse de la métropole, la science, il est vrai, doit énormément à l'activité scientifique des militaires.

Le mouvement et la dynamique des sciences coloniales tendra à la fin du XIX^e siècle, comme l'a montré Singaravélou, « à une phase d'institutionnalisation des savoirs coloniaux et de développement de l'«enseignement supérieur colonial»¹⁸⁶. Cette généalogie est d'autant plus importante qu'elle retrace l'évolution des sciences coloniales et leur intégration comme études universitaires à part entière (sous la Troisième République).

En attendant cette institutionnalisation, la profusion des études et des « travaux scientifiques » indique un intérêt et des positions (politiques) qui se construisaient au gré de la colonisation. Là il ne s'agit pas de débats contradictoires ou encore de controverses sur un objet nouveau. Bon nombre de disciplines se retrouvaient ainsi embarquées dans cette nouvelle « aventure »¹⁸⁷, et nous offre un tableau saisissant de sciences en train de se faire¹⁸⁸. Ces disciplines, que ce soit la géographie, la médecine ou encore l'archéologie, trouvaient là un objet d'un intérêt nouveau et à propos duquel elles arrivaient à converser et à trouver des points de convergences. Convergences qui ne disaient en fait rien de la formidable opportunité qu'offrait le terrain algérien de tester, sans se confronter aux pairs¹⁸⁹, théories et autres postulats déliés des contraintes académiques métropolitaines. C'est en re-prenant les formulations scientifiques, ou en tout cas perçues en tant que telles, durant la phase coloniale que l'on pourra mieux comprendre à la fois la part d'ombre de la science, dont on oubliera vite le passif colonial, mais aussi ce que l'on entendait par « connaissance du milieu indigène »¹⁹⁰. Cette connaissance se manifestait dans ce qu'ils (savants) énonçaient des vérités toutes faites loin de toute rigueur scientifique (même pour l'époque). Là le souci, me semble-t-il, ressemble plutôt à une course à qui offrira la raison/ l'expertise ou encore la proposition la plus audacieuse possible. Et en cela ces apprentis experts anticiperont la place qui sera la leur des dizaines d'années plus tard,

¹⁸⁶ *Ibid*, p. 36.

¹⁸⁷ Comme on l'a vu plus haut dans l'énumération des différents scientifiques ayant pris part à la commission scientifique

¹⁸⁸ Cf. Latour, Bruno, *La Science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, La découverte, Paris, 2005

¹⁸⁹ Là, la remarque de Singaravélou sur le caractère amateur de la science dans les colonies peut être appréciée différemment. Ici l'amateurisme ne signifie pas que c'est le fait de novices sans aucune formation mais plutôt une forme de liberté et aucune entrave sur la créativité des uns et des autres. Ceci deviendra sensiblement moins répandu et l'on verra un intérêt accru de la science métropolitaine pour les « découvertes » outremer. On citera à titre d'exemple Paul Topinard (1830 – 1911), qui fut un disciple et un proche collaborateur de Paul Broca qui fit de l'Algérie un objet discuté au sein de la Société d'Anthropologie de Paris. Cf. Topinard Paul, « Sur la population indigène de Biskra », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 3^e série t.5, 1870 et « Instruction sur l'anthropologie de l'Algérie : considérations particulières », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2^e série t. 8, 1873.

¹⁹⁰ Jules Brévié, gouverneur du Sénégal, cité par l'Estoile, Benoît de, « Science de l'Homme et « domination rationnelle ». Savoir ethnologique et politique indigène en Afrique coloniale française », *Revue de* : 4^e S, nos 3-4, 2000, p. 295.

avant qu'ils ne soient incontournables en tant qu'autorité délivrant telle ou telle satisfecit de procéder à telle ou telle mise en valeur ou exploitation des terrains conquis. Lévy-Bruhl le dira mieux que tout autre pour ce qui est de l'exploitation de « l'Afrique noire » : « Quand une colonie comprend des populations de civilisations inférieure ou très différente de la nôtre, de bons ethnologistes peuvent lui être aussi nécessaires que de bons (...) médecins (...). Pour la mise en valeur, aussi complète et aussi économique que possible, de nos colonies, tout le monde reconnaît qu'il ne faut pas seulement des capitaux. Il faut aussi des savants, des techniciens, qui dressent un inventaire méthodique de leurs richesses naturelles (mines, forêts, cultures, etc.) et indiquent les procédés d'exploitation les meilleurs. La première de ces richesses naturelles, celle sans laquelle on ne peut à peu près rien faire des autres, surtout dans les régions équatoriales ou tropicales, n'est-ce pas la population indigène ? N'y a-t-il donc pas un intérêt capital à l'étudier, elle aussi, méthodiquement, à avoir une connaissance exacte et approfondie de ses langues, de ses religions, de ses cadres sociaux qu'il est si imprudent de briser à la légère ? »¹⁹¹. Il ne s'agit aucunement d'apporter ici un regard critique sur les œuvres scientifiques tardives telles que celle de l'éminent ethnologue Lévy-Bruhl¹⁹², mais de constater que ce dernier parmi tant d'autres, et peut-être le moins virulent, intègre dans son analyse le rôle majeur qui doit être celui de la science dans la pérennisation de la colonisation et l'exploitation des terres conquises. Ce qui retient l'intérêt ici, à mon sens, est l'aveu clairement formulé de la nécessité de s'occuper (à tous les niveaux) des Indigènes non pas dans leur intérêt mais dans la seule optique de la mise en valeur. Maître-mot qui s'est déguisé et qui se déguisera longtemps sous les blouses des médecins ou encore de celles des instituteurs venant apporter les Lumières de la civilisation triomphante.

Remarquons, avant de quitter Lévy-Bruhl, que son aveu commence par la condition sine qua non de la rencontre avec une population qui soit inférieure au peuple conquérant. Manière subtile de s'acheter une bonne conscience en se persuadant, encore pendant les années 1920, que la conquête est une action rendue nécessaire par l'inéluctable devoir des peuples « blancs » de sortir tous les Autres de leur léthargie. Cette montée en civilisation ne peut, et de fait ne s'est faite, qu'au détriment et en exploitant les Indigènes.

¹⁹¹ Lévy-Bruhl Lucien cité par Benoît de l'Estoile, *ibid.*, p. 294.

¹⁹² Pensée par ailleurs qui évoluera au fil du temps à partir des années 1930.

2 Enfantin et l'Algérie saint-simonienne

A en croire Prosper Enfantin, un des premiers à avoir cru et vu dans l'Algérie une chance à la fois pour la France et pour le territoire nouvellement conquis, la colonisation pouvait se faire, selon sa vision, sinon sans heurts du moins être mutuellement bénéfique. L'expédition algérienne, dont j'ai parlé dans le chapitre précédent, celle qui sera considérée comme une opportunité pour mettre en pratique et inaugurer le programme saint-simonien¹⁹³, donnera au Père par le fait même, en se déplaçant sur place, une vision plus nette qui n'abondera pas dans le sens des disciples. L'Algérie sera ainsi, avec le Canal de Suez et le chemin de fer, une des obsessions saint-simoniennes. Mais comme le rappelle Barrault¹⁹⁴ au Père, l'Égypte et les chemins de fer ne furent pas une franche réussite et, pour ce dernier, l'Algérie arrive à point nommé¹⁹⁵. Tous exhortaient le Père à se prononcer pour la colonisation mais ce dernier se contentait de constater que tant que le régime en place est aux mains des militaires, l'entreprise en sera ardue, voire impossible¹⁹⁶. Le Père pour sa part se satisfaisait de juger de loin l'abnégation de ses disciples qui s'échinaient sur le terrain.

Cette autorité et ces jugements sollicités auprès du Père, écoutés par les disciples, sur quoi se fondent-elles ? Hormis la révérence qui lui était due, les enseignements tirés de l'expédition

¹⁹³ Cf. Émerit Marcel, *Les Saint-Simoniens en Algérie*, Société d'édition "Les Belles Lettres", 1941. Par ailleurs, le Père sollicita personnellement le général Lamoricière pour qu'il lui soit accordé la présidence de la commission instituée par Lamoricière pour le peuplement de L'Algérie. En prenant soin de se rappeler au bon souvenir du général en comptant que l'intérêt de la Lamoricière plaide en faveur du Père. Ce ne fut pas le cas. Il n'en sera qu'un membre. Comme le rappelle Émerit le Père « ne pardonnera pas à la République le dédain avec lequel elle l'a traité » Voir Émerit Marcel, *op.cit.*, p. 160. Enfantin finira par soutenir le prince Louis-Napoléon dans il espère qu'il sera celui qui favorisera les visées saint-simoniennes notamment la suppression de l'héritage pour assurer une égalité parfaite, mais pour autant il ne remet pas en question la quête du profit, il l'encourage même. Enfin, il juge d'un très mauvais œil le pouvoir des ouvriers qu'il estime par dangereux. De telles vues lui barre la route d'une carrière influente. Il le sait et il le fait savoir. Dans une lettre à un disciple, juge en Algérie il affirmait « Il y a aura sans doute encore pendant longtemps des gens qui souffriront, qui gémiront, qui grinceront des dents, je n'en disconviens pas, car j'aime assez l'idée du purgatoire sur terre, mais simplement, (...), comme une imperfection qui se perfectionne », Émerit, *ibid.* Voir aussi Alleaume G., *Les Saint-Simoniens et l'Orient. Vers la modernité*, Aix-en-Provence, Édisud, 1989 ; Picon, A., *Les saint-simoniens. Raison, imaginaire et utopie*, Paris, Belin, 2002.

¹⁹⁴ Emile Barrault (1799-1869), fervent saint-simonien et député de l'Algérie en 1849 à l'assemblée.

¹⁹⁵ Barrault pense qu'il faut « 1° constituer à côté de la colonisation du Gouvernement une société de colonisation libre, avec un caractère plus général que celui de l'œuvre officielle, et sur le principe de l'association ; 2° fonder sur le terrain l'école gouvernementale, y rallier tous les éléments d'administration et d'organisation (c'est moi qui souligne) », lettre de Barrault au Père me 3 octobre 1848, cité par Émerit, *op.cit.*, p.162.

¹⁹⁶ Correspondance du Père à Warnier cité par Emerit, *ibid.*, p.169.

scientifique, à laquelle il prit part, lui conférait une autorité d'expert née de la confrontation avec le terrain. Ce n'est pas un simple point de vue qui naît de cette expédition mais de véritables propositions et orientations qui n'avaient pas vocation, paradoxalement, à légitimer la colonisation. Dans l'ouvrage, que Prosper Enfantin tire de l'expédition¹⁹⁷, la question de la légitimité fut d'emblée évacuée. C'est là une nouvelle manière, nouveauté sous l'égide de laquelle il mettra ses propositions, que de ne plus essayer de chercher les justifications qui légitimeraient l'invasion. Il suppose cette légitimité acquise en sachant qu'au moment où il écrivait ce ne fut pas le cas. Dès lors, pour lui, seule l'action finira par convaincre les uns et les autres de cette légitimité : ne pas, plus, hésiter et « agir, dès à présent, comme s'il était déjà obtenu (légitimité et irrévocabilité de la possession) » et si les puissances européennes ou encore les « indigènes » eux-mêmes viennent à lui contester ce « droit » né de la conquête il faut encore et sans cesse faire « œuvre de possession, d'établissement et de conservation (...) »¹⁹⁸. En d'autres termes la seule réponse valable à apporter quant à la légitimité est encore d'aller plus avant dans la colonisation. Les résultats viendraient dé-montrer si besoin est que seul le chemin emprunté pouvait l'être. Raisonnement pour ainsi par l'absurde où on montre que l'œuvre antérieure à la France n'a produit que désordre et mœurs bizarres et pour y parvenir il suffirait d'œuvrer à la correction de ces dernières en greffant progressivement les lois et les mœurs métropolitaines sur le sol africain.

Dans le chapitre qui suit je reviendrais sur cette perspective que le Père et ses disciples envisageaient pour construire un nouvel Orient qu'ils appelaient de leurs vœux. Il s'agit ainsi de montrer combien cette opportunité de cette nouvelle terre conquise leur donnait une nouvelle chance d'aller au-devant de l'histoire. J'essaierais ainsi de montrer combien l'expédition algérienne ouvrait des appétits scientifiques mais aussi en termes de rêveries dont certaines deviendront des réalités qui marqueront durablement l'Algérie.

2.1 Une colonisation en bon Père

2.1.1 L'espoir Enfantin

Contrairement à ses collègues de la commission qui essayaient de trouver des raisons dans le passé pour justifier la présence française en Algérie, Enfantin, lui, cherchait dans le présent et le futur les raisons d'espérer. Pour le Père « ce n'est pas seulement avec des entreprises qui remontent à vingt siècles, mais avec toutes les autres, que notre entreprise actuelle doit présenter des différences : la nôtre est complètement NEUVE ; elle n'a point dans le passé même le plus

¹⁹⁷ Prosper Enfantin, *Colonisation de l'Algérie*, P. Bertrand, Paris, 1843.

¹⁹⁸ *Ibid.*, pp. 7-8.

rapproché, d'exemple à imiter, de modèle à copier ; un seul fait suffit pour le prouver : *nous n'aurons pas d'esclaves* »¹⁹⁹. Manière somme toute neuve de raisonner en se projetant dans l'avenir et non plus dans un passé aisément manipulable. Nulle difficulté pour le vainqueur de creuser et de trouver sous les temples et les monuments les preuves qui viendront à posteriori corroborer les raisons invoquées pour justifier telle ou telle invasion. Enfantin, quant à lui, a une vision toute autre et, comme il ne cessera de le répéter, nulle confiance en ceux-là qui tentent de le faire revivre²⁰⁰. La passion saint-simonienne, et plus particulièrement celle du Père Enfantin et de ses disciples, va à l'innovation. Cette création, car il s'agit bien de fonder, ce n'est pas aux rhéteurs et encore moins aux historiens que le Père la confierait mais aux ingénieurs (civils ou militaires). L'expérimentation coloniale ne peut dans cette optique réussir que si le programme rationnel, préalablement défini par le Père²⁰¹, est mis en œuvre.

L'ouvrage du Père ne se voulait pas, indépendamment de ce qu'il en fut réellement, un livre de pure théorie. Dans une de ses lettres adressées « à un catholique » il défend le caractère pratique de ses propositions y compris en reconnaissant la place prépondérante que pourrait avoir le prêtre à condition que l'église ait le courage de prendre « sous sa *protection*, pour les mettre plus tard sous sa *direction*, la *presse* et la *vapeur*, le *verbe* et la *chair* ACTUELS » (c'est Enfantin qui souligne)²⁰². C'est là mettre devant le fait accompli une église en retard sur son temps et une interprétation audacieuse qui met en parallèle le « souffle divin » dans les choses temporelles. L'intérêt de l'humanité, selon Enfantin ne pouvait résider que dans la conciliation des opposés jadis abjurés par la foi romaine apostolique que sont l'*ordre* et la *liberté*. Il l'affirme encore plus fort et de manière bien plus respectueuse dans une lettre adressée cette fois à Guizot. En soulignant au passage²⁰³ sa contribution en Algérie, il entreprend de montrer « (...) que le moment (...) (était) venu de constater que ni Grégoire VII, ni Bossuet, n'ont pu donner au grand problème de la *division des pouvoirs* des solutions qui soient applicables à l'époque actuelle, et surtout à l'avenir, puisque Grégoire devait les *confondre*, en asservissant l'un à l'autre, et que Bossuet devait les *isoler*, de peur qu'ils ne se détruisissent violemment ou frauduleusement l'un par l'autre ; tandis que la destinée future du spirituel (c'est-à-dire de la *science*) est de s'ASSOCIER au temporel (c'est-à-dire à l'*industrie*), dans l'humanité pacifiée (c'est-à-dire

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 35.

²⁰⁰ « J'aime beaucoup qu'on adore le présent, mais à condition qu'on y adore ce qui mène à l'avenir. Je compte peu sur les hommes qui n'aiment le présent que pour le présent, de même que je combats ceux qui l'aiment pour ramener le passé », Enfantin cité par Émerit, *op.cit.*, pp.160-161

²⁰¹ Cf. Seillan, Jean-Marie, *Aux sources du roman colonial. L'Afrique à la fin du XIXe siècle*, Editions KARTHALA, Paris, 2006

²⁰² Enfantin, Prosper, « À un catholique », in *Correspondance Philosophique et religieuse. 1843-1845*, Typographie Lacrampe fils et C^e, Paris, 1847, pp. 64-65.

²⁰³ Le sujet qu'il se proposait de traiter au début de la lettre est la question de l'enseignement.

quand le royaume de César *ne sera plus de ce monde*, et qu'au contraire le royaume de Dieu *sera de ce monde*) »²⁰⁴. En s'adressant à l'homme le plus influent de la monarchie durant les années 1840²⁰⁵, il s'adressait non seulement au protestant mais aussi et surtout au politique qui entendait redonner au gouvernement la charge du « développement moral des générations successives »²⁰⁶ jadis dévolue à l'Eglise. Retour historique pour quelqu'un qui ne veut pas que l'on cherchât dans l'histoire les arguments de promouvoir des idées neuves. Est-ce là une concession faite pour amadouer le gouvernant ? Aucunement. Il s'agit plutôt d'un détour par le passé sans trop risquer d'offenser les susceptibilités des uns et des autres – surtout ceux dont on sait la capacité de coercition. Enfantin « associe l'interprétation et l'action, le théoricien et l'ingénieur du social »²⁰⁷. L'interprétation et les leçons qu'Enfantin tirait du passé auquel il se réfère tendrait à démontrer que l'exploitation du globe ne peut se faire que si la science, notamment celle de gestion de la société²⁰⁸, est associée à l'industrie et les beaux-arts²⁰⁹.

Le système d'Enfantin ainsi exposé tient dans cette perspective de l'implication totale de la science dans les affaires temporelles non plus seulement sur un plan industriel mais également sur le plan moral et des comportements des individus. Cette vision Enfantin entendait la défendre dans les colonies. Mais à l'inverse du rouleau compresseur que fut la machine militaire, Enfantin et ses disciples – du moins jusqu'à l'orée de la Troisième République – exprimaient « un dédain pour l'esprit de conquête et la haine entre les peuples » et une croyance inébranlable dans le fait que le « progrès des idées pacifiques d'union et d'alliances (...) (permettrait inexorablement à) l'esprit scientifique (...) (de) remplacer dans la discussion les théories toutes faites, les maximes reçues, les mots à la mode »²¹⁰. Comme je l'ai signalé plus haut, les saint-simoniens engagés dans le sillage d'Enfantin ne s'embarraient pas des débats quant à poursuivre ou non la colonisation. Etait-ce nécessaire ?²¹¹ Cette question fut tranchée. La colonisation et rien d'autre que la colonisation. Ne demeure dès lors que la manière d'y parvenir.

²⁰⁴ Enfantin, « A. M. Guizot », *Correspondances...*, *op.cit.*, p. 11.

²⁰⁵ Dans l'ombre du maréchal Soult de 1841 à 1847, année où il devient président du conseil, Guizot fut le véritable détenteur du pouvoir pendant tout le mandat de Soult. Cf. Laurent Theis, *Guizot: La traversée d'un siècle*, CNRS éditions, Paris, 2008.

²⁰⁶ Chamboredon, Robert, « Actualité du "gouvernement des esprits" », in Chamboredon, Robert, *François Guizot (1787-1874) : Passé-Présent*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2010.

²⁰⁷ Péquignot, Bruno, *Utopies et sciences sociales*, Éditions L'Harmattan, Paris, 1998, p. 232.

²⁰⁸ Programme énoncé dès 1826, voir Enfantin, « Considérations sur les progrès de l'économie politique dans des rapports avec l'organisation sociale », in *Le Producteur, journal philosophique de l'industrie, des sciences et des beaux-arts*, t. 4, 1826, pp. 373-389.

²⁰⁹ Cf. Couderc-Mourandau, Stéphanie, *Philosophie républicaine et colonialisme : Origines, contradictions et échecs*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2008.

²¹⁰ Sébastien Charléty cité par Couderc-Mourandau, *ibid.*, p. 56

²¹¹ *Es muss sein ?* Ce à quoi Beethoven aurait répondu *Muss es sein !*

2.1.2 L'expérimentation avant tout

Parler de l'expérimentation et de la fondation d'une nouvelle colonie peut laisser évoquer tout un appareil à la fois technique et conceptuel. On pourrait encore penser à l'expérimentation sur l'être humain de produits expérimentaux ou encore la mise en place de techniques limitant la procréation, comme ce fut le cas par les nazis, mais la mise en place d'une telle déshumanisation ou encore d'un tel processus de chosification de l'humain nécessitent de rendre banal le mal. Au-delà de la banalisation même du mal, et pour recontextualiser, expérimenter dans le cadre précis de cette recherche signifie ne pas tenir compte du ressenti et de l'idiosyncrasie indigène face à tel ou tel système de gouvernance colonial : faire comme si les Indigènes et tout système qui leur était propre – social ou économique – était du domaine de l'archaïsme et donc comme faisant partie des éléments à charge des colonisations qui ont échoué à bâtir et à durer dans l'histoire.

C'est en effet la durée et la pérennité qui préoccupait Enfantin et ses disciples. Comment mettre en place un ordre qui puisse « *organiser* cette admirable clientèle, ce *peuple de travailleurs*, d'une manière profitable à son élévation morale, au progrès de son intelligence et de son aisance ; (...) (en faisant entrer l'ouvrier, le prolétaire) dans une *société* dont il est encore exclu, (...) (et) qui en assiège violemment les portes ; (et de) l'associer, de l'intéresser au bonheur *public*, au bonheur du *riche* comme à celui du *pauvre*, à la fortune de son maître, disons mieux, de son chef, aussi bien qu'à la sienne propre »²¹². C'est donc, en d'autres termes faire advenir l'ouvrier comme contributeur au bien de la nation en mettant de côté tout esprit zélé, d'aucuns dirait une conscience de classe, et pensant au bien public qui, dans l'optique d'Enfantin, était l'intérêt de quelques-uns. On pourrait ainsi rétorquer qu'Enfantin pensait uniquement à « *l'organisation des ouvriers* »²¹³ dans les villes métropolitaines ou encore à mettre fin à la « crise révolutionnaire qui dure encore »²¹⁴. On pourrait penser que c'est là une analyse et un projet qui concerne un débat interne à la métropole. Mais ce débat Enfantin l'y sent impossible du fait des passions mais aussi des intérêts radicalement antagoniques. L'Algérie apparaissait dès lors comme « le lieu d'essai de cette organisation »²¹⁵. Il espérait ainsi pouvoir « réaliser cette précieuse nouveauté dans ce pays où tout est à *faire*, la réaliser loin des obstacles que les droits caducs de notre vieille société où les prétentions exagérées de

²¹² Enfantin, *Colonisation de l'Algérie op.cit.*, p. 116.

²¹³ *Ibid.* C'est Enfantin qui souligne.

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ *Ibid.*

notre jeunesse rêveuse d'avenir lui opposeraient en France »²¹⁶. Le seul endroit qui lui paraissait être un terrain propice à la mise en place de cette nouvelle organisation qui, comme on le verra, dépassera largement le cadre de l'organisation des travailleurs. C'est la mise en place d'une nouvelle *société* (comme Enfantin aime à le souligner) dont l'Algérie sera le centre (j'oserai même ici dire la mise en place d'un nouveau contrat social, d'un nouveau type et dont le sauvage n'était plus une fiction mais un être bien réel – je reviendrai sur ce nouveau contrat racial dans l'ultime chapitre). On verra dans ce qui suit quel est ce projet et quelles en sont les conséquences.

A vrai dire ce qui ressort en premier lieu des propositions d'Enfantin, et au-delà du projet des disciples saint-simoniens engagés dans le sillage du Père – de façon globale et pas uniquement en ce qui concerne l'Algérie –, c'est l'accommodement avec les formes de commandements à partir du moment où le gouvernement en place puise dans les préceptes de la doctrine saint-simonienne. La seconde constatation est que, comme je l'ai dit plus haut, dans cette nouvelle contrée il était possible d'oser fonder et de tester de nouvelles idées à partir d'une perspective rationnelle. Et c'est là à mon avis l'importance du projet saint-simonien pour l'Algérie en donnant à la science une place prépondérante et en lui permettant de s'affranchir des carcans métropolitains, inauguré en cela par l'ouvrage du Père et l'intérêt qu'il y portait.

Les propositions du Père ne sont pas uniquement d'ordre général mais précises et parfois même pointilleuses au point de vouloir organiser et s'immiscer dans le moindre détail de la colonie. Ainsi, il propose l'installation de familles régies par les enseignements (et la rigueur) saint-simoniens. Familles devaient s'établir dans des villages et des fermes. Enfantin entendait dire comment ces espaces et ces populations allaient être organisées et gérées. Dans la suite des choses et des événements liés à la colonisation, le Père faisait preuve de lucidité y compris quand il va faire preuve d'inventivité. Il avait compris qu'aucune organisation sociale ne pouvait se faire sans une garantie de stabilité. Mais pour que cette dernière soit effective « (...) en Algérie, comme dans tous les lieux où l'on veut *fonder* quelque chose, c'est surtout d'*ordre* qu'il doit être question ; c'est *un plan* qu'il faut trouver et des *bases* qu'il faut creuser et établir ; les fantaisies et les ornements viendront plus tard, et la jouissance plus tard encore »²¹⁷. Il était évident que seul un corps attaché à l'armée et dont la tâche de bâtir et d'assurer la progression de la colonisation avec les infrastructures adéquates pouvait offrir et assurer cette installation avec le souci de l'ordre.

²¹⁶ *Ibid.*, pp.116-117.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 120.

Mais une fois que le génie militaire aura fait son affaire et permis l'installation de colonies militaires, ce sera autour du génie civil de prendre le relais. Ce dernier devra permettre l'installation d'hommes et de femmes dans des villages et des fermes qui feront l'avenir de la colonie. La première préoccupation d'Enfantin était de ménager les maîtres du pays et du moment, à savoir les militaires. A eux revenait la primauté et les honneurs de la conquête. Il fustigeait même l'administration civile et la jugeait incapable non seulement de bâtir, ce qui n'était pas son rôle, mais encore même de gérer et de mener à bien l'existant et les affaires civiles. Et pour le Père l'administration a prouvé en Algérie son « incapacité créatrice et (...) (y a fait preuve d'une) pratique routinière » et par administration il ne désignait pas « ces fractions de l'administration qu'on appelle *justice, l'enseignement, les eaux et forêts* ; ni mes des *finances, de l'enregistrement et des douanes* ; parce que, dans ces (...) parties, il y a plus ou moins, mais enfin il y a des conditions obligatoires *d'aptitude à la fonction (...)* » mais ce qui est bien plus en amont ou encore « de ce qui *gouverne politiquement* toutes ces différentes parties de l'ordre civil »²¹⁸. Bref, celle qui impulse et dicte la « *direction* ». Il s'attaque là aux politiques de carrières et à la cohorte des décideurs des bureaux feutrés. Pour le Père, cette impulsion seul l'ingénieur pouvait la donner. Lui seul, selon sa vision, était capable de fonder et de mettre en œuvre de nouvelles idées, impossibles à exécuter en métropole. Que ce soit ces ingénieurs ou encore les membres des colonies il faut les motiver à s'y installer durablement. Si le soldat se satisfait de la solde et des honneurs que la patrie lui rendra pour son abnégation et son sacrifice, à l'ouvrier il faudrait « une femme et des enfants qui lui donnent du *cœur à l'ouvrage* »²¹⁹. Contrairement au soldat qui n'a d'autre rendez-vous que celui de la patrie, l'ouvrier ou, pour le dire plus simplement, le colon ne pouvait être mobilisable que s'il avait une famille dans laquelle s'incarnera la nation. Et c'est à l'État, qui garantirait soldes, sécurité, instruments et semences, d'organiser quelle famille devra ou non aller former ces nouvelles colonies. C'est donc une colonisation contrôlée et non pas seulement volontaire. L'État aussi y assurerait gratuitement l'éducation des enfants. C'est demander en l'occurrence au gouvernement un rôle d'acteur patriarcal, et qui instaure un patriarcat actif, qu'il ne remplissait totalement pas en métropole – notamment en matière d'éducation et de santé.

La mise en place de telles colonies expérimentales, puisqu'il s'agissait d'abord d'en construire des villages pilotes à l'Est et appelés à être reproduits, était pensée dans les moindres détails²²⁰.

²¹⁸ *Ibid.*, pp. 265-266.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 274

²²⁰ Y compris dans la composition de ces unités expérimentales. Ainsi, ces dernières qui « auront pour but de former les hommes qui, plus tard, seront naturellement le plus aptes à diriger les diverses entreprises coloniales des sociétés privées » et dans lesquelles « les familles engagées seront regroupées par trois, le chef de l'une des

Pensés certes comme des regroupements de familles, et non plus comme des régiments de militaires, il n'en demeure pas moins que ces regroupements étaient pensés sur un modèle qui n'avait rien à envier à l'organisation militaire : trois familles guidées par un des chefs de ce triptyque ; douze familles regroupées sous l'autorité d'un officier du corps qui sera secondé par les quatre chefs de familles commandant les trois autres triptyques...etc. Nul besoin ici de détailler les différentes divisions auxquelles devaient être soumises ces villages, ou encore ces ateliers qui devaient fournir et former une colonisation idoine. Cette organisation minutieuse était pensée y compris dans la tenue que devait porter les uns et les autres les jours de repos ou en mission hors de l'atelier²²¹. Par ailleurs, tout un arsenal de peines était aussi envisagé pour que l'engagement des familles soit suivi et le cas échéant sanctionné s'il y a contravention.

Sans qu'il soit nécessaire ici de détailler tant l'organisation spatiale que temporelle de ces « essais » appelés à se développer, que ce soit sous l'égide de l'État ou encore de sociétés privées²²², il est important de souligner qu'Enfantin inaugurerait d'une certaine manière la conviction que la gestion et la mise en place d'un « urbanisme colonial (et je dirais plus simplement pour ma part de l'espace colonial dans ce qu'il a de plus concret et non plus uniquement coercitif) (...) le symbole d'une victoire sur l'espace sauvage du territoire précolonial »²²³ dont il faut absolument s'occuper sans lequel la conquête ne serait que positions et fortins militaires²²⁴. Et dans cet aspect tout concret des propositions d'Enfantin, dont il savait pertinemment l'impossibilité de la mise en œuvre intégrale, se devine ce que sera réellement la colonisation, à savoir la gestion d'espaces ouverts et immenses qui nécessitaient à la fois rigueur et flexibilité.

Bien que les propositions du Père pouvaient paraître dirigistes, voire même farfelues par moments, elles avaient le mérite de se présenter comme un programme qui tenait à la fois de la réalité du terrain et des conditions contraignantes, tant pour les colonisateurs que pour les colonisés, sans lesquelles la colonisation de peuplement ne saurait être envisageable. Or, l'arrivée progressive de populations européenne et l'existence de populations autochtones

familles ayant autorité sur les deux autres ». Enfin, « chaque famille se composera de l'homme, de la femme, de leurs enfants et d'au moins deux *parents* ou *amis* (le corps ne reconnaît ni valets ni serviteurs) sur lesquels le chef de famille aura autorité », Enfantin, *Colonisation de l'Algérie, op.cit.*, p. 286.

²²¹ *Ibid.*, p.289. La responsabilité de l'entretien de ces uniformes était du ressort des femmes.

²²² Sur cette question Enfantin semble hésiter. Il juge que par la force des choses les corps fondateurs chargés de l'exploration et de la préparation évolueraient sous l'impulsion de « l'*industrie commerciale* (...) (entraînant avec elle) la nécessité de plus de *liberté* dans la disposition des *choses* ; en d'autres termes, le corps fondateur subirait alors la transformation qui le rapprocherait infiniment de ce que j'ai dit devoir être une *société privée*, sans perdre de trace de sa création originelle par l'État » (c'est Enfantin qui souligne). Enfantin, *ibid.*, p. 296.

²²³ Blais Hélène, « Coloniser l'espace : territoires, identités, spatialité », *Genèses*, 2009/1 n°74, p. 150.

²²⁴ En outre cette conquête n'est pas délaissée par le Père puisqu'il consacre aussi autant de pages à la colonisation militaire. Cf. Enfantin, *Colonisation de l'Algérie, op.cit.*, p. 296 et suite.

soulevait des problèmes de gestion et d'organisation qui demandaient un effort d'imagination – synonyme d'inédits –. Bien entendu, quand je dis contrainte, c'est là une manière euphémisée de dire toute la violence coloniale (et il va de soi que je ne mets aucunement sur le même plan la violence subie par les Indigènes et les contraintes qu'auront à subir les colons).

La vision minutieuse dans l'organisation des colonies (civiles et militaires) mais aussi de la gestion des tribus « indigènes » présente un problème de variations et de multiplicité des populations en présence, coloniales et « indigènes », qui exigent une gouvernance qui tiennent compte des intérêts antinomiques.

Ces propositions prodiguées par le Père pouvaient être jugées un peu trop dirigistes, voire même utopiques, tant elles appelaient un rôle accru de l'État dans tous les espaces et à tous les instants. Enfantin percevait lui-même cette objection et savait que l'on dira « que ces hypothèses sont des utopies, et qu'en réalité les choses ne se passent pas et ne sauraient se passer ainsi »²²⁵ tant pour ce qui est des mesures relatives à l'instauration d'une colonisation de peuplement que celles concernant la « gestion » des Indigènes. Ces propositions n'étaient pas pourtant émises en les sachant irréalisables. Leur caractère utopique n'est imputable, selon Enfantin, qu'à une seule chose : la recherche du consensus et l'hésitation dues au régime parlementaire. Enfantin rêvait d'une époque où l'on fera fi du « vain *parlage* » (sic). Le passage de l'utopie à la réalité ne pouvait se produire que si « un gouvernement, digne représentant des destinées sociales, *osera commander*, et où le peuple s'empressera et se glorifiera d'*obeir* »²²⁶ (sic) (c'est Enfantin qui souligne). Il est bien évident qu'il parle et songe à l'instabilité politique de la France. Il se hâtait rapidement de resserrer sa réflexion pour la particulariser au cas algérien. Dans ce cadre et ce terrain il pouvait aisément, sans risquer grand chose, aller aux extrémités de sa pensée et affirmer que « pour fonder une société nouvelle, et surtout une société composée de deux populations très-différentes, il faut, plus que dans toute autre circonstance, (...), à un très-haut degré un pouvoir intelligent, vigoureux, unitaire, despotique même, et non pas un gouvernement parlementaire »²²⁷. Donner au pouvoir toute la latitude pour instaurer cette nouveauté que les saint-simoniens appelaient de leurs vœux. *En somme, cette nouvelle société, gérée et générée par la science, se doit être une société d'ordre.*

Enfantin en étant conscient de la difficulté de la tâche de coloniser à partir d'une perspective rationnelle, savait qu'il fallait procéder par échelle successive. L'instauration d'une nouvelle configuration ne pouvait avoir lieu qu'en mettant en place des villages modèles où se

²²⁵ *Ibid.*, p. 189.

²²⁶ *Ibid.*, p. 192.

²²⁷ *Ibid.*, pp. 192-193

fabriqueront des citoyens flexibles à volonté. Ensuite viendra le tour de la ville qui sera organisée en élargissant les mêmes principes mais en les adaptant à des unités plus conséquentes. Le village est ainsi un laboratoire qui prépare l'avènement de populations plus conséquentes et dont la ville sera le récipiendaire. L'organisation des populations que cette dernière abritera sera « le cadre de l'organisation civile future de l'Algérie entière »²²⁸. Chaque étape fut ainsi conçue comme devant être le terrain d'expérimentation qui prépare à la fois les populations et les institutions qui puissent assurer « l'harmonie sociale ».

En abordant cette harmonie (utopique) présentée dans son ouvrage et discuté ici, le Père avait en arrière-plan de cette expertise, qui avait pour objet une terre « nouvelle », l'organisation de villes métropolitaines. On en trouve un écho de ce rêve et de ce souci sous les plumes de Charles Duveyrier dans *le Paris, ou le Livre des cent-et-un*²²⁹. Citant et renvoyant abondamment au Père et à sa vision de l'organisation sociale qui trouvait son point nodal dans ce que devrait être les nouvelles villes selon la vision saint-simonienne. Cette dernière, du moins selon l'interprétation d'Enfantin et de ses disciples, était avant tout une perspective où prévaudrait le « mâle ». A cet égard, même en mettant l'accent sur le rôle que devait jouer « la femme » dans l'optique saint-simonienne, il est rappelé sans ambages que « la société est mâle » et que même si ce fondement pouvait conduire à des excès, et qu'il faudra probablement les corriger autant que faire se peut, il n'en demeurait pas moins que c'était là le principe fondateur. Quant à l'organisation de « (...) toute ville, et surtout (de) toute capitale, (elle) doit présenter dans sa construction, dans l'ordre et la diversité de ses monuments, l'image des mœurs, des habitudes et de la civilisation du peuple qui l'habite »²³⁰. Mœurs qui n'était pas conformes à l'héritage chrétien, notamment sur les questions du mariage et de l'héritage, mais qui n'était pas pour autant désordre et société sans repères²³¹.

La diffusion de la foi saint-simonienne était dans les années 1830 une activité jugée alors comme subversive et l'époque n'était pas encore mûre pour en recevoir les préceptes. C'est dans ce cadre que l'Algérie apparut comme un formidable laboratoire à la fois pour diffuser les idées du Père mais aussi afin d'y proposer des systèmes « audacieux ».

²²⁸ *Ibid.*, p. 479.

²²⁹ Véritable « panorama des sociabilités littéraires » et des divers points-de-vue intellectuels de l'après juillet 1830. Cf. Duveyrier, Charles, *Paris, ou le Livre des cent-et-un*, tome VIII, Ladvocat, Paris, 1832 ; Diaz, José-Luis, « Les sociabilités littéraires autour de 1830 : le rôle de la presse et de la littérature panoramique », *Revue d'histoire littéraire de la France* 3/ 2010 (Vol. 110).

²³⁰ Duveyrier, *Paris, ou le Livre des cent-et-un*, *op.cit.*, pp. 287-288.

²³¹ Notons qu'Enfantin et ses disciples ont été condamnés en 1832 pour outrage aux bonnes mœurs. Voir à ce sujet Enfantin, Prosper, *Procès en la Cour d'assises de la Seine les 27 et 28 août 1832*, Librairie Saint-Simonienne, 1832

2.2 La vérité colonisable

2.2.1 La nouvelle harmonie coloniale

L'aventure métropolitaine a appris au Père d'une certaine manière que l'essentiel n'était pas dans la forme (du gouvernement) que dans le fond²³². Cela a eu pour effet d'encourager une réelle implication dans la vie politique et l'activité économique. Mais cette implication se projetait aussi dans la construction du tissu social et de son environnement : construction des chemins de fer et innovations des réseaux de transport, implication dans la presse, développement du capital financier, etc²³³.

Il est pourtant un domaine où Infantin avait une vision claire et dont la portée n'est pas restée lettre morte : la direction et l'orientation que devaient emprunter ceux qui avaient pour charge de construire de nouvelles villes. Une des premières recommandations, quand des populations diverses se retrouvent ainsi amalgamées comme ce fut le cas en Algérie, est que les espaces soient bien délimités. En d'autres termes, Infantin avait très bien compris dans un élan « humanitaire » qu'il ne pouvait être question d'écraser, d'exterminer ou encore de refouler les populations autochtones. Il refusait que ces populations soient « *sous nous*, comme ils sont dans nos villes, et où nous les écrasons physiquement et moralement, et où ils nous gênent et nous nuisent »²³⁴. Aspiration somme toute assez louable que de ne pas accentuer l'humiliation des Indigènes. Parmi ces derniers Infantin distinguait essentiellement trois groupes : « 1° les MAURES qui sont, à proprement parler, les *bourgeois* et *artisans* ; 2° les JUIFS, qui sont les *négociants* ; 3° enfin les *indigènes* FORAINS et les Nègres, qui sont les *ouvriers*, les *journaliers* »²³⁵. Mais derrière cette idée « généreuse » se profilait le véritable projet, à savoir la séparation. Refus total, dans les campagnes comme dans les villes, de toute mixité. Ainsi, « à la confusion monstrueuse que nous avons faite (quant au débat sur la proximité avec les Indigènes et sur la possible fusion avec ces derniers), succéderait une division naturelle ; au chaos l'ordre ; à notre panthéisme politique très impolitique, un éclectisme très-sociable de christianisme, d'islamisme et de mosaïsme, rapprochés mais distincts, ayant chacun leur sphère

²³² Cf. Émerit, Marcel, *Les Saint-Simoniens en Algérie, op.cit.*, p. 159.

²³³ *Ibid.*, pp.175 et suite.

²³⁴ Infantin, *Colonisation de l'Algérie, op.cit.*, p. 480.

²³⁵ *Ibid.*, p.481. Ce sont essentiellement les « Maures » qu'il juge le plus nécessaire de tenir éloigné et distinct de la population européenne. On dénote des confusions qui montrent que le Père n'avait aucune connaissance des populations autochtones. Même si on peut relever énormément d'approximations, dans les monographies de l'époque, quant à la description des Indigènes et de leurs mœurs, Infantin fait preuve d'une complète méconnaissance quant aux « distinctions » entre les différents groupes. Qu'on en juge : « – Les *Maures* et les indigènes *forains*, qui sont musulmans présentent néanmoins cette grande différence : que les premiers sont des *familles musulmanes*, et que les autres sont généralement des *célibataires* ou tout au plus des familles voyageuses et non sédentaires, comme celles des Maures » (Infantin, *Colonisation de l'Algérie, op.cit.*, pp.481-482) les premiers seraient oisifs et les seconds laborieux.

d'activité dans la sphère commune »²³⁶. Distinction nette entre les espaces, et les temps, européens et indigènes. Cette séparation n'avait pas vocation, selon cette optique, uniquement à protéger chacune des populations et à les préserver d'un trop grand bouleversement et d'une dégénérescence – on l'aura compris c'est surtout les populations européennes qu'il s'agissait de préserver, tant au niveau identitaire que sanitaire. L'objectif avoué était aussi et surtout de changer et de « modifier » les Indigènes.

Cette modification, sans qu'il soit précisé chez Enfantin la nature et les moyens pour y parvenir, les disciples et les zéloteurs du Père allaient s'en saisir en la confrontant à la réalité. Un de ceux qui y ont réfléchi et qui était au même moment impliqué dans l'entreprise coloniale, fut Ernest Carette²³⁷. Bien que saint-simonien, il ne fut pas un suiveur aveugle du dogme. Il fit aussi des propositions et n'hésita pas à enrichir les vues d'Enfantin, voire même à aller au-delà. Certes, il fit dans un premier temps œuvre de géographe et d'historien mais très vite ne s'est pas contenté, à l'instar d'autres saint-simoniens, des discussions des sociétés savantes. L'action était aussi le crédo de la vision des disciples d'Enfantin. Par cet engagement, parfois aux plus hautes sphères (comme ce fut le cas de Lamoricière mais aussi de tous ces préfets et ingénieurs qui se revendiquaient de la doctrine saint-simonienne), les saint-simoniens vont devenir incontournables dans la définition du projet colonial²³⁸. Carette, plaide pour le gouvernement direct des « indigènes », seul susceptible d'amener selon lui ces derniers à accepter la domination française et le progrès qu'elle charrie. Mais une fois ces hommes de réflexion aux prises avec les contraintes de la gestion quotidienne des colonies, ils se rendaient vite compte qu'en remplaçant les caïds et autres délégués « indigènes » par des Français que cela ne changeait pas grand-chose ni à la situation des « indigènes » ni aux rapports avec ces derniers.

Tous ces savants-soldats discutaient de la manière de « gérer » les « indigènes ». Je n'insisterai pas ici sur le sujet récurrent de l'association ou de l'assimilation, marronniers qui occupaient régulièrement les politiques et autres savants de passage. Néanmoins, ces discussions, et les productions qui en découlent, sont toujours l'occasion d'accumuler les informations sur les populations locales qui resteront, en dépit des masses d'ouvrages écrits sur eux, incompris, craints, ignorés et relégués en définitive dans un référencement temporel inconciliable (perçu

²³⁶ *Ibid.*, p. 483.

²³⁷ Carette Antoine Ernest Hippolyte (1808-1890), le parcours de Carette est assez typique des saint-simoniens qui vont s'implanter en Algérie. A la fois scientifique et historien, il épousera la carrière militaire et contribuera largement à la « connaissance » des peuples algériens en prenant activement part à la commission scientifique de l'Algérie. Il fut aussi chef du bureau arabe mais aussi préfet de Constantine en 1849. Cf. Nordman, Daniel, *Dictionnaire des orientalistes, op.cit.*, pp. 192-193.

²³⁸ Comme le signale Émerit durant la seconde République et le second empire, « l'école d'Enfantin devint maîtresse de la Vie économique de la France (...) », Émerit *Les Saint-Simoniens en Algérie, op.cit.*, p. 181.

et présenté en tant que tel) avec celui des populations européennes. On pourrait aussi penser que ces gigantesques amas de descriptions ne pouvaient avoir aucun effet. C'est sans compter sur la multiplicité des sphères et des champs dans lesquels ces savants intervenaient, comme il apparaît désormais clair. Quant à la fusion espérée, y compris les plus favorables à la cause des Indigènes, on la voyait idéalement – de façon hypothétique – dans l'union entre les Européens et les femmes indigènes (et uniquement dans cette optique). Nul besoin de mettre l'accent ici sur le caractère genré de la vision saint-simonienne sur ce que devait être la fusion des deux peuples qui signifiait ni plus ni moins la disparition des traits dominants de la culture indigène pour n'en retenir que les aspects les plus folkloriques ; prolongeant ainsi le rêve saint-simonien de l'union avec la Mère (L'Orient).

Ces débats « bienveillants » offraient aussi et surtout la place pour déployer un arsenal de connaissances égrenées au contact de la « réalité » et qui entendaient dire ce qu'étaient les Indigènes. L'importance de ces écrits ne réside pas dans leur impact, en tant que rapports ou encore dans leur contribution à l'éducation de l'opinion publique, que dans le témoignage qu'ils offrent de l'esprit du temps de ceux-là qui faisaient œuvre de science et qui étaient en même temps au bout de la chaîne en tant qu'acteurs.

Avec *Enfantin* les propositions restaient par trop abstraites et approximatives, même si l'ouvrage du Père se targuait d'être la résultante de l'enquête sur le terrain, quant aux données relatives aux populations autochtones. Carette a étudié et s'est concentré pour sa part sur les différentes dimensions en jeu : la géographie de la nouvelle contrée, l'histoire des peuples qui s'y sont succédés, les éléments ethnographiques liés à la vie et aux mœurs des Indigènes et enfin le(s) politique(s) capable(s) d'assurer une domination totale du territoire. S'attardant par exemple sur les Kabyles, Carette prend un soin particulier, en mettant d'abord l'accent, comme le feront tous les observateurs de cette époque, sur la différence avec les Arabes, sur leurs côtés guerriers et industriels, à décrire ce qui faisait toute l'étrangeté de cette contrée. Ainsi, dans une ébauche scientifique ayant pour objectif de rendre plus accessible cette population encore insoumise, Carette rapporte les dires des voyageurs sur la beauté des femmes kabyles. A propos de ces dernières, « nous devons dire que les femmes kabiles (*sic*) se montrent souvent peu soucieuses de leur réputation. Tous les voyageurs indigènes qui ont parcouru ce pays et ceux même qui l'habitent s'accordent à leur reprocher une facilité de mœurs, que dans certains cas la dépravation des hommes autorise et provoque »²³⁹. S'ensuit une description des mœurs des femmes divorcées qui se livreraient systématiquement à la prostitution. Et malgré ces

²³⁹ Rozet, Claude Antoine et Carette, Ernest, *Algérie*, Firmin Didot frères, 1850, p. 32.

dérèglements dont se rendaient coupables ces Indigènes ils se distingueraient par la haute estime, qui va jusqu'à la vénération, qu'ils exprimaient à l'égard des femmes (notamment le culte des saintes). Le glissement qu'opère Carette de cette vénération ou plutôt de cet « instinct superstitieux » est « (...) un amour sauvage voué au pays natal. Chaque pic est le siège d'une légende religieuse, qui fait de ces rochers déserts et glacés des esprits et des divinités domestiques, objets d'un culte traditionnel »²⁴⁰. Cette différence et ces entorses dont se caractériserait la Kabylie par rapport aux autres contrées algériennes viendraient offrir un levier, en l'occurrence la place des femmes, capable d'être instrumentalisées afin de changer profondément la société indigène²⁴¹. Signalons au passage que les observateurs et autres commentateurs peu ou prou scientifiques aimaient à mettre en avant les mœurs légères, pour ne pas dire la prostitution comme un trait de l'ouverture de l'esprit des populations autochtones. Est-ce à dire à que c'était là la vision qu'ils avaient du progrès ? Dans une réponse partielle on pourrait juste dire que la vision décrite et projetée sur les colonies restait fantasmagorique. Toutes les choses qui ne pouvaient se dire ou être exposées ouvertement en métropole devenaient choses aisées en colonie (j'y reviendrais dans le chapitre 5).

2.2.2 Rire, plainte et haine de l'autre

Les saint-simoniens, au contact de cette même réalité coloniale, notamment à la tête des bureaux arabes, auréolés du satisfecit polytechnicien, semblaient tous découvrir le même dérèglement des mœurs et la même torpeur signalée par leurs condisciples. Le capitaine Charles Richard, chef du bureau arabe d'Orléanville²⁴², regrettant de ne pas être plus écouté, répète combien il était « désespérant de redire toujours les mêmes choses ; mais c'est un mal auquel est condamné, tout pauvre petit qui n'a pas un privilège d'autorité dans ce monde. Néanmoins quand ces choses sont des vérités, il est aisé de prendre ce mal en patience »²⁴³. La première chose qui anime ces gens de science et de guerre était en définitive la quête de la vérité, la suite viendra pour ainsi dire d'elle-même. Pas tout à fait. Le manque de pouvoir dont se plaint Richard, et tous ceux qui sont sur le terrain, était tout à fait relatif. Les militaires avaient en Algérie les mains libres. La peur qui les animait et dont ils devaient se prémunir était que le civil vienne remettre en cause ce pouvoir. Deux points me semblent ici importants à relever. La

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 33.

²⁴¹ Levier à vrai qui n'est que rhétorique servant plus à accentuer les différences. A aucun moment de cette longue histoire coloniale il n'a été question d'« améliorer » le sort des femmes indigènes.

²⁴² Comme le signale Patricia M.E. Lorcin, Charles Richard fut un des spécialistes les plus reconnus du monde indigène. Cf. Lorcin, *Kabyles, Arabes, Français*, *op.cit.*, p. 333.

²⁴³ Richard Charles, *De la civilisation du peuple arabe*, Ducros Frères Editeurs, Alger, 1850, p. 7.

première est qu'il faut d'abord que la vérité soit perçue en tant que telle. Et dans ce cadre précis, à savoir la scène coloniale, la vérité (sur la colonie et les colonisé.e.s) était la résultante d'un ensemble d'*enquêtes* relevant de différentes disciplines et sciences : médecine, hygiène publique, géographie, histoire, littérature, anthropologie, ethnologie, rapports juridiques, rapports militaires, etc. Sans trop creuser ici le caractère construit de la vérité, et tous les débats sur les distinctions à faire entre le « vrai » et la « vérité »²⁴⁴, je retiendrais pour ma part la référence que Michel Foucault fait à Nietzsche sur la fabrication de la vérité. Ainsi, « la connaissance (...) (aurait) pour fondement, pour base et pour point de départ les instincts, mais les instincts dans leurs confrontations, dont elle n'est pas le résultat, à la surface »²⁴⁵. L'objectif étant ici de montrer le caractère à la fois construit de la vérité mais aussi de réfuter la quête de l'origine au profit de la rupture de la connaissance. La confrontation et la mise en branle des instincts (je comprends ici ces derniers comme l'expression de ce que chez l'humain le pousse à tenter d'assouvir des désirs sans cesse renouvelés et inépuisables) donne lieu à la connaissance. Produire la connaissance, ou en d'autres termes dire la vérité, sur les choses qui nous entoure renvoie à des mécanismes de connaissance qui déterminent notre capacité de comprendre. Et nous ne pouvons comprendre nous dit Foucault, en s'appuyant toujours sur Nietzsche, « que parce qu'il y a derrière tout cela le jeu et la lutte de ces trois instincts, de ces trois mécanismes, ou de ces trois passions que sont le rire, la plainte et la haine »²⁴⁶. Rire, se plaindre et haïr de qui et pour quelle(s) finalité(s) ? Ces mécanismes permettent « de maintenir l'objet à distance, de s'en différencier ou de se placer en rupture avec lui, de s'en protéger par le rire, de le dévaloriser par la plainte, de l'éloigner et éventuellement de le détruire par la haine »²⁴⁷. En somme, une forme « de méchanceté radicale de la connaissance »²⁴⁸. Cette manière d'appréhender la connaissance et la quête de la vérité explique l'attrait de l'individu pour ce qu'il l'entoure et l'intrigue. La connaissance en définitive ne peut procéder que du fait que l'on soit confronté à un environnement sur lequel on n'a aucune emprise et dont le fonctionnement nous est étranger. Connaître relève d'un mouvement à la fois de crainte et d'attrait. On saisit dès lors que la vérité dont parle Richard était bien entendu une vérité produite, *fabriquée* pour reprendre les termes de Nietzsche et à sa suite Foucault, et en ce sens n'est aucunement donnée.

²⁴⁴ Cf. Hacking Ian, « "vrai", les valeurs et les sciences », *Actes de la recherche en sciences sociales*, le Seuil, 2002/1, n°141-142.

²⁴⁵ Foucault, Michel, « La vérité et les formes juridiques », in *Dits et écrits I. 1954-1975*, Editions Gallimard/Quarto, Paris, 2001, p. 1415.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 1416.

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ *Ibid.*

Cela peut sembler futile de réaffirmer que les vérités dont parle ce discours colonial étaient invalidées par le temps et qu'elles sont bien le fruit d'une idéologie coloniale marquée par la volonté de domination. Il me semble que remettre et reconsidérer dans leur contexte ces « vérités » permettrait d'aller au-delà de la seule perspective de justification pour comprendre leur capacité à produire une identité nouvelle : l'*Indigène*.

Le second point, ou plutôt la seconde question qui est aussi liée à cette question de la vérité, est de savoir de quelle manière et par quels mécanismes cette dernière se généralise-t-elle. En d'autres termes, faut-il seulement découvrir l'essence – là ce que sont la colonie et les colonisés – et une fois mise à jour, attendre que la vérité en question s'impose d'elle-même et éclate au grand jour. Là encore Richard nous apporte une réponse somme toute assez simple et convaincante. Partant du constat qu'il dit la vérité mais regrettant un déficit de pouvoir il se réfère à Napoléon pour affirmer que « (...) la répétition était la plus puissante figure de rhétorique (...) »²⁴⁹. Il suffirait dès lors de réitérer les mêmes assertions pour que ces dernières finissent par être admises et que la distance avec l'objet en question acquiert force de loi. La prétention ultime ici est que la science ne soit plus seulement l'ensemble de connaissances permettant de saisir l'environnement mais qu'elle soit ce qui dicte et règle le social.

Quant à savoir quelle était cette vérité qui semble être ignorée par les décideurs du moment, il n'apparaît pas nécessaire pour Richard de disserter énormément là-dessus. Il lui suffisait juste de décrire superficiellement les faits dont il aurait été le témoin. Ce sont là des faits sus, paraît-il, de tous ceux qui étaient au contact de cette population « (...) vivant dans la confusion de toutes les abominations imaginables ; une orgie de toutes les immoralités connues, depuis celles de Sodôme jusqu'à celle de Mandrin²⁵⁰. L'homme, pillant volant son voisin, qui le lui rend bien, épousant quatre femmes pour courir après d'autres, mangeant le faible quand il est fort, tuant par derrière le fort quand il est faible ; la femme, condamnée à la vertu au cadenas, vendue comme un porc au marché, s'estimant ce qu'on l'estime, c'est-à-dire rien, et se prostituant au premier buisson avec le premier venu ; le tout s'agitant sans lien, sans régulateur, dans une sarabande effrénée, que rien ne peut contenir ; quelque chose comme les atomes qui s'entrechoquent dans une bouteille d'eau sale, violemment agitée ; et sur ce tableau, comme pour le couronner, une haine profonde, implacable, pour nous leurs conquérants, haine alimentée sans cesse par l'espérance certaine de nous exterminer un jour, avec l'aide de Dieu

²⁴⁹ Richard Charles, *De la civilisation du peuple arabe*, op.cit., p. 7.

²⁵⁰ Louis Mandrin (1725-1755), contrebandier et bandit de grands chemins très populaire car s'attaquant uniquement au plus nantis.

(...) »²⁵¹. Voici en peu de mots la manière dont on percevait les autochtones. A vrai dire, tous s'accordaient à décrire des Arabes avec des mœurs bizarres²⁵². L'originalité n'est donc pas là. Ces documents épars dont l'histoire n'a pas retenu le nom des auteurs ont cela d'intéressants qu'ils présentaient un point de vue situé d'agents actifs – redisons-le, ils n'étaient pas pour la plupart des scribouilleurs coincés dans les bureaux de l'administration coloniale. L'originalité n'est pas tant non plus dans la confusion des positions (militaires, géographes, historiens, etc.). Ces auteurs se voyaient des législateurs et des Caton. Richard était aussi préoccupé de l'état des Arabes et de leur société. Toute la question selon lui était de savoir comment faire pour trouver une manière qui puisse amener sans à-coups ces derniers à accepter les bienfaits de la colonisation, pour ne pas dire du progrès. Sa vision présentait cet intérêt qu'il rejetait lui aussi les solutions fantaisistes d'extermination ou de refoulement. Il ne les rejette pas non plus dans l'immobilisme ou encore ne leur refuse pas une place dans la gradation de l'histoire. Ils sont « comme tout autre peuple, (...) soumis à cette loi suprême du mouvement »²⁵³. Ce mouvement évoluerait à un rythme plus lent que la société européenne ce qui aurait pour conséquent de retarder la société indigène et la mettrait à distance de l'échelle de l'évolution. Les éléments qui la distinguaient, comme la religion et tous les traits culturels qui étaient aux yeux de Richard toujours aussi abominables, constituaient l'essence même de cette société et les « artifices » par lesquels elle tenait. Quoiqu'il abhorre tout ce que cette société a produit et reflétait, il n'en demeure pas moins qu'il était convaincu que mettre fin à ces traits constitutifs serait catastrophique pour les Indigènes mais surtout pour l'autorité coloniale. Cela aurait pour conséquence de produire un désordre total et donc une insécurité de tous les instants. Mieux valait donc un environnement que tu exècres mais que tu connais qu'une confusion sur laquelle tu n'as aucune emprise. Pour Richard la manière qui consisterait à opérer radicalement en extirpant tout ce qui retardait la société indigène était donc la pire des options.

²⁵¹ Richard Charles, *De la civilisation du peuple arabe*, *op.cit.*, p. 8.

²⁵² Cf. Chapitre 5. Il ne s'agit nullement de prendre le contre argument qui dirait le ridicule de ces affirmations aux prétentions et aux fondements scientifiques mais de se contenter de signaler que ces mêmes arguments qui ont servi à montrer l'infamie et la sauvagerie des indigènes sont ceux-là même qui ont servi à accentuer la marginalité des ouvriers et des pauvres. On peut ces descriptions chez Louis Chevalier qui montre les rapprochements qui s'opèrent à cette époque dans l'opinion bourgeoise entre le pauvre, le prolétaire et le sauvage. Il suffirait de tourner son regard du côté des classes laborieuses pour constater le formidable contraste entre les différentes couches sociales et « si vous os(i)ez pénétrer, dit Buret, dans les quartiers maudits où elle (la population ouvrière) habite, vous verrez à chaque pas des hommes et des femmes flétris par le vice et par la misère, des enfants à demi nus qui pourrissent dans la saleté et étouffent dans les réduits sans jour et sans air (...). Vous rencontrerez des milliers d'hommes retombés, à force d'abrutissement, dans la vie sauvage », Chevalier, Louis, *Classes Laborieuses et classes dangereuses*, Perrin, Paris, 2007 (1958 pour l'édition Plon) p. 452.

²⁵³ Richard Charles, *De la civilisation du peuple arabe*, *op.cit.*, p. 22.

Avant toute solution, il fallait, selon Richard, prendre conscience que dans l'échelle de l'évolution les Arabes devront être aidés et les Européens dans « la position supérieure qui (...) (était la leur) au-dessus (...) (des Indigènes, pouvait) l'aider, en lui tendant la main, à les franchir plus vite (les degrés qui les séparaient du progrès), peut-être à en sauter quelques-unes »²⁵⁴. Ce serait là la mission sacrée des Européens : aider les Indigènes à franchir à leur rythme les différents paliers qui amènent au stade dans lequel se trouvait la société colonisatrice. Projet bienveillant si l'on s'en tient à ces vœux de principe, mais tout laissait transparaître une haine et un rejet total des Indigènes. Mais Richard ne reste pas à ce niveau d'abstraction. En bon polytechnicien il échafaudait et traçait les lignes à suivre.

Tendre la main signifiait encore une fois apporter des modifications. Mais des modifications qui étaient inscrites dans le mouvement de la société indigène et dans une temporalité longue. Comment faire ? Richard tirait de l'histoire, contrairement à Infantin, les enseignements qui ont permis à des conquérants d'asseoir leur domination. La solution résiderait dans l'établissement de la féodalité. Ce régime « consisterait (...) (en la mise), sous l'autorité immédiate du conquérant, (de) diverses unités du pays, et assurer ainsi l'ordre et la sécurité dans la domination »²⁵⁵. Quant à savoir les éléments sur lesquels devait s'exercer cette autorité immédiate, ce n'était ni plus ni moins que de la tribu. Autant dire l'Indigène dans sa manifestation et organisation sociale. La question que posait ici Richard était le fond du débat colonial sur le fait de savoir s'il fallait ou non un gouvernement direct des Indigènes ou par délégation. Il semblait, au moment où Richard rédigeait son mémoire, que l'affaire était acquise sur le fait que l'autorité devait progressivement – le temps de la « pacification » – s'exercer directement.

2.2.3 Féodalité coloniale

Le plus important ici est de savoir ce que désignait la féodalité et la manière d'y parvenir. Richard l'explique, et elle est de fait la voie de la colonisation et sa progression. La première étape qui est mise en avant est caractérisée par une situation de barbarie et de confusion. Dans cette situation la France n'a qu'une maîtrise superficielle du territoire colonisé. Dans la seconde phase, où le pays est déjà conquis, il s'agit d'analyser les relations préexistantes et de distinguer les hommes (Indigènes) qui s'étaient imposés, par leur bravoure ou leur ascendance, et se sont fait reconnaître comme chefs locaux : là en l'occurrence il s'agit

²⁵⁴ *Ibid*, p. 23.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 25.

de la myriade de marabouts et autres notables (« de haute lignée ») qui ont servi les turcs avant l'arrivée des Français. Ceux qui prêtent allégeance à la France seront réconfortés dans leur suzeraineté. Cette première étape Richard la nomme « la féodalité indigène instable »²⁵⁶.

La colonisation s'installant et les mœurs locales et des autochtones sues, les Indigènes mis à la tête de leurs coreligionnaires devront être remplacés par d'autres plus redevables à la France et ne disposant que de cette reconnaissance (sans ascendance noble) pour asseoir son autorité. Ce dernier comprendra dès lors que la tente ne lui sera pas un refuge sûr et qu'il devra accepter les habitations et les sièges construits par les Français. C'est là, pour Richard, l'équivalent du château féodal. Ces édifices deviendront le centre du pouvoir et le prolongement de l'autorité française par l'entremise de l'Indigène vassal. Cette deuxième phase est nommée « la féodalité indigène stable »²⁵⁷.

Quand la France voudra étendre ses divers instruments à la fois de pouvoir mais aussi les dispositifs pour lesquels elle s'est installée dans cette contrée, le premier adversaire qu'elle rencontrera n'est autre que le représentant indigène qu'elle a mis en place. L'extension des bienfaits du progrès à l'ensemble des Indigènes serait perçue comme une remise en cause des intérêts particuliers du potentat local. La France n'aurait d'autre choix, pour répondre à l'insatisfaction générale – du côté français comme du côté indigène – que de nommer un homme parmi les siens ; militaire d'abord pour assurer l'ordre et la discipline. Cette phase est dénommée « la féodalité française »²⁵⁸. Cette dernière ne sera dépassée que par l'étape de la commune et dans ce cadre aussi, seuls des Français peuvent y être efficace, selon toujours Richard, et mener à bien l'œuvre de la France. Pour Richard la clef de voute de cette évolution réside dans la féodalité française, seule capable de pénétrer la société indigène et de la transformer en profondeur tant au niveau des mœurs que des institutions. L'organisation de la commune est elle aussi soumise à l'aune historique. Elle sera d'abord « aristocratique », comme ce fut le cas du XII^e au XIII^e siècle, c'est-à-dire constituée des plus aisés et de la classe noble. Ensuite vient la commune « démocratique » qui a pour base les élections. Ce n'est qu'à ce stade que le « grand sabre sera contre le mur »²⁵⁹.

Il est important de comprendre ici que ce qui se déroulait dans les colonies, jusqu'à l'échelon plus ou moins bas de ce capitaine des bureaux arabes, n'était pas coupé des débats métropolitains. Richard était saint-simonien, disciple d'Enfantin, mais il est utile et important

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 26.

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 27.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 28.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 30.

de rappeler que le terrain algérien offrait la possibilité de tester différentes inspirations. Ce qui est le cas avec Richard, qui se réclame, comme bon nombre des chefs des bureaux arabes, du Père sans être pour autant dogmatique. Il est vrai que l'analyse de Richard présente bien des traits approximatifs quant à l'évolution que doit suivre le peuple conquis. Mais justement encore une fois le terrain algérien permettait cette licence d'imagination qui accompagnait et permettait l'éclosion de propositions qui pouvaient paraître farfelues comparées aux systèmes imaginés et proposés par les maîtres tels que Comte ou encore Infantin. Mais qui viendra demander là des comptes de ce caractère approximatif sans références et encore moins sans assise réellement scientifique ? L'intérêt d'un tel document réside dans ce qu'il montre le déploiement de ces petites-mains qui portent cette prétention scientifique, c'est-à-dire ce que l'on entend par les mots galvaudés de progrès et de civilisation, au contact de la réalité coloniale et la manière de procéder pour la mettre en place. Richard ne se contentait pas de rêvasser sur ce que pourrait être ces successions de phase en attendant que le temps fasse son œuvre. Il entendait intervenir concrètement en influant sur les événements mais surtout sur les hommes et les femmes autochtones. C'est ici que Richard, à force d'exemples tirés de son « expérience », tente de montrer l'incapacité du chef arabe de servir une autre cause que la sienne²⁶⁰. Rien de bon pour la colonisation ne pouvait venir des chefs indigènes. Cette démonstration de Richard n'est là que pour montrer l'inévitabilité de l'éviction de ces satrapes qui ne feront qu'entraver la bonne marche de la colonisation complète de l'Algérie. C'est par l'action des bureaux arabes d'abord et par la transformation de ces derniers en administration civile que s'accomplirait la mise au pas démocratique de la société indigène. Transformation que le Richard jugeait encore très lointaine, mais il estimait qu'il était bon de l'avoir comme point de mire afin de montrer l'objectif vers lequel devait tendre la colonisation et ne pas oublier ainsi le but initial sans cesse invoquée : apporter la civilisation.

Le second point que vient éclairer ce genre de documents est le fait qu'il mettaient en défaut l'argumentation sans cesse avancée par les analyses sur la société indigène, à savoir son caractère fataliste et moyenâgeux. Or, ici il est dit qu'il faut faire advenir cette société féodale.

²⁶⁰ Ainsi, fait-il remarquer, si « vous prenez le chef indigène à part et vous lui dites, dans un épanchement confidentiel : toi, tu es un homme intelligent, on peut t'exposer des idées que le commun du peuple ne saurait comprendre ; écoute : votre société est dans une confusion épouvantable, il faudrait tâcher d'y mettre un peu d'ordre. Vous violez à chaque instant votre propre législation ; tu devrais rappeler à son observation, et en donner toi-même l'exemple, nous ne voulons pas, nous ne devons pas vous appliquer la nôtre, mais au moins suivez plus fidèlement celle qui vous appartient, nous y gagnerons et vous aussi. La femme et le faible sont chez vous constamment sacrifiés ; défends leurs intérêts et tu grandiras devant Dieu et devant nous » là le chef indigène acquiesce et se montre conciliant. Alors que le kadhi « va immédiatement commander le cadenas, qui doit fermer ouverture par laquelle ses femmes voient le soleil et organise, sur des bases plus larges, une petite société en commandite, avec le kadhi, pour le trafic des femmes à marier et la spoliation des orphelins », *Ibid.*, pp. 39-40.

Détail anodin, certes, mais qui montre que l'usage des mots dans ce cadre colonial répondait aussi à des stratégies factuelles et rhétoriques.

Le troisième point que soulevaient ces assertions est qu'elles montraient non pas juste les lubies d'un militaire mais la marche et la voie que la colonisation a réellement suivie. Le mémoire de Richard a été écrit en 1850, c'est-à-dire plus de vingt ans avant l'avènement du régime civil. Sans qu'il soit le bréviaire suivi par les autorités coloniales, il montrait néanmoins le chemin qu'il faudra emprunter pour asseoir définitivement la colonisation. Il montrait ainsi non pas la méthode, loin s'en faut, mais l'attitude à adopter face à l'Indigène (chef ou simple quidam) : administration directe, mépris et horizon lointain de l'émancipation.

Cette schématisation n'est pas sans rappeler, sans qu'il y soit fait aucunement référence, la loi des trois états²⁶¹ d'Auguste Comte réinterprétée. Dans ses *Discours sur le positivisme* Comte constatait qu'« entre la simple nationalité, que le génie social de l'antiquité ne dépassa jamais, et l'Humanité définitive, le moyen âge a institué un intermédiaire trop méconnu aujourd'hui, en fondant une libre occidentalité »²⁶². Cette dernière étant un dépassement de la royauté et de l'empire et symbolisée par l'avènement de la République²⁶³. Conscient du rôle que devait jouer l'Occident dans la propagation des principes d'*ordre* et de *progrès*, Comte n'en était pas moins convaincu que « les lois fondamentales de l'évolution humaine, qui posent la base philosophique du régime final, conviennent nécessairement à tous les climats et à toutes les races, sauf de simples inégalités de vitesse. Ces retards explicables doivent se compenser désormais par un essor mieux systématisé, exempt des dangers et des oscillations propres à la marche originale, laquelle ne pouvait être qu'empirique, puisque son appréciation a seule indiqué la loi commune. En exerçant désormais, envers nos frères arriérés, cette sage et généreuse intervention, l'Occident ouvrira le plus noble champ à l'art social, dignement fondé sur la science réelle »²⁶⁴. Voilà qui ouvrait et qui autorisait aussi la France, et l'Occident en général, sous l'égide de la science, à agencer l'axe temporel du progrès des cultures et des

²⁶¹ Mais plus largement du positivisme initié par Auguste Comte. Ce dernier entendait que l'Occident et plus particulièrement la France jouaient un rôle majeur dans la régénération des « diverses populations attardées ». Mais, ajoute-t-il, « il importe beaucoup de ne point introduire trop tôt une telle expansion, qui, mal conçue, altérerait la netteté et l'énergie de l'impulsion rénovatrice », Comte, Auguste, *Discours sur le l'ensemble du positivisme ou exposition sommaire de la doctrine philosophique et sociale propre à la grande république occidentale*, Librairie scientifique-industrielle de L. Mathias, Paris, 1848, p. 384

²⁶² *Ibid.*

²⁶³ La République que Comte appelle de ses vœux est une république où il y a nécessité de « concentration (...) de tout pouvoir politique de tout le pouvoir politique entre les mains d'un seul homme d'État, directement responsable devant le pays et dépourvu du droit d'hérédité, et dans l'établissement connexe d'une pleine liberté spirituelle » ce qui est nommé dans le langage comtien la « dictature républicaine » et qui voit dans le parlementarisme un danger et la source de l'anarchie. Voir Lagarrigue, Jorge, *La dictature républicaine, d'après Auguste Comte*, Apostolat positiviste, Paris, 1888, p. VI.

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 285.

peuples autres. Ceci montre aussi la même direction et la même vision, concernant le sort de ces derniers, des saint-simoniens et des positivistes – en somme ceux-là qui invoquaient la science comme guide de l’humanité. Ces deux courants, qui vont marquer durablement le XIX^e siècle et marquer un tournant majeur dans le développement des sciences sociales et humaines²⁶⁵, concevaient une perfectibilité des peuples et des « races inférieurs » et ainsi un possible progrès sous la houlette de l’Occident.

La volonté ainsi affichée de guider le reste de l’humanité « arriérée » ne fut pensée et pensable que par l’affirmation justement de la suprématie de la science occidentale ; pis encore, dans l’affirmation que cette dernière est la science vraie et réelle. Mais l’apport de la science à la colonisation n’est pas tant à mon sens dans l’analyse de ses réalisations et de ses bienfaits. C’est là adopter une vision qui n’accepte de voir que la main qui tient la seringue quand l’autre tient l’épée. Or, on pourrait dans bien des cas faire une histoire des sciences en situation coloniale. Ce serait par exemple analyser les travaux d’un François-Clément Maillot²⁶⁶ sur le paludisme. Il est vrai que l’usage du sulfate de quinine avait largement aidé à enrayer la mortalité et à sauver bien des vies. C’est là une réalité historique. Pourtant on pourrait aussi rappeler de façon anodine que cette avancée médicale est avant tout une avancée militaire sans laquelle la progression de la colonisation aurait été tout simplement impossible.

Rappeler la mobilisation de la science par l’autorité n’est pas faite ici pour amoindrir tel ou tel mérite scientifique – même si le qualificatif de science n’était qu’un recours habituel dans les écrits et les discours pour donner une assise fondée de telle ou telle assertion –, mais force est de constater que bon nombre de ces mêmes éminences scientifiques dissertaient à la fois sur/dans leurs disciplines mais allaient souvent au-delà. Il est intéressant de constater que la figure du scientifique telle que la voulait Enfantin allait devenir une réalité tangible en Algérie. L’intérêt réside dans le fait que ces médecins, polytechniciens, etc., n’allaient pas du tout se contenter des positions assez précaires du missionnaire du progrès.

Une des figures avec lesquelles je voudrais clore ce chapitre est celle d’Auguste Warnier²⁶⁷. Il symbolisait ce cheminement du scientifique convaincu et qui acceptait d’aller à la fois prêcher le progrès mais aussi de tenter de le réaliser. Il était un médecin quelconque sans grande envergure que la chirurgie militaire avait sauvé de la misère. N’ayant pas exercé pendant un

²⁶⁵ Cf. Bourdeau, Michel, *Revue d’Histoire des Sciences Humaines, La réceptions du positivisme (1843 – 1928)*, 2003/1 (n°8).

²⁶⁶ François-Clément Maillot (1804 – 1894) médecin militaire, il est dans l’imaginaire colonial celui qui a montré les bienfaits de la civilisation française.

²⁶⁷ Auguste Warnier (1810 – 1875). Disciple de Prosper Enfantin, il fut rattaché à la commission d’exploration de l’Algérie en 1849 chargé d’histoire et de géographie et plus particulièrement de l’étude du constantinois.

laps de temps considérable il se reconvertis, sans trop de réussite, dans l'exploitation agricole avec un autre saint-simonien au nom de Barrault. Comme tous les saint-simoniens, Warnier ne témoigna pas de ressentiments particuliers à l'encontre des Indigènes sans pour autant partager les positions pro-arabes de ses condisciples saint-simoniens. Il s'en distinguait même jusqu'à devenir le représentant des colons durant la décennie des années 1860. Il finit par se faire élire maire d'Alger en 1870.

Warnier était connu pour ses deux facettes, à avoir son érudition scientifique sur tout ce qui touchait à l'Algérie²⁶⁸ mais aussi sa volonté et son implication dans la colonisation. Outre ses ouvrages pour le compte de la commission on retiendra son ouvrage *l'Algérie et les victimes de la guerre* où il militait âprement pour que l'Algérie accueille les victimes de la guerre franco-prussienne. Jusque-là, c'est-à-dire depuis les premières années de la colonisation, une des questions qui semblaient tranchées, notamment par la géographie médicale, il était admis que seuls les méridionaux avaient une petite chance de supporter les rigueurs du climat algérien. Vouloir offrir une implantation aux Alsaciens et aux Lorrains dans cette contrée algérienne était de l'ordre de l'hérésie. Warnier n'en démordit pas et mis en avant ses anciens projets : construction de chemins de fer et instauration d'un gouvernement civil. Il rappela que le premier et que le second étaient devenus des réalités. Cela était clairement une volonté d'aller à l'encontre des théories scientifiques de l'époque sur l'acclimatation. C'était là aussi une démonstration, par un homme de l'art, que la direction scientifique devait largement rester tributaire de la volonté et des impératifs politiques. Tout le livre est un appel à l'extension des possessions de la France. Il rappelle face au désastre que connaissait la métropole qu' « il est incontestable qu'il y a aujourd'hui place, en Algérie, pour des millions d'immigrants français, sans porter le moindre préjudice aux indigènes »²⁶⁹. Sans porter atteinte aux Indigènes ? Pas sûr.

Ce deuxième combat va trouver son apogée dans l'adoption de la loi dite Warnier²⁷⁰ sur l'expropriation des terres. Cette expropriation a été rendue possible et pensable par des décennies de classification et d'altérisation ; des rayons d'ouvrages consacrés aux Indigènes et

²⁶⁸ Cf. Dondin-Payre, Monique et Leclant, Jean, La Commission d'exploration scientifique d'Algérie : une héritière méconnue de la Commission d'Égypte, Imprimerie F. Paillart, Paris, 1994.

²⁶⁹ Warnier, Auguste-Hubert, *L'Algérie et les victimes de la guerre*, Imprimerie Duclaux, Alger, 1871, p. 8.

²⁷⁰ La loi Warnier du 26 juillet 1873 (renforcée le 22 avril 1887) Cf. Cahn G., *De la constitution de la propriété indigène*, Challamel Aïné, Paris, 1880. Cette loi saluée comme l'extension du droit à l'ensemble du territoire français n'était en définitive qu'un moyen légal(isé) pour la dépossession des tribus au profit des Européens, venus de l'Alsace entre autres, et leur offrir des terres arables. Cette mesure par ailleurs aura des conséquences des plus durables sur la paupérisation et l'accélération des migrations des autochtones. Cf. Bouamama, Saïd, *Algérie : les racines de l'intégrisme*, Éditions Aden, 2000, pp. 33-34.

à la nécessité de les civiliser. Elle a été aussi rendue possible par les différentes démonstrations opérées par les différentes disciplines scientifiques de l'incapacité des Indigènes de mettre en valeur une telle étendue. Le travail de mise à distance et de dévoilement de la décadence continuelle des colonisé.e.s ouvraient progressivement une brèche qui rendait pensable l'expropriation et la mise en place d'un véritable compartimentage racial à tous les niveaux : territorial, politique et social.

Plus qu'une entreprise de justification, les discours savants (s)ont un pouvoir de transfiguration de la réalité. Il s'agit d'accompagner cette dernière mais en même temps de la produire. Et « bien que cette colonisation soit, celle du vide, du rien, elle sera pourtant justifiée de s'exercer. L'inconscient, aveugle, appelle à son secours la bonne conscience qui rationalise »²⁷¹. Il ne suffit pas donc de dominer et d'occuper le territoire il faut encore montrer en quoi les manœuvres en cours ne sont pas uniquement une entreprise d'expropriation et de domination, mais aussi des élans mus par des considérations hautement symboliques et prosaïques. En passant notamment par les discours médicaux et ceux liés à l'éducation, le pouvoir colonial montre toute l'étendue du désastre et de la distance avec Eux. Dès lors, « la nécessité et son frère, le « devoir d'humanité », (...) (s'érigent en) parrains de l'entreprise coloniale »²⁷²

²⁷¹ Guillaumin, Colette, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Gallimard, Paris, 2002, p. 48.

²⁷² *Ibid.*

3 Colonialité néo-hippocratique

Dans les deux chapitres précédents il nous a été possible de suivre à la trace le parcours des saint-simoniens et plus particulièrement le Père Enfantin et de ses disciples dans la commission scientifique en Algérie de 1839. Cette dernière, qui fut un moment fondateur de la passion que va constituer l'Algérie et de cet amas de productions supposément scientifique qui va, tout au long du XIX^e siècle, allait croquer et classer les éléments à la fois physiques (géographiques et raciaux) et historiques (le recours notamment à l'archéologie pour retrouver l'histoire de la colonie et son passé romain) de la nouvelle colonie. On a vu l'importance de la pensée saint-simonienne non pas seulement dans la construction du projet colonial mais surtout comme vivier d'acteurs s'inscrivant dans le sillage de cette mouvance. Néanmoins, les expéditions scientifiques allaient permettre aux disciples, nous semble-t-il, de se désancrer des contraintes de l'affiliation doctrinale, tout en s'en réclamant, pour une voie sinon opportuniste du moins pragmatique. Ce pragmatisme allait ainsi se manifester par un panurgisme calqué sur le par(t)i colonial²⁷³ quand il ne contribuait pas, en devançant ses aspirations, à *lui offrir une assise savante*. L'importance de la commission aurait pu être toute relative, et elle le fut assurément en considérant l'influence de celle-ci sur les décisions politiques, si elle n'avait pas été justement un moment scientifique déterminant. L'Algérie par l'entremise des nombreuses productions savantes, dont celles de la Commission, s'inscrit dans une linéarité et une réappropriation tournée vers la méditerranée. Elle retrouve ainsi une place dans « une destinée méditerranéenne partagée »²⁷⁴. Destinée non plus basée sur l'apport musulman, vu comme un laps de temps qui a enfoncé ces aires dans une impéritie globale, mais tournée vers son versant

²⁷³ Je désigne non pas seulement une faction particulière mais l'idéologie coloniale dans son ensemble. Je parle de pari justement pour ne pas tomber dans une généralisation abusive et pour montrer aussi l'opportunité que représentait l'Algérie comme ligne de fuite et possibilité utopique. A ce titre on pourrait aussi mentionner, en faisant encore référence à cette contrée comme laboratoire, à l'expérience fouriériste dans le Sig (est algérien) fondée en 1845. Cette dernière se constitua sous forme d'union agricole et comme principe la propriété collective par actionariat. Elle ambitionnait d'associer les Indigènes offrant ainsi un autre chemin pour la colonisation. Cf. Madonna-Desbazeille, Michèle, « L'Union agricole d'Afrique. Une communauté fouriériste à Saint-Denis du Sig, Algérie », *Cahiers Charles Fourier*, 2005 / n° 16 : <http://www.charlesfourier.fr/spip.php?article284> (consulté le 30 novembre 2015). On remarquera que parmi les 33 membres fondateurs, les médecins occupaient une place prépondérante aux côtés des juristes et des militaires. En 1881, c'est encore un médecin, Henri Couturier, qui va prendre la tête de cette Union.

²⁷⁴ Bourguet, Marie-Noëlle « De la méditerranée », in *L'invention scientifique de la méditerranée*, op cit, p. 25

nord qui lui aurait donné naissance. L'environnement et le climat dont la détérioration étaient vus comme relevant de la responsabilité des Indigènes et notamment des Arabes va devenir le cheval de bataille du discours hygiéniste, et au-delà du discours colonial, légitimant la colonisation et donnant lieu par la même à la possibilité d'expérimenter la capacité de l'humain de peser sur les destinées climatiques et leurs influences sur la santé de l'humain. Il devenait ainsi possible, par exemple, par l'entremise du reboisement intensif et de l'assainissement des marécages, de vaincre définitivement la nature par l'ingénierie climatique²⁷⁵ qui visait à déplacer les humains et à produire des hybrides pouvant s'adapter aux nouveaux climats et produire ainsi un « optimum racial » mais aussi à transformer la nature pour améliorer l'environnement et le climat.

Cette importance « scientifique » ne peut être dissociée de l'aspiration à la construction des carrières tant politiques qu'académiques. Quand bien même l'Algérie occupait une situation à la fois épistémique et géographique périphérique, elle n'en demeurait pas moins une position, *in situ* ou en métropole, qui participait de la consolidation d'une noblesse d'État tentaculaire qui œuvrait à l'ombre de l'instabilité politique. L'excentricité et l'excentrement ne voulaient aucunement dire marginalité dans le champ scientifique²⁷⁶. Ces savants, qu'ils soient réputés ou pas, « choisiss(ai)ent en fait de s'insérer dans le champ préexistant de la science de l'homme ; ils émarg(ai)ent dans les réseaux formels et informels de ses sociétés savantes et surtout ils participent à la vie de ses revues »²⁷⁷. Du moins gravitaient-ils autour. Cette inscription des problématiques scientifiques dans le cadre colonial, ou encore la science comme instrument de la colonisation sera peu ou pas présentée. Comment peut-on cependant expliquer l'intérêt sans cesse croissant des sciences, et des hygiénistes notamment, pour les colonies ? Simple objet de curiosité scientifique ou pierre angulaire de la politique coloniale ?

Ce chapitre n'interrogera pas l'institutionnalisation des disciplines coloniales ou encore leur autonomisation mais le prolongement des débats scientifiques métropolitains, avec des problématiques donc qui ne sont pas à proprement parler spécifiquement coloniales, et qui concernent la question de l'hygiène. Il sera ainsi question de la manière, à travers entre autres quelques exemples dont notamment les productions touchant à l'épineux problème de la santé dans la commission scientifique et du flot de monographies évoluant autour. Quel a été le rôle des médecins hygiénistes ? Comment des présumés qui nous paraissent à posteriori comme

²⁷⁵ Projets élaborés par Eusèbe de Salverte en 1806. Cf. Fressoz, Jean-Baptiste et Locher, Fabien, *Les Révoltes du ciel. Une histoire du changement climatique XV^e-XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2020.

²⁷⁶ Voir Sibeud, Emmanuelle, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France 1878-1930*, Edition EHESS, Paris, 2002.

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 16.

ascientifiques ont-ils pu devenir une grille de lecture qui permettait, aux politiques notamment, d'envisager une colonisation « saine » et efficace mais aussi de devenir le faire-valoir des bienfaits de la civilisation ? Quel fut l'impact de cette colonisation, et tout ce qu'elle a amené comme ensemble de connaissances, sur la requalification de la lutte des classes à l'aune du débat racial ?

3.1 Une société en greffe

3.1.1 Invent(ori)er la colonie

Si les médecins étaient présents dans la commission scientifique ce n'était pas le fait seulement d'une préoccupation sanitaire pour les membres de la Commission. Il s'agissait d'une inquiétude plus large qui devait ainsi participer d'une appréhension plus en amont quant à l'inhospitalité du territoire algérien. Un des premiers ouvrages se proposant de considérer le rapport à la colonie sous l'angle de l'hygiène fut l'ouvrage (en deux volumes) de Périer et Berbrugger²⁷⁸, tous deux membres de la commission. Le compte-rendu des années d'exploration pose des questions liées au climat et à l'acclimatement. Obsession de l'ensemble des membres de la Commission qui se sont rendus compte que la tâche allait être ardue eu égard à la difficulté du terrain. Dans ces premières années de la colonisation, en train de se faire, une des solutions qui semble se dessiner est fournie par l'hygiène. Discipline qui, elle encore en formation, toute tâtonnante, puisait dans les savoirs du moment pour offrir un horizon à la colonisation dégagé des menaces des diverses maladies qui touchaient lourdement l'armée. Périer et Berbrugger avaient conscience que la colonisation était d'abord et avant tout une affaire militaire. L'Algérie était vue très tôt comme « une autre France ». Par ailleurs, cette idée de « plus grande France »²⁷⁹ n'est pas uniquement rhétorique ou encore un éphémère argument. Jusqu'aux indépendances, les politiques, les militaires et un grand nombre de scientifiques ne

²⁷⁸ Jean André Napoléon Périer (1806 – 1880) médecin militaire, il fit plusieurs séjours en Algérie et en Orient. Son intérêt se porta d'abord aux questions d'hygiène et d'acclimatation, comme le montre son ouvrage édité sous l'égide de la Commission. Mais son intérêt évolua de la médecine vers l'ethnologie et l'anthropologie des races qui fera de lui un membre estimé de la Société d'Anthropologie de Paris. Adrien Berbrugger (1801 – 1863), fut un archéologue engagé dans la politique de colonisation en qualité de conservateur de la bibliothèque d'Alger mais surtout comme un fervent proche du Gouverneur Clauzel. Il prit part avec Périer à la commission scientifique mais aussi à de nombreuses expéditions militaires dont il tira des récits qui passeront à la postérité.

²⁷⁹ Buret, Eugène, *Question d'Afrique : de la double conquête de l'Algérie par la guerre et la colonisation*, Éditeur Ledoyen, Paris, 1842. Messaoudi, Alain, *Les arabisants et la France coloniale. 1780-1930 : Savants, conseillers, médiateurs*, ENS Éditions, Paris, 2015.

cesseront de faire valoir que la France est un corps qui a vocation à s'étendre. Dès lors, le jeune écolier français, à partir notamment de la Troisième République, apprendra que la France c'est ici et ailleurs et que la méditerranée est « un lac français »²⁸⁰

En revanche, cette nouvelle France n'avait de chance de voir le jour que si l'armée y réussit son implantation car elle « est la force vive, c'est le sang d'une nation ; appauvri dans sa course, il ne revient au cœur que pour affaiblir le corps entier »²⁸¹. On a ainsi ici la ritournelle organiciste et les éléments qui définiront le lien des parties les unes aux autres et une définition organique du rapport de la nation avec ses autres. En dépit du caractère encore très balbutiant des savoirs hygiénistes, l'objectif que vont relayer les hygiénistes (et ceux qui feront œuvre d'hygiénisme) est de maintenir sain le cœur (la métropole) du corps (de la nation).

Tout comme les autres membres de la commission, Périer et Berbrugger constataient que d'énormes coûts (humains notamment) étaient consentis pour la colonisation du territoire. Le prix payé n'en serait que plus élevé si les buts de la colonisation n'étaient pas conditionnés aux impératifs fixés par la médecine, et plus particulièrement de l'hygiène, étant donné que seule elle pouvait conserver la santé. Conservation de celle d'abord des militaires et ensuite de l'ensemble des Européen.ne.s qui s'y installeront. Nos deux auteurs rappellent que les prescriptions et les objectifs pouvaient concerner « à quelques égards, la population indigène, population qu'il faut dompter par les bienfaits, et dont (...) (il faut) d'abord (...) panser les plaies, à soigner le corps, afin de préparer la réforme des institutions et les conquêtes morales, qui seront l'œuvre du temps »²⁸². Bien entendu, il ne s'agit pas de dresser un tableau de culpabilités éculées mais force est de constater que ce n'est pas tant le sort des Indigènes qui émeut et qui préoccupe. L'avenir de ces derniers en tout état de cause relève du temps, et du temps long. Le tâtonnement se dessine dans cette petite incise-introduction où l'urgence, imposée par la confrontation à la réalité périlleuse du terrain, est de confier à l'hygiéniste un rôle plus conséquent. Car en dépit de l'incomplétude des connaissances en la matière, de l'aveu même des auteurs, « l'expectation était pleine de périls »²⁸³.

²⁸⁰ Comme le rappelle Gilbert Meynier « les manuels scolaires donnent (...) aux jeunes français une image exaltante de "leur" empire colonial : les conquêtes, entreprises chez des gens peu civilisés, ont été l'occasion de réaffirmer la valeur militaire française et elles aboutissent à répandre l'amour du nom français dans une "plus grande France" (...). L'empire colonial – et l'Algérie en est la pièce maîtresse – sert donc à alimenter la solidarité française », Meynier, Gilbert, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Librairie Droz, Paris, 1981, p.109

²⁸¹ Périer, J.A.N, Berbrugger, A., *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842*, Imprimerie Royale, Paris, 1847, p. I.

²⁸² *Ibid.*, p. V

²⁸³ *Ibid.*, p. II

Quelles sont les connaissances mobilisées ? Elles ne différaient guère de celles qui se développaient à la même époque en métropole. L'hygiénisme était encore au stade des problématiques climatiques. Dans ces terres « inhospitalières » le souci majeur était l'acclimatement. La colonisation de l'Algérie, phase désignée le plus souvent par le mot de « pacification », se situe dans cette période où les théories hygiénistes n'avaient pas encore opéré leur mue pastorienne²⁸⁴. L'état des savoirs, d'avant 1870, Luc Boltanski, en s'intéressant à une des branches de l'hygiénisme à savoir la puériculture, le qualifie d'« état pré-scientifique »²⁸⁵. Dans le flot des productions de cette époque sur l'hygiénisme, il n'y décelez aucun « caractère organique »²⁸⁶. Les ouvrages d'hygiène des trois premiers tiers du XIX^e siècle se présentant le plus souvent comme un fatras de constats, de relevés et de recommandations. Le tout ponctué d'aphorismes. Il serait ainsi vain d'y chercher une quelconque unité « sans jamais, semble-t-il, (...) (s')assujettir à une théorie d'ensemble »²⁸⁷. Le travail de Boltanski, même s'il ne porte pas sur les ressorts et les théories de l'hygiénisme à proprement parler mais plus spécifiquement sur leurs diffusions, revient sur les travaux de puériculture pour aborder la vision que les hygiénistes avaient des classes populaires qui vivaient dans l'ignorance des règles hygiéniques.

Tout au long du XIX^e c'est en barbares que les classes populaires étaient traitées et c'est en civilisateurs que les relais de l'hygiénisme (instituteurs et médecins) devaient se comporter. L'hygiénisme, en irriguant la société, par l'éducation, et en ayant la haute main sur les transformations urbaines et sanitaires, se comportait bien comme une œuvre de colonisation face aux classes laborieuses²⁸⁸. Cette vision des bas-fonds que les hygiénistes reprendront allégrement en direction des colonies était un poncif du XIX^e siècle. Il n'est qu'à rappeler ce que Eugène Sue en disait au début des *Mystères de Paris* : « les barbares dont nous parlons sont au milieu de nous ; nous pouvons les coudoyer en nous aventurant dans les repaires où ils vivent, où ils se rassemblent pour concerter le meurtre, le vol, pour se partager enfin les dépouilles de leurs 7 victimes. Ces hommes ont des mœurs à eux, des femmes à eux, un langage à eux, langage mystérieux, rempli d'images funestes, de métaphores dégoûtantes de sang. Comme les sauvages, enfin, ces gens s'appellent généralement entre eux par des surnoms empruntés à leur

²⁸⁴ Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle pour voir les idées de Pasteur imprégner les théories médicales. Il devint dès lors la figure emblématique du Progrès français mais aussi du triomphe de la République. Cf. Houte, Arnaud-Dominique, *Le Triomphe de la République: (1871-1914)*, Seuil, Paris, 2014.

²⁸⁵ Boltanski, Luc, *Prime éducation et morale de classe*, Éditions de l'EHESS, 1984, p.37.

²⁸⁶ *Ibid.*

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ Boltanski, *op.cit.*, p.29.

énergie, à leur cruauté, à certains avantages ou à certaines difformités physiques »²⁸⁹. Cette grammaire des caractères et des types se propageait dans la littérature qui s'en est emparée comme d'un genre picaresque, et les études hygiénistes s'en servaient pour illustrer les méfaits de l'agglomération socio-méphitique.

Mais cette « réalité », qui semblait faire l'unanimité et qui fait dire à Boltanski qu'il s'agissait bien d'une colonisation (intérieure), n'est que très peu rattachée à une colonialité qui trouverait simplement ses racines dans les rapports de la métropole à la colonie mais qui crée, grâce à cette dernière, un langage et un imaginaire qui permettent de dire à quel prix (et qui) peut rentrer dans le giron de la nation. En d'autres termes, que ce soit dans les écrits postcoloniaux ou durant la colonisation elle-même, les colonies et en particulier l'Algérie n'étaient convoquées que pour elle-même ou *comme uniquement métaphores*. Dans ce dernier cas il s'agissait de puiser dans l'imaginaire colonial pour expliquer des réalités sociales métropolitaines quand dans le premier cas, l'intérêt est porté aux sorts des colonies en vase clos comme s'il s'agissait là d'entités isolées ayant à faire à un pouvoir à proprement colonial enraciné uniquement dans les colonies. C'est oublier que le pouvoir colonial dont il était question était une émanation de soucis et de politiques françaises et que les colonies, si elles nourrissaient l'imaginaire métropolitain, ont contribué en filigrane ou directement à façonner tant la vie politique que culturelle des Français, y compris quand ces derniers n'en avaient cure. Pour juger de ce(t) (dés)intérêt pour les colonies, il faut juger de son importance dans le monde ouvrier qui représentait une partie conséquente de la population française. François Bédarida estime que les positions du monde ouvrier concernant les colonies peuvent s'apprécier selon trois axes : rigoriste, laxiste et médiane. La première que l'on peut positionner à gauche et qui condamnait fermement la colonisation ; la seconde, plutôt à droite et qui pensait la colonisation possible mais sans ses affres et apportant les bienfaits de la civilisation et enfin la dernière que représente un Jaurès qui souhaitait une synthèse – en somme une colonisation qui se fait au nom des principes démocratiques et scientifiques tout en prenant en compte les droits des Indigènes²⁹⁰. Mais dans les faits bien que les positions théoriques du mouvement ouvrier pour les colonies soient éclatées, comme le remarque Bédarida, il n'en demeure pas moins que l'intérêt pour les colonies est d'une importance toute relative. Même si pendant une bonne partie de la fin du XIX^e siècle et du début du siècle suivant le mouvement ouvrier allait faire preuve d'un élan humanitaire, les colonies n'intéressaient que parce qu'elles symbolisaient la renaissance de la

²⁸⁹ Sue, Eugène, *Les mystères de Paris, t.1*, Charles Gosselin, 1842, p.7-8

²⁹⁰ Voir Bédarida, François, *Perspectives sur le Mouvement ouvrier et l'impérialisme en France au temps de la conquête coloniale*, *Le Mouvement social*, No. 86, 1974.

France et qu'elles témoignaient ainsi de la pénétration du nationalisme dans le monde ouvrier, mais elles restaient secondaires. Dans ce remous colonialiste « le syndicalisme perd(ait) de vue du même coup le lien entre lutte sociale et lutte coloniale. Il néglige(ait) la conception planétaire de l'action révolutionnaire. Un tel rétrécissement de l'horizon, en se concentrant sur les problèmes « exclusivement ouvriers », ne fai(sai)t qu'accentuer la tendance spontanée des travailleurs à se désintéresser du fait colonial »²⁹¹. Mais si la question coloniale fut assez secondaire au sein du mouvement ouvrier, les élites, elles, y voyaient un sujet qui offrait des opportunités oniriques qui pouvaient résoudre les maux sociétaux de la société française et plus particulièrement ceux causés par les prolétaires. On citera ici cette apostrophe de Victor Hugo : « versez votre trop-plein dans cette Afrique, et du même coup résolvez vos questions sociales, changez vos prolétaires en propriétaires. Allez, faites ! faites des routes, faites des ports, faites des villes ; croissez, cultivez, colonisez, multipliez ; et que cette terre, de plus en plus dégagée des prêtres et des princes, l'Esprit divin s'affirme par la paix et l'Esprit humain par liberté ! »²⁹². Cette assertion n'est pas convoquée ici pour démontrer l'implication de l'ensemble de l'élite française dans l'idéologie coloniale mais elle témoigne néanmoins de l'esprit du temps et surtout montre que la question coloniale n'était pas un fait lointain qui n'intéressait qu'une technocratie coloniale.

3.1.2 Biologisation du social

Pour retrouver cet intérêt pour la colonie et la colonisation, où justement il est montré le poids des thèses hygiénistes sur la pensée raciste, il n'aurait pas fallu se cantonner à une lecture disqualifiante en reléguant la somme des écrits hygiénistes dans le rayon des savoirs préscolaires (celles-là notamment qui faisaient la jonction des thèses organicistes, hygiénistes et darwiniennes). Il aurait fallu opérer autrement et justement de voir les ramifications de la pensée hygiéniste d'inspiration organiciste²⁹³ au-delà de la pratique et de la pensée médicale, dans les sciences sociales par exemple. C'est la métaphore de l'organisme,

²⁹¹ *Ibid.*, p.36.

²⁹² Hugo, Victor, *Actes et paroles*, Arvensa éditions, Paris, 2014, p.1084

²⁹³ Léon Rostan, un des penseurs phare de l'organicisme qui engagea un débat contre le vitalisme de Bichat et de Broussais, affirmait que « l'organicisme s'appuie sur cette raison péremptoire que l'on ne voit la vie nulle autre part que là où il y a organisation », contrairement au vitalisme dont « le but (...) est de démontrer que la vie est un être à part, séparable de la matière organisée, surajoutée à cette matière, chargée d'opérer les actes qui lui appartiennent en propre, qui n'ont rien de commun avec les actes physico-chimiques qui régissent la nature universelle », Rostan, Léon *De l'organicisme. Précédé de Réflexions sur l'incrédulité en matière de médecine et suivi de commentaires et d'aphorismes*, P. Asselin, Paris, 1864, p.7. L'organicisme reste ici dans un débat médical et n'est à proprement pas convoqué dans une optique sociétale. Mais cette vision organiciste trouve un écho certain dans le discours politique en assimilant le corps social à celui de corps vivant.

devenue concept organisateur sous la houlette de Durkheim, qui unit et lance des ponts entre les différentes époques et les différentes disciplines. La « *culture organiciste* » va irriguer non seulement la rhétorique médicale mais les sciences sociales et plus encore la sociologie qu'elle va accompagner bien au-delà du seul XIX^e siècle jusqu'au « physicalisme spontané » dénoncé par Bourdieu²⁹⁴. Porter un regard aujourd'hui sur les discours hygiénistes en prenant soin de minimiser leur portée au nom du caractère conjectural de ce dernier c'est oublier tout le poids qu'ils ont joué non seulement dans la naissance des sciences sociales mais aussi sur son devenir²⁹⁵. L'objection sera faite que ces discours ne sont en définitive que des idées loin de la réalité pratique, usitées dans des débats idéologiques éculés ou encore des prénotions faisant partie de strates qui n'intéressaient guère notre rapport aux sciences. Un intérêt exclusivement centré sur le discours soulève l'objection d'une réduction textuelle du social. On ne peut réfuter une telle objection, mais oublier la part des représentations – dans notre cas la métaphore de l'organicisme – dans la structuration du social c'est commettre l'erreur inverse : des pratiques désincarnées ancrées dans une réalité qui s'auto-façonne. C'est oublier « que les savoirs sont incarnés dans des objets matériels, et que les représentations qu'ils constituent et les relations de pouvoir qu'ils aident à configurer sont indissociables d'autres régimes de pratiques et des contextes socio-culturels qui les rendent possibles et les reconfigurent à leur tour »²⁹⁶. Une telle optique tient en compte de ce que Rosanvallon nomme les « représentations actives » et « qui orientent l'action, qui limitent le champ du possible à travers le champ du pensable et délimitent le cadre des controverses et des conflits »²⁹⁷. L'interaction entre les sciences naturelles et les sciences sociales va contribuer à façonner l'imaginaire social et politique tout au long du XIX^e siècle et déterminer la structuration du corps social. Dès lors, il était devenu anodin durant la deuxième moitié du XIX^e siècle de recourir à un langage biologique pour décrire les mutations et les déflagrations sociales. Pour orchestrer une description de la vie quotidienne de Paris, Maxime Du Camp n'a-t-il pas commis un ouvrage intitulé *Paris: ses organes, ses fonctions et sa vie : dans la seconde moitié du XIXe siècle* ? Cette somme monumentale se proposait ni plus ni moins, étant donné que « Paris (...) (est) un grand corps », que « d'en faire l'anatomie ». Il ambitionnait ainsi « d'apprendre au Parisien comment il vit et en vertu de quelles lois physiques fonctionnent les organes administratifs dont il se sert à toute minute, sans avoir jamais pensé à

²⁹⁴ Pierre Bourdieu, *L'homo academicus*, cité par Blanckaert, Claude, *La nature de la société. Organisme et sciences sociales au XIX^e siècle*, L'Harmattan, 2005, P.29.

²⁹⁵ Je renvoie ici au travail minutieux sur les ramifications et la part que doit les sciences sociales à l'organicisme de Claude Blanckaert, *La nature de la société*, *ibid.*

²⁹⁶ Di Pasquale, Mariano, « Circulation du savoir médical et politique à Buenos Aires (1820-1852) », *Revue de l'école doctorale ED 382*, 2015, p.137.

²⁹⁷ Rosanvallon, Pierre, *Pour une histoire conceptuelle du politique*, Paris, Seuil, 2003, p.29

étudier les différents rouages d'un si vaste mécanisme »²⁹⁸. L'organicisme de Du Camp fait ici appel à l'ensemble des connaissances scientifiques de son époque pour « accéder ainsi à l'âme de la capitale »²⁹⁹. Taire la part prépondérante de l'organicisme et son influence sur le développement des sciences sociales fait occulter la structuration de la société telle qu'on la connaît, modelée sur la nature. Sans cette compréhension organiciste de la société on ne comprend plus dès lors la manière dont le soi occidental s'est constitué. Et ce dernier s'est façonné en rapport aux plaies et aux pathologies internes³⁰⁰ mais aussi externes.

Il convient dès lors de comprendre dans cette vision organiciste de l'Algérie comme un membre de ce corps en constitution. Et de même qu'un événement comme la Commune était perçu comme un symptôme de pathologie sociale, ce qui se passait dans les colonies et plus particulièrement en Algérie avait des effets sur le corps métropolitain. Le recours à cette conception organiciste de la nation, dès lors que les colonies sont conçues comme faisant partie du corps commun, doivent contribuer à maintenir ce dernier dans un état normal. Les colonies, comme le rappelle Philippe Bachimon, étaient considérées comme un remède possible aux « tumeurs » que représenterait l'expansion du monde ouvrier. L'état normal étant construit sur un lien étroit et sain avec la nature, cette expansion de l'industrialisation constituerait une atteinte à la bonne santé de l'organisme. Dans cette optique, représentée notamment par la géographie humaine, les colonies étaient perçues comme de « nouveaux organismes géographiques (...) ». (il s'agissait dès lors) de faire que la naissance se passe dans les meilleures conditions possibles. (...) (dans cette optique) la colonisation (était vue comme) un champ expérimental privilégié »³⁰¹. Les populations se retrouvant déracinées par suite de guerre, comme les Alsaciens, les populations inactives, comme les chômeurs ou encore ce monde ouvrier qui faisait tant peur par son expansion et ses déflagrations, tous devraient selon cette conception être appelés à coloniser d'autres terres et à y fonder de nouveaux organismes servant le corps national. Considérons enfin que les hommes, car il s'agit exclusivement d'hommes, de la Troisième République, ou en tout cas un grand nombre d'entre eux, ont soit fait leurs armes en Algérie soit y ont constitué une base arrière à partir de laquelle ils entendaient influencer la politique nationale. On peut ici citer les Bugeaud ou encore tous ces généraux qui

²⁹⁸ Du Camp, Maxime, *Paris : ses organes, ses fonctions et sa vie : dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, Volume 1, Hachette, 1869, p.5

²⁹⁹ Corbin, Alain « Le Paris de Maxime Du Camp », *Sociétés & Représentations* 2004/1 (n° 17), p. 71

³⁰⁰ Là encore pour qualifier les déflagrations révolutionnaires l'imaginaire du XIX^e siècle a encore recours à la métaphore organiciste. Du camp, par exemple, revenant sur l'épisode de la Commune a encore écrit une étude en quatre tomes intitulée *Les Convulsions de Paris*.

³⁰¹ Bachimon, Philippe, « Physiologie d'un langage. L'organicisme aux débuts de la géographie humaine, *Espaces Temps*, 13, 1979, p. 90.

se sont « distingués » sur le sol algérien et qui seront auréolés en métropole. Mais on se contentera de faire référence brièvement ici, comme exemple dans la manière dont cet organisme nouveau qu'est l'Algérie a influencé et modelé le corps national, au cas de Mac Mahon et du parti antisémite algérien.

Le futur président de la Troisième République Mac Mahon en 1873 qui a servi comme militaire en Algérie – et qui va en devenir aussi le gouverneur en 1864, est celui qui organisera en Algérie le plébiscite qui allait légitimer le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Cet événement le propulsera aux devants de la scène politique et il sera lors de la Commune de Paris à la tête de l'Armée qui allait réprimer les communards. L'Algérie fut une opportunité carriériste mais aussi un terreau pouvant infléchir les destinées de la nation. C'est encore en Algérie qu'est né le Parti antisémite algérien sous l'égide du marquis de Morès qui espérait constituer avec les musulmans indigènes une sorte de front antisémite. Mais à défaut d'avoir pu constituer cette alliance, l'Algérie fut un foyer de l'antisémitisme colonial qui allait intervenir durablement dans la politique française, notamment avec la création de la Ligue nationale antisémitique de France. Cette dernière fera élire Edouard Drumont comme député d'Alger. On signalera aussi, entre autres, le préfet Lépine, qui sera gouverneur de l'Algérie de 1897 à 1899, qui dut y faire face aux ligues antisémites. Ses qualités durant cette période lui vaudront d'être rappelé comme Préfet de la Seine et aura pour mission de réformer la police afin d'affronter les mêmes ligues, mais cette fois en métropole. Il sera un de ceux qui vont permettre l'essor du Bertillonage (techniques anthropométriques et ancêtres des méthodes scientifiques utilisées en criminologie).

3.1.3 Remodeler le foncier pour repenser l'action hygiéniste

Le lien entre la métropole et l'Algérie est sans conteste. Ce lien peut et doit être analysé dans l'intérêt portée à la chose non militaire – ou du moins aux sommes de décisions qui touchaient des réformes qui vont être mises en avant comme étant la mise au pas de la colonie au même niveau que la métropole, et donc une mise à niveau « qualitatif » vers encore plus de civilisation. Si les transformations in-situ étaient décrites le plus souvent comme un long processus de modernisation des institutions coloniales et de leur fonctionnement, il est très peu relaté ce qu'est cette modernité. J'en veux pour exemple la question du foncier, qui nous éloigne certes de nos médecins mais on verra que la volonté et les efforts se croisent et n'ont au final qu'un seul objectif : transformer le faux-semblant en essence durable. Nous éloigne ? Pas tout à fait, car au final les questions du foncier (de sa gestion, de celui qui dictera de son

aménagement et donc de la propriété des biens considérés) et de l'hygiène étaient mobilisées pour mener « à bien » la rénovation urbaine (et la problématique du foncier renvoyait aussi à la question épineuse de l'aménagement, et donc in fine à la question de la santé publique). Ce fut le cas par exemple à Paris tout au long du XIX^e siècle. C'est ce que montre Alain Faure pour ce qui concerne les expropriations vers 1850 où « la salubrité a été utilisée comme levier pour faire sauter le verrou juridique du foncier. L'hygiène devient donc l'instrument de la spéculation, une des armes pour remodeler la ville avec bonne conscience, en mettant en avant un prétexte louable »³⁰². Il n'en demeure pas moins qu'en servant des objectifs d'ordre spéculatif, l'hygiénisme a permis de reconfigurer le visage urbain – reconfiguration qui aura pour effet de repousser les classes laborieuses loin du centre parisien. Comme nous le verrons plus bas la question de l'acclimatement, chère aux hygiénistes, était une question centrale dans la politique coloniale. Mais il n'y avait point de politique coloniale viable, soutenue en cela par la perspective scientifique, qu'en ayant le souci de transformation de l'environnement durablement. Cette transformation, qui touche à la question de l'aménagement du territoire – ce qui soulève le problème préalable de l'appropriation et de la propriété –, reflète non pas un savoir institué mais une des connaissances en train de se faire³⁰³.

En Algérie et en Tunisie, une de ces expériences porte le nom non pas d'un législateur français mais d'un lointain député australien : l'acte Torrens. Ce dernier qui consistait en l'établissement d'un livre foncier qui établissait l'immatriculation de la propriété et de ses délimitations. L'administration se chargeait de publiciser la déclaration en question, à charge pour d'éventuels ayants droits de porter réclamation dans un délai fixé au-delà duquel la propriété est reconnue au déclarant. Au-delà, c'est l'administration qui se portait garant à l'acquéreur et qui éventuellement se charge d'indemniser un tiers lésé³⁰⁴. Cette garantie de l'État pouvait être vue en l'occurrence comme un instrument de modernisation de l'appareil de l'État et du quadrillage du territoire par celui-ci. L'instauration du livre foncier était en soi une technologie mise au service de l'efficacité de l'État et de sa pérennité. Mais ce qui retient ici mon attention est le fait qu'un outil qui sera appelé à durer dans le temps, que ce soit en métropole ou même dans les anciennes colonies devenues indépendantes soit d'abord appliqué

³⁰² Faure, Alain, « Spéculation et société : les grands travaux à Paris au XIX^e siècle », *Histoire, économie & société* 2004/3, p. 444. Force est de constater que la doctrine hygiéniste a été mobilisée pour servir des dessins qui dépassaient largement les objectifs initiaux, purement scientifiques, des hygiénistes.

³⁰³ En témoigne la discussion sur la distinction entre acclimatation et acclimatation. Cf. Simonot, Alexandre, « L'acclimatement et l'acclimatation » in *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 1^o Série. Tome 5, 1864.

³⁰⁴ Cf. Donnat, Léon, *Deux institutions à introduire en Algérie (Act Torrens et Homestead)*, Bureaux de la France commerciale, Paris, 1888. Il s'agit là d'une conférence à Oran où l'auteur préconise l'application notamment de l'acte Torrens qui a fait ses preuves, selon l'auteur, dans d'autres colonies, notamment en Tunisie.

prioritairement dans les colonies³⁰⁵. Difficile d’imaginer que le livre foncier encore aujourd’hui usité fut à la base un des outils majeurs de l’occupation et de l’expropriation. Aujourd’hui, comme le prévoit la loi, le livre foncier « est le système de publicité foncière applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Il se traduit par un outil d’information et de protection juridique qui garantit la transparence et la sécurité des informations portant sur les biens immobiliers ainsi que les droits réels s’y rattachant détenus pas des personnes physiques ou morales »³⁰⁶. En somme un outil garantissant le droit de propriété. Mais si le législateur a fait appel dans un premier temps à ce dispositif c’est d’abord qu’il a permis d’annuler et de supprimer, dans les contrées australiennes, purement et simplement le droit de propriété des autochtones³⁰⁷. Cette efficacité sera plébiscitée à la fois par les politiques, les juristes et les chercheurs de l’époque qui y voyaient un instrument urgent et nécessaire à la cession de terres aux colons et qui, par suite d’inscription sur le livre foncier, valait titre de propriété.

Le recours à cet exemple a le mérite de montrer que le législateur français s’agissant de nouvelles idées cherchait une application sûre, loin des entraves habituellement rencontrées en temps de réformes. Il s’agissait là bien d’une idée relevant de la rationalité, telle que nous l’avons vu plus haut, promue par les adeptes et des disciples d’Enfantin et de Saint Simon marquée par la quête de projets farmineux et techniquement innovants. L’esprit de l’époque comme le montre Jean-Louis Guigou dans *futuribles* était marqué par le souci des grands travaux censés modifier le paysage social et économique de la nation³⁰⁸. Les défenseurs de l’application de telles réformes comprenaient les difficultés des « innovations » en métropoles. Yves Guyot, un des adeptes de l’acte Torrens, voyait en 1882, après une démonstration « convaincante » d’une telle réforme, que les paysans auraient les plus grandes difficultés à fournir des titres de propriété et que « tout le monde sait l’horreur et la terreur que les « papiers » inspirent à nos paysans »³⁰⁹. Pour Guyot, de telles innovations conviendraient plus aux pays « neufs ». Nul besoin ici d’expliquer la nouveauté du territoire considéré. La nouveauté sous-entendant purement et simplement une virginité décrétée qui autorise l’expérimentation sans

³⁰⁵ Le livre foncier sera appliqué à la Moselle après qu’elle soit rentrée dans le giron français par une loi datant de 1924 prorogeant la loi allemande qui l’avait instituée dans ces territoires en 1898.

³⁰⁶ <https://www.livrefoncier.fr/fr/le-livre-foncier.html>

³⁰⁷ Cf. Mandongault, Massala, *Anthropologie du foncier à Owendo. Une théorie de l’État-super lignage comme grille d’analyse des contradictions sociales au Gabon*, Thèse de doctorat de Sociologie et Anthropologie soutenue le 06 décembre 2011

³⁰⁸ Jean-Louis Guigou cité par Bensmail, Sadri, « Le territoire, le scientifique et le technique, la colonie comme utopie réelle », in Marin, Yvette, Presses Universitaires Franche-Comté, 2001, p. 376.

³⁰⁹ Yves Guyot, « la propriété foncière et le système Torrens », in *Journal des économistes. Revue de la Science économique et de la statistique*, Paris, 1882, p.19.

avoir à redouter l'aversion envers l'administration et de ses contraintes. Guyot, comme bon nombre d'économistes réputés, tendait, comme le montre Bensmail, à montrer qu'en définitive un pays qui voulait asseoir son autorité ne pouvait se passer d'un tel dispositif. En se montrant compréhensif de la réticence des uns et des autres quant à la nouveauté apportée, il exhortait néanmoins la métropole à rester en retrait. Il rappelait que « si les pays vieux veulent laisser tous les avantages aux pays neufs, ils arriveront vite à la caducité. Ils sont précisément dans l'obligation de se maintenir au niveau de tous les progrès, sous peine de tomber dans la décadence »³¹⁰. Dans cette vision, il s'agissait seulement de dé-montrer la faisabilité de la chose, avec gains substantiels au passage, et qu'à terme il y a nécessité de se conformer à la chose prescrite. Paradoxalement, « les valeurs essentielles de la modernité occidentale (comme l'universalité, la raison pratique et surtout l'individualisme) donnèrent à choisir les colonies comme territoires de rupture avec les structures traditionnelles de la France, l'esprit communautaire des paysans et leur attachement au caractère indivisible de la terre »³¹¹. Ceci montre un nouveau visage des colonies en déphasage total avec ce qui les caractérisait auparavant. Elles devenaient par une inversion non plus rhétorique, comme le lieu de fondation de la modernité, et les métropoles comme sources de blocages et d'archaïsmes³¹².

La différence entre la métropole et les colonies résidait dans le souci de la quête de « la bonne conscience »³¹³ et la surveillance des plus hautes autorités, en l'occurrence le Conseil d'État à partir de 1858 dans la première. Dans la seconde on légiférait, certes, mais le souci majeur n'était pas seulement la voirie ou encore l'érection d'une nouvelle ville sécurisée (du danger des maladies et des révoltes ouvrières) et les précautions étaient bien moindres. Les exécutants locaux s'autorisaient bien des licences juridiques – promptes à être exécutées – qui ne pouvaient voir le jour que dans les colonies. Dans ces dernières, celles de peuplement notamment, on ne cessera de le dire, le souci prégnant était de rassurer, particulièrement sous la Troisième République, les nouveaux venus quant aux opportunités qui allaient s'offrir à eux – en leur assurant une sécurité du foncier et un état sanitaire viable.

³¹⁰ *Ibid.*, p. 18.

³¹¹ Bensmail, Sadri, « Le territoire, le scientifique et le technique, la colonie comme utopie réelle », *op.cit.*, p. 378.

³¹² Dans le cadre de l'Algérie ce ne sera pas l'acte Torrens, en dépit des thèses et des rapports qui lui ont été consacré. Voir par exemple, Dain, Alfred, *Le Système Torrens. De son application en Tunisie et en Algérie. Rapport à M. Tirman gouverneur général de l'Algérie suivi d'une traduction de l'acte Torrens et de la loi foncière tunisienne du 5 juillet 1885*, Adolphe Jourdan, Alger, 1885.

³¹³ Faure, Alain, « Spéculation et société : les grands travaux à Paris au XIX^e siècle », *op.cit.*, p. 444.

3.1.4 Gouverner par l'environnement

La possibilité d'un tel territoire dépendait largement, comme expliqué ici à maintes reprises, de l'acclimatement. Ce dernier on le retrouve très tôt, notamment au sein de la commission scientifique (chez Périer dont il a été question plus haut) et comme préoccupation majeure des hygiénistes tout au long de la colonisation. Cette question était devenue au XIX^e siècle un problème débattu par les scientifiques, notamment à la Société d'Anthropologie de Paris, qui s'interrogeait non pas sur les possibilités d'individus isolés mais sur la capacité de la race blanche de se transplanter en dehors de son milieu habituel³¹⁴. Le milieu dont il était question renvoyait à l'environnement dans son rapport avec l'organisme qu'est la nation. Dans le cadre colonial l'environnement s'entendait et s'étendait à la fois à la vie urbaine et à la construction de villes saines, au domaine forestier et la sylviculture, etc. Problématique qui restait à vrai dire en connexion avec le souci des hygiénistes du *faire vivre*.

Tout était lié. Des territoires urbains et ruraux malsains étaient vus comme des territoires impropres à la vie des Européen.ne.s qui risquaient leurs vies à chaque épidémie. Il s'agissait donc d'y remédier en re-construisant et en assainissant. Les villes devaient être remodelées selon les visions des hygiénistes et les terres devaient être cultivées pour qu'elles dépassent le cadre de la subsistance. Pour y parvenir il fallait exproprier les terres qui devaient servir à cette « mise en valeur ». Les différentes lois foncières, notamment celles de 1873 (dite loi Warnier), se chargeront d'instaurer la propriété privée et de disloquer ainsi la conception indigène de la propriété qui permettra notamment de s'adjuger progressivement les terres laissées en indivision³¹⁵. Cette loi, confirmée en 1887, allait permettre à l'État de s'approprier à la fois les terres des tribus mais aussi les forêts.

L'intervention des scientifiques et des hygiénistes a largement contribué à rendre ces lois nécessaires pour remédier à une situation malsaine qui n'était pas le fait de la nature mais était décrite comme le résultat d'une inconscience indigène qui a rendu stérile la terre algérienne et par conséquent produit un climat tout aussi malsain. Là encore il ne s'agissait pas uniquement d'un discours sans effet. La somme des travaux tendant à prouver la responsabilité de la main de l'Indigène dans la dégradation de l'environnement a grandement facilité la tâche à l'administration coloniale dans sa mission de transfert de propriété. Les hygiénistes dans ce cas devinrent des experts au service d'une cause majeure : l'environnement. L'expertise en

³¹⁴ Voir DORON, Claude-Olivier, *L'homme altéré : Races et dégénérescence (XVIIe-XIXe siècles)*, Éditions Champ Vallon, 2016.

³¹⁵ Meynier, Gilbert, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Librairie Droz, 198, p. 120.

question intervenait, comme le montre Diana K. Davis en s'appuyant sur Tania Li. Après avoir construit le problème, ou en d'autres termes identifier la source du problème – ici en l'occurrence les Indigènes depuis la conquête musulmane –, de techniciser la solution³¹⁶. Pour ma part, contrairement à Davis, je ne pense pas qu'il s'agisse tant de gouverner l'environnement que de *gouverner par l'environnement*. Il s'agissait bien de gouverner par l'environnement, mais il s'agissait là d'une justification qui n'était pas accessoire mais essentielle car il permettait de relativiser les critiques sur la nocivité et les dangers de l'industrialisation de la France.

Essentiel aussi car il permettait de montrer les affres de la main humaine par le discours « décliniste »³¹⁷, porté initialement par des médecins et des hygiénistes. Ce dernier sera la référence de la Ligue de Reboisement de l'Algérie. Fondée en 1881 par le docteur Trolard³¹⁸, inspirée par les idées de François Trottier qui avait rédigé en 1876 *reboisement et colonisation*. La Ligue avait pour objectif « d'aider le gouvernement dans une œuvre immense, qui a besoin du concours de tous et de favoriser les colons dans leurs plantations d'arbres »³¹⁹. Si le rôle peut paraître de prime abord assez généraliste et les vœux de l'association comme pieux, il me semble qu'en se penchant sur les justifications de la Ligue et ses actions réelles on a là un exemple concret de passage à l'acte des idéaux hygiénistes. L'intérêt porté au reboisement et donc à la nature n'était pas uniquement philanthropique mais participait bien du projet colonial mené sous l'égide de « lois » scientifiques. Rappelons que les hygiénistes préconisaient une prise en charge des espaces forestiers et le reboisement, convaincus que les nuisances apportées par la modernité industrielle pouvaient être rectifiées, pour purifier l'air fétide des villes³²⁰. Ce discours de la forêt salvatrice on le retrouve aussi en France où le discours environnemental était mobilisé, notamment sur le déboisement, pour faire entrevoir le dépérissement de la nation³²¹. Ces discours et récits soucieux de répondre à une modernité, dont le XIX^e siècle était le théâtre, associaient à la fois accélération du temps mais aussi méfaits liés à l'entassement des

³¹⁶ Davis, Diana K., « L'éco-gouvernance en Algérie française », *Tracés*, 22/2012, p.190. Voir aussi Davis, Diana K., *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Éditions Champ Vallon, 2014 (2007)

³¹⁷ Discours qui défendait l'idée que l'Algérie était avant l'arrivée des arabes une contrée boisée et que cette dernière fut dévastée et défigurée par les invasions nomades.

³¹⁸ Paulin Trolard (1842-1910), chirurgien et anatomiste à Alger. Il eut un rôle majeur dans la médecine et coloniale et l'hygiénisme en tant que fondateur notamment de l'Institut Pasteur d'Alger

³¹⁹ Trolard Paulin, « du rôle de la Ligue », in *Bulletin de la Ligue du Reboisement de l'Algérie*, 1882, p. 6.

³²⁰ Bien entendu l'intérêt pour les forêts n'était pas uniquement hygiéniste. On peut faire ici référence à Charles de Ribbes, sociologue et aristocrate, voyait dans la forêt le contretype de la démocratisation de la société. Pour Ribbes, « les bois personnifient les idées d'avenir. Ils sont l'aristocratie du monde végétal et ils conviennent à l'aristocratie du monde social. Mais quand cette double aristocratie a disparu, lorsque la démocratie des hommes et des choses lui a succédé, que les grandes masses boisées s'en sont allés avec les grandes existences, force est de bien s'accommoder aux exigences démocratiques », « reboisement des montagnes » in *Annales forestières*, Paris, 1861, p. 137

³²¹ Cf. Decocq, Guillaume, Vlassopoulos, Chloé et Kalaora, Bernard, *La Forêt salvatrice : Reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, Champ-Vallon, Paris, 2016.

populations qu'engloutissait l'industrie. Ce contexte a favorisé l'émergence d'une préoccupation environnementale sanitaire à vocation coloniale. Mais on fait peu de cas des ramifications impérialistes de ce souci, certes légitime, du bien-être des citoyens³²².

3.2 Hippocrate dans les colonies

3.2.1 Sémiologie hippocratique

On pourrait cependant penser que cette préoccupation environnementale ne fut qu'une question ornementale et qu'elle n'avait d'autre but que d'apporter une sensible transformation du paysage de l'Algérie pour qu'elle soit ainsi le prolongement de la France méridionale. Ce problème était en réalité au fondement des préoccupations scientifiques de l'expédition dont il a été question plus haut. Le problème de l'acclimatement était la question centrale par laquelle Périer ouvre son enquête médicale³²³. Comme le rappelle Osborne, le travail de Périer sur l'hygiène, basé sur les préceptes hippocratiques, occupait une place aussi importante dans le renouveau de la doctrine que la contribution de Littré³²⁴. La vision de Périer tout comme celle de Littré voyait dans l'héritage hippocratique des leçons qui doivent apporter des solutions au présent. Un héritage qui combine l'effort humain en tenant compte des contraintes naturelles. Dans ce cadre l'hygiéniste hippocrate face à l'hostilité que décrivaient les premiers conquérants recommandait l'assainissement. En partageant le constat que cette terre algérienne a connu au temps des romains une grandeur comparable à celle de l'Europe, Périer voit dans la culture le premier pas pour lui rendre son visage antique. Ensuite « vienne le travail et viennent les institutions ; vienne la main du colon qui dirige les eaux, dessèche les vallées humides et rende à la terre ses sources vives et ses bois, à l'homme sa force, ses vertus ; vienne enfin, pour ce pays, le jour de la renaissance, après la nuit du moyen âge, et nous aurons ouvert des voies nouvelles, non-seulement au Nord de l'Afrique, mais encore à toutes les populations qui doivent puiser en nous le germe de leur progrès »³²⁵. L'hygiénisme était ainsi donné comme méthode idéale pour arriver à faire renaître cette « autre France »³²⁶. L'implication de l'hygiène dans

³²² Cf. Mathis, Charles-François et Mouhot, Jean-François *Une protection de l'environnement à la française ? (XIXe-XXe siècles)*, Camp Vallon, Paris, 2013. Voir Selmi, Adel, « L'émergence de l'idée de parc national en France » in *Histoire des parcs nationaux, comment prendre soin de la nature ?*, Éditions Quæ, Paris, 2009; Bourfouka, Hakim et Krautberger, Nicolas, « Préserver la nature de l'Algérie française L'Alfa est-il un colon comme les autres? » in Mathis and Mouhot, *Une protection de l'environnement à la française?*, *ibid.*

³²³ Rappelons que Périer était chargé dans la commission scientifique du volet médical et hygiéniste. Il publiera au nom de la commission et par ordre du gouvernement un ouvrage en deux volumes sur l'hygiène en Algérie et qui sera pendant longtemps le livre de référence en la matière.

³²⁴ Osborne, Michael.A, « l'hygiène et les expéditions scientifiques », in *L'invention scientifique de la méditerranée*, *op.cit.*, p. 200.

³²⁵ Périer, Jean André Napoléon, *De l'hygiène de l'Algérie*, vol 1, Imprimerie royale, Paris, 1847, p.30

³²⁶ *Ibid.*, p. I

cette renaissance correspondait avec la renaissance de l'hippocratisme. De la réussite de cette seconde dépendait pour ainsi dire la viabilité du projet colonial. Pour Périer, idée par ailleurs répandue, l'hygiène en Algérie était encore à ses débuts. Rappelons qu'on est dans les années quarante du XIX^e siècle et qu'en vérité c'est toute la doctrine hygiéniste qui était balbutiante. Cette doctrine puisait encore largement dans les enseignements d'Hippocrate – que l'on retrouvait sous forme d'aphorismes. Mais si l'hygiène recommandait de prendre en considération la géographie médicale pour éviter les lieux pathogènes, cela ne voulait pas dire fatalité face aux lois de la nature. L'humain pouvait intervenir et il pouvait le faire en modelant la cartographie forestière par exemple. En relativisant le constat catastrophiste et sur le déboisement de l'Algérie, Périer préconisait des prohibitions strictes capables de favoriser le développement des ressources sylvicoles. Dans cette optique hygiéniste « la présence ou l'absence de grands végétaux se lie donc étroitement à la constitution de l'atmosphère et des lieux ; et c'est ainsi qu'en rendant à ce pays les bois qui lui manquent, nous n'aurons pas moins fait pour la salubrité de l'air, pour l'ordre des saisons que pour la richesse du sol »³²⁷. Le schéma était ainsi simple et simplifié : la survie de la nation dépendait de la bonne santé des individus qui la constitue. Cette dernière dépendait en grande partie d'un air pur qui permette à l'organisme d'effectuer ses fonctions. L'air pur enfin dépendait de l'abondance d'une flore. La civilisation est, selon ce schéma tributaire de l'arbre.

L'hygiène coloniale voyait ainsi dans l'aménagement du territoire non pas seulement urbain mais aussi et surtout rural un enjeu majeur pour la réussite de l'« aventure » coloniale. Des médecins comme Périer, pour qui l'Algérie était un tournant à la fois en termes scientifiques mais aussi sur leurs carrières, se faisaient l'écho des débats récents sur l'hygiène. On y retrouvait ainsi tous les points de vue sur la question de la salubrité mais aussi des références qui pouvaient surprendre. Si la médecine se voulait un progrès notable, elle n'hésitait pas à puiser dans des références immémoriales. Ainsi, quand Périer pose la question de l'eau c'est encore aux anciens qu'il fait appel, à Pline entre autres, pour prouver l'abondance des nappes phréatiques³²⁸. Les exemples convoqués venaient encore démontrer le visage tout autre de la colonie avant l'arrivée des Arabes. En ces temps bénis romains le travail de la terre et l'excavation des eaux souterraines contribuaient à rendre l'air autrement plus sain. L'autorité des anciens, par le biais d'aphorismes latins, était prise à témoin pour dire qu'une terre longtemps laissée en jachère devenait rétive à laisser passer les eaux de la pluie et ainsi aura tendance à stagner et devenir marécages. Nul besoin ensuite d'expliquer que cette stagnation

³²⁷ *Ibid.*, p. 14-15

³²⁸ *Ibid.*, p. 18 et suite

est porteuse de maladies. Cette démonstration qui mêlait aphorismes ingénus, et qui relèveraient plus de la sagesse populaire, et d'observations qui liaient lieux et maladies venaient montrer la main des Indigènes (arabes notamment) dans la propagation des maladies. Périer concluait « qu'il faut [...] que les plantations forestières et le reboisement, que le développement de l'industrie agricole, accroîtront beaucoup cette richesse naturelle, en concourant à la salubrité. Au reste, il suffirait bien souvent d'improviser des digues ou des bâtardeaux, de semer des cailloux le lit des rivières, comme le faisaient les Romains, de sabler celui de plusieurs ruisseaux, d'entretenir avec soin les canaux, de curer et d'approfondir des citernes et les puits, pour augmenter le produit des fontaines, le volume de l'eau. [...] Il ne tient qu'à nous de porter remède aux divers principes de cet appauvrissement : pour cela, nous n'avons qu'à vouloir »³²⁹. Dans cette citation qui précède, rien n'est négligé : les richesses en vue et la cause de l'inexploitation de ces terres. Mais ce qui frappe le plus, et contrairement à ce qui est relaté le plus souvent comme une tâche qui semblait titanique eu égard à l'immensité du territoire, Périer la présente, en s'inscrivant encore dans la droite ligne de la sagesse hippocratique, comme un travail qui relève d'une simplicité infantile. Ce qui veut dire en filigrane que les Arabes étaient dépourvus de cette sagesse simple qui suffirait pourtant à rendre ces terres vivables (pour les colons cela s'entend). Mais ce n'est pas tant l'ingéniosité qui est décriée que la volonté. Cette dernière était la seule capable de modifier l'étant et de pérenniser la présence européenne en Algérie.

3.2.2 Hippocratisme postcolonial

Le travail de la Commission, et plus particulièrement celui de Périer, est d'autant plus important qu'il présente un tableau général et une sorte de bréviaire pour qui veut se faire colon. En somme une grammaire coloniale qui fait la synthèse entre les préoccupations du présent – que soulèvent les contraintes de la colonisation –, et des solutions puisées dans le passé antique hippocratique notamment et encore vivaces aux XVIII^e et XIX^e siècles, et qui est devenue progressivement indispensable au métier de médecin en tant que « sémiologue » et qui consiste « à apprendre à observer et à découvrir les signes au moyen d'une interrogation méthodique et l'emploi intelligent de différents moyens physiques d'exploration »³³⁰. Il peut paraître mal avisé de revenir ainsi sur l'impact de la pensée antique, mais c'est oublier que la médecine aphoristique a constitué un chapitre important et concomitant de la médecine moderne. Cette

³²⁹ *Ibid.*, p.22

³³⁰ Bouchut, Eugène, *Nouveaux éléments de pathologie générale, de sémiologie et de diagnostic*, Librairie J.-B. Baillière et Fils, Paris, 1875, p. 843.

médecine néo-hippocratique en métropole a eu son heure de gloire avec les Littré et Bouchut, avant que Pasteur ne sonne l'avènement de l'ère du microbe. L'hygiénisme continu à avoir un lien ténu avec l'hippocratismes. L'hygiénisme reprendra à son compte les enseignements métropolitains en les adaptant au contexte colonial.

Périer invoquera cette tutelle méthodologique en « écartant (...) (les) données accessoires, pour nous attacher aux principes fournis par l'expérience, nous n'avons pas négligé les incursions dans le passé ; nous n'avons pas compté nos citations. Il arrive si souvent, quoi qu'on en dise, que le passé c'est encore le présent, et que citer les antérieurs, ce n'est pas seulement éclairer les questions, c'est remplir le devoir ! »³³¹. Mais ici Périer ne nous dit pas de quel devoir il est question. S'agit-il d'un devoir envers le patient et de l'effort qui incombe au médecin d'apporter des solutions afin de préserver la santé ou encore un devoir envers la communauté. On l'a vu plus haut les hygiénistes voulaient peser sur la destinée de la nation. Mais la conviction qui anime l'hygiénisme était qu'en dépit du fait que, même si « l'hygiène change de forme ; ses applications varient avec le temps et les climats, suivant les hommes et les mœurs ; ses progrès sont comme ceux des sciences congénères ; mais elle ne vieillit pas dans ses principes essentiels, dans ses lois et sous ce point de vue, la richesse des anciens est inépuisable »³³². Et cette richesse se présentait plus particulièrement, comme le rappelle Michael. A. Osborne, dans le traité *Des airs, des eaux et des lieux*³³³ dans lequel Hippocrate s'intéresse aux questions d'hygiène et l'influence du régime alimentaire, du climat, de l'environnement et de la topographie sur la santé des individus et de leurs manières d'être et de vivre. En suivant les enseignements d'Hippocrate, en arrivant dans un endroit nouveau, un médecin devait s'enquérir le plus précisément possible « de la nature des eaux dont les habitants font usage (...). Il reconnaîtra le genre de vie des habitants (...) »³³⁴. Ces observations faites il faudra au médecin s'instruire « des maladies locales, (...) (de) la nature des maladies générales, de sorte qu'il n'hésitera pas dans le traitement, ni ne commettra les erreurs dans lesquelles tomberaient celui qui n'aurait pas approfondi d'avance ces données essentielles. Ainsi préparé, il prédira, à mesure que la saison et l'année s'avancent, tant les maladies générales qui

³³¹ Il ne s'agit pas non plus de réduire la médecine hippocratique dans sa globalité à de simples aphorismes à la portée de tout un chacun. Il suffit de consulter le travail monumental de traduction de Littré pour se rendre compte que le côté pratique de la médecine y est bien présent.

³³² Périer, Jean André Napoléon, *De l'hygiène de l'Algérie op.cit.*, p. IV.

³³³ Osborne, Michael.A, « l'hygiène et les expéditions scientifiques », *op.cit.*, p. 188

³³⁴ Hippocrate, *Avertissement. Argument du Traité des Airs, des Eaux et des Lieux. Traité des Airs, des Eaux et des Lieux. Argument du Traité du Pronostic. Le Pronostic. Argument du Traité du Régime dans les maladies aiguës. Du Régime dans les maladies aiguës. Argument de l'Appendice au Traité du Régime dans les maladies aiguës. Appendice au Traité du Régime dans les maladies aiguës. Argument des premier et troisième livres des Épidémies. Épidémies, livre premier* : t.2, trad. Littré, Baillière, 1840, p. 13.

affligeront la ville l'été ou l'hiver, que celles dont chacun en particulier est menacé par le changement du genre de vie »³³⁵. En ajoutant à cette somme de savoirs, une connaissance poussée des révolutions astronomiques et des astres, il deviendrait possible de « mieux conserver la santé, et il ne pratiquera pas avec un médiocre succès l'art de la médecine »³³⁶. C'est cet art de la préservation de la santé qui continua pendant une bonne partie du XIX^e siècle à servir de balisage théorique et pratique aux médecins, coloniaux notamment. Ce traité, ce qui ne veut pas dire que toute la médecine hippocratique ou néo-hippocratique était réductible à ce dernier, va servir de vadémécum de l'hygiénisme. En suivant ces enseignements les hygiénistes et les médecins coloniaux s'efforçaient de préserver la santé en contribuant à mettre en place des cartes qui tiennent compte de la périodicité épidémique ou encore des foyers infectieux. Ces lieux pouvant ainsi être contournés pendant ces périodes où les maladies sévissaient ou encore être définitivement évités par les colons et les militaires.

Le souci majeur des médecins coloniaux fut essentiellement centré sur les questions d'hygiène. Cette dernière comme on vient de le voir avait pour cadre de référence les travaux d'Hippocrate qui ont été avancé cinq siècles avant. J.-C. Il est étonnant de voir que dans la logique de la rhétorique coloniale l'axe temporel n'est pas apprécié de la même manière³³⁷. Le même Hippocrate est ainsi convoqué par les savants musulmans, tel qu'Avicenne, qui vont permettre ainsi à ces traités délaissés par le moyen âge chrétien de parvenir à ceux-là même qui vont s'en servir pour démontrer l'incapacité des Arabes à se saisir de la science. La redécouverte de l'Occident des textes grecs, sur l'hygiène notamment, va symboliser le renouveau de la pensée occidentale qui sera à la fois modernité et continuité des avancées mise en place il y a plus de vingt-quatre siècles. Dans la pensée hygiéniste, cet Hippocrate, du traité cité plus haut, est convoqué au présent pour faire le lien entre le sol, l'environnement et la race. Ainsi, Hippocrate nous enseigne qu'« il en est, (...), de la terre comme de la généralité des hommes. Là où les saisons éprouvent les vicissitudes les plus grandes et les plus frappantes, le pays est le plus sauvage et le plus inégal ; on y trouve quantité de montagnes boisées, des plaines et des prairies ; là, au contraire, où les saisons ne sont pas sujettes à de grandes vicissitudes, le pays est très uni. Qu'on observe maintenant les hommes, et l'on y trouvera les mêmes rapports : les uns d'une nature analogue à des pays montueux, boisés et humides ; les autres à des terres

³³⁵ *Ibid.*, p.15

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ En effet, une des démonstrations de la nécessité de la colonisation est l'arriération des contrées sous domination musulmane. Ainsi, l'apogée des sciences entre le 9^e siècle et le 13^e siècle est minimisée. C'est oublier que cette apogée doit beaucoup aux mêmes références grecques, notamment Hippocrate lui-même. Cf. Leclerc, Lucien, *Histoire de la médecine Arabe*, vol. 2, E. Leroux, Paris, 1876.

sèches et légères, d'autres à un sol couvert de prairies et de marécages, d'autres encore à des plaines nues et arides. Car les saisons, qui modifient les formes du corps, sont différentes entre elles ; et plus cette différence est considérable, et plus il y a de variations dans les figures des hommes »³³⁸. Périer mobilise cet enseignement³³⁹ pour donner sa vision de l'acclimatement et de la manière d'y parvenir. Ainsi, les écrits d'Hippocrate et des anciens, décontextualisés et greffés à des époques qui ne sont pas les leurs, vont servir à la fois de fondements du renouveau de la science mais aussi de justifications de la colonisation. En somme, un Hippocrate postcolonial. Postcolonial parce que les catégories qu'il a décrites et forgées pour la Grèce antique, avec son rapport aux Autres qui n'est aucunement transposables en l'état, allait renaître et retravaillé par l'idéologie coloniale. On pourrait ajouter que ces catégories liées au climat et à l'environnement (la capacité ou l'incapacité de tel ou tel autre peuple à travailler sous tel ou tel climat et sol) sont encore vivaces dans la conception que l'on a de l'altérité et de nos capacités respectives.

3.2.3 L'importance de l'hygiène coloniale dans l'Anthropologie raciale

Dans ces premières périodes d'occupation l'obsession des hygiénistes était bien l'acclimatement et ils ne s'interdisaient pas de réfléchir à l'idée du croisement des races comme solution potentiellement bénéfique à l'implantation des Européens en Afrique. C'est le cas de Périer. Mais les idées de ce dernier au contact de la réalité coloniale allaient évoluer au fur et à mesure que ce dernier se découvre des aptitudes d'anthropologue qui étaient loin d'être de simples lubies. En effet, à son décès en 1880 c'est Paul Broca lui-même qui prononcera un discours sur sa tombe, et qui sera lu à la société d'anthropologie de Paris³⁴⁰. C'est dire l'influence des travaux de Périer sur l'Algérie, que ce soit en tant qu'hygiéniste ou en tant qu'anthropologue, sur l'idéologie raciale. Périer aurait permis à l'armée coloniale d'avoir une meilleure compréhension à la fois du sol, du climat mais aussi et surtout des différences entre les peuples qui y habitaient. Différences qui allaient être utilisées pour les accentuer et servir à établir des liens différenciés, du moins en théorie et de façon rhétorique. Périer était obsédé par la spécificité des Berbères et leur pureté raciale. Son autorité scientifique en tant que médecin et sa participation à la commission donna un impact non négligeable à ses idées. Comme le rappelle Patricia Lorcin, cette autorité et cette aura va réserver un rôle important, au sein des

³³⁸ Hippocrate, *Avertissement. Argument du Traité des Airs, des Eaux et des Lieux...*, *op.cit.*, p. 57-59.

³³⁹ Périer, Jean André Napoléon, *De l'hygiène de l'Algérie*, *op.cit.*, p. 13.

³⁴⁰ Broca, Paul, « Discours prononcé sur la tombe de M. Périer le 15 mai 1880 », 410^e séance.- 20 mai 1880, *in Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, III^e Série. Tome 3, 1880. pp. 400-409

sociétés scientifiques notamment, à la diffusion des idées raciales³⁴¹. Broca rappelait dans son discours l'apport de Périer sur la question « *de la perfectibilité des races et leur dépérissement, sur les consanguins, sur l'hérédité, sur le volume de l'encéphale, sur la pluralité des organes cérébraux, etc.* »³⁴². Cette importance se démontre aussi dans l'élévation de Périer à la présidence de la société. Il est certes illusoire de juger rétrospectivement cet apport sur la question raciale tant la question était communément admise au XIX^e siècle et fut « scientifiquement » entérinée. Ce qui nous semble notable et d'importance cruciale est que bon nombre des travaux qui soutinrent ces idées raciales faisaient partie du corpus hygiéniste. Je le redis encore, cette doctrine eut pour fondement et pour méthode Hippocrate. L'Hippocratisme, notamment les assertions portées dans le traité des eaux et de l'air, comme on le sait fut condamné par les découvertes pasteurienne. Le plus étonnant réside dans la cohabitation de l'hygiénisme et du Pasteurisme – bien que bon nombre de prescriptions des hygiénistes se sont avérées utiles et vraies, il n'en demeure pas moins que les références théoriques des hygiénistes, elles, s'avèrent erronées. Littré lui-même sera un des plus fervent soutiens de Pasteur, sachant que les travaux de ce dernier venaient invalider la quasi majorité des idées du traité des eaux – que Littré a traduit.

On retrouvera la survivance de ces idées hygiénistes de Périer et de son ami Boudin³⁴³ notamment dans la géographie médicale. Cette dernière « étudie la distribution des maladies sur le globe terrestre et les caractéristiques régionales des processus pathologiques. Elle se propose de découvrir les causes et les conditions de cette répartition et de ces variations nosologiques »³⁴⁴. La géographie médicale, qui n'est rien d'autre que l'hygiène appuyée sur un socle statistique et dont Boudin est considéré comme le fondateur, trouve dans la colonisation son terreau et n'aura aucun mal à perdurer bien au-delà du XIX^e siècle et est encore bien présente dans notre vie quotidienne : appelée progressivement géographie de la santé³⁴⁵. Boudin s'intéressera dès les années 1840 à cette question mais c'est son traité de 1856 qui sera le plus relayé et qui sera considéré comme une somme scientifique de référence due notamment à l'introduction de statistiques. Boudin dans son *Traité de géographie et de statistique et des maladies endémiques*³⁴⁶ part du constat que « l'homme ne naît, ni ne vit, ne souffre, ne meurt

³⁴¹ Lorcin, Patricia, *Kabyles, Arabes, Français, op.cit.*, p. 195 et suite.

³⁴² Broca, *ibid.*, p. 403.

³⁴³ Boudin, Jean-Christian, (1806-1867), médecin de colonisation. Tout comme Périer il rejoindra la Société d'Anthropologie dont il deviendra président en 1862.

³⁴⁴ Grmek, Mirko Drazen, *Géographie médicale et histoire des civilisations, Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* Année 1963 Volume 18 Numéro 6, p. 1071

³⁴⁵ Elle connaîtra un nouvel élan avec Maximilien Sorre qui développe le concept de complexe pathogène en 1930.

³⁴⁶ Boudin, Jean Christian, *Traité de géographie et de statistique et des maladies endémiques*, J.B. Baillière, Paris, 1857.

pas d'une manière identique sur tous les points de la terre. Naissance, vie, maladie et mort tout change avec le climat et le sol, tout se modifie avec la race et la nationalité. Ces manifestations variées de la vie et de la mort, de la santé et de la maladie, ces changements incessants dans l'espace et selon l'origine des hommes, constituent l'objet spécial de la géographie médicale »³⁴⁷. Dans ces ouvrages de géographie médicale Boudin réfute l'idée du cosmopolitisme et émet des doutes sérieux sur l'acclimatement ou encore la capacité de s'implanter dans les colonies. Il n'en demeure pas moins que ces traités et toute l'activité de Boudin en tant que médecin hygiéniste était tournée et « appelée à éclairer les questions d'hygiène publique et d'économie politique de l'ordre le plus élevé »³⁴⁸. Pour Boudin, l'action de l'État dans les colonies devait avant tout prendre en considération avec la plus grande des minuties les chiffres et les cartes de la distribution des maladies sur les territoires à conquérir. En conséquence, il sera possible de déterminer le facteur humain nécessaire et les mesures hygiéniques à prévoir pour les épargner et assurer une meilleure colonisation possible. Boudin eut une influence majeure sur la société avec son collègue et ami Périer. Ce dernier dans sa *Notice historique sur la vie et les travaux du Dr Boudin, lue à la Société d'Anthropologie*³⁴⁹ reconnaissait sa dette et celle de la science aux travaux de Boudin. Cette dette devrait être signalée quant à son apport même s'il est difficile de revenir sur cette part d'ombre (difficile pour les disciplines scientifiques pour qui cette généalogie viendrait interroger des liens qu'on relègue trop souvent dans un passé a-scientifique). Cela se comprend. Mais force est de constater qu'aujourd'hui on relègue ces idées dans une époque lointaine dans le temps et l'espace. Or on ne peut que relever que ce néo-hippocratismes que l'hygiénisme a mis à jour dans les colonies et qui s'est habillé de scientificité avec la géographie médicale s'est retrouvé et se retrouve encore d'actualité. On peut comprendre le malaise (non formulé) du numéro de 1995 d'*Espace, populations, sociétés*, consacré à la géographie de la santé³⁵⁰ qui passe sous silence cette filiation, du moins la minimise. Les auteurs préférant probablement une autre filiation, anglo-saxonne notamment, et qui a le mérite d'oblitérer les racines raciales et coloniales. Il est pour autant aisé de relever cette continuité en consultant les travaux de Sorre et son livre fondateur *Les fondements biologiques de la géographie humaine*³⁵¹.

³⁴⁷ *Ibid*, p. XXXV.

³⁴⁸ *Ibid*, p. XXXVI

³⁴⁹ Périer, Jean André Napoléon, *Notice historique sur la vie et les travaux du Dr Boudin, lue à la Société d'anthropologie dans la séance solennelle du 20 juin 1867*, suivie d'un index bibliographique de ses ouvrages, Périer Hennuyer et fils, Paris, 1868.

³⁵⁰ Besancenot, Jean-Pierre, *Espace, populations, sociétés*, numéro-1. *La géographie de la santé en question*, 1995.

³⁵¹ Sorre, Maximilien, *Les fondements biologiques de la géographie humaine*, Colin, Paris, 1971.

Il n'est pas dès lors étonnant de voir que ce malaise se retrouve dans l'inscription disciplinaire de la géographie de la santé qui semblerait plus relever du paradigme écologiste que médical ou géographique à proprement parler. Il est étonnant dans un paysage académique soucieux des frontières disciplinaires de voir une telle tolérance théorique. Ce dernier participe, à notre avis, d'un brouillage qui empêche, du moins l'a empêché pendant longtemps, une généalogie critique des disciplines qui se sont construites dans la pratique coloniale et qui ont rendues des services non seulement en termes rhétoriques et idéologiques mais assumant de façon inédite le double rôle de super et d'infrastructure.

Cette influence de la médecine coloniale sur l'anthropologie, et plus globalement sur la pensée raciale à qui cette dernière a contribué à donner une assise scientifique, est marquée par cette double prédominance, pour ne pas dire tutelle, à savoir la méthodologie médicale et le rapport à la question coloniale. Comme le rappelle Lorcin, plus de la moitié des membres fondateurs de la Société d'Anthropologie de Paris étaient médecins ou physiologistes, ce qui explique l'attention particulière qu'on y accorde à l'anatomie. Plus généralement cette représentation du corps médical va donner un sens somatique aux études anthropologiques de la Société³⁵². Pour ce qui est de la question coloniale, la cause colonialiste y est acquise et les débats qui y sont soulevés s'accordaient sur la nécessité de poursuivre la colonisation avec comme postulat théorique la supériorité raciale du colonisateur. La Société, parmi tant d'autres, fournissait le référentiel rhétorique et théorique aux politiques et aux militaires afin de justifier leurs actions de conquête teintées d'humanisme – rôle de la race supérieure envers les races sujettes. Et « une fois ce nouveau type de concept hiérarchique, relié à l'origine au pouvoir, mais dont les implications faisaient référence à la civilisation et à la race, hors de la boîte de Pandore, il fut omniprésent dans le discours national »³⁵³. La race devint ainsi la grille de lecture des rapports sociaux qui donnaient sens à un ancrage racial de la domination. On constate que la question coloniale ne fut pas donc secondaire dans les discussions scientifiques métropolitaines. Les médecins coloniaux, militaires ou plus simplement envoyés par la Société – comme ce fut le cas pour le Dr Topinard – ont offert un terrain d'investigation qui permettait d'affiner et d'affirmer l'idéologie raciale³⁵⁴. Cette dernière, comme ce fut le cas de la stricte séparation opérée entre Kabyles et Arabes, se chargeait de fournir une ritournelle qui permettait de légitimer la colonisation – sur la base de la filiation présumé des premiers à un monde

³⁵² Lorcin, Patricia, *Kabyles, Arabes, Français, op.cit.*, p. 206.

³⁵³ *Ibid.*

³⁵⁴ Cet apport du terrain colonial intéressa des membres de premier plan de la Société et plus globalement de l'idéologie raciale telle que Gobineau.

européen – en donnant une coloration biologique à des distinctions culturelles. Mais elle permettait aussi de s’opposer aux discours qui affirmaient la lente dégénérescence du peuple français³⁵⁵. Ces travaux d’anthropologues, ceux de Broca notamment, tentaient de montrer le contraste entre les races supérieures et celles dites inférieures. En discutant par exemple la théorie darwinienne, Broca conclut que la sélection naturelle est compensée par la sélection sociale qui produit une forme de solidarité envers ceux que la nature devrait éliminer. Mais ce solidarisme est vite relativisé pour être l’apanage uniquement de sociétés civilisées. *On voit ici l’importance du travail de l’anthropologue qui crée ainsi des étalons qui contribueront longtemps à grossir les différences des autres pour un aplanissement de celles internes, gage d’une unité en devenir*³⁵⁶.

On a vu dans ce chapitre des activités qui pouvaient sembler isolées et condamnées par l’histoire. Il est difficile aujourd’hui d’inscrire les travaux de la commission scientifique dans le panthéon des sciences eu égard à leur implication assumée dans l’entreprise coloniale. Néanmoins tourner la page de façon rapide participe à notre sens de la cécité épistémique qui contribue à passer sous silence les généalogies sombres qui interrogent et demandent un retour critique sur ce qui participe d’une injustice épistémique dont on n’a pas encore mesuré l’impact dans l’espace francophone : la vraie science est exempte de toute responsabilité ! Il est vrai que la science n’y est pour rien. Mais ceux qui l’ont faite sont, eux, responsables. C’est un effort de remise en question globale qui nous est demandé. On finira en rappelant qu’il n’est pas un champ qui soit à l’abri et en disant cela on n’érige pas des échafauds. Mais peut-on considérer le rapport par exemple à l’environnement sous un œil bienveillant sans inscrire la question de la protection de l’environnement et de la nature (PNE)³⁵⁷ dans sa généalogie coloniale et impériale ?

³⁵⁵ Cf. Broca, Paul, *Sur la prétendue dégénérescence de la population française*, Imprimerie de E. Martinet, Paris, 1867.

³⁵⁶ Voir Reynaud-Paligot, Carole *La République raciale (1860-1930) : Paradigme social et idéologie républicaine, 1860-1930*, Presses Universitaires de France, Paris. 2015.

³⁵⁷ MATHIS Charles-François et MOUHOT Jean-François Une protection de l’environnement à la française? *Op. cit.*

4 Généalogie du regard médical

Précision préliminaire : Le cadre de mon analyse se réduit uniquement à l'aire géographique française³⁵⁸. Il ne sera donc pas question de l'histoire de la médecine et de l'hygiène occidentale. Néanmoins, on remarquera que les objets et les problématiques de la médecine et de l'hygiène française ne sont en rien spécifiques à la société française. Tout au long du XIX^{ème} siècle, les thématiques de la contagion, de la dégénérescence, de l'insalubrité et autres effets du Progrès vont devenir des antennes d'une société européenne en pleine mutation marquée par l'accroissement du secteur industriel au détriment du secteur agricole : ce qu'il est convenu d'appeler la Révolution industrielle³⁵⁹. Un des symboles de ce progrès a été la part importante qu'on prêtera à la médecine. En 1833³⁶⁰, Balzac dans son *médecin de campagne* y dépeint le rôle que devait jouer le médecin Benassis, bienfaiteur et sage administrateur de sa bourgade savoyarde. Le médecin après avoir longtemps hésité « à se faire curé, médecin de campagne ou juge de paix, (...) (charges qui) représent(ai)ent la société dans ses trois principaux termes d'existence : la conscience, le domaine, la santé »³⁶¹, il se décida finalement à se consacrer à panser les plaies des pauvres gueux de son bourg. La mise en avant de la place prépondérante des médecins tient, selon cette perspective littéraire, à la confiance des petites gens dans le savoir certain et pratique du médecin. Ce dernier ne vient pas les entretenir de l'au-delà et de damnation ; lui, s'attèle à la salvation terrestre : celle du corps. Le chapitre qui suit a pour objectif de mettre en scène l'arrière-fond médical qui va servir de rhétorique tant au discours

³⁵⁸ Aire géographique et non la France, car il sera plus largement question de la médecine métropolitaine dans un premier temps et dans un second temps de son extension dans les colonies.

³⁵⁹ Pour une discussion plus approfondie sur l'histoire de l'industrialisation, voir Poussou, Jean-pierre, *L'économie française du XVIIIe au XXe siècle*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000. Pour une lecture critique du lien entre technique et progrès, voir Guchet, Yves, *Technique et liberté*, Nouvelles Editions Latines, 1967

³⁶⁰ Rappelons qu'en 1832 la France connut sa première pandémie cholérique ; ce qui mettra la lumière sur la flagrante insuffisance de l'hygiène.

³⁶¹ Honoré de Balzac, *Le médecin de campagne*, Par ailleurs, l'histoire du médecin Benassis est l'occasion de mettre en scène le combat auquel devait prendre les médecins dans la lutte contre les fléaux sociaux et moraux, ici la lutte contre la masturbation. C'est aussi l'occasion (nous y reviendrons plus loin) pour Balzac de présenter la ruralité comme contre-type de la ville et tout ce que cette dernière génère comme amoralité et dépérissement de la communauté. Il fait ainsi dire à son médecin : « A la vérité, la vie de la campagne tue beaucoup d'idées, mais elle affaiblit les vices et développe les vertus. En effet, moins il se trouve d'hommes agglomérés sur un point, moins il s'y rencontre de crimes, de délits, de mauvais sentiments. La pureté de l'air entre pour beaucoup dans l'innocence des mœurs », Balzac, Honoré de, *Le médecin de Campagne*, in *Œuvres complètes. Scènes de la vie militaire et scènes de la vie de campagne*, Vol13, op cit., A. Houssiaux, Paris, 1877, p. 364.

médical que politique du XIX^e siècle et au-delà. Rhétorique qui servira, comme on le verra dans le chapitre consacré à la perspective coloniale vue sous l'angle médical, de faire-valoir de l'idéologie coloniale. Il s'agira ici de revenir sur quelques jalons qui ont marqué la médecine du 19^e siècle et qui participera au renouveau de la pratique médicale elle-même mais aussi des sciences humaines et sociales. Dans ce chapitre, il s'agira d'esquisser un bref retour sur l'évolution de la médecine en prenant comme point de départ la naissance de la clinique comme lieu privilégié de la métamorphose des connaissances médicales et hygiénistes. L'objectif, in fine, étant de se demander dans quelle mesure la modernité qu'on brandira, et dont la médecine et l'hygiène, comme un des arguments du rayonnement de la France (et une des justifications majeures de la colonisation).

4.1 Naissance de la médecine moderne

4.1.1 Au chevet du malade

L'attachement à la matérialité qui va caractériser le discours médical montre l'émergence d'un regard médical neuf qui interroge et démontre l'inévitabilité du jugement médical basé comme on le verra plus sur l'observation. Cette vision est celle qui va caractériser, selon Michel Foucault, la naissance de la clinique et qui va se faire « tact, art du toucher, celui d'un index qui sait palper les profondeurs à la recherche de leurs secrets pathologiques. La surface visible du corps renvoie désormais à une profondeur organique dans ses masses obscures et à ses invisibles lésions »³⁶². C'est dire l'importance que va prendre l'observation dans la nouvelle configuration médicale. Configuration qui ne sera possible qu'au prix d'un réaménagement à la fois discursif et matériel de la pratique médicale. Discursif, d'abord, en ce qu'il ne s'agissait pas seulement de la rencontre du médecin et du malade mais du déplacement dicible de l'auscultation pour faire admettre la finitude de l'humain. Cette finitude trouve son essence non plus dans une eschatologie religieuse mais dans une mort (progressive) dont le corps est le centre et qui est caractérisé par l'irritation des tissus. L'innovation inaugurée, par exemple, par Bichat consiste non plus à concevoir la mort dans son instantanéité³⁶³ mais comme un processus morbide long et graduel. C'est à François-Xavier Bichat que l'on impute cette découverte et qui est considéré comme un des pères fondateurs de la médecine clinique. Pour Bichat « si la vie animale (...) vient à cesser par gradation, si chacun des nœuds qui nous enchaînent au plaisir

³⁶² Vandewalle, Bernard, *Michel Foucault. Savoir et pouvoir de la médecine*, L'Harmattan, Paris, 2006, pp. 54-55.

³⁶³ Observons que Bichat analyse néanmoins la mort accidentelle ou subite pour démontrer que certains organes et fonctions continuent de fonctionner au-delà de la mort. Ceci l'amène à conclure que la vie organique ne s'éteint que de façon graduée. Cf. Bichat, F.-X., *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, Charpentier, Paris, 1859.

de vivre se rompt peu à peu, ce plaisir nous échappera sans que nous nous en apercevions, et déjà l'homme en aura oublié le prix lorsque la mort viendra le frapper »³⁶⁴. Cette constatation découle de la définition de la vie qu'adopte Bichat et qui renvoie à une résistance continue à la mort. Le vivant est ainsi une tension de tous les instants entre la vie organique (l'odorat, le cerveau, le système nerveux, etc.) et la vie animale (« les saveurs qui ne sont pas dans la nature », « la réflexion », « les affections », etc.). Pour Bichat, « la mesure de la vie est (...) la différence qui existe entre l'effort des puissances extérieures et celui de la résistance intérieure. L'excès des unes annonce sa faiblesse ; la prédominance de l'autre est l'indice de sa force »³⁶⁵. De cette approche découlera progressivement une conception vitaliste que l'on peut ainsi résumer par la résistance inhérente aux être vivants et qui lutte contre la mort qu'elle vienne de l'extérieur ou de l'intérieur de l'organisme lui-même³⁶⁶.

Bichat symbolise les changements que la médecine va connaître après la Révolution Française. La fin du 18^e siècle et le début du 19^e siècle va ainsi se caractériser par une adhésion par la plupart des médecins à la cause républicaine³⁶⁷. Les bouleversements révolutionnaires vont bousculer les idées médicales et les institutions de l'Ancien Régime qui n'ont guère évolué depuis le Moyen Âge : connaissances limitées aux héritages grecs et arabes. Cette période est marquée par les innovations d'une médecine de plus en plus tournée vers la pratique au chevet du malade. Une de ces évolutions et sur laquelle je ne m'attarderai pas ici et qui montre les mutations et les changements de mentalité nous est donné par l'attitude et la nouvelle approche adoptée par Philippe Pinel sur la manière de traiter les « insensés ». Il adopte les vues de Jean-baptiste Pussin qui lui recommande de ne plus enchaîner les fous. Pinel préconise dès lors d'user de la raison pour convaincre les internés pour accepter la tutelle des médecins et des personnes qui sont chargés de les diriger.

³⁶⁴ Bichat. F.-X., *op.cit.*, p. 115.

³⁶⁵ *Ibid.*, p.2.

³⁶⁶ Il s'ensuit dans la pensée de Bichat une différenciation entre les lois physiques, supposées immuables, et les fonctions vitales qui « sont susceptibles d'une foule de variétés. Elles sortent fréquemment de leur degré naturel ; elles échappent à toute espèce de calcul ; il faudrait presque autant de formules que de cas qui se présentant. On ne peut rien prévoir, rien prédire, rien calculer dans leurs phénomènes : nous n'avons sur eux que des approximations, le plus souvent même incertaines », Bichat. F.-X., *Anatomie générale, appliquée à la physiologie et à la médecine*, t.1, 1801, Gabon et C^{ie}, Paris, 1801, p. liii. Pour une discussion en détail de la conception de Bichat sur le vitalisme, voir Meyer, Philippe et Triadou, Patrick, *Leçons d'histoire de la pensée médicale : sciences humaines et sociales en médecine*, Odile Jacob, Paris, 1996. L'intérêt du vitalisme de Bichat, théorie qui sera fortement contestée quelques décennies plus tard par Claude Bernard, tient à la distinction qu'il opère entre vie animale et organique d'où découle les principes de contractilité (qui caractérise la vie animale) et de sensibilité (qui caractériserait la vie organique). La première est supposée consciente ; la seconde non, voir Meyer, Philippe et Triadou, Patrick, *ibid.*, p. 116.

³⁶⁷ *Ibid.*, p.76

L'intérêt de ce détour par la pensée de ces auteurs tient à la place que leur accorde Foucault comme moment central dans la naissance de la méthode anatomo-clinique qui fait de l'hôpital le lieu privilégié de l'observation des pathologies et des corps. Néanmoins, la nouvelle perspective que décrit Foucault, que Bichat incarnerait, presque à lui seul, ne résiste pas aux faits. L'historien Jacques Léonard, même s'il semble adopter une certaine terminologie foucauldienne, reconnaît que, contrairement à ce que Foucault affirme dans *naissance de la clinique*, « la clinique ne date pas de 1795 et l'anatomie pathologique non plus. (...) Depuis longtemps déjà, sont à la mode des démonstrations anatomiques payantes, les petites salles de gésine où s'apprend l'art des accouchements, les amphithéâtres de dissection, les cabinets de chimie médicale (...) »³⁶⁸. Même s'il n'y a rien encore de structuré « la clinique ne part pas de zéro »³⁶⁹. La nouveauté, selon Léonard, réside dans l'émergence de l'hôpital comme pourvoyeur de l'enseignement médical progressivement centralisé après le tumulte révolutionnaire de 1789. Cette centralisation a rendu possible l'observation des pathologies et la dissection des cadavres.

Durant cette période, notamment celle du consulat (jusqu'en 1804), une poignée de médecins allaient émerger et œuvrer afin de structurer tant l'enseignement que la pratique médicale. Une des figures phares fut sans conteste Antoine-François Fourcroy qui prit part activement à la Révolution de 1789³⁷⁰ et fut à l'origine de la pluridisciplinarité de la médecine en étendant son enseignement non seulement à l'anatomo-pathologie mais aussi à la chimie et à l'hygiène. C'est ce mouvement d'incorporation qui réunira la médecine et la chirurgie, et qui fera de l'expérimentation le socle de la pédagogie et de la discipline médicale. Désormais la devise qui prévaudra dans la pratique médicale est « peu lire, beaucoup voir et beaucoup faire »³⁷¹.

Après le tumulte révolutionnaire et la période de la terreur des premières années, Fourcroy contribuera à la création d'écoles de médecine et tentera de réguler l'exercice de la médecine³⁷². La réorganisation à la fois de l'enseignement et des hôpitaux va devenir progressivement, durant la première décennie du XIX^e siècle, la pierre angulaire de la santé publique. C'est par l'entremise des hôpitaux qu'il sera désormais possible à l'État de former le personnel capable de soigner gratuitement les classes populaires et de servir de relais aux campagnes de

³⁶⁸ Léonard, Jacques, *La Médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^e siècle*, Aubier Montaigne, Paris, 1981, p. 23.

³⁶⁹ *Ibid.*

³⁷⁰ Il sera membre du Comité de salut public après le 9 thermidor. Voir Kersaint, Georges, « Antoine-François de Fourcroy (1755-1809), sa vie et son œuvre », in *Revue d'histoire de la pharmacie*, 55^e année, N. 195, 1967. pp. 589-596.

³⁷¹ Fourcroy cité par Gilbert, Augustin-Nicolas, *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu*, Librairie J.-B. Baillière et Fils, Paris, 1913, p. 24.

³⁷² Loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803).

vaccinations³⁷³. Et c'est justement cette dernière qui servira à « démontrer » l'avènement du Progrès et les effets incontournables de la nouvelle médecine et des découvertes récentes dans le domaine.

Mais il importe avant de revenir à cet évènement fondateur qu'est la naissance de la clinique comme un des moments centraux qui vont symboliser le rayonnement de la Révolution Française au-delà même du XIX^e siècle. Erwin H. Ackerknecht, un des plus éminents historiens de la médecine de l'après seconde guerre mondiale, contribua largement à enraciner cette idée de la prééminence et de l'importance de la médecine française – de la fin du XVIII^e siècle et tout au long du XIX^e siècle –, de la concomitance des évènements politiques et de l'évolution du savoir et de la pratique médicale. Dans son ouvrage *La médecine hospitalière à Paris (1794-1848)*, il insiste sur le fait que « c'est la Révolution, et elle seule, qui a permis la création d'une nouvelle Ecole et d'un nouvel enseignement »³⁷⁴. L'Ecole de Paris fut ainsi « la Mecque des étudiants en Médecine venus de tous les coins de la planète »³⁷⁵. Cette vision qui sera reprise et maintes fois citée en histoire des sciences prolonge et conforte l'idée communément admise que la médecine moderne est née à Paris. Ackerknecht reprend ce qu'on disait de la médecine et de son histoire à la fin du 19^e siècle. Une histoire des sciences en concordance avec les coupures politiques³⁷⁶ : 1789, 1848, 1871. Comprendre cet acte de naissance que fut le projet défendu par Fourcroy et adopté par la convention le 14 Frimaire an III (4 décembre 1794), nous aidera à saisir la perception mythique que l'on n'aura pas la suite des progrès en médecine et de l'hygiène.

4.1.2 Fourcroy et l'organisation de la médecine moderne

Le projet en question présenté par Fourcroy au nom des Comités du Salut Public avait pour motif premier les besoins accrus de l'armée en officiers de santé. Il s'agissait dès lors pour Fourcroy de « Fournir des officiers de santé à nos armées (...) (et) employer les grands talents que la République possède dans son sein et qui languissent faute d'occasions et de moyens de les utiliser ; (...) par une institution digne de la République française ; (...) faire voir que le mouvement révolutionnaire, dirigé par des législateurs habiles, fait tirer du sein même des

³⁷³ Léonard, Jacques, *La Médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^e siècle*, op.cit., p. 54.

³⁷⁴ Ackerknecht, Erwin H., *La médecine hospitalière à Paris (1794-1848)*, 1986 (1967), Paris, Payot, p. 46.

³⁷⁵ *Ibid*, p. 64.

³⁷⁶ Cf. Hahn, Roger, « La Faculté de médecine de Paris : un aimant jusqu'à la moitié du XIX^e siècle », in Bernard, Jean, Lemaire, Jean-François et Alain, Larcen, *L'acte de naissance de la médecine moderne*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, Paris, 1995.

ruines dues à sa rapidité les matériaux des plus grands et des plus solides édifices pour la prospérité publique : tels sont les motifs de l'établissement que les Comités de salut public et d'instruction publique vous proposent de former »³⁷⁷. Le constat de Fourcroy indique en filigrane que la Terreur a fait fuir ceux-là même qui pouvaient donner une postérité durable aux idéaux de la Révolution : Les savants des différentes disciplines qui se sont retrouvés orphelins après la dissolution des congrégations et différentes sociétés savantes. Ce dont il s'agit ce n'est pas tant le rétablissement de ces dernières mais plutôt l'instauration d'un nouvel élan des idées dont la Révolution a accouché. De même que durant la III^e République les instituteurs étaient appelés à devenir les hussards de la République, sur les champs encore fumant de la Révolution les médecins étaient convoqués pour en devenir ses soldats en blouse blanche. Même si les contingents formés n'allaient pas tous servir dans les armées, loin s'en faut, il nous faut garder à l'esprit que l'intention première des Comités et de la Convention était mue, du moins en apparence, par cette volonté ainsi déterminé dans son article 1 du décret du 14 frimaire an III : « ...ces trois écoles (Paris, Montpellier, Strasbourg) seront destinées à former les officiers de la santé pour le service des hôpitaux, et spécialement pour le service des hôpitaux militaires et de marine »³⁷⁸. Certes, une fois le décret adopté, l'alibi militaire disparaîtra mais il n'en demeure pas moins que les futurs médecins se mettaient d'emblée, même libéraux, dans le giron de l'État et au service des idéaux que celui-ci aura édicté. Ceci transparait encore dans le dernier point du plan tracé par le Comité d'Instruction publique dans lequel il est dit que les médecins devaient apporter assistance au ministre de la loi afin de « montrer le point de contact où l'art de guérir rentre dans l'ordre civil »³⁷⁹.

Il est vrai que le plan mis en place n'est qu'un plan d'intention, mais il me semble qu'il a le mérite d'indiquer la ligne tracée à la médecine telle qu'elle se pratiquera désormais. Une fois le plan de Fourcroy adopté tout devenait possible notamment l'acquisition de bâtiments dédiés à l'enseignement et à la pratique médicale. Ainsi, l'appropriation des anciens locaux de l'Académie de chirurgie par la nouvelle Ecole de santé allait donner le signe qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un discours sans suite. Pour preuve que la nouvelle perspective ne voulait plus se cantonner à un savoir théorique, la demande faite par les professeurs de la nouvelle école aux hôpitaux de leur fournir des cadavres pour les exercices et les cours d'anatomie. Mais

³⁷⁷ Rapport de Fourcroy cité par Corlieu, Auguste, *Centenaire de la Faculté de médecine de Paris (1794-1894)* Paris : Alcan, J. - B. Baillière, Doin, Masson, 1896, p. 2.

³⁷⁸ Décret du 14 frimaire an III, cité par *Corlieu, Auguste, ibid.*, p. 5.

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 9.

l'innovation majeure, me semble-t-il, sur laquelle il faut insister est la multiplicité des savoirs qui y étaient enseignées :

Enseignements	Professeurs
1. Anatomie et physiologie	Chaussiers et Dubois
2. Chimie médicale et pharmacie	Chaussiers et Deyeux
3. Physique médicale et hygiène	Hallé et Pinel
4. Pathologie externe	Chopart et Percy
5. Pathologie interne	Doublet et Bourdier
6. Histoire naturelle médicale	Peyrilhe et Richard
7. Médecine opératoire	Sabatier et Boyer
8. Clinique externe	Desault et Boyer
9. Clinique interne	Corvisart et Leclerc
10. Clinique de perfectionnement	Pelletan et Lallement
11. Accouchements	Leroy et Baudeloc
12. Médecine légale et histoire de la médecine	Lassus et Mahon

Ces différents enseignements appartenaient à des disciplines propres et c'est une des innovations majeures de la nouvelle école que de les avoir réunies. La caractéristique majeure de cette nouvelle médecine est qu'elle était en l'occurrence pluridisciplinaire et les médecins devaient toutes les maîtriser. Que nous indique cette pluridisciplinarité pour la suite de notre démonstration ? D'abord que la question de l'hygiène fut d'abord dès la fin du 18^e siècle une affaire de médecins. La chaire d'hygiène au sein de l'école sera occupée exclusivement par des médecins. Ensuite, que les questions annexes de l'hygiène publiques telle que la chimie et la médecine légale sont désormais traitées et enseignées au sein de l'école. Rien d'étonnant donc de trouver l'ensemble de ces préoccupations dans les *Annales d'Hygiène publique et de médecine légale*. L'hygiène telle qu'elle va se développer tout au long du XIX^e siècle va garder à l'esprit le principe de base que Hallé n'a cessé de défendre dans ses cours à savoir que « tout peut-être utile ou nuisible à l'homme, (...) (et que par conséquent) l'hygiène doit tout embrasser »³⁸⁰.

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 364. Cf. Jorland, Gérard, *Une société à soigner : Hygiène et salubrité publique en France au XIX^e siècle*, Bibliothèque des histoires, Gallimard, Paris, 2010 ; Carol Anne, *Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation XIX^e-XX^e siècles*, Seuil, collection l'Univers Historique, Paris, 1995.

Il semble que cette glorieuse histoire qui s'ouvre rendait possible des innovations réelles médicales donc sociales. Et les médecins armés d'une nouvelle reconnaissance et d'un savoir protéiforme allaient pouvoir s'attaquer aux maux de la société en devenant les bras prophylactiques de la nation.

4.2 Contage et prophétie médicale

4.2.1 La vaccination changera le monde

Le médecin deviendra progressivement un prophète au sens où Weber le définit³⁸¹, c'est-à-dire un individu charismatique investi d'un pouvoir. Ce pouvoir il faudra l'arracher et le démontrer aux yeux à la fois des autorités et du peuple. Mais les échecs épisodiques de la médecine préventive et curative à apporter des réponses à des épidémies telles que le choléra viendra démontrer l'incapacité des médecins face à un fléau qu'ils connaissaient mal. L'épidémie de 1832 se propage comme une traînée de poudre où en l'espace de six mois 39 départements sont infectés³⁸².

Le taux de mortalité très élevé, surtout en 1832 et en 1854, est dû en partie à la méconnaissance des médecins sur la question. Cette méconnaissance on peut la relever dans l'indifférenciation, pendant une partie du XIX^e siècle, entre contamination, infection et contagion. La naissance de la médecine d'observation ne remettra pas en cause la croyance que l'air est seul porteur de maladies. Il suffirait dès lors de fuir l'endroit insalubre et aller dans un autre où l'air est sain pour guérir. Les tenants de la théorie de la contagion (qu'ils soient néo-hippocratiques, qui croient à l'aérisme – transportation des germes par l'air – ou les physiologistes qui eux croient à l'origine gastro-entérite des maladies) pensaient qu'il suffisait d'isoler par des cordons sanitaires ou des lazarets³⁸³ des porteurs de germes suffirait à endiguer la maladie. En revanche, les tenants de l'infection (essentiellement les hygiénistes), eux pensaient que l'isolement produisait des foyers infectieux. En 1832, on décréta que le choléra était non-contagieux, répondant ainsi au contexte libéral de l'époque et à la nécessité de la libre circulation des hommes et des marchandises. Cela a eu comme conséquence la propagation rapide de la maladie. Il faudra attendre les 20 dernières années du XIX^e siècle pour que la médecine, en se basant sur les avancées bactériologiques, adhère définitivement à l'idée d'infection du choléra.

³⁸¹ Weber, Max, *Economie et société/ 2, L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris, Plon, Agora Les classiques, collection dirigée par François Laurent, 1995, Paris, éditions Pocket, 1995.

³⁸² Olivier, Faure, *Histoire sociale de la médecine (XVIII^e – XIX^e)*, Anthropos, Paris, 1994, p. 137. Le taux de mortalité des cholériques atteint 30%. Il peut varier du simple au double (p.138).

³⁸³ Établissements de mise en quarantaine.

Mais l'état du savoir sur cette question n'était pas mu uniquement par l'intérêt, il fallait aussi tenir compte du contexte socio-économique du pays : état de paix ou état de guerre, crise économique ou non. Ainsi, « au gré des contextes politiques et sociaux, la notion de contagion et celle d'infection sont opposées ou au contraire combinées l'une à l'autre, utilisées par des intérêts particuliers ou mobilisées pour servir un politique de santé publique, tout en intégrant les déplacements opérés par les progrès de la connaissance scientifique »³⁸⁴. Comme le signale Richard J. Evans³⁸⁵, avec l'arrivée de la maladie, là en l'occurrence le choléra, les classes sociales étaient différemment affectées – les pauvres étant les plus exposés – et s'accompagnait de violences qui accentuaient les antagonismes sociaux. Deux figures cristalliseront cette colère : l'État et les médecins. Ces dichotomies se renforceront avec l'image d'un peuple qui, en temps d'épidémies, est perçu comme porteur de la menace non seulement de la propagation du mal mais aussi du déclin de la nation.

Des innovations viendront néanmoins apporter une lueur d'espoir. À elle seule la *vaccine*³⁸⁶ a pu fédérer les élites que la Révolution a divisées en camps et en factions. Edward Jenner était perçu tout au long du XIX^e siècle comme un messie³⁸⁷ et sa découverte vient auréoler la médecine d'observation qu'inaugure la fin du 18^e siècle. Napoléon 1^{er} donnera l'exemple en vaccinant son fils en 1811. La campagne de vaccination sera en effet soutenue et appuyée par les autorités impériales. Ainsi, en 1806, le préfet du Rhône ordonne la vaccination des enfants admis à l'hôpital. Les préfets de la Lys et de l'Oise feront de même en ordonnant la vaccination des enfants trouvés. Obligation fut faite aux nourrices à qui ces enfants furent confiés de les présenter aux hospices afin d'y être vaccinés. Cette ordonnance était rendue obligatoire par le risque de la privation du salaire perçu par les nourrices dans l'éventualité où ces dernières n'obtempéreraient pas avec les injonctions préfectorales³⁸⁸.

³⁸⁴ Bourdelais, Patrice, « Entre médecine et société », in *Communications*, 66, 1996, p.37

³⁸⁵ Richard J. Evans, « Epidémies et révolutions. Le choléra dans Europe du XIX^e siècle », in Bardet, Jean-Pierre, Bourdelais, Patrice, Lebrun, François, Guillaume, Pierre *Peurs, terreurs face à la contagion - Choléra, tuberculose, syphilis, XIX^eme - XX^eme siècles*, Fayard, Paris, 1988.

³⁸⁶ La vaccine est une découverte par l'anglais Edward Jenner qui constata à la fin du 18^e siècle d'après des pratiques populaires que les individus ayant contracté le *cow pox* (maladie qui atteint les vaches et quoi se manifeste par des pustules sur les pis) sont immunisés contre la variole. Des pustules des vaches est extrait la vaccine qui sera par la suite inoculé à l'humain. Le vaccin sera introduit en France par le médecin anglais Woodville en 1800.

³⁸⁷ Au milieu du XIX^e siècle la réputation de Jenner n'était plus à faire. Un médecin provincial, le Dr Ch. Steinbrenner, déclare en 1846 : « Quand dans cet état des choses (où la variole fait des ravages), Jenner vint proclamer sa découverte, c'était comme la voix d'un messie qui proclamait le salut et la vie sur la terre moissonnée par la mort » in Steinbrenner, CH.-Ch., *Traité sur la vaccine ou recherches historiques et critiques sur les résultats obtenus par vaccinations et revaccinations*, Labé, Paris, 1846, p.9.

³⁸⁸ Billard, Marx et Fasquelle, André, *Napoléon et la vaccine*, Imprimerie A. Waton, Saint-Etienne, 1908, p. 12.

Il est vrai que l'accueil réservé par la population à de telles injonctions n'allait pas sans poser de réels problèmes quant à l'application de édicates et des lois concernant la santé publique³⁸⁹. Il n'en demeure pas moins que la découverte de la vaccine fut accueillie comme une véritable aubaine. Ainsi la vaccine vient apporter la preuve de la capacité de la science de remédier aux maux de la société et en particulier à ceux-là qui causaient des ravages incommensurables, comme la variole. Pour s'en convaincre, il nous suffit de voir comment les esprits laudateurs chantèrent les bienfaits de la vaccine. Michel de Cubières-Palmézeaux, coutumier des éloges des événements et des hommes en vogue, consacra un ouvrage poétique à la question, *Jenner, ou Le triomphe de la vaccine*. Voulant d'emblée Frapper l'imagination, Palmézeaux rappelle qu'avant que ce soit une maladie qui emporte tant d'âmes, c'est aussi une maladie qui enlaidit et rend exécrables la vue de ceux qui composent la société dans son ensemble. Et quoi de plus captivant et de plus explicite que de se référer aux formes et à la beauté des femmes :

« En créant les femmes, en les destinant à devenir épouses et mères, la nature, attentive au bonheur de l'homme, a voulu les douer particulièrement de ces formes heureuses, de cet extérieur séduisant que l'on nomme beauté. Observons encore que les enfans(*sic*), quel que soit leur sexe, présentent, en général, l'idée d'une figure aimable (...). La *variole* est le nom de ce fléau que la saine raison s'efforce de combattre. Cette lutte sera victorieuse : encore quelques efforts, et ce cruel ennemi de la beauté et de la vie fuira de nos climats, sera pour toujours relégué dans ces contrées lointaines, où l'erreur règne en tyran, où le flambeau de la vérité est obscurci, est étouffé par d'épaisses ténèbres »³⁹⁰

La mort est certes cruelle, mais c'est surtout par ceux-là qui constituent le foyer réel et symboliques que l'on peut mesurer les ravages causés par le fléau : les femmes et les enfants. On trouve ici une idée qui sera reprise par la suite tant par les hygiénistes que par les positivistes de tout bord, le fait que les individus constituent les forces vives de la nation et de la bonne santé de ces derniers dépend la vitalité de l'ensemble de la communauté³⁹¹.

Et bien que dans le panégyrique de Palmézeaux ne soit en rien spécifique, il relève de l'hagiographie du héros, il montre toutefois en filigrane les résistances à l'innovation qu'apporte la vaccine. C'est dire que l'idée de progrès ne va pas de soi.

³⁸⁹ Je reviendrais plus loin sur la question de l'écart entre la réalité de la société et les vœux conjugués des médecins et des politiques.

³⁹⁰ Cubières-Palmézeaux, Michel de, *Jenner, ou Le triomphe de la vaccine*, Imprimerie de Froullé, 1811, pp. 1-2.

³⁹¹ Je reviendrais ailleurs sur la question de l'organicisme. Voir Blanckaert, Claude, *La nature de la société. Organicisme et sciences sociales au XIX^e siècle*, L'Harmattan, Paris, 2004.

La question ne taraudait pas uniquement les poètes et romanciers. Les esprits savants de l'époque s'alertaient régulièrement du fait que les individus n'étaient toujours pas complètement acquis à l'idée du progrès médicale (symbolisé entre autres par la vaccine). Le Dr Marc³⁹² avait consacré déjà en 1809 un ouvrage qui se voulait didactique³⁹³ en tentant de montrer les affres que causaient l'ignorance et le fanatisme des plus réticents. Sa contribution ne se présentait pas comme une démonstration scientifique, mais comme une maïeutique où interviennent tour à tour un curé, un chirurgien et les membres d'un village quelconque. Le sujet de la causerie qui réunit ces derniers n'est autre que la petite vérole. Après avoir montré la naïveté de tous mais surtout le refus catégorique des femmes de faire vacciner leurs enfants, le Dr Marc fait intervenir le curé et le chirurgien pour amener leurs concitoyens à adhérer à l'idée de vaccine. Une des premières objections qui traversent le récit du Dr Marc, et au-delà la société française du XIX^e siècle, est qu'il s'agit de la volonté de Dieu et qu'il ne faut point s'y opposer. Contre cet argument le curé répond : « (...) ce n'est pas par de vaines déclamations que je veux vous combattre, (...) : c'est par des raisons. Or, comprenez-vous bien ce que veut dire : *S'opposer aux volontés du ciel ?* (...) c'est, selon moi, *vouloir s'opposer à la volonté de Dieu, en changeant une chose qu'il n'a pas voulu qu'on changeât* »³⁹⁴.

Marc savait que l'argument scientifique à lui seul ne porterait pas et qu'il lui fallait s'adresser au plus grand nombre. Ce plus grand nombre qui constituait le cœur de la population française avait comme dénominateur comme d'avoir peu d'instruction et n'avait d'autres satisfecit que religieuse. La foi dans la médecine n'était pas grande, et ce tout au long du XIX^e siècle. Comment peut-il en être autrement quand on sait l'impuissance de la médecine à faire face aux épidémies de l'époque et son incapacité, due à l'état des connaissances insuffisantes en la matière, de répondre scientifiquement aux maux qui resurgissaient périodiquement. Il nous suffirait pour se convaincre de cette impuissance de relever les recommandations des médecins de l'époque pour lutter contre le choléra qui sera reprise par la presse de l'époque :

« Nous avons cru faire une chose utile en mettant sous les yeux du public les divers modes de traitement opposés au choléra par les docteurs qui ont eu à traiter le plus grand nombre de malades. Voici le traitement de M. Poirson : alternativement bouillon de veau et de laitue, infusion de tilleul et de fleur d'oranger, potions avec infusion de tilleul, eau de laitue, menthe, de chaque, demi once, sirop diacode demi once, éther, huit gouttes. S'il y a sensibilité à l'épigastre, appliquer 25 ou 30 sangsues, les laisser copieusement couler, frotter ensuite avec

³⁹² Psychiatre et médecin du Roi, il fut une des figures de proue de l'hygiénisme et un des collaborateurs des *Annales d'Hygiène Publique et de Médecine Légale*. Il était spécialisé des monomanies et en particulier de la kleptomanie et de la pyromanie, concepts qu'il contribua à forger.

³⁹³ Marc, Charles Chrétien Henri, *La vaccine soumise aux simples lumières de la raison*, J.-B. Baillière, Paris, 1836

³⁹⁴ *Ibid.*, pp. 16-17.

un liniment anodin, puis appliquer un cataplasme émollient. Frictionner les membres avec de l'eau de vie camphrée, mettre aux pieds des vases remplis d'eau bouillante. M. Recamier, après avoir fait usage des briques chaudes appliquées sur le ventre, des bains de vapeur, des frictions chaudes sur les membres avec des substances aromatiques, vient de se décider à faire l'essai des aspersion à l'eau glacée. La glace est un puissant sédatif, mais on sait que le Dr Récamier a depuis longtemps pour devise *audaces fortuna juvat*, et qu'il ne recule pas devant l'*experimentum periculosum* d'Hippocrate. M. Magendie fait prendre aux cholériques un punch fait avec du rhum, du thé et du citron. M. Bally fait mettre dans le lit des cholériques une chaufferette à l'esprit-de-vin. Ce moyen ingénieux n'est pas nouveau. M. Broussais, qui prétend que le choléra-morbus est une gastro-entérite avec inflammation du système veineux, fait usage de la saignée et des sangsues, des boissons opiacées et de frictions à la peau. »³⁹⁵.

Comme le rappelle encore Pierre Guillaume, les mêmes « remèdes » ont été prescrits lors de l'épidémie cholérique de 1854³⁹⁶. La médecine qui a prévalu pendant une bonne partie du XIX^e siècle était une médecine à tâtons et aux contours mal dégrossis. A vrai dire le rôle du médecin qui ne pouvait user que de remèdes inefficaces se contentait de rassurer à défaut de pouvoir réellement guérir. Les hygiénistes tenteront de s'organiser afin de dépasser cet isolement à la fois pratique et théorique.

Il ne s'agit pas ici d'évaluer à l'aune des réalisations l'effectivité du progrès médical au XIX^e siècle mais de remettre en scène l'arrière-fond sur lequel va se construire toute la rhétorique du progrès. En effet, un des arguments souvent brandis par l'idéologie coloniale, dont une bonne partie est médicale, pour montrer la réticence des Autres à assimiler les bienfaits du progrès a été justement leurs résistances aux prescriptions médicales. Dès lors, la fatalité sera sans cesse mise en avant pour déterminer tout ce qui sépare le monde civilisé et barbare. Quand on revient au début du XIX^e marqué, comme je l'ai dit plus haut, par la vaccine qui constitue pour ainsi dire le seul fait d'arme de la médecine d'observation, on s'aperçoit qu'en dépit de la bonne volonté des médecins et des autorités – ce qui n'est pas évident comme on le verra par la suite tant ces dernières auront tendance à se contenter de vœux pieux en matière de santé publique – et de l'application cahin caha des directives médicales, les résistances sont couramment signalées. Revenons un instant à Marc. Tout au long de la démonstration du curé, qui tentait de faire admettre à ses ouailles que ce n'est point volonté de Dieu que de se laisser mourir en ne se soignant pas, et du chirurgien, qui, après avoir « montré » que la petite vérole n'est pas du tout naturelle en ce sens qu'elle n'est pas nécessaire à la survie de l'homme, retrace l'histoire

³⁹⁵ *Le mémorial bordelais* (5 avril 1832), cité par Guillaume, Pierre, « Malades, médecine et médecins à Bordeaux au XIX^e siècle », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 86, numéro 2, 1979, p. 293.

³⁹⁶ *Ibid.*

de la vaccine et des moyens utilisés pour son extraction et son inoculation, se dessine à vrai dire le combat que connaîtra le XIX^e siècle contre le fanatisme et l'ignorance du plus grand nombre. Bien que les chiffres soient là pour montrer que la vaccine était appliquée à une échelle conséquente, 750 000 vaccinés en 1812 contre 150 000 vaccinés en 1806³⁹⁷, il faut noter que la variole continuera de décimer jusqu'à 12 000 Français tout au long du XIX^e siècle³⁹⁸. Ceci vient montrer d'une part qu'il n'y avait pas encore une législation en la matière pouvant assurer la mise au pas de l'appareil de l'État au service de la santé publique. Cette première constatation, qui demande à être vérifiée avec la place et le rôle des hygiénistes et de leur rapport avec l'État, viendrait semer le doute dans la thèse foucauldienne de la biopolitique et qui voudrait que l'État soit devenu, à partir de la fin du XIX^e siècle, omniprésent en matière de santé. D'autre part, le taux élevé des décès tout au long de cette période vient aussi montrer une résistance des individus à l'injonction médicale. Vu l'incertitude des connaissances, il était tout à fait normal qu'il se trouvât des personnes pour refuser la vaccination. Ce refus était-il dû uniquement à l'argument habituellement énoncé de l'ignorance et du fanatisme ? D'autres facteurs pourraient évoqués pour l'expliquer. En 1811, à l'hospice de Nantes après avoir inoculé la vaccine à 32 nourrissons, 22 succombent³⁹⁹. Comme le signale le médecin en charge de la vaccination, les personnes concernées étaient pour l'essentiel les plus pauvres. Par ailleurs, le mode de vaccination, de bras en bras qui a prédominé jusqu'en 1865, risquait en même temps que l'inoculation de la vaccine de transmettre d'autres maladies, dont la Syphilis. Quelques médecins avaient attiré l'attention sur ce danger qui pouvait conduire à la dégradation des forces vitales de la nation⁴⁰⁰. Mais tant que l'accroissement de la population⁴⁰¹ ne souffrait pas de ces « accidents » et continuait à offrir des bras pour nourrir la machine productive, il était peu probable qu'on s'en inquiétât outre mesure.

Mais est-ce que cette insuffisance en matière de vaccination est uniquement imputable uniquement à la résistance des individus ? Outre les inerties locales, les maires, les notables et les curés, Il semblerait que l'un des principaux responsables soit ni plus ni moins que la profession médicale elle-même. Comme l'explique Olivier Faure au XIX^e siècle où entre 2/3 et 3/4 de la population française est encore rurale, les médecins s'installaient de plus à plus en

³⁹⁷ Olivier, Faure, *Histoire sociale de la médecine (XVIII^e – XX^e siècles)*, *op.cit.*, p. 121.

³⁹⁸ *Ibid.*

³⁹⁹ Darmon, Pierre, « L'odyssée pionnière des premières vaccinations françaises au XIX^e siècle », in *Histoire, économie et société*. 1982, 1e année, n°1, p. 119.

⁴⁰⁰ Verdier, Jean et Vaume, Jean-Sébastien Voir Fressoz, Jean-Baptiste, « Le vaccin et ses simulacres : instaurer un être pour gérer une population, 1800 – 1865 », in *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 21 (2011), p. 80.

⁴⁰¹ Chevalier, Louis a montré comment par exemple de Paris a connu une explosion démographique entre 1801 et 1851 (près du double en 50 ans), voir Chevalier, Louis, *Classes et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Editions Perrin, 2007, p. 211.

milieu urbain⁴⁰². Les médecins ruraux devaient dès lors compter à la fois sur la clémence des éléments naturels, sur le soutien des autorités locales (maires, curés et notables) et enfin sur les parents qui devaient fournir parmi leurs enfants, dans un premier temps, un vaccinifère et ensuite amener leur progéniture la semaine d'après pour les vacciner à partir de la vaccine extraite du vaccinifère. S'ajoute à ces difficultés une raison plus prosaïque, celle de la rémunération du médecin vaccinateur. Bien que sur cette question de la vaccine ce soit plus la première moitié du siècle qui nous intéresse, il n'est pas inutile de signaler que durant les deux dernières décades du siècle sur le prix reçu par le vaccinateur, qui oscille entre 11 centimes et 6 francs, une part est consacrée à rémunérer les parents du vaccinifère qui rechignent à laisser prélever le fameux liquide sur leurs enfants et l'offrir gratuitement à ceux des d'autres⁴⁰³.

L'avènement de la vaccine, loin d'être un événement qui constituerait une référence d'adhésion des plus humbles et de l'élite (dont les médecins sont aux yeux des premiers le symbole) au progrès, révèle une faille profonde qui traverse la société française. En effet, les médecins, « comme toutes les élites de leur temps, (...) sont convaincus de détenir les lumières et la vérité et portent sur les paysans et le peuple un regard condescendant, plus inspiré par leurs propres préjugés que par une observation lucide »⁴⁰⁴. A bien des égards, la méfiance de ce peuple, considéré comme ignare et fataliste, s'est avérée bien avisée puisque on verra par la suite que la vaccination de bras en bras a permis la contamination de nombre d'enfants en voulant les préserver de la variole.

Justement on ne prête que peu d'attention à ces enfants, non pas les enfants vaccinés, mais à ceux-là qui ont servi de réservoir pour la récolte de vaccine. Comment peut-on qualifier le recours à ces enfants ? L'avènement du vaccinifère pose la question en même temps d'une nouvelle définition de l'expérimentation in vivo.

4.2.2 Vaccine et expérimentation

L'expérimentation avant le XIX^e siècle ne concernait que les condamnées à mort ou encore les médecins eux-mêmes. Les premiers étant pour ainsi dire morts socialement, l'appropriation de leur corps ne pouvait pas soulever d'objection sociale. Grégoire Chamayou a fait de l'expérimentation sur les corps le sujet de son ouvrage, *les corps vils*, et tente de montrer comment la connaissance médicale a pris le dessus sur la question de l'éthique. Son point de

⁴⁰² Faure, Olivier, *Histoire sociale de la médecine (XVIII^e – XIX^e)*, op.cit., p. 126.

⁴⁰³ Marengo, Claude, « "Majeur et vacciné" : idéologie et prévention », in *Sciences sociales et santé*. Vol 2, n°3-4, 1984, p. 130 et suite.

⁴⁰⁴ Faure, Oliver, *ibid.*, p. 134.

départ est le travail de Foucault et l’assertion de ce dernier selon laquelle « entre les pauvres et les riches, le système d’obligation et de compensation ne passait plus par la loi de l’État, mais par une sorte de *contrat variable dans l’espace, révocable dans le temps* qui, situé au niveau des municipalités, était plutôt de l’ordre du libre consentement (c’est moi qui signale) »⁴⁰⁵. Cette entrée médicale, si je la comprends bien, prend à revers et remet en cause la notion à proprement parler de contrat social. A quoi renvoie la note de variabilité qu’invoque Foucault si ce n’est à la substitution d’un nouveau contrat qui met face à face le riche et le pauvre. Avec l’abandon de l’État de sa souveraineté sur les hôpitaux aux collectivités locales, vers la fin du XVIII^e siècle, c’est le contrat qui liait le peuple à la collectivité virtuelle qui se trouve remis en question. Dès lors, cette communauté se retrouve parcellarisée en groupes d’intérêt et d’affinités sociales. Plus loin Foucault ajoute, « un contrat du même genre, plus caché et plus étrange, se noue silencieusement vers la même époque entre l’hôpital où on soigne les pauvres et la clinique où se forment les médecins. (...) Le problème moral le plus important que l’idée clinique avait suscité était celui-ci : de quel droit pouvait-on transformer en objet d’observation clinique un malade que la pauvreté avait contraint de venir demander assistance à l’hôpital ? Il avait requis une aide dont il était le sujet absolu dans la mesure où elle avait été conçue pour lui ; et on le requiert maintenant pour un regard, dont il est l’objet et l’objet relatif puisque ce qu’on déchiffre en lui est destiné à connaître mieux les autres »⁴⁰⁶. Première remarque, en quoi cette relation d’objectivisation est-elle spécifique à la relation hôpital-patient ? Cette objectivation concerne l’ensemble des sciences humaines et sociales qui procède de la même manière, en suivant le même schéma, pour opérer un déchiffrement qui, in fine, servira à une meilleure connaissance du fonctionnement du social. Il me semble que le fait de mettre au centre des sciences humaines et sociales le regard médical, comme le fait Foucault, a pour finalité de faire du savoir clinique un opérateur normatif ou, en d’autres termes, qu’il contribue à produire et à structurer le social. Deuxième remarque, alors que dans le contrat social, tel que l’a imaginé Rousseau, la relation qui se noue entre l’individu isolé et la communauté ne peut-être que virtuelle et désincarnée, le lien qui lie l’individu à l’hôpital est lui bien réel. Contrairement au contrat d’inspiration rousseauiste qui intègre l’individu dans la communauté virtuelle⁴⁰⁷, le

⁴⁰⁵ Foucault, Michel, *Naissance de la clinique*, Puf, Paris, 1963 (2009), p. 83.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, pp.83-84

⁴⁰⁷ « Comme le peuple en corps n’existe pas au moment même du contrat, chacun des particuliers peut bien s’engager par contrat avec la collectivité virtuelle, dont il sera membre. Et cela d’autant plus qu’il y a entre la volonté particulière des individus et la volonté générale du corps social une essentielle différence de nature, puisque la première tend à la recherche de son avantage privé et à l’inégalité, tandis que la seconde tend par nature au bien commun, qui est son seul bien, et à l’égalité, qui en est la condition », in *Encyclopédie de la philosophie*, La pochothèque, 2002, p. 327.

contrat qui naît avec la naissance de la clinique accentuée (pour ne pas dire produite) l'exclusion de certaines catégories, en l'occurrence les pauvres. Foucault exacerbe, sans le dire, la critique des naturalistes de la fin du XVIII^e siècle, parmi lesquels on trouve Buffon et Virey. Si pour Rousseau les faits devaient être écartés, pour les naturalistes il n'y a que les faits qui doivent rentrer en ligne de compte⁴⁰⁸.

Cette substitution de contrat que relève Foucault réintroduit le social et a le mérite de localiser les relations de pouvoir. En procédant de la sorte il devient dès lors possible de repérer une microphysique du pouvoir. Deux questions s'imposent ici : la première concerne le caractère « caché » du contrat dont parle Foucault. En effet, la médecine, en tant que pratique, restera dans le giron de la souveraineté régaliennne – même si Foucault a raison sur le fait que pendant un laps de temps les hôpitaux et leur gestion étaient du ressort de ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui les collectivités locales –. Il n'est qu'à voir l'obsession des discours officiels sur la question de la santé publique, que les hygiénistes vont relayer, pour se rendre compte que la délocalisation est tout aussi relative que l'est l'objectivation du patient pauvre. Comment dès lors, en dépit de son caractère caché Foucault parvient-il à la mettre en lumière. La deuxième question provisoire s'inscrit dans la précédente et concerne le désengagement de l'État. Comment Foucault va-t-il concilier ses travaux ultérieurs sur l'omnipotence de l'État à la même époque, notamment sur la question médicale – là encore par l'entremise des hygiénistes-, et l'affirmation de ce désengagement ?

Mais pour le résumer et le dire de façon plus succincte, le contrat dont il est question est un contrat d'assistance, c'est-à-dire, selon toujours Foucault et à sa suite Chamayou, les classes les plus démunies de la société concluent un contrat tacite avec, non plus l'État, mais avec le clinicien et le médecin hospitalier pour qu'il lui soit prodigué les soins nécessaires en contrepartie de la disponibilité du corps de ce dernier à l'observation médicale. Partant de cette analyse, Grégoire Chamayou affirme « que l'une des formes dominantes de technologie d'acquisition dans l'histoire de l'expérimentation humaine a été l'avalissement des sujets de l'expérience, que cet avalissement ait été directement initié par l'expérimentation ou qu'il ait préexisté à la démarche expérimentale comme une externalité disponible dont il pouvait tirer

⁴⁰⁸ Adam, Ferguson répond à Rousseau et c'est la conception que les naturalistes adopteront désormais : « Si donc on nous demande où se trouve l'état de nature, nous répondons : il est ici ; soit que nous soyons en France, au cap de Bonne espérance, ou au Détroit de Magellan. Partout où cet être actif est en train d'exercer ses talents, et d'opérer sur les objets qui l'environnent, toutes les situations sont également naturelles », cité par Blanckaert, Claude, « 1800, le moment "naturaliste" des sciences de l'Homme », in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2000/2, n°3, p. 147.

parti »⁴⁰⁹. On reconnaît ici la thèse classique de Foucault selon laquelle la médecine a contribué grandement à produire les normes dominantes. Mais l'intérêt majeur du travail de Grégoire Chamayou est sa tentative de montrer que la dette sociale, que les pauvres ont à payer en échange des soins qui leurs sont procurés, est honorée en faisant du corps des pauvres et des classes dominées (les pauvres et par la suite les colonisés) le vivier des expérimentations de la fin du XVIII^e et du XIX^e siècle. En effet, comme on l'a vu plus haut la vaccine n'a pu se développer qu'en ayant recours aux enfants comme vaccinifères. L'analyse est tentante puisque la recherche tend à démontrer comment les *vils* ont participé à partir d'une marginalité putride, corvéable à merci, au bien-être des classes aisées en servant de cobayes aux différentes expérimentations, dont la vaccine.

Devons-nous pour passer sous silence le fait que la technique de la vaccination ne s'est développée que « grâce » aux sacrifices consentis par les plus démunis qui ont dû subir quelque 60 ans d'approximations médicales, en attendant le passage du vaccinifère humain au vaccinifère animal (la génisse) ? Je ne le crois pas. Il nous faut sans cesse excaver ces faits et montrer les mécanismes et les couacs par lesquels une science se constitue.

Dès lors il n'est pas inutile de rappeler que les vaccinifères dont il a été question jusqu'ici sont pour l'essentiel des enfants trouvés et placés dans les hospices. C'est sur ces enfants que les vaccinateurs se sont « faits la main » et appris ainsi sur le « tas ». Et si par malheurs il y avait des décès, aucune crainte pour les vaccinateurs puisque les enfants en question étaient essentiellement orphelins. De fait, dans les hospices, « les enfants trouvés servent ainsi de corps-tests (...). Les vaccinateurs essaient de reproduire des accidents : ils déposent du pus dans la gorge ou sur les muqueuses nasales afin d'étudier les complications respiratoires liées à la vaccine. De même, pour comprendre les éruptions vaccinales, ils mettent la peau à vif et déposent quelques gouttes de vaccin. Le sujet écope d'une plaie gangréneuse »⁴¹⁰. Ces expériences servaient deux objectifs. Le premier, comme je l'ai dit, concernait l'apprentissage in situ et la construction d'un savoir qui sera l'apanage du laboratoire. En deuxième lieu, ces expériences tendaient à montrer à la fois le pouvoir de la maladie mais aussi celui du médecin, seul capable de le combattre avec les outils et les armes adéquats.

Mais il ne suffit pas de se savoir capable de ce combat, il fallait le faire savoir. Cette publicisation se fera par le biais des manuels. Manuels encore plus efficaces quand ils sont

⁴⁰⁹ Chamayou, Grégoire, *Les corps vils. Expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Les Empêcheurs de penser en rond, La Découverte, Paris, 2008, p. 17.

⁴¹⁰ Fressoz, Jean-Baptiste, « Le vaccin et ses simulacres : instaurer un être pour gérer une population, 1800 – 1865 », *op.cit.*, p. 84.

illustrés. Comme le montre Fressoz en analysant les planches reproduites par les médecins dans leurs manuels, on assiste avec l'image médicale non pas « à une copie de la nature, mais (à) une interprétation d'après nature ; elle(s) (...) (ne sont) pas une nature morte rendant l'apparence particulière d'une pustule, mais une image typique accentuant les caractères qui définissent la vaccine »⁴¹¹.

Avec la vaccine c'est aussi un combat pour la définition du pouvoir du médecin sur la sphère qui est la sienne. Le recours aux planches participait de cette définition et rendait ainsi visible le pathologique en partageant avec le plus grand nombre non pas les coulisses de l'expérience, mais le rendu final qui montrait la maladie et son évolution. A bien des égards le procédé sera repris par Pasteur, mais cette fois en procédant à des expériences grandeur nature pour amener le spectateur à adopter le point de vue du médecin.

Avec la vaccine, avec tous ses aléas, la médecine va commencer à prétendre au façonnage d'un corps sain. Tous ces ratages connus tout au long du XIX^e vont affiner les connaissances des médecins et contribueront à une meilleure spécialisation qui produira des savoirs spécifiques. On pourrait penser ici au projet panoptique de Bentham⁴¹² où la comptabilité et la tenue de registres et l'architecture jouerait un rôle déterminant dans le contrôle et la surveillance des individus. L'efficacité utilitariste qui a pour finalité le contrôle passe par une meilleure connaissance des individus concernés. On retrouvera cette démarche reprises progressivement dans l'hygiène publique et dans la production « sociologique » des hygiénistes sur les questions de société⁴¹³. Pour que le contrôle puisse être effectif il faut que les sujets obéissent et cette question de l'obéissance n'est pas si évidente.

Ce à quoi aboutit le raisonnement foucauldien de G. Chamayou, en s'appuyant sur Bentham, c'est l'idée que l'expérimentation avait pour finalité de contrôler les indigents et les classes les plus démunies en métropole ainsi que les colonisés.e.s. Or, là rien ne nous explique les raisons qui font que les sujets obéissent. Dans le panoptique de Bentham la question du choix ne se pose pas puisque les sujets ne l'ont pas. Pour ce qui est de la biopolitique foucauldienne on verra par ailleurs que le contrôle, dont la médecine et l'hygiénisme sont censés être les relais et les fondements, ne se vérifie pas dans les faits⁴¹⁴. Plutôt que de chercher des coupables

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 92.

⁴¹² Brunon-Ernst, Anne, *Le panoptique des pauvres : Jeremy Bentham et la réforme de l'assistance en Angleterre, 1795-1798*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, 2007.

⁴¹³ Je pense ici aux travaux de Villermé, Louis René, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, J. Renouard et cie, Paris, 1840, et Alexandre Parent-Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris : sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Baillièrè, Paris, 1837.

⁴¹⁴ Cf. Murard, Lion et Zylberman, Patrick, *L'Hygiène dans la République*, Paris, Fayard, 1996.

individuellement ou même d'une certaine manière de construire à posteriori la culpabilité de l'État, choses assez aisées à relever au demeurant, ne faut-il pas analyser cette histoire et celles des couacs scientifiques sous un autre angle ? Par exemple pour essayer de voir comment a été acquise et construite cette capacité de manipuler et d'imposer « des perceptions, cherchant à capter, mobiliser et aligner les comportements dans le sens de la technique ». En d'autres termes, de quelle manière la médecine s'est forgée un pouvoir, qui ne fera que se consolider jusqu'à nos jours, « d'asservissement des consciences »⁴¹⁵ ?

Comment considérer dès lors, comme c'est le cas pour le chemin bourbeux de la vaccine, de tels événements qui se sont prolongés pendant un laps de temps considérable en ayant à l'esprit tous les ratés qui sont autant de souffrances et de mise à l'épreuve de la distanciation de l'autre ? Magendie dans son *Précis élémentaire* affirmait : « nous faisons de la science »⁴¹⁶. C'est cette prétention à la scientificité qui m'intéresse. En montrant la réalité de son évolution, en interrogeant en même temps l'écart entre les discours sur les Autres et ce que fut réellement l'état de la science. C'est ce progrès médical qui, comme on l'a vu, était soit incapable de répondre réellement aux défis épidémiologiques de l'époque, soit ne rechignait pas à considérer les plus pauvres comme des moyens servant une fin glorieuse, qui sera jeté à la figure d'autres rebuts afin de leur signifier leur funeste destin.

4.2.3 De la médecine clinique à la médecine des bas-fonds

L'effervescence scientifique amorcée dès la fin du XVIIIe siècle se prolongera tout au long du XIXe siècle et les bouleversements qui en résulteront n'épargneront aucun secteur. L'économie sera une des manifestations emblématiques des changements que les nouveaux savoirs vont opérer au sein de la société. Une des promesses majeures de cette (r)évolution technique fut l'engagement des médecins pour étendre au plus grand nombre les bienfaits de ce progrès. Cette implication reflétera à sa manière les différents débats intellectuels et les mutations tant économiques que politiques qui traversaient la société française. Il nous faut d'emblée comprendre que la médecine n'a jamais été « une spéculation isolable, (...) mais la médecine d'un contexte culturel »⁴¹⁷ social et politique. Dès lors, les discours des médecins nous paraissent une mine d'informations sur les transformations de la société française. Ces discours ne furent pas uniquement une topographie de l'état des savoirs mais au-delà une

⁴¹⁵ Fressoz, Jean-Baptiste, *L'Apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Ed Deuil, Paris, 2012, p. 21.

⁴¹⁶ Magendie, François, *Précis élémentaire de physiologie*, H. Dumont, Bruxelles, Bruxelles, 1834, p. 79.

⁴¹⁷ Léonard, Jacques, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIXe siècle*, Éditions Aubier Montaigne, Paris, 1981, p. 08.

certaine vision doublement et informée⁴¹⁸, du fait de la spécialisation de plus en plus accrue de la profession médicale mais aussi de la volonté de cette nouvelle médecine d'être au chevet du malade (pour ne pas dire de la société).

Mais les médecins ne vont pas se contenter d'accompagner les changements en cours et d'en être les simples témoins ; un certain nombre d'entre eux vont aller au contact et au plus profond de la réalité sociale et, là encore, ils allaient faire preuve d'innovations majeures dans la manière d'observer les mutations en cours et d'essayer ainsi d'apporter des recommandations aux législateurs. Un de ces médecins, le Docteur Alexandre Parent-Duchâtelet, allait particulièrement se distinguer en allant au-delà de la simple pratique médicale. Ses travaux et enquêtes hygiénistes allaient faire appel à nombre de savoirs et d'outils transdisciplinaire dont la statistique. Corbin a vu dans le travail précurseur de Parent-Duchâtelet sur la prostitution à Paris « une sociologie semi-expérimentale »⁴¹⁹ en ce qu'il transformait les lieux destinés au confinement des prostituées où il effectuait ses observations en véritables laboratoires sociaux. On peut considérer ces recherches et expertises comme les actes fondateurs de l'hygiène publique⁴²⁰. À partir des années 1830, ses études et enquêtes vont aussi s'étendre et s'intéresser aux colonies et plus particulièrement à l'Algérie qui deviendra à partir de 1848 une partie inaliénable de la France. Je reviendrai dans un chapitre ultérieur sur l'impact de ces hygiénistes métropolitains sur la médecine et l'hygiène coloniale.

Parent-Duchâtelet était réputé pour ses travaux portant sur l'hygiène publique, notamment sur les cloaques et les égouts parisiens. Ses enquêtes n'étaient pas uniquement le résultat d'une lecture d'ouvrages et de rapports, il n'hésitait pas à aller dans les bas-fonds pour mener son enquête au contact de la puanteur et des égoutiers. Par cette immersion totale Parent-Duchâtelet avait en grande partie contribué à montrer la voie aux hygiénistes sur l'obligation de « vaincre, au nom du savoir, le dégoût qu'inspirent le peuple et la pestilence afin de mieux maîtriser la boue, la vermine, l'ordure du corps social (...) (et la nécessité pour) l'homme (...) de dominer la bête et l'ordure qui séjournent en son âme (...) »⁴²¹. Son essai sur la prostitution⁴²² s'inscrit en droite ligne, et ne se différencie guère, de ses travaux sur la malpropreté. Mais sachant que

⁴¹⁸ Rappelons qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle la médecine va aussi connaître un changement radical avec la naissance de la clinique.

⁴¹⁹ Corbin, Alain, présentation des textes choisis de Parent-Duchâtelet, in *Alexandre Parent-Duchâtelet, La prostitution à Paris au XIX^e siècle*, Editions du Seuil, Paris, 1981, p. 35.

⁴²⁰ Aux côtés notamment des travaux Villermet, Louis René, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, tomes 1 & 2, Jules Renouard et Cie, Paris, 1840.

⁴²¹ Alain Corbin, *ibid.*, p. 26

⁴²² Dont l'enquête, selon les dires de Parent-Duchâtelet, aurait duré près de huit années. Cf. Parent-Duchâtelet, Alexandre, *De la prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, tome 1 (2^e édition), J.-B. Baillière, Paris, 1837, p. 6.

le sujet auquel il se livrait était jugé moralement répréhensible, Parent- Duchâtelet devait justifier sa démarche et son objet. Souvenons-nous qu'à l'époque où Parent- Duchâtelet mène son enquête, période de la Restauration, les débats sur l'outrage et la morale publique sont encore très véhéments. Il devait ainsi prouver que la finalité de son travail avait pour but final le bien-être de la communauté et qu'il ne se livrait là aucunement à une forme de voyeurisme. Il affirmait ainsi qu'en « Homme libre et sans place, je distribuerai avec impartialité la louange et le blâme ; homme religieux, je n'aurai pas à rougir de ce que ma plume aura tracé ; homme exempt de préjugés je saurai dire tout ce que peuvent réclamer de moi la science, le bien de la société et celui de la classe infortunée qui m'a fourni tant de sujets d'études et de médiations »⁴²³. C'est dire en fait que le sujet auquel il s'est attelé était hautement problématique et qu'il lui fallait redoubler de précautions pour ne pas choquer les bonnes âmes et l'opinion publique. C'est dire aussi que durant toute cette période et durant tout le XIXe siècle *les écrits scientifiques pouvaient être perçus comme des documents pouvant relever d'une certaine pornographie*. Le dire explicite, tout comme le non-dit et les silences, de ces discours avaient pour objectif « de conjurer les pouvoirs et les dangers »⁴²⁴. Et Parent- Duchâtelet se plaignait de ces obstacles qui faisaient taire la science par pudeur : « Je m'en remets au jugement des hommes sensés qui voient et apprécient les intentions ; et tout en respectant les préjugés des autres, je déplore leur aveuglement »⁴²⁵. Et même s'il juge qu'en la matière il fallait de l'audace, il n'en demeure pas moins qu'il gardait une distance et une certaine forme de retenue dans son discours et, comme le souligne M. Corbin, en dépit de cette tentative de transgresser la bien-pensance, son « souci d'observation disparaît quand intervient le sexe ; (...) (il) réussit à rédiger 1200 pages sur la femme publique sans décrire son activité fonctionnelle. Seul affleure le tribadisme car celui-ci s'épanouit à l'intérieur de la prison et de l'hôpital, c'est-à-dire dans les laboratoires au sein desquels l'observateur ne risque pas d'être compromis »⁴²⁶.

Il n'empêche que les conclusions auxquelles il parvient eurent une résonance certaine dans la communauté scientifique et auprès du législateur. Il conclut par le fait que la prostitution constitue, comme toutes les maladies endémiques et permanentes, un mal que ne peut aucunement contenir les lois et les codes prohibitifs. Il en déduit que les « les prostituées sont aussi inévitables, dans une agglomération d'hommes, que les égouts, les voiries et les dépôts

⁴²³ Alexandre Parent- Duchâtelet, *ibid.*, p. 9.

⁴²⁴ Foucault, Michel, *L'ordre du discours*, Gallimard, Paris, 1970, pp. 10-11

⁴²⁵ Alexandre Parent- Duchâtelet, *ibid.*

⁴²⁶ Corbin, Alain, présentation des textes choisis de Parent-Duchâtelet, *op.cit.*

d'immondices ; la conduite de l'autorité doit être la même à l'égard des uns qu'à l'égard des autres, son devoir est de les surveiller, d'atténuer par tous les moyens possibles les inconvénients qui leur sont inhérents, et pour cela de les cacher, de les reléguer dans les coins les plus obscurs, en un mot, de rendre leur présence aussi inaperçue que possible »⁴²⁷. Un mal donc nécessaire.

L'extension et l'importance que va prendre l'hygiène dans le savoir médicale tend me semble-t-il à imposer ce genre d'assertions sur les marginaux de la société dont il faut prendre soin par défaut. En d'autres termes si l'hygiène comme médecine sociale s'intéresse aux plus démunis ce n'est que pour mieux s'en prémunir. Nul besoin de s'attarder encore une fois sur telle ou telle maladie pour saisir que la sonnette d'alarme tirée par les médecins quant à l'urgence, tout au long du XIX^e siècle, de prendre en charge les malades (syphilitiques et autres) relève d'une angoisse de dégénérescence. Mais ce qui retient ici mon attention c'est le fait que la médecine (et les médecins) en tant que pratique et discours se montraient dès cette période comme les remparts contre toutes les menaces (biologiques et sociales) dont la société doit se soucier.

Le regard des hygiénistes est d'autant plus précieux qu'il nous permet de dresser un tableau en arrière-fond de cette modernité promue et présentée comme celle qui va éclairer les peuples « inférieurs ». Au moment où on parlait de pacification en Algérie, laquelle est présentée dans une perspective de complet dénuement, un médecin hygiéniste nous décrit ainsi une partie de la population française en 1840 : « Quel que soit l'état de santé du pauvre, tout de suite vous le reconnaissez, à part ses vêtements déguenillés, à ses yeux ternes et sans expression, à sa figure maigre, terreuse, blafarde et bouffie ; à son corps voûté, à ses genoux semi-fléchis, à son air gauche, timide, triste ou envieux. Les vices qui infestent son moral sont encore la conséquence de sa misère ; c'est le mensonge, qui va souvent jusqu'à l'hypocrisie ; c'est la gourmandise, qui est d'abord ou une suite d'un jeûne prolongé (...) ; c'est l'ivrognerie (...) »⁴²⁸. Quant à son intellect, il n'est guère reluisant et est « encore plus dégradé qu'au physique ; il est plein de préjugé ; il croit aux sorciers, aux revenants ; il est entêté, routinier ; il repousse les lumières ; il ne se souvient pas du passé ; il est insouciant de l'avenir ; il est ignorant ; c'est tout dire »⁴²⁹. Voici donc les termes qui présentent une grande partie de la population française. Cette représentation est connue, mais il est utile à mon sens de la rappeler pour montrer combien le discours émancipateur en direction des colonies était fallacieux. À peu de choses près, le

⁴²⁷ Alexandre Parent- Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, tome 2, J.-B. Baillière, Paris, 1857, p. 339.

⁴²⁸ Léonard, Jacques, *La France médicale au XIX^e*, Éditions Gallimard/Julliard, Paris, 1978, p.199-200.

⁴²⁹ *Ibid.*

descriptif des Indigènes et des pauvres, en termes dépréciatif, est le même. À ceci près que, dans le cas des pauvres français, le curseur est la classe quand, dans le cas des Indigènes, c'est la race qui sert d'étalon de mesure.

5 Le pouls des colonies

Dès 1830, date du débarquement des armées françaises en Algérie, la médecine s'est trouvée mobilisée par les autorités politiques sur plusieurs « fronts ». En première ligne, les médecins devaient assurer la bonne santé des troupes et veiller à ce que la conquête se fasse envers et contre toutes les épidémies et les foyers infectieux. Concomitamment à ce rôle initial, ils devaient aussi soigner les populations indigènes et leur apporter les « bienfaits » de la civilisation et les inciter ainsi à accepter la nouvelle tutelle. Les médecins devinrent des acteurs indispensables pour construire une politique coloniale viable. Dès lors, « les médecins coloniaux, des praticiens passés au rôle de pacificateurs, puis de protecteurs du développement des races indigènes [...] [étaient appelés à devenir] de plus en plus des techniciens d'hygiène sociale et d'hygiène urbaine »⁴³⁰. Ce contact privilégié érigea le médecin au rang d'interlocuteur informé par le regard duquel ce n'était plus seulement le corps du patient qui était décrit mais toute la société « indigène » qui était auscultée.

Nul conteste que les médecins firent œuvre de médecine, mais leur rôle et leurs écrits allèrent au-delà de l'aspect sanitaire et ce en se targuant de servir le savoir médical. Peut-on dès lors se contenter de lire ces textes uniquement sous l'angle purement scientifique ? En d'autres termes devons-nous considérer la seule finalité assignée au savoir médical à savoir la production des corps sains ? Force est de constater que les médecins, comme l'a montré Foucault, allaient dès la fin du 18^{ème} siècle jouer un rôle majeur dans les sciences humaines. Le développement du positivisme médical n'enrayera aucunement la prégnance du langage « qui se déploie indéfiniment dans le vide laissé par l'absence des dieux »⁴³¹. L'espace colonisé, perçu comme encore enchaîné au carcan du sacré, était une terre où la médecine pouvait intervenir pour façonner une nouvelle aire inspirée du seul dogme scientifique.

L'espace médical dans lequel évolue le médecin colonial, inaugurée par la médecine anatomo-clinique qui préconise d'aller au-delà de l'immédiatement visible, « prend une posture normative, (...) qui la fonde à régenter les rapports physiques et moraux de l'individu et de la société où il vit »⁴³². Une telle dimension ne se limite plus à la technique purement médicale mais appelle un discours où le rationnel côtoie la narration. Quelle valeur doit-on accorder à tous ces *à-côtés* de la science ? Je souhaite dans ce chapitre montrer le recours de la médecine à toute une part d'imaginaire qui donne au discours médical, sans se départir de l'objectivité scientifique, une portée plus ludique, qui rend l'objet étudié ou observé, en l'occurrence

⁴³⁰ André Thiroux, médecin colonial cité par Bado, Jean-Paul, « Santé et sociétés coloniales : la santé dans l'empire coloniale », in Barjot, Dominique et Frémeaux, Jacques, *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires : des années 1850 aux années 1950*, Paris, Sedes, 2012, p. 245.

⁴³¹ Foucault, Michel, *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, 1963, p. 202.

⁴³² *Ibid.*, p. 35.

l' « indigène », plus accessible au plus grand nombre mais surtout objet de divertissement et de fantasme. C'est là une forme de technicité rhétorique, qui n'est rien d'autre qu'un des nombreux visages de la raison instrumentale, qui a donné à la race une dimension in-esthétique – tantôt décrite sous des traits excitants, mettant en valeur tel ou tel aspect attrayant, tantôt sous des traits répulsifs, décrivant une monstruosité qui se déploie dans les mœurs indigènes. C'est là la raison du plus fort qui ne se soucie guère de la logique de l'argumentation qui s'embarrasserait de relever les antinomies dans le même discours. Seule demeure dès lors la mission civilisatrice qui plane comme une aura qui absout et qui autorise les paradoxes, pourvu qu'ils se tiennent à bonne distance spatiale, donc raciale.

Dans ce qui va suivre, en analysant les monographies médicales – qui faisaient une grande place à l'étude des us et coutumes – il ne s'agira nullement de procéder à une critique de la science et à l'historicisation du concept de vérité, mais d'inviter à prendre au sérieux l'ensemble des facettes du discours médical. Ce dernier, s'il prétend(ait) lire le vivant et lui apporter en cas d'altération l'assistance adéquate, entend(ait) aussi apporter sa part de vérité. Le discours médical participait à la construction et la consolidation du régime de vérité, dans un XIX^e siècle où la médecine entendait aussi jouer un rôle social et moral. Par régime de vérité j'entends, en m'inscrivant dans le sillage de Michel Foucault, les discours que la société « accueille et fait fonctionner comme vrais ; les mécanismes et les instances qui permettent de distinguer les énoncés vrais ou faux, la manière dont on sanctionne les uns et les autres ; les techniques et les procédures qui sont valorisés pour l'obtention de la vérité ; le statut de ceux qui ont la charge de dire ce qui fonctionne comme vrai »⁴³³. Et dans le contexte colonial les médecins avaient, de par leur statut et en prolongement du cadre métropolitain, la légitimité pour décrypter le social et prescrire le recours adéquat. De cette légitimité dépend dès lors la crédibilité d'un tel discours qui n'était plus cantonné dans une description purement nosologique et s'arrogeait une vision plus globale de la société.

Je montrerai en interrogeant les dispositifs dont le savoir produit par les médecins a créé les conditions de constitution d'un « Nous » et d'un « Eux » et contribué à donner une assise scientifique à une idéologie coloniale s'appuyant sur la hiérarchie raciale et l'exclusion des « races inférieures ». L'hypothèse de départ est que le genre a constitué un socle important de ce processus. Comme l'a montré Anne McClintock « l'idée de 'pureté' raciale [...] présuppose

⁴³³ Foucault, Michel, « Entretien avec M. Foucault », in *Dits et écrits, Tome II : op.cit.*, p. 158.

une police rigoureuse de la sexualité inextricablement mêlée aux dynamiques du genre »⁴³⁴. Partant de ces travaux, j'essaierai de montrer que la racialisation des colonisé.e.s, portée par le discours médical, érige un mur infranchissable entre Européens et indigènes. Ce processus est étroitement lié à la construction d'une hiérarchie des rôles sexués et des normes de genre qui passe notamment par la réduction des colonisé.e.s à une sexualité déviante et déshumanisante. J'étudierai le discours des médecins coloniaux, militaires ou civils, de 1830 à la fin de la première guerre mondiale. Ces médecins étaient, pour la plupart, issus de l'École de médecine de Paris, qui fut le foyer du rayonnement des idées 'progressistes' par l'entremise notamment de la médecine hygiéniste. Elle fut à l'origine de l'introduction et de l'essor de l'analyse numérique et statistique dans le domaine médical comme grille de lecture et d'appréciation des inégalités sociales en métropole et dans les colonies⁴³⁵.

Dans un premier temps, je montrerai que le discours médical offre au regard colonial, à la manière des cartes postales coloniales, l'occasion de se laisser happer par le 'naturel' fantasque et sensuel des Indigènes. Dans un second temps, je mettrai en évidence la façon dont cette érotisation, à la fois attrayante et monstrueuse, va être mobilisée pour donner un fondement scientifique au dogme de la différence raciale entre les Européens et les Indigènes algériens.

⁴³⁴ McClintock, Anne, « Race, classe, genre et sexualité : entre puissance d'agir et ambivalence coloniale ». *Multitudes*, n° 26-3, 2006, p.110.

⁴³⁵ Lorcin, Patricia M. E., *Kabyles, arabes, français : identités coloniales*, Limoges, PULIM, 2005, p.155.

5.1 Fantasmagories coloniales

5.1.1 Du discours médical à l'esthétique savante

L'Algérie conquise en 1830 posait un problème majeur en termes d'acclimations et le paludisme y était endémique causant ainsi des ravages tant parmi les populations autochtones que parmi les nouveaux venus. Les parasites et les agents pathogènes rendaient les canons impuissants à soumettre le pays et à y implanter à eux seuls une population européenne. Il fallait des Maillot ou encore des Laveran⁴³⁶ pour vaincre ces ennemis invisibles et espérer s'y installer durablement. Nul besoin de passer en revue les nombreuses recherches, travaux et découvertes pour se persuader de l'implication des médecins dans la lutte contre les différentes maladies qui empêchaient une réelle « pacification » de l'Algérie. Nul besoin encore de dire que cette implication, dès les premières heures de la colonisation, ne le fut pas dans l'intérêt des autochtones.

Pour autant ces médecins qualifiés de coloniaux avaient des prérogatives assez étendues et, outre leurs missions habituelles, ils étaient tenus par exemple de contribuer à la propagation de la vaccine mais aussi de fournir aux autorités compétentes les renseignements et autres statistiques sur les « indigènes »⁴³⁷. Les praticiens ne se contentaient donc pas juste des soins apportés, ou encore de la mission plus large de la prophylaxie des diverses maladies, mais produisaient des récits de leurs expériences et de ce qu'ils observaient. On trouve certes des recueils spécifiquement médicaux qui ne traitent que d'un aspect particulier de la médecine mais on trouve le plus souvent amalgamés descriptions nosographiques et récits du milieu. Bien qu'excentrés ces médecins se faisaient peu ou prou les échos de l'évolution de la médecine métropolitaine, étant eux-mêmes tous issus de ces universités où les travaux d'un Claude Bernard étaient en plein débat⁴³⁸. Lesquels débats et controverses avaient tous pour objectifs de découvrir la *vérité*. Reste que l'observation et le contact étaient devenus les maîtres-mots de la nouvelle pratique médicale et c'est sur la base de la proximité avec la réalité du terrain que les médecins coloniaux se prévalaient de raconter ces objets concrets auxquels ils étaient confrontés durant leurs séjours algériens.

⁴³⁶ François Maillot (1804 – 1894) : médecin militaire qui travailla sur les fièvres intermittentes qui causaient des ravages dans les rangs de l'armée de colonisation. Il doit sa postérité à la prescription du sulfate de quinine pour vaincre le paludisme. Alphonse Laveran (1845 – 1922) : Médecin militaire qui découvrit le parasite protozoaire à l'origine du paludisme et contribua largement à développer la médecine tropicale. Cf. Direction de service de santé, *L'œuvre de santé militaire en Algérie. 1830 -1930*, Paris, Charles-Lavauzelle & C^{ie}, 1931.

⁴³⁷ Peut, Hippolyte, *Annales de la colonisation algérienne*, Paris, Bureaux des Annales de la colonisation algérienne, 1854, p. 48.

⁴³⁸ Rappelons que *Principes de médecine expérimentale* date de 1858.

La constellation de médecins coloniaux, et je parle bien de constellation eu égard à la diversité des références théoriques en vogue tout au long du XIX^{ème} siècle, « n'échappent pas au conditionnement intellectuel qui provient de leurs études, marquées d'interminables descriptions et énumérations »⁴³⁹. Ce sont justement ces tableaux et représentations qui peuvent nous renseigner sur la manière dont la « science » de cette période férue d'objectivité scientifique transformait des données factuelles et des analyses propres à alimenter des discussions disciplinaires en des portraits et des figures donnant accès à l'altérité coloniale. En portant notre attention sur la question de l'hygiène, dont les médecins étaient le fer-de-lance, on constate la résurgence de la doctrine hippocratique qui préconisait d'établir des cartographies méticuleuses des endroits contaminés qu'il fallait éviter sans pour autant apporter de solutions de guérison. L'obsession des médecins était dès lors de décrire tant le climat que les races qui y habitaient afin de circonscrire les zones que les militaires et les colons devaient contourner et fuir⁴⁴⁰. Jusqu'à ce que les découvertes de Pasteur, à partir des années 1880, imposent le rôle des microbes, la vision néo-hippocratique était perçue comme encore valide. En dépit du fait que ses postulats et théories étaient erronés ses résultats n'en demeuraient pas moins efficaces⁴⁴¹.

C'est cette filiation assumée, et dont Cabanis fut un des doctrinaires les plus célèbres, qui range la médecine⁴⁴² dans le domaine de la *technè* ou en d'autres termes fait du médecin un technicien qui n'est pas, dans la tradition hippocratique, ce savant qui cherche dans les sciences exactes le modèle indépassable. En revanche, « il sait utiliser les observations pour dégager les règles générales, et il possède aussi une *aisthèsis*, un "sens clinique", un diagnostic adapté à chaque cas »⁴⁴³. Mais cette *aisthèsis* renvoie aussi à la question de l'esthétique, en ce que la médecine fut considérée comme un art, qui a pour vocation « de dominer "le prix du monde" et la finitude de l'existence, d'atteindre symboliquement, à travers un "savoir" direct et sensible, une vérité supérieure où les contradictions du monde fini trouvent leur solution, où la liberté humaine et la nécessité extérieure se réconcilient »⁴⁴⁴. La médecine hygiéniste s'appliquait dès lors à proposer tout un arsenal de mesures qui visent à assurer l'harmonie entre les contraintes

⁴³⁹ Léonard, Jacques, « Médecine et colonisation en Algérie au XIXe siècle », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 2, 1977, p. 485.

⁴⁴⁰ Cf. Osborne, M. A., « La renaissance d'Hippocrate. L'hygiène et les expéditions scientifiques en Egypte, en Morée et en Algérie », in M.-N. Bourguet, B. Lepetit, D. Nordman et al (dir), *L'invention scientifique de la méditerranée. Egypte, Morée, Algérie, op.cit.*

⁴⁴¹ Lecuyer, Bernard-Pierre, « Médecins et observateurs sociaux : les annales d'hygiène publique et de médecine légale (1820-1850) », *Pour une histoire de la statistique*, T.1, Paris, INSEE, 1977.

⁴⁴² Je fais ici référence plus spécifiquement à l'hygiène publique qui a le plus confondu les questions à proprement médicales et tout ce qui touche aux thématiques de la géographie médicale.

⁴⁴³ Dixsaut, Monique, *Le naturel philosophe : essai sur les Dialogues de Platon*, Paris, Vrin, 2001, p. 59.

⁴⁴⁴ Foucart, Jean, « Formes symboliques, aisthesis et lien social », *Pensée plurielle*, vol. 1, n°4, 2002, p. 122.

environnementales et l'humaine condition. Cette manière de procéder, tout en ayant recours à des outils d'ajustement tels que les statistiques, laissait aussi une grande part à la subjectivité et au sens dans l'appréciation de la chose vue et dont le médecin a été témoin.

En analysant les textes des médecins hygiénistes, y compris les plus notoirement connus tels que ceux de Villermé ou encore de Parent-Duchâtelet, on peut y distinguer cette part de non-dit qui donne lieu à une forme de voyeurisme qui invite le lecteur à descendre dans les bas-fonds de la société. Les chiffres sont là convoqués pour démontrer le poids de tel ou tel fléau (prostitution, diverses maladies, etc.), mais les médecins ne s'en contentaient pas et usaient d'images et de métaphores dignes des figures qui hant(ai)ent la littérature. En métropole l'hystérique par exemple était un sujet de prédilection à la fois de la médecine mais aussi de la littérature. Les deux s'autoalimentant et construisant des archétypes qui permettaient là de mobiliser la figure de l'hystérique pour nommer un certain nombre d'anormalités caractérisées notamment par les convulsions et la mobilité (ainsi toute manifestation de la classe ouvrière par exemple sera ainsi décrite comme convulsion malade preuve de l'hystérie du peuple⁴⁴⁵).

5.1.2 Narration médicale et inesthétisme racial

Qu'en est-il de l'Algérie ? De quoi étaient-ils témoins tous ces médecins qui partaient dans les colonies en portant le flambeau de la civilisation ? Les données recueillies, décrites et interprétées donnaient lieu à des conclusions qui renforçaient les distinctions raciales en pensant le terrain colonial « comme des sites extériorisés où [...] [les] frontières internes seraient menacées et clarifiées »⁴⁴⁶. Dès lors, face à la menace réelle de rébellion des indigènes, mais aussi de toutes les « contagions » pouvant provenir de ces derniers, l'Algérie allait devenir progressivement le lieu idéal où l'Européen se re-construit en gommant les différences internes, notamment de classe, qui rendaient illusoire toute idée d'unité nationale. Mais revenons à cet aspect narratif de la médecine hygiéniste et coloniale et la manière dont elle façonnait l'Indigène. Outre le fait que ces travaux étaient lus comme source donnant assise à l'argumentation sur la différenciation raciale⁴⁴⁷, ils contenaient pour la plupart une partie ou plusieurs traitant à la fois de l'histoire et des mœurs passées et présentes des différents peuples

⁴⁴⁵ Beizer, Janet, *Ventriloquized bodies. Narratives of hysteria in Nineteenth-Century France*, New York, Cornell University Press, 1994, p. 8.

⁴⁴⁶ Stoler, Ann Laura, « Éduquer le désir : Foucault, Freud et les sexualités impériales », *Genre, sexualité & société*, n°3, 2010. URL : <http://gss.revues.org/1479>

⁴⁴⁷ Les données fournies par le terrain algérien sont ainsi vues par Broca comme des « [...] des faits précieux pour l'anthropologie ». Paul Broca cité par Lorcin, Patricia M. E., *Kabyles, arabes, français : identités coloniales*, op.cit., p.173-174.

qui y ont habité. Si la problématique des différents travaux était assez explicite, à savoir l'acclimatation, très vite ils se sont attachés à donner un aperçu assez détaillé de la vie de l'être indigène. Deux aspects ressortent des descriptions de l'Indigène. D'un côté, les récits abordent les coutumes de ces derniers en prenant soin de montrer des femmes indigènes immergées dans une quotidienneté éthérée où le charnel est omniprésent. Ainsi de la « femme arabe » du Docteur Bonnafont, qui s'est illustré par de nombreux ouvrages savants mais aussi par des travaux spécifiques sur ses « mémoires » de terrain durant l'exercice de ses fonctions. Certes, ces récits pouvaient être toujours inscrits dans une logique propre à la question hygiénique mais on en oublie vite la finalité pour ne retenir que les efforts déployés pour faire voir les ornements que recelaient les maisons et les bains algériens. Ces médecins mettaient en avant leur qualité de médecin pour montrer le privilège de leur fonction qui leur permettait de pénétrer dans les foyers musulmans et de pouvoir rester parmi les femmes. Bonnafont, comme tous les autres médecins hygiénistes qui consacraient une large partie de leurs récits aux traditions locales, nous conte les ruses des femmes arabes qui multipliaient les stratagèmes pour rejoindre leurs amants – moyennant rétributions bien entendu. La scène coloniale est orgiaque et pleine d'intrigues savoureuses. Si l'on en croit Bonnafont, « les intrigues sont plus fréquentes que ne le ferait supposer la surveillance incessante des hommes. Mais, ici, plus que partout peut-être, les femmes, persuadées qu'elles ne sont au monde que pour satisfaire des désirs matériels, se coalisent pour tromper toute vigilance, et pour mieux profiter de leur jeune âge »⁴⁴⁸. La tournure démystifie un des verrous essentiels de la société indigène basée sur la maîtrise des femmes. Or, dans le long processus du démantèlement de la résistance réelle ou symbolique des Indigènes, les femmes étaient vues comme le dernier rempart de la fierté des colonisé.e.s. D'un trait, l'érotisme devient concupiscence mais au-delà révèle une société dégénérée. Bien que « la femme » se distingue de « l'homme » elle n'en reste pas moins excentrique. Nul besoin d'opérer des comparaisons futiles, toutes les femmes indigènes sous la plume du médecin-conteur ressemblent aux prostituées européennes. La frontière s'impose d'elle-même et aucune générosité ne saurait les changer, prisonnière qu'elles sont de leur/la nature et de la servilité dans laquelle les enferme leurs hommes. Globalement toutefois, lorsqu'il est question des femmes, le récit se fait esthétique et dévoile des trésors de beauté et de douceur que la bizarrerie ici et là décrite n'arrive pas à altérer.

Dès qu'il s'agit de donner un tableau de l'homme indigène le récit se fait sombre et dépeint ce dernier comme un sauvage n'ayant aucune des délicatesses qu'on connaissait aux

⁴⁴⁸ Bonnafont, Jean-Pierre, *Pérégrinations en Algérie, 1830 à 1842 : histoire, éthographie, anecdotes*, Paris, Challamel aîné, Paris, 1884, p.170-171.

sociétés musulmanes d'antan. Toutes les activités auxquelles il s'adonne deviennent dès lors l'occasion d'une distanciation raciale avec le colonisateur. Qu'ils aient quelque événement à fêter et c'est là une telle démonstration d'amoralité. Bonnafont rapporte encore cette scène à laquelle il aurait assisté (bien entendu du début à la fin) : « J'ai vu célébrer dans l'une des tribus [...] : quatre filles de débauche, qu'on avait fait venir d'Alger, étaient les héroïnes de la fête, et elles étaient chargées, avec leurs danses obscènes, de recréer un enfant de sept ou huit ans. Est-ce là de la moralité ? »⁴⁴⁹.

De l'autre côté, sans qu'elle soit en contradiction avec cette vision qui vient d'être décrite, la médecine se fait l'écho de l'amoralité de la société indigène et du simple fait que « comme tous les peuples de l'Orient, l'Arabe est sodomite ». Ce constat est formulé par l'un des disciples de Lacassagne qui, en se proposant d'appliquer les enseignements de la médecine légale pour épauler la justice, ne peut s'empêcher pour autant de faire remarquer « que ce vice s'observe où la polygamie est permise : dans certains cas, l'homme blasé, énervé par l'abus des plaisirs, cherche par la sodomie à réveiller ses désirs, dans d'autres ce sont des hermaphrodites moraux »⁴⁵⁰. S'ensuit dès lors des études de cas qui abondent d'exemples et qui alternent le fait scientifique et la description voluptueuse. Ces portraits sont assimilables à des photographies pornographiques qui, sous couvert d'objectivité scientifique et en produisant ainsi de « nouveaux sites et de nouvelles stratégies de contrôle colonial engendrés par le discours sur la sexualité [sont] plus facile à identifier que la production des “spirales perpétuelles” de plaisir et de pouvoir que suggère Michel Foucault. En effet, dans les colonies, “la thérapie conversationnelle” sur le sexe était aussi voyeuriste et visuelle que discursive, et ne s'inscrivait pas exclusivement dans le registre confessionnel. Elle concernait moins directement la “vérité” des désirs de chacun que la litanie fantasmée des spécifications sexuelles et des excès qui distinguaient les Autres des bourgeois européens »⁴⁵¹.

Cette vision de l'Indigène, chargé de toutes les tares imaginables, s'accompagne d'une description de « la femme » offerte et s'offrant au tout venant qui fait d'elle la source du mal absolu pour cette époque, à savoir la syphilis. Inévitablement « la femme indigène » toute attrayante qu'elle est, serait à l'origine de la perte des siens en leur inoculant progressivement mais sûrement l'élément qui causera inévitablement leur extinction⁴⁵². Cette seconde vision que

⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 220. Voir *infra*

⁴⁵⁰ Kocher, Adolf, *De la criminalité chez les Arabes au point de vue de la pratique médico-judiciaire en Algérie*, Paris, J.-B. Baillière & fils, 1884, p. 169.

⁴⁵¹ A. Stoler, *op cit.* « Éduquer le désir : Foucault, Freud et les sexualités impériales », *op. cit.*

⁴⁵² Cf. Le Cour Grandmaison, Olivier, *Coloniser. Exterminer : Sur la guerre et l'État colonial*, note de bas de page 96.

l'on peut qualifier d'inesthétique, qui est convoquée souvent dans les mêmes récits, opère en miroir de la première intention qui, elle, ouvre sur un imaginaire opposé et tout aussi alléchant. Le caractère corrompu du peuple indigène sert ici d'effet rhétorique repoussoir qui, tandis que les descriptions érotiques permettaient de laisser libre court à un désir européen bridé, tend à contenir cette tentation.

On peut ainsi relever une contradiction quant à la perception de l'Indigène. C'est là que la fonction de ceux qui tenaient ces discours joue un rôle primordial. En effet, ils auraient été tenus uniquement par des romanciers, l'incidence aurait été minime, mais ils sont l'œuvre de professionnels de la santé et qui les tiennent en tant que tel. Il faut ici relever à nouveau la technicité auquel le discours colonial a recours sans que cela pose de problème d'ordre logique et sans qu'ils soient tenus à une quelconque justification. Ce sont des discours qui se suffisent à eux-mêmes et qui, en dépit de leur invraisemblance, ont ancré dans l'imaginaire un fond de « vérité ». Ce fond aurait pu rester là, relégué dans le fait colonial sans importance ou du moins sans conséquence, mais la force des idées est qu'elles échappent le plus souvent à leurs contextes. Ces portraits de l'indigène avec les tares qui lui sont associées, que la science a produit et a cautionné pendant un laps de temps qui a suffi à les rendre crédibles, pour ne pas dire vrais, sont passés à la postérité. La loi positive seule ne suffit pas à briser la chaîne des idées. Il n'est qu'à voir la pérennité des clichés raciaux y compris dans la recherche médicale qui connaît une « biologisation accentuée des différences au niveau des discours et des pratiques cliniques »⁴⁵³.

5.2 Altérité coloniale genrée

5.2.1 Discours médical et sexualisation des Indigènes

Quand je parle de médecine coloniale, j'entends le discours et les savoirs produits par l'ensemble de médecins praticiens, pharmaciens, chercheurs - militaires ou civils - que la colonisation a amenés dans son sillage⁴⁵⁴. Ceux-ci ont joué un rôle majeur dans l'entreprise coloniale. Les médecins ont accompagné, comme dit plus haut, la progression de la colonisation dès les premières années de la colonisation (1830). Ils furent pour la plupart des médecins militaires même si, comme le montre le travail précieux d'Yvonne Turin, l'apport de la médecine civile n'était pas moindre dans cette progression⁴⁵⁵. Tout au long de la colonisation,

⁴⁵³ De Plaen, Sylvaine, « Racisme et science aujourd'hui : vers une nouvelle biologisation de la différence ? », *L'Autre*, vol. 9, n°3, 2008, p. 377.

⁴⁵⁴ Je suis ici Eric Deroo qui élargit cette acception à tous ceux qui secondait l'Armée dans le domaine médical.

⁴⁵⁵ Cf. Turin, Yvonne, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale : écoles, médecines, religion, 1830-1880*, F. Maspero, Paris, 1971.

les médecins, ne se sont pas contentés d'intervenir dans le domaine⁴⁵⁶, fut-il élargi, qui était le leur. Dans leurs rapports médicaux, leurs essais sur la situation de la santé en Algérie ou encore dans leurs mémoires, ils dépassaient largement le cadre de la pratique médicale pour se situer sur le terrain de la politique. Cette évolution du rôle du médecin n'avait rien de spécifique à l'Algérie. Dès la naissance de la Troisième République, les médecins vont jouer un rôle prépondérant dans la vie politique métropolitaine, en tant que députés, maires et responsables politiques⁴⁵⁷ et dans les colonies, en tant que missionnaires, porteurs du flambeau de la « civilisation ». Dans l'Algérie coloniale, comme dans toutes les autres colonies européennes, les médecins ont produit un corpus de savoirs précieux (géographiques, météorologique, anthropologiques) sur les colonisés et leurs mœurs. De même que pour les populations minorisées en métropole, les savoirs coloniaux à vocation scientifique vont largement contribuer à naturaliser les inégalités. Cette naturalisation qui institue une dualité interne/externe au sein même de la nation sera également à l'œuvre dans « l'intégration » des colonisés avec un statut de paria dont la différence infériorisée fournira tout au long de la colonisation, et au-delà, une « clef universelle de l'histoire et de la société » perpétuant les inégalités et les hiérarchies « en les rattachant à une logique qui permet d'évaluer certains groupes sociaux sur la base de leur naissance, pour les construire en catégories homogènes à part »⁴⁵⁸. Par leur position, aux avant-postes de « la civilisation l'universelle », les médecins étaient des acteurs privilégiés de la construction homogène des Indigènes et de leur évaluation sur l'échelle du progrès à partir des catégories de race et de genre.

La situation dans la nouvelle colonie, à partir de la naissance de la III^e République, était assimilable pour ainsi dire à un système d'apartheid de fait qui deviendra légal avec la promulgation par décret en 1875 du Code de l'indigénat. Ce dernier entérinera juridiquement la séparation entre Européens et Indigènes ; il finit par enlever toute illusion quant à une éventuelle acquisition pleine et entière des droits par les Indigènes. Le code renforce l'hermétisme des communautés indigènes et européennes : la connaissance de l'autre ne pouvait se faire, dès lors, que sur la base des préjugés largement diffusés et des représentations durablement confortés par les différents discours scientifiques et artistiques qui ont trouvé dans

⁴⁵⁶ Il me semble important de le répéter tant leur apport fut immense mais en même temps minimisé à la fois par la corporation et les historiens, Deroo, Éric, « Représentations des médecins coloniaux dans l'imagerie populaire française, 1860 – 1960 », *Médecine Tropicale*, 65/ 3, 2005.

⁴⁵⁷ Ellis, Jack D, *The Physician Legislators of France. Medicine and Politics in the Early Third Republic, 1870 - 1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

⁴⁵⁸ Varikas, Eleni, *Les rebuts du monde. Figures du paria*, Ed Stock, 2007, p.131.

les colonies un formidable terrain d'investigation et de déploiement des fantasmes métropolitains.

Si le déploiement de tels fantasmes ne relève pas spécifiquement de la médecine, mais plutôt du romanesque et de la fiction, une étude de la médecine coloniale ne saurait les écarter. Qu'il s'agisse de médecins militaires en activité ou à la retraite qui racontent ou se souviennent de leurs campagnes et expéditions militaires, ou de médecins civils qui relatent leur quotidien de médecins banals, ils offrent à leur lectorat européen des descriptions croustillantes, voire « pornographiques » déguisées en discours savant. On y retrouve le souci des détails suggestifs de la vie et des mœurs, sexuels de préférence, des hommes et des femmes colonisés.e.s. Plutôt que d'écarter comme « hors sujet » ou comme préjugés individuels ces éléments non « scientifiques », je me propose au contraire de les prendre au sérieux, comme dimensions constitutives d'un discours producteur de savoir sur les peuples conquis qui traduit, en même temps qu'il les rend possible, un regard « altérisant », une grille de lecture durable de la réalité des pays colonisés et de leurs habitants.

Voici, en guise d'exemple, en quels termes un médecin militaire présente, dans ses mémoires, les mœurs des femmes de Constantine : « Le bey Achmet, que nous avons dépossédé en 1837, menait la conduite d'un Sardanapale au petit pied ; ses désirs, pour les femmes et pour les chevaux, étaient si ardents et si illimités, qu'il n'y a pas de crimes qu'il n'ait fait commettre pour les satisfaire »⁴⁵⁹. Ainsi, apprend-t-on qu'afin de « faire disparaître l'obstacle qui se dressait entre lui et l'objet convoité » et « rendre plus facile la satisfaction de ses nombreux caprices », ce Sardanapale avait défendu à tous les habitants de la ville, sous peine d'une punition sévère, d'arrêter dans les rues toute femme, quelle qu'elle fût, « même la leur. Il avait pour but de faciliter ainsi les allées et les venues des femmes, et de leur permettre de faire des visites quelquefois peu orthodoxes. (...) Chaque femme laisse au bain ses habits, ses bijoux, etc., s'affuble du costume dont je viens de parler et se rend à l'endroit convenu. Une fois la visite faite, elle retourne au bain, y reste quelques instants pour refaire sa toilette, et reprend ensuite la direction de son domicile »⁴⁶⁰.

Les descriptions « renseignées » et « scientifiques » de ce médecin, qui sont aussi des discours d'une guerre de conquête en train de se faire, présentent une image moralement et politiquement disloquée de la société indigène en montrant l'impuissance des hommes à maîtriser leurs femmes. En effet, si comme le montre McClintock, la différence de genre sert à établir à la fois les limites de la différence nationale et le pouvoir entre hommes, si les femmes reproduisent les

⁴⁵⁹ Bonnafont, Jean-Pierre, *Pérégrinations en Algérie, 1830 à 1842*, Challamel Ainé Editeur, Paris, 1884, p.164.

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p. 165.

frontières entre groupes nationaux par la restriction de la sexualité et du mariage⁴⁶¹ la pérennité de la communauté nationale n'est envisageable que si le corps des femmes est préservé. Le corps des femmes est la nation⁴⁶². La permissivité de ces mœurs viendrait montrer non seulement l'impossibilité d'une véritable nation indigène, mais aussi le caractère problématique de leur intégration dans la nation française.

Comme bon nombre de ses collègues, le Dr Bonnafont, médecin ordinaire, tient un discours, qui pose une question éminemment politique : « les Arabes doivent-ils et peuvent-ils être assimilés ? »⁴⁶³. En plus de justifier « la dépossession » de ce Sardanapale despotique qui traite les femmes comme des chevaux, les arrache à leurs maris pour les corrompre et les pousser à la débauche, cette théâtralisation érotique de la société « indigène », se rapproche de la littérature dont elle s'inspire sans doute⁴⁶⁴. L'érotisation des ennemis, et plus particulièrement, de « leurs » femmes apporte une réponse à la question de l'assimilation. Elle a, d'une part, pour effet de constituer la société indigène comme radicalement autre de la société française, ne pouvant pas de ce fait prétendre aux mêmes droits que les Européens. D'autre part, elle apporte une légitimation genrée à la colonisation dont la mission civilisatrice consiste à remédier à la déchéance et la corruption morale des femmes victimes du despotisme masculin.

La description des mœurs indigènes et du caractère prétendument anormal n'était pas restreinte et circonscrite à une catégorie particulière de la population colonisée. Toutes et tous étaient décadents. A partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, sous l'impulsion notamment du Dr Alexandre Lacassagne, fondateur de l'anthropologie criminelle, les questions liées aux « déviances » allaient devenir une préoccupation majeure de la médecine hygiéniste et légale en métropole et dans les colonies. Lacassagne contribuera largement au développement et à l'étude de tout ce qui relève des attentats aux mœurs (pédérastie, sodomie, bestialité, etc.)⁴⁶⁵. Mais contrairement à la société européenne (métropolitaine et coloniale) qui recèle des déviants, la dégénérescence de la société indigène est décrite et présentée comme générale. La frontière entre ceux qui sont passés à l'acte et les autres est mince. C'est le thème de la bestialité et de la sodomie, qui va servir à caractériser cette anormalité et qui sera présenté par les médecins coloniaux comme une des caractéristiques de la race arabe. Comme l'affirme Patricia

⁴⁶¹ McClintock, Anne, « family feuds: Gender, Nationalism and the Family », in *Feminist Review*, N° 44, 1993.

⁴⁶² Ivekovic, Rada, *Dame nation. Nation et différences des sexes*, Ravenne, 2003.

⁴⁶³ Bonnafont, Jean-Pierre, *Pérégrinations en Algérie op.cit.*, p. II.

⁴⁶⁴ Cf. par exemple les descriptions suggestives qu'on retrouve dans les récits d'un Gérard de Nerval qui laissent l'imagination se sustenter par la croustillance des détails. Ces détails suggestifs nous les retrouvons par exemple chez Théophile Gautier (Gautier, 1973) qui représente des êtres racialement lointains mais qui exhibent, en même temps, des corps semblables et conformes aux canons de la beauté admis dans la bonne société métropolitaine. Cette beauté était contrebalancée, et pour ainsi dire annulée, par des comportements et des mœurs anormales.

⁴⁶⁵ Lacassagne, Alexandre, *Précis de médecine légale*, Paris, Masson & cie, 1906.

Lorcin, la question morale, en prenant appui sur des considérations hygiénistes, va servir à construire des catégories raciales⁴⁶⁶. Cette hiérarchisation raciale va s'appuyer sur la catégorie de genre qui reproduit, en les inversant, les dualismes métropolitains qui ont servi à l'exclusion des minorisé.e.s (ouvriers, femmes, juifs, anormaux, etc.). Ainsi, la famille indigène sera présentée comme déstructuré.e.s et comme incapable de fournir une base solide à l'édification d'une conscience nationale.

Les femmes indigènes sont présentées par les médecins coloniaux comme sujettes à toutes les formes de perversion. Selon le Dr Lasnavères, chirurgien de la marine à la retraite, l'amoralité de ces femmes (tribadisme, prostitution) serait le résultat, de la polygamie. Les femmes se retrouvent au centre de la démonstration de l'incapacité des Indigènes de se conformer aux exigences de la civilisation. Les femmes, aussi bien indigènes qu'européennes, sont prisonnières « de leurs organes sexuels (qui) sont la racine et la base de la structure de la femme et le principe de sa vie » et qui détermine « et influe sur tout le reste de l'économie vivante »⁴⁶⁷. A cette différence près, que si les Européennes sont également susceptibles de dévier, contrairement aux femmes indigènes, leur déviance peut être contenue grâce au climat, et surtout à la vigilance des hommes.

Le discours colonial était à sens unique et épousait de ce fait l'évolution d'une oppression à la fois discursive (production d'une description coupée de la réalité, ou enjolivée) et matérielle (répression militaire et administrative). Les connaissances produites par ce discours médical enfermaient les Indigènes dans une naturalité à laquelle ils ne pouvaient échapper. Ce savoir « médical », à l'inverse des œuvres artistiques des orientalistes, pouvait temporairement se réclamer de la dignité scientifique de leur fonction de médecin pour alterner récits médicaux, propos politiques et fictions érotiques. Les descriptions des Orientalistes nous sont aujourd'hui plus familières que celles des médecins du fait de l'intemporalité de l'œuvre d'art et de la disqualification morale et scientifique du discours légitimant la colonisation, comme c'est le cas du discours médical⁴⁶⁸.

⁴⁶⁶ Lorcin, Patricia M.E, *op.cit*, p. 155.

⁴⁶⁷ Lasnavères, Jean-Joseph Maximilien (Dr), *De l'Impossibilité de fonder des colonies européennes en Algérie*, E. Thunot et Cie, Paris, 1866, p. 66.

⁴⁶⁸ Le rôle joué par les orientalistes est primordial pour la survie des catégories en les fixant dans l'imaginaire collectif par l'entremise de leurs productions artistiques. La profusion de ces œuvres va contribuer à systématiser l'opération mentale associant l'"indigène" aux caractéristiques censées le définir. Sous la plume du peintre l'"indigène" algérien devient l'Oriental et c'est en ce sens que l'on peut dire que les Orientalistes ont contribué à créer les catégories coloniales. Vu sous cet angle, les Orientalistes constituent un des piliers de cet édifice colonial (Astier, Loutfi, *Littérature et Colonialisme. L'expansion coloniale vue dans la littérature romanesque, 1871-1914*. Paris, Mouton, 1971, p. 51). Ces productions orientales vont durablement s'installer dans un imaginaire collectif et vont contribuer et être une source de compréhension des identités dites « occidentales » et « orientales ».

Face à ce discours, quelques Indigènes tenteront en vain de dire aussi leur vérité à eux/elles. Un des premiers médecins indigènes, le Dr Morsly, Taïeb Ould, adjoint à titre indigène au maire de Constantine, réclamait en 1894 un autre traitement et une autre attitude à l'égard des Indigènes. Sans remettre en cause la présence de la France en Algérie, il appelait à l'unité et au dépassement des différences : « c'est le moment où doivent s'unir deux peuples frères, dont les deux origines ne sont pas si éloignées l'une de l'autre, dont les veines portent un sang semblable, dont le cerveau peut concevoir les mêmes idées »⁴⁶⁹. Dans ce discours de la trop peu nombreuse élite algérienne, aucune réponse et aucune contre-affirmation des descriptions coloniales des mœurs indigènes. Les Avaient-ils intégrées comme ils avaient intégré, pour un certain nombre d'entre eux, le discours antisémite prévalant en Europe, comme ce fut le cas pour le Dr Morsly ? Ou s'agissait-il d'une forme de pudeur intellectuelle ? Une chose est sûre, les paroles de ces intellectuels se concentraient sur une réhabilitation uniquement sociale et politique, et la fin du Code de l'Indigénat.

La hiérarchie coloniale (ségrégation raciale et inégalité des droits) va se nourrir du discours savant afin de maintenir et proroger le Code de l'indigénat, qui devait être à l'origine temporaire et limitée à sept ans. Le discours colonial va considérer, et se servir de, « la condition de la femme (...) (comme un) des signes qui permettait de juger avec le plus de certitude l'état social d'un peuple, ses mœurs et son degré de civilisation »⁴⁷⁰. On retrouve ici cette idée du progrès social qui se mesure par le degré de liberté des femmes. Au début du XIX^e siècle, Charles Fourier avait proclamé que « les progrès sociaux s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté, et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes »⁴⁷¹. Dans le contexte colonial, cette formule qui critiquait à l'origine sa propre société, allait connaître un grand succès : le statut des femmes occupera une place prépondérante dans la démonstration de l'infériorité des Indigènes. Cette infériorité va s'appuyer sur le statut des femmes auxquelles la société indigène, du fait de ses fondements religieux, ne reconnaît qu'une position d'objet (utilitaire et sexuel). L'infériorisation des femmes indigènes va légitimer « l'autorité des colons européens, tout en déniait les droits politiques de l'Autre dont la culture était jugée inférieure »⁴⁷². L'oppression des femmes indigènes servaient dès lors d'alibi pour asseoir la domination coloniale et le général Daumas

⁴⁶⁹ Morsly, Taïeb Ould (Dr), *Contribution à la question indigène en Algérie*, Impr. de J. Marle et F. Biron, Constantine, 1894, p. 104.

⁴⁷⁰ Clancy-Smith, Julia, « Le regard colonial : Islam, genre et identités dans la fabrication de l'Algérie française, 1830-1962 », *Sexisme et racisme : le cas français, NQF*, vol 25, N°1, 2006, p. 31.

⁴⁷¹ Fourier, Charles, *Vers la liberté en amour*, Ed Gallimard, 1975, pp.132-133.

⁴⁷² Clancy-Smith, *op.cit*, 27.

le dit clairement quand il déclare dans *La femme arabe* : « je me suis mis à l'œuvre, mû, principalement, par cette pensée politique, que si je parvenais à déchirer le voile qui couvre encore les mœurs, les coutumes et les idées, justes ou fausses, d'un peuple qu'il nous importe si fort de connaître sous toutes ses faces, il deviendrait plus facile de lui choisir habilement les remèdes qui pourraient convenir, le mieux, aux maladies morales dont nous le croirions atteint »⁴⁷³. La connaissance et le savoir produits sur les colonisé.e.s avaient une visée pratique en ce sens justement que les descriptions des mœurs indigènes et plus particulièrement celles des femmes arabes, qui étaient décrites comme soumises au joug des hommes indigènes, prétendaient en même temps vouloir les affranchir de la servitude dans laquelle elles étaient plongées. Il appartenait, selon Daumas, à ceux qui étaient en charge des affaires des colonies et au contact des colonisé.e.s de se décider à « trouver, sous la tente, des victimes, prêtes à seconder nos efforts, ou bien des compagnes dévouées à leurs maris, à leurs familles, contentes du sort que Dieu et les hommes leur ont assigné sur terre »⁴⁷⁴.

L'intérêt du discours colonial à propos des femmes indigènes renforcera à leur égard la méfiance durable du nationalisme algérien qui fera du virilisme, de la famille et de la protection des femmes des symboles de la nation algérienne. Cette dernière, comme c'est le cas pour toutes les nations, dépend de la maîtrise du canal par lequel se perpétuent ses « normes » et sa « culture ». La « pureté » et la « corruption » de ce qui constitue « l'âme de la nation », qu'elle porte le nom de « culture », « race » ou « ethnie », résident dans le contrôle des femmes en tant que voies de transmission de cette « âme ». Découlant de cette logique mortifère, il n'est pas donc étonnant de voir en temps de guerres les belligérants se livrer à des viols systématiques, voulant ainsi souiller ce qui constitue l'essence de la communauté ennemie. Qu'il s'agisse de périodes de paix ou de guerre, les femmes deviennent des emblèmes, au même titre que les drapeaux et les hymnes nationaux, censés raffermir un lien imaginaire et fédérer autour d'une nation constituée d'un « nous » homogène⁴⁷⁵.

⁴⁷³ Le général Daumas cité par Titah, Rachida, *La galerie des absentes*, Éditions de l'Aube, 1996, p. 73.

⁴⁷⁴ *Ibid*, p. 74.

⁴⁷⁵ Cf. Thébaud, Françoise, « Penser la guerre à partir des femmes et du genre : l'exemple de la grande guerre », in *Astérion*, n° 2, juillet 2004.

5.2.2 Racialisation et construction du genre

Comme le souligne E. Varikas, le monde colonial selon le colonisateur est organisé selon un axe spatiotemporel qui va du noyau central vers l'extérieur ; « un 'Intérieur' en évolution culturelle et sociale perpétuelle, et un 'Extérieur' passif et homogène où le changement n'advient que par la *diffusion* des idées, des marchandises, des colons, des connaissances technologiques, de modes de production, d'institutions politiques qui arrivent du centre »⁴⁷⁶. Les médecins participaient à asseoir l'idée de passivité et d'amoralité du peuple indigène qui place le noyau (métropole et colons) du côté de l'action et de la (bonne) virilité et l'extérieur (les colonisés.e.s, mais aussi les marginaux et anormaux métropolitains) du côté de la dégénérescence et de la passivité. C'est la sexualité dépravée et contre-nature qui sera au cœur de cette amoralité et passivité. Cette construction active/passive de l'identité est coextensive à d'autres oppositions dichotomiques (dedans/dehors, femmes/hommes, normal/anormal, national/étranger, virils/efféminés, riches/pauvres) qui déterminent et définissent les rapports de la métropole à ses colonies. Ces oppositions sont au fondement de la construction binaire du centre et de sa périphérie qui elle est organisée sur ce même modèle.

Les médecins vont apporter une contribution importante dans le développement de cette idée de passivité des colonies. En témoigne le Dr Bodichon, envoyé du gouvernement provisoire en 1848. Fervent partisan de la manière forte qui était, cependant, pour l'affranchissement des esclaves de la colonie et sympathisant des idées féministes de son épouse anglaise, Barbara Smith, qui séjourna avec lui en Algérie et est considérée comme une protagoniste de l'orientalisme britannique⁴⁷⁷. Bodichon fut tout à fait sceptique quant à la capacité des Indigènes de recevoir la civilisation et d'en faire bon usage. Cette incapacité est due, selon lui, au manque « de persévérance et de suite dans les idées et les sentiments (des Indigènes). Ils seront ainsi jusqu'à ce qu'ils soient modifiés le croisement, par l'agriculture, l'habitation fixe, le contact des nations étrangères, et qu'ils aient subi un temps d'expiation. Pour qu'ils se civilisent, il faut, avant tout, qu'ils soient soumis : 1° A l'influence étrangère ; 2° A toute l'énergie du principe : compelle intrare⁴⁷⁸ ; 3° Au glaive de la correction »⁴⁷⁹. Les rapports entre Indigènes et autorités coloniales seront marqués du sceau de la suspicion et de leur ténacité à

⁴⁷⁶ Varikas, Eleni, « L'intérieur et l'extérieur de l'État-nation. Penser... outre », in *Raisons politiques*, 2006/1 (n° 21), p. 8.

⁴⁷⁷ Ackerman, Gerald M, *Les orientalistes de l'École britannique*, ACR, Paris, 1991.

⁴⁷⁸ L'expression *Compelle Intrare* est une expression liturgique qui signifie Contrains-les d'entrer. P. Bayle, au 17ème siècle, en fait un des fondements de la persécution des protestants. On la retrouve sous la plume de P. Enfantin qui voyait à terme nécessaire de forcer les indigènes à se civiliser (Enfantin, *Colonisation de l'Algérie*, *op.cit.*, p. 400)

⁴⁷⁹ Bodichon, Eugène (Dr), *Considérations sur l'Algérie*, Comptoir central de la librairie, Paris, 1845, pp. 96-97.

ne pas accepter les bienfaits de la civilisation et du progrès. C'est cette même ténacité qui sera soulignée et reprise par la psychiatrie coloniale sous l'égide du Pr Antoine Porot, fondateur de l'École d'Alger et qui influencera la psychiatrie française par l'entremise de ses disciples, notamment Jean Sutter. Pour Porot, cette ténacité est une des caractéristiques du « primitivisme »⁴⁸⁰ de l'Algérien qui va au-delà de celui des autres populations indigènes car il se trouve exacerbé par le fatalisme qui caractériserait les orientaux. Le « primitivisme » ne serait pas, selon Porot, « un manque de maturité, un arrêt marqué dans le développement du psychisme individuel ; il est une condition sociale parvenue au terme de son évolution et adaptée de façon logique à une vie différente de la nôtre »⁴⁸¹. Il ne s'agit pas seulement d'une « manière d'être résultant d'une éducation spéciale ; il a des assises beaucoup plus profondes et nous pensons même qu'il doit avoir son substratum dans une disposition particulière sinon de l'architectonie, du moins de la hiérarchisation 'dynamique' des centres nerveux »⁴⁸². Le Pr Porot défendra l'idée que les Indigènes se sont figés dans le temps (au moyen âge) et que leur évolution (sociale) est limitée, voire impossible⁴⁸³.

L'exemple type du médecin colonial qui ne se contentait pas d'être à l'arrière-garde nous est donné par le Dr Jules Harmand qui cumulait les expériences. Médecin de formation mais aussi homme politique acteur de la conquête coloniale. Dans son ouvrage, *Domination et colonisation* sous forme de recommandations de ce que doit être la conquête, il nous livre sa vision de la façon d'user avec les Indigènes :

« On doit les traiter avec bienveillance et charité, mais socialement ils ne comptent pas ; économiquement, ils sont une charge. La conduite la plus sage à leur égard consistera en général à les refouler dans les régions encore inutilisées par la colonisation (...) »⁴⁸⁴.

En ce début du XX^e siècle, il est évident qu'il n'est plus question ni d'association et encore moins d'assimilation. Désormais seule compte la rationalisation des nombreuses colonies et la préservation des intérêts de la France. Cet intérêt passe par une mise à distance des Indigènes dans les faits et dans le droit qui est, selon les dires d'Harmand qui fait appel à Gustave Le Bon,

⁴⁸⁰ Le Pr Porot avec le Dr J. Sutter définiront en 1939 le « primitivisme », qui n'est que le prolongement de la réflexion du Pr Porot sur la caractère criminel et inné des Algériens, comme désignant un « ensemble de dispositions d'esprit retrouvées constamment parmi les collectivités et les peuples les moins évolués » (Porot Antoine (Pr) et Sutter Jean (D), *Le « primitivisme » des indigènes nord-africains. Ses incidences en pathologie mentale*. Marseille, Imprimerie marseillaise, 1939, p. 1).

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 18.

⁴⁸² *Ibid.*

⁴⁸³ Porot, Antoine (Dr), « Notes de psychiatrie musulmane ». *Annales médico-psychologiques*, n° 74, 1918, p. 382.

⁴⁸⁴ Harmand, Jules (Dr), *Domination et colonisation*. Paris, E. Flammarion, 1910, p. 110.

« *la force qui dure* »⁴⁸⁵. Harmand juge que bien qu'il soit possible pour les « races inférieures » de fusionner, le résultat lui paraît irrévocablement néfaste pour les deux races. Il constate de ce fait que certaines races sont condamnées à rester séparées, mais en revanche il en appelle à adopter une vision pragmatique qui assouplit les assertions des scientifiques au profit de l'action politique. L'assouplissement ne se voulait aucunement une négation de l'existence des races, mais une *reconfiguration de la cartographie raciale*, en considérant que les races inférieures, en dépit de leurs différences et de leur hétérogénéité se recoupaient et se rejoignaient dans leur haine des races supérieures. Selon ce schéma, qu'importe les écarts entre les différents groupes assujettis, ce qui doit retenir l'attention du conquérant c'est le ressentiment commun qui anime ces races inférieures. Cette perspective rejoint d'une certaine manière celle développée par le romancier Louis Bertrand qui trouva en Algérie un terrain de prédilection pour développer ses thèses sur « le sens de l'ennemi » et surtout sur la « rebarbarisation »⁴⁸⁶. Il affirmait dans *Le sens de l'ennemi* : « Contre ces agités ou ces dégénérés, c'est le Barbare qui a raison ! Voilà pourquoi (...) il faut nous rebarbariser » afin de rendre la nation française « capables de lutter victorieusement contre le Barbare, c'est lui prendre toutes les qualités qui font sa force, si nous ne voulons pas être écrasés par lui »⁴⁸⁷. Pour Bertrand, les véritables barbares étaient les Indigènes, mais il considérait que le contact avec ces derniers pouvait être bénéfique pour réveiller la race et pouvoir faire face aux Indigènes avec les mêmes armes. Que ce soit Bertrand ou Harmand, l'ennemi est le Musulman et l'Islam. C'est donc face au fanatisme que la nouvelle race autochtone, prolongement de la race européenne, devra s'enraciner dans les nouveaux territoires. Cette « rebarbarisation » fait écho à l'instinct de conservation développé par le docteur Dupuy, médecin de colonisation à Relizane en Algérie, dans son *Essai de politique positive*. Lui aussi reconnaissait en cette fin du 19^{ème} siècle que l'ennemi était l'Islam.

L'Arabe sous la plume des médecins coloniaux, à partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, est décrit comme on le verra plus loin comme incapable de fonder une famille et qu'il est dépourvu de toute pudeur et disposé à tous les vices abjects. Le contact avec les arabes doit, selon le Dr Dupuy, impulser un élan viril du peuple français :

« (...) Vous voulez, dites-vous dans vos programmes, faire des hommes ; c'est là un noble but ; mais soyez au moins logiques ; faites la nation virile (...) »⁴⁸⁸.

⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 32.

⁴⁸⁶ Lorcin, Kabyles, Arabes, Français : identités coloniales. *op.cit.*, p.270.

⁴⁸⁷ Bertrand, Louis, *Le sens de l'ennemi*, Fayard, Paris, 1917, p. 22.

⁴⁸⁸ Dupuy, Victor (Dr), *Esquisse d'un programme algérien. Essai de politique positive*, Imprimerie P. Bienvenu, Paris, 1882, p. 11.

Dupuy écrit en 1882, le danger n'est donc plus interne. Ou si peu. Rappelons que la défaite des Indigènes en 1871 a conduit à l'adoption du Code de l'indigénat qui légitima la spoliation des biens des Indigènes et par conséquent contribua largement à leur appauvrissement. En cette fin de ce siècle l'ennemi demeure l'Allemagne, mais par un raccourci inattendu, Dupuy trouve que l'Islam, représenté par l'ottoman, est l'allié de l'Allemagne. La virilité apparaît comme la réponse à la perte de l'Alsace. Cette virilité va se déployer, comme le montre Annelise Mauge, à partir de 1871, dans un discours antiféministe exacerbé qui va s'appuyer sur la médecine pour les ramener à leurs « fonctions naturelles » : maternité et dévouement pour le mari⁴⁸⁹. Cette perte d'une partie de la France est compensée momentanément par les nouveaux territoires et l'Algérie n'est plus seulement une colonie mais des départements complètement et absolument français. Mais ce que l'on retient aussi du discours du Dr Dupuy, c'est son aveu que la virilité n'est pas en soi naturelle, puisqu'il appelle à la « faire » et donc à la construire. Cette construction se fera, en partie, dans les colonies au contact des Indigènes, non pas seulement en s'employant à le vaincre militairement, mais en les constituant comme contre-type à l'opposé duquel se construit un « Nous » français et des valeurs morales fondées sur la suprématie raciale des Français non plus seulement par rapport aux Indigènes mais aussi et surtout par rapport aux Allemands.

Durant la troisième République, la solution au « problème » indigène est la séparation instituée par le Code de l'indigénat. Avant 1871, même si dans l'ensemble des monographies, médicales ou ethnographiques, les Indigènes étaient décrits comme inférieurs, leur destin pouvait encore tendre vers une certaine évolution. Le docteur Dupuy décrivait l'homme arabe comme adepte uniquement de voluptés charnelles et incapables là encore de fonder une famille. La famille ici, on l'aura compris, représente métaphoriquement la nation et plus directement le fondement de l'édification de cette dernière. L'économie de cette métaphore dépend du contrôle du canal par lequel la nation se matérialise : l'utérus. Le contrôle et l'infériorisation des femmes permettent par la suite de construire, de naturaliser et de légitimer d'autres exclusions⁴⁹⁰.

La civilisation que l'on projetait pour les Indigènes était faite de résignation et de soumission à la tutelle coloniale. Cependant, la médecine gardait, d'une certaine manière, une faible illusion quant à sa capacité d'adoucir l'Indigène. En témoigne le travail du Dr Bertherand, fondateur et responsable de l'École de médecine d'Alger et responsable de la *Gazette médicale d'Alger*. Celui-ci appelait à une meilleure connaissance des Indigènes en leur montrant les bienfaits de la civilisation française qu'incarnerait la médecine ; il déclarait en 1855 que la France avait

⁴⁸⁹ Mauge, Annelise, *L'identité masculine en crise au tournant du siècle*, Petite bibliothèque Payot. Paris, 2001.

⁴⁹⁰ Ivekovic, Rada, *op.cit.*, p.153.

« également une conquête morale à entreprendre, des préjugés à modifier, des erreurs à redresser, l'ignorance à dissiper, la misère et l'apathie à détruire, des coutumes à métamorphoser, des conditions intellectuelles et morales à conserver ou à réprimer, des idées nouvelles à faire germer, des besoins nouveaux à créer, des bienfaits à répandre, des cœurs à gagner »⁴⁹¹ ; il n'en demeure pas moins que le projet médical s'inscrivait largement dans une optique coloniale. Quant à la connaissance à laquelle ces médecins voulaient avoir accès elle ne se limitait pas uniquement au recensement de leur besoin. L'objectif était de fournir aussi et surtout un savoir capable d'informer et de diriger l'action du gouvernement.

Les médecins coloniaux vont contribuer à renforcer les antagonismes (Européens vs Indigènes, Indigènes arabes vs Indigènes kabyles)⁴⁹². Ces oppositions vont largement se focaliser sur le statut des femmes dans la société indigène dont les médecins prétendent que les mœurs sexuelles démontreraient la distance morale et irréductible entre Européens et les Indigènes.

Ainsi, les Arabes sont décrits par le Dr Lasnarveres comme ayant des traditions et des comportements plus proches des animaux que des humains⁴⁹³. Il rapporte, d'après une dissection, que « les Arabes les plus mâles ont une exhalaison ammoniacale qui saisit surtout les femmes européennes dont le genre nerveux est très sensible, jusqu'à leur causer des affectations hystériques : cette odeur, vous le savez dépend surtout de la résorption de la liqueur séminale dans l'économie animale »⁴⁹⁴. La « bestialisation » sert ici à maintenir et à raffermir la distance raciale. Racialisation qui aboutit, comme on vient de le voir, à une comparaison entre les femmes européennes et les Arabes. D'un côté, ce parallèle opère une hiérarchisation de deux formes de virilités diamétralement opposées. La première, celle des Arabes, est enfermée dans l'affect de la réaction. Elle est donc improductive. La seconde, celle des Européens, sera « policé(e), civilisé(e) et courtois(e) qui assure l'accès aux privilèges de l'humanité (dont la condition est la maîtrise des codes sociaux et politiques dominants) »⁴⁹⁵. De l'autre côté, la description de Lasnaveres visait à un contrôle accru des femmes européennes afin de garantir l'imperméabilité des frontières raciales. On obtient ainsi, comme le montre Ann Stoler à ce propos comment « la défense de la communauté, de la moralité, et du pouvoir

⁴⁹¹ Bertherand, Émile-Louis (Dr), *Médecine et hygiène des Arabes*, Germer Baillière, 1855, Paris, p. 547.

⁴⁹² Cf. Lorcin, *Kabyles, Arabes, Français : identités coloniales, op.cit.* ; Boetsch, Gilles et Ferrie, Jean-Noël, « Le paradigme berbère : approche de la logique classificatoire des anthropologues français du XIX^e siècle ». *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, Nouvelle série, t. 1, n° 3-4, 1889.

⁴⁹³ Lasnavères Jean-Joseph Maximilien (Dr), *De l'impossibilité de fonder des colonies européennes en Algérie*, E. Thunot, 1866, Paris, p. 64.

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 65.

⁴⁹⁵ Dorlin, Elsa, Paris, Myriam. « Genre, esclavage et racisme : la fabrication de la virilité ». *Contretemps*, n° 16 « Postcolonialisme et immigration », 2006, p. 103.

masculin blanc par un contrôle augmenté et un consensus, parmi les Européens, réaffirmant la vulnérabilité des femmes blanches et la menace sexuelle que représentait les hommes indigènes, et en créant de nouvelles sanctions limitant leur liberté à tous deux »⁴⁹⁶.

De l'autre côté les femmes des colonies, elles aussi, sont décrites à la fois comme masculines et comme extrêmement lascives. On assiste alors à une double infériorisation : raciale et genrée. Cette représentation des femmes indigènes est faite en complète opposition aux « femmes blanches ». Ce double mouvement de « bestialisation » et « d'effemination » avait permis, comme l'a montré Elsa Dorlin, de naturaliser la condition servile des esclaves⁴⁹⁷. En quelques décennies, le discours colonial va produire toute une rhétorique qui dévirilisait les Indigènes hommes visant là, non pas à les exclure de l'humanité, mais à *consolider la hiérarchie et la différence raciale*. Ann Stoler montre justement que ces dernières étaient « interprétées en termes de différence sexuelle »⁴⁹⁸ et permettaient d'affirmer une homogénéité des colons, et par conséquent des colonisés.e.s, en instaurant une frontière des mœurs et des conduites sexuelles qui étaient loin d'être symétrique entre les hommes et les femmes⁴⁹⁹.

Un des exemples de cette « bestialisation » nous est donné par L'ouvrage du Dr E.-A. Duchesne, membre du Conseil d'Hygiène et de salubrité qui, à propos des mœurs qui prévalaient dans la ville d'Alger du temps des Turcs, affirme : « Ceux qui connaissent les mœurs arabes savent combien ils sont adonnés à la sodomie »⁵⁰⁰.

Le schéma de démonstration opéré par l'auteur est assez simple. En effet, pour lui tous les Arabes sont des sodomites et sont de ce fait plus proches des animaux que des humains. Mais l'auteur ne s'arrête pas là et il passe ensuite à la situation qui prévalait depuis l'arrivée de la France sur les terres africaines. Pour Duchesne, les penchants pervers des indigènes sont dus à la claustration des femmes. Enfermement qui se prolonge en dehors de chez elle, puisqu'elles ne sortent que voilées. Dès lors, les hommes indigènes, n'ayant pas d'objets pour fixer leurs désirs, les assouvissent de toutes les manières. Il conclut : « C'est la séquestration trop absolue des femmes qu'il faut en accuser. Plus les passions sont vives dans ces climats, et plus on a gêné les femmes ; c'est pour les garder qu'on a mutilé des hommes, qu'enfin on a inventé des

⁴⁹⁶ Stoler, Ann Laure, « Genre et moralité dans la construction impériale de la race ». *Actuel Marx*, n° 38-2, 2005, 2005, p. 85.

⁴⁹⁷ Dorlin, Elsa, « Les blanchisseuses : la société plantocratique antillaise, laboratoire de la féminité moderne ». In Rouch, Hélène, Dorlin, Elsa, Fougeyrollas-Schwebel, Dominique, *Le corps, entre sexe et genre*, L'Harmattan « Bibliothèque du féminisme », Paris, 2005.

⁴⁹⁸ Stoler, « Genre et moralité dans la construction impériale de la race », *op. cit.*, p. 94.

⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 94 et suite.

⁵⁰⁰ Duchesne Édouard-Adolphe (Dr), *De la prostitution dans la ville d'Alger depuis la conquête*, J.-B. Baillière, Paris, 1853, pp. 35-38.

eunuques »⁵⁰¹. Au détour d'une description pseudo scientifique, le Dr Duchesne laisse libre cours à sa plume, comme s'il voulait tenir en haleine son lectorat. Il cite ainsi longuement les carnets de voyages d'aventuriers où l'on voit des ruelles tortueuses et sombres qui donnent sur des espaces où des odalisques attendent pour s'offrir⁵⁰².

Les femmes sont ainsi tour à tour cause de la débauche homosexuelle des Arabes et en même temps source de volupté d'Européens qui peuvent « connaître » et voir les délices qu'emprisonnent les maisons mauresques. Elles sont potentiellement toutes des prostituées. Pour Duchesne, c'est la misère qui pousse les Européennes à se prostituer. En revanche chez les Indigènes : « La misère, l'influence du climat, un relâchement extrême dans les mœurs, une répugnance instinctive de la femme pour les travaux manuels assez commune aux peuples du midi, le manque absolu de principes religieux, et la grande facilité accordée aux Maures de répudier leurs femmes, sont » seraient avec l'abstinence des hommes à l'origine de la prostitution indigène⁵⁰³.

Les descriptions de Duchesne sont de nature à enflammer l'imaginaire européen. Ce qui aurait pu être considéré comme un récit « pornographique » en métropole devient dans les colonies *un discours de vérité*. Cette sexualité honnie et dont il ne faut surtout pas parler est déclamée à profusion et sans aucune restriction. Les colonies offrent l'opportunité de laisser divaguer son imagination en se donnant le bon rôle du moralisateur qui arrive sur des terres où le vice est de rigueur. L'interdit ici se dit et se conte produisant ainsi ce que Foucault a appelé un « régime de vérité »⁵⁰⁴. On voit très bien dans le discours de Duchesne comment s'opère le partage entre le « vrai » et le « faux » en mettant en avant un argumentaire médical sensé « prouver » les affirmations avancées qui permettent la construction d'une frontière raciale entre les Européens et les Indigènes.

Ce discours médical prétend à un savoir né de l'expérience sur le terrain. Il montre les perceptions et représentations que la société coloniale avait des Indigènes, produites et relayées par ceux-là même qui étaient censés symboliser l'avènement de la civilisation et de son expansion. Ce discours montre l'apport heuristique de la sexualité pour comprendre le processus de racialisation à la fois des Français et des Indigènes. En effet, c'est par le biais de la sexualité que les médecins coloniaux opèrent une hiérarchisation des rôles sexués au sein de

⁵⁰¹ *Ibid.*, p. 44.

⁵⁰² *Ibid.*

⁵⁰³ *Ibid.*, p. 70.

⁵⁰⁴ Cf. Foucault, Michel, *Naissance de la biopolitique*, Seuil/Gallimard, Paris, 2004, p. 37.

la communauté indigène qui va permettre de construire en même temps une normalité européenne et une frontière raciale entre Français et Indigènes.

Frantz Fanon, dans les *Damnés de la terre*, constatait que « le combat que mène un peuple pour sa libération le conduit selon les circonstances soit à rejeter, soit à faire exploser les prétendues vérités installées dans sa conscience par l'administration civile coloniale, l'occupation militaire, l'exploitation économique »⁵⁰⁵. C'est de ces mêmes vérités dont il a été question dans ce chapitre. Fanon entendait démonter les arguments et les vérités d'un Porot sur la criminalité innée des Algériens qui affirmait en 1932 que « la préoccupation de virilité est, pour cette race, une idée dominante et parfois obsédante »⁵⁰⁶. Un des corollaires de cette obsession est la propension des Algériens à la criminalité sous ses diverses formes. La lutte que préconisait Fanon contre ces vérités intériorisées est encore plus que jamais d'actualité d'un côté comme de l'autre rive de la méditerranée. Ainsi de cette question de la criminalité de l'Algérien qui n'est pas, dans le contexte colonial, considérée comme le résultat de rapports sociaux mais la conséquence d'un déterminisme naturel. Interroger ce déterminisme revient à pointer du doigt ce que nous avons hérité de cette histoire coloniale et ce que nous avons intériorisé comme legs « infâme » qui nous condamnent à ne pas aller à la rencontre des autres.

⁵⁰⁵ Fanon Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, Gallimard « Folio », 1991, p. 351.

⁵⁰⁶ Porot Antoine, Arrii Côme, « Impulsivité criminelle chez l'indigène algérien ». *Annales médico-psychologiques*, n° 90, 1932, p. 592.

6 Paladins de la modernité

La « scène » coloniale semble être à la fois le champ de tous les possibles (pour les Européen.ne.s) mais aussi le théâtre des restrictions les plus infâmes (pour les Indigènes) qui contredisent à tous les étages la marche forcée du progrès. Si le XIX^e siècle fut à coups sûr le siècle de toutes les innovations, à la fois politiques et techniques, qui annonce à bien des égards les avancées de l'ère qui va suivre, elle est aussi une des matrices du désastre. A la question de savoir comment le XX^e siècle a pu engendrer de telles monstruosité qui nient toute humanité, il nous suffira de tourner notre regard du côté des colonies et il nous sera aisé alors de comprendre là où la rupture a eu lieu. Bien entendu, en faisant référence à la période coloniale circonscrite au XIX^e siècle et au territoire algérien, je n'en fais pas là le paradigme absolu et indépassable. D'autres généalogies encore plus longues marquent d'autres jalons et d'autres origines qui se rejoignent et forment les conditions de possibilités des horreurs qui porteront le nom de Shoah et de génocide. Le paroxysme de l'ignominie que furent ces deux événements marquent aussi l'échec de la modernité. Mais contrairement à ce qu'avance Ulrich Beck, qui avance que le progrès a failli dans ses promesses ou encore qu'il a engendré des sociétés marquées du sceau du risque⁵⁰⁷, il me semble que l'échec est contenu dès les germes de la modernité. Ce ne sont pas seulement les promesses du progrès qui n'ont pas été tenues, j'avance pour ma part que la modernité dès sa naissance était un projet vicié qui entendait opérer une scission dans ce qui doit espérer bénéficier des bienfaits de la modernité et ceux qui devront en supporter la charge.

Or il me semble que les médecins, dont le rôle a été manifeste dans la catastrophe du XX^e siècle, portent une responsabilité flagrante qui s'étale tout au long des deux derniers siècles. Il ne s'agit pas encore une fois de remettre en cause les avancées scientifiques, mais de pointer du doigt l'impératif idéologique qui sous-tend la médecine et l'hygiénisme. Mon hypothèse ici peut ainsi se résumer par le fait que la modernité a comme socle la promesse, née avec l'industrialisation, d'éradiquer les maux et la misère par le savoir ; je propose en continuité de cette hypothèse l'idée que les hygiénistes et les médecins ont été au cœur même de ce projet. Mais, dès lors, si les prémisses sont marquées par des discours allant pour ainsi dire à contre sens du projet moderne de l'émancipation, du moins qui affirmaient d'emblée des exceptions, ne peut-on pas dès lors affirmer que la modernité est mort-née dès lors que les Occidentaux ont posé leurs pieds dans les colonies ? Par ailleurs, et ici je rejoins le travail de Grégoire Chamayou, les colonies et en particulier l'Algérie doivent être inscrites dans un XIX^e siècle qui

⁵⁰⁷ Beck,Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001

a fait de « l'expérimentation du monde » un aiguillon sans précédent. Cette dernière, qui deviendra l'alpha et l'oméga de la modernité, est une « opération de conversion d'un phénomène spontané en expérience, qui recouvre l'enrôlement de phénomènes fortuits au service de l'observation expérimentale et, tendanciellement, la conversion de l'expérience passive en expérience active »⁵⁰⁸. Certes ici l'expérimentation concerne ce passage du fortuit à l'élaboration perfectionnée, en laboratoire, mais j'entends pour ma part élargir cette acception à l'expérimentation du monde en ce qu'il y a transformation d'un rapport à priori à décharge en opportunité, présenté au crédit de la modernité.

Ce chapitre débutera par un saut dans le temps contemporain pour interroger cette question de consentement et poser ainsi la question de savoir si le refus de thérapie sans préjuger du bienfait du traitement en question est forcément un acte empreint d'ignorance. Mais ce saut dans l'histoire de l'éthique médicale est aussi un saut hors de l'histoire coloniale. Ce détour est nécessaire car il nous renseigne sur la valeur humaine en « Occident ». Il renseigne aussi sur l'échelle de valeur occidentale. Il ne s'agit pas de tomber dans un comparatisme qui n'aboutira in fine qu'à perdre de vue les responsabilités historiques. Il s'agit à l'instar d'Enzo Traverso de considérer que les horreurs du XX^e siècle et « la singularité du nazisme ne réside (...) pas dans son *opposition* à l'occident mais dans sa capacité à trouver une *synthèse* entre ses différentes formes de violence. La seconde Guerre mondiale fut le moment de coagulation de[s][...] obsessions eugénistes, pulsions racistes, visées géopolitiques et croisades idéologiques [qui] convergeaient dans une seule vague destructrice »⁵⁰⁹. Et, dans un second temps il s'agira de considérer le rapport de la déontologie médicale naissante avec l'idéologie coloniale.

⁵⁰⁸ Chamayou, Grégoire, *Les corps vils*, La Découverte, Paris, 2014, p. 322.

⁵⁰⁹ Traverso, Enzo, *La Violence nazie. Une généalogie européenne*, La fabrique éditions, Paris, 2002, p. 109

6.1 De la difficulté des innovations et des avancées médicales

Si on considère la question de la vaccination, on pourrait aisément penser que le problème est de l'ordre de l'archaïsme et que de telles questions ne peuvent se poser que devant des esprits rétifs à la science. Il ne suffit pas alors d'affirmer la toute-puissance de la science pour que celle-ci s'impose de fait. Il ne s'agira pas ici de discuter de la validité scientifique ou encore de la pertinence de telle ou telle technique. Ce dont il s'agit à vrai dire est de démontrer qu'il n'y a pas d'avancées scientifiques qui ne produisent en même temps des réticences, voire des résistances. Ces dernières ne sont pas forcément organisées ou conscientes ; elles peuvent tout simplement être le fait de la sagesse populaire qui se méfie des innovations. L'intérêt porté à la vaccination, abordée une première fois dans le quatrième chapitre, est dû à sa place à la fois dans la rhétorique coloniale mais aussi de façon plus globale comme la preuve des bienfaits de la science et l'inexorable victoire, par l'entremise de cette dernière, des Lumières sur l'esprit obtus et archaïque.

6.1.1 Une vieille question encore d'actualité

Le refus de la vaccination, ou plutôt la crainte que suscite l'injonction faite de se soumettre à un impératif médical est concomitant à la mise en place des procédures de vaccination. Mais avant de revenir à cette mise en place, ou du moins aux premières tentatives de prise en charge de la santé publique par l'État, il convient d'inverser la démarche et de considérer même brièvement l'impact de ce refus sur nos conduites actuelles.

En procédant à une recherche assez rapide sur internet, il est aisé de tomber sur des sites prônant le refus de la vaccination obligatoire. Un de ceux-là est celui de la Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations.⁵¹⁰ Cette ligue, fondée en 1954, se bat pour que soit levé les vaccinations obligatoires. Elle rappelle que la France est le seul pays d'Europe à encore imposer la vaccination. Dans un bref rappel historique, il est fait mention de la lutte contre la variole. Mais le plus étonnant est que dans un pays occidental, à la pointe de la médecine, on pose en 2021 ainsi un doute majeur sur l'efficacité des campagnes de vaccinations. La ligue revient ainsi sur la campagne de lutte contre la variole lancée en 1958 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Au terme d'un bref topo censé montrer les incohérences de la campagne, la ligue finit par se poser la question : « Pouvons-nous oublier en effet que dans cette expérience pour vaincre la variole, les connaissances, les méthodes et les pratiques qui y sont attachées se sont développées sur un océan de souffrances et que l'Humanité a payé très cher l'arrogance dogmatique de ceux qui lancèrent imprudemment de gigantesques et inutiles campagnes de

⁵¹⁰ <http://www.infovaccin.fr/home.html>

vaccination ? »⁵¹¹. C'est sur la base de cette victoire nuancée ou de cet échec voilé, en se faisant ainsi les héritiers de ces sacrifiés que la Ligue pose ainsi au nom de « toutes ces souffrances passées et toutes celles qui pourraient être évitées aujourd'hui par l'application de méthodes analogues, ou demain face à des maladies émergentes contre lesquelles il n'y aura pas de vaccin » le refus « de participer, consciemment ou non, à l'occultation de tout ce qui ne fut pas de la vaccination dans la victoire sur la variole »⁵¹². Elle en appelle à « renoncer à cette occultation, connaître et faire connaître cette aventure, voilà certainement le plus bel hommage que nous pourrions rendre aux victimes de la variole comme de sa vaccination »⁵¹³. Il s'agirait ainsi pour la ligue dans un élan de mise à nu et d'excavation quasi généalogique des ratés de la médecine moderne pour réclamer la liberté de disposer de son propre corps. Refus non pas de la médecine moderne mais refus de l'obligation de céder entièrement sa volonté et son entendement au nom de l'intérêt général.

La discussion est ici difficile car elle fait appel à la fois à des problèmes éthiques et politiques. Elle pose de fait la question de la limite et de la frontière de la cession de sa volonté devant l'impératif du péril pathologique. La question qui s'impose et qui n'est pas résolue est de savoir si l'individu doit s'effacer devant l'intérêt général, ce qui pose le problème de la définition du cadre éthique et des acteurs à qui incombe cette hétérodéfinition, ou garder une part de son autonomie quitte à être considéré comme allant à contre sens de la marche de l'histoire, sous-entendu ici bien évidemment que la cadence de cette marche est déterminée par le scientifique⁵¹⁴. On pourrait penser que cette question du consentement quand il s'agit de la santé pourrait relever d'une démarche à contresens qui relève d'une démonstration d'ignorance flagrante. Or, la tendance en recherche biomédicale et même en éthique médicale tend à rechercher le consentement du patient. Que dit le Conseil national de l'ordre des médecins, la plus haute autorité de régulation médicale en France, concernant la question du consentement ? L'article 35 portant sur le consentement des patients stipule : « Le consentement de la personne examinée ou soignée doit être recherché dans tous les cas. Lorsque le malade, en état d'exprimer sa volonté, refuse les investigations ou le traitement proposé, le médecin doit respecter ce refus après avoir informé le malade des conséquences. Si le malade est hors d'état d'exprimer sa volonté, le médecin ne peut intervenir sans que la personne de confiance, à défaut, la famille

⁵¹¹ *Ibid.*

⁵¹² *Ibid.*

⁵¹³ *Ibid.*

⁵¹⁴ Isambert, François-A, « Quelques réflexions sur l'éthique dans le domaine bio-médical », *Sciences sociales et santé Année*, 1984, Vol 2, N°3.

ou un de ses proches ait été prévenu et informé, sauf urgence ou impossibilité [...] »⁵¹⁵. La tendance des codes déontologiques occidentaux tend ainsi de plus en plus à rechercher l'aval et le consentement du patient devant tout acte pouvant porter atteinte à l'intégrité du corps humain, comme c'est le cas dans la plupart des pays occidentaux⁵¹⁶. Dès lors, si la médecine allant crescendo dans ses victoires contre les maladies, on peut se demander quant à l'intérêt de rechercher ainsi le consentement si le résultat attendu est sûr. De deux choses l'une : ou la recherche biomédicale est sûre de ses actes et ainsi de ce qui en découle, en termes de conséquences, et alors la quête du consentement peut signifier, en cas de refus, une non-assistance à une personne en danger ; ou alors il y a toujours une part non négligeable de risques et alors l'acte médical, quel qu'il soit soulève la question de la responsabilité ou du moins la nécessité de la connaissance par le patient de ce qu'il risque et des conséquences qui en découlent.

Mais ces questions soulevées quant au souci du consentement ne sont pas ainsi intervenues par un acte magnanime désintéressé. Il survient à la suite de catastrophes non pas seulement sanitaires mais à l'échelle humaine. Cette échelle est appréciée et épouse aussi l'histoire du terreau dans lequel la médecine a pris racine et a évolué, celle de l'humanité européenne. La question du consentement ne dit aucunement que la médecine est incertaine comme on pourrait le croire, ou encore une remise en cause de sa toute-puissance. Elle vient ainsi témoigner de ses dérives. En effet, la première fois qu'on s'est préoccupé de la boîte de pandore médicale fait suite à l'arrivée au pouvoir des Nazis et de la catastrophe qui s'en suivit. On oublie souvent que le nazisme est d'abord une volonté d'épuration eugéniste passée à l'acte. L'expérimentation médicale pendant cette époque nazie, mais aussi dans les pays où des mesures eugénistes ont été mises en pratiques, se portaient essentiellement sur les anormaux (fous/folles, déviant.e.s sexuel.le.s, les handicapé.e.s, etc.) mais aussi sur les sans-droits et les racisé.e.s. Avec ces derniers nul besoin de consentements, puisqu'elles/ils étaient déjà des quasi non-humains dont le corps était mis à disposition de la nation.

Après les procès de Nuremberg qui a jugé pour la première fois un crime contre l'humanité, il a fallu porter un regard sur l'implication idéologique de la médecine. Un examen de conscience qui aboutit au procès des médecins nazis (1946-1947) et qui a eu pour résultat l'adoption du

⁵¹⁵ « ARTICLE R.4127-36 », Ordre National des médecins. Conseil National de l'ordre, *Code de déontologie médicale*, Édition Février 2021, p. 9.

⁵¹⁶ C'est le cas notamment au Canada. L'article 11 du code civil canadien stipule de son côté que « Nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, *quelle qu'en soit la nature*, qu'il s'agisse d'examen, de prélèvements, de traitements ou de toute autre intervention. Si l'intéressé est inapte à donner ou à refuser son consentement à des soins, une personne autorisée par la loi ou par un mandat donné en prévision de son inaptitude peut le remplacer. »

code de Nuremberg. Ce code contient 10 recommandations qui entendaient encadrer l'expérimentation sur les humains. Pour la première fois dans l'histoire on a considéré que « Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne intéressée doit jouir de capacité légale totale pour consentir : qu'elle doit être laissée libre de décider, sans intervention de quelque élément de force de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes de contraintes ou de coercition. Il faut aussi qu'elle soit suffisamment renseignée, et connaisse toute la portée de l'expérience pratiquée sur elle, afin d'être capable de mesurer l'effet de sa décision. Avant que le sujet expérimental accepte, il faut donc le renseigner exactement sur la nature, la durée, et le but de l'expérience, ainsi que sur les méthodes et moyens employés, les dangers et les risques encourus ; et les conséquences pour sa santé ou sa personne, qui peuvent résulter de sa participation à cette expérience »⁵¹⁷.

Ce qui était jugé en l'occurrence ce n'était absolument pas les résultats obtenus mais les protocoles. Or, sans la maîtrise de la pratique biomédicale le résultat ne pouvait pas être uniquement scientifique mais pouvait avoir pour conséquence l'extermination pure et simple des « indésirables ». Mais une chose doit retenir notre attention. Ce souci nouvellement mis sur le devant de la scène du consentement portait un jugement sur l'eugénisme uniquement allemand. Quid des eugénismes états-unien et scandinaves ? L'éthique, de toute évidence, était, elle aussi, soumise à l'appréciation du vainqueur. Ce code bien entendu n'était qu'une déclaration de principe. Il y aura d'autres déclarations et d'autres codes⁵¹⁸. Comme le rappelle Béréterbide, la prise de conscience et l'universalité du consentement n'était pas une réalité. Il s'ensuit que « le consentement, expression de l'autonomie, est une condition nécessaire mais non suffisante car la vulnérabilité favorise une inégale répartition des risques et des bénéfices et le sujet vulnérable est susceptible d'être sollicité plus que les autres sans que son intérêt propre soit suffisamment pris en compte »⁵¹⁹. Ceci a pour conséquence que le code de Nuremberg ou encore la déclaration d'Helsinki ne sont au final que des sentences qui ne sanctionnent qu'un état de fait et, pour ainsi dire, ne garantissant aucunement contre des dérives quant à la non prise en compte de l'intérêt des vies infâmes comme il en a existé bien après l'adoption de ces codes.

⁵¹⁷ Code de Nuremberg, Cf. Halioua, Bruno. *Le procès des médecins de Nuremberg. L'irruption de l'éthique biomédicale*, Érès, Paris, 2017.

⁵¹⁸ Même si la deuxième moitié du 20^e siècle allait consacrer la sacralité de l'humain (occidental du moins) avec la quête notamment du consentement, des scandales médicaux éclateront régulièrement. On signalera à titre d'exemple le scandale du Jewish Hospital où des personnes âgées et séniles ont fait l'objet d'inoculations de cellules cancéreuses. Cf. Béréterbide, France, *Essais cliniques dans les pays du Sud : entre impérialisme éthique et relativisme moral ?*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2014, p. 13.

⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 15.

Mais ces limites éthiques qui font prendre conscience de ce dont l'humain est capable au nom de la science sont-elles pour autant généralisables ? En effet, si le leitmotiv de l'« Occident » est la question de l'universalité, on pourrait s'attendre à ce que les horreurs humaines commises sous la bannière du progrès soulèvent les mêmes questions que celles de Nuremberg. Or, il n'en n'est rien. Encore une fois il ne s'agit pas de comparer mais de saisir la dimension raciale de l'éthique. Il est évident que l'impérialisme fut la matrice des catastrophes du XX^e siècle.

Il me semble qu'un des plus grands écueils ici, quand il s'agit de traiter des questions de « l'héritage » colonial, est la tendance à vouloir faire non pas seulement du comparatisme mais de considérer une échelle des souffrances et entrer ainsi dans une comptabilité macabre qui fait perdre de vue au final l'essentiel. Si les horreurs de la seconde mondiale ont été possibles c'est que le champ des possibles, en matière d'horreur, a déjà été expérimenté ailleurs. Ce que je souhaite éclairer ici c'est que les procès de Nuremberg auraient pu donner lieu par la suite à un examen de conscience plus global sur les effets de l'humanisme occidental. On aurait pu s'attendre dans les années qui ont suivi et surtout après le processus de décolonisation que les affres du colonialisme soient mises à l'index non plus seulement moralement mais aussi sur le terrain de la responsabilité juridique. Mais ce qui a prévalu en ce qui concerne les colonies en général et l'Algérie en particulier c'est l'indifférence et l'oubli.

Pour garder la même temporalité qui a vu l'instauration des procès de Nuremberg, j'aimerais donner un exemple de cette inconsidération à l'égard du sort des colonisé.e.s à travers le cas traité par Guillaume Lachenal. Il s'agit de l'histoire de la Lomidine, un médicament censé venir à bout de la maladie du sommeil. La vaccination débuta dans les années 40 et sera appliquée à plus de 10 millions d'Africain.e.s. Cette vaccination a produit des ratés et des morts. Et pourtant cet événement qui a été ignoré était une démonstration d'un des mécanismes de la gouvernemenatilité coloniale. Ce n'est pas uniquement les ratés qu'il faut considérer mais la manière aussi de considérer le rôle du médecin dans l'Empire. Ce dernier répondait à une injonction et cette obligation était mue par la certitude inébranlable de la toute-puissance de sa science. Le devoir de prévention qui aurait pu, là au moins, être universel ne le fut pas. La prévention, ce qui va devenir dans le langage courant comme étant le principe de précaution, elle-même répondait à des considérations raciales. Tandis que les Africains étaient traités en tant que masse, les Européens, eux, étaient vaccinés en règle générale selon « le rapport bénéfice-risque [...], en tenant compte de l'exposition réelle à la maladie et des risques de l'injection »⁵²⁰. La Lomidine était un médicament qui était inefficace quant à la vaccination

⁵²⁰ LACHENAL, Guillaume, *Le médicament qui devait sauver l'Afrique : Un scandale pharmaceutique aux colonies*, La Découverte, 2014, p.34.

pour laquelle il a été mis en place. Mais paradoxalement c'est parce qu'il ne marchait pas qu'on l'a mis en place avec cette idée fixe que ça ne pouvait que marcher. C'est là l'empire de la bêtise. En somme un terrain d'application d'un « exercice excessif, mais actif, confiant, déterminé – inébranlable – de la raison »⁵²¹.

6.1.2 Empire de la bêtise

Si la notion d'éthique n'est pas propre à la période post-Seconde Guerre mondiale, il est important de noter que le rapport des médecins aux colonisé.e.s n'était pas mû par un souci du bien-être de ces derniers – comme on l'a souligné à maintes reprises dans les chapitres précédents. Les médecins et hygiénistes qui accompagnaient soit la progression de l'armée coloniale soit qui suivaient les pas des colons ne prenaient guère en considération les questions basiques de l'éthique, à savoir informer les patients quant aux actes médicaux qui leur étaient prodigués et le recueil de leur consentement⁵²² - mais on pourrait dire que même si les questions n'étaient pas encore clairement formulées avant 1936, il n'en demeure pas moins qu'il y avait un questionnement tout au long du 19^e siècle sur la déontologie médicale. On notera par exemple la « Déontologie médicale » du docteur Max Simon en 1845⁵²³. Mais là aussi, où étaient censées être discutées les devoirs et les manières d'œuvrer du médecin, le docteur Simon ne pouvait s'empêcher, même brièvement, d'aborder la question de la supériorité de la civilisation. A quoi attribuait-t-il cette avancée ? En discutant les limites du médecin et notamment un ouvrage de médecine, dont il tut le nom, qui cherchait la cause principale de l'infériorité des peuples de l'Orient, il en ressort que « c'est une maladie inaperçue, que M. *** n'a point constatée, mais dont il a saisi les symptômes à travers l'espace par une sorte de vision magnétique ; cette maladie mystérieuse qui emprunte au pays, qu'elle mine sourdement, la magie de ses prestiges, c'est la spermatorrhée ! »⁵²⁴. Ce qui est reproché à ce médecin inconnu n'est pas en soi le manque de scientificité mais le versant étiologique. En effet, ce dernier préconise de fuir le célibat et il incrimine toute doctrine qui s'en réclame. Simon pointe du doigt le fait que « quand le médecin, dans la recherche de la vérité, méconnaît ces principes

⁵²¹ *Ibid.*, p.21

⁵²² Il est bien entendu que cette question du consentement n'est devenue un des piliers de la médecine moderne que tardivement et ne fut à vrai dire édictée par le droit que lors de l'arrêt de Mercier de 1936 qui introduit dans le droit civil la responsabilité dans la pratique médicale.

⁵²³ Simon, Max, *Déontologie médicale ou des devoirs et des droits des médecins dans l'état actuel de la civilisation*, J. B. BAILLIÈRE, Paris, 1845.

⁵²⁴ *Ibid.*, p.18. Simon rédigea cette réflexion la même année où 8000 médecins se réunirent en congrès (premier du genre). L'ouvrage de Simon était salué à sa sortie et bien après tant pour la démarche que les buts fixés. Bernard Hœrni dans la *Revue du Praticien* signale en 2014 combien le travail de Simon fut important en France mais également dans les pays anglo-saxons. Cf. Hœrni, Bernard, « Déontologie médicale de Max. Simon (1845) », *La Revue du Praticien*, vol. 64, 2014

fondamentaux, il aboutit à je ne sais quel dévergondage d'esprit qui n'a pas de nom dans les langues humaines, et traite avec la plus condamnable légèreté les lois les plus sacrées de la morale »⁵²⁵. En somme ce qui dérangeait le docteur Simon, quand il évoque la morale, ce n'est ni plus ni moins que la question de la vertu morale (en d'autres termes la question de la sexualité). La question de l'éthique reste donc balbutiante et encore largement attachée aux poids de la religion et est traversée des idéologies de l'époque. Simon, encore, juge que « quelque laborieuse que soit la vie de l'homme qui se consacre au soulagement des misères humaines, quelque application que réclame une science aussi difficile que la science de la vie, le médecin, dans l'état actuel de la civilisation, ne saurait demeurer étranger aux intérêts élevés de la politique »⁵²⁶. On comprend dès lors que les questions de déontologie ne se limitaient pas à la stricte observance des règles du métier mais aspiraient aussi à un rôle actif dans la société au premier plan, du moins qui joue un rôle éminemment politique et social. Le médecin et l'hygiéniste concevaient la pratique et le savoir médicaux au service du changement de la société. Le but étant de contribuer au progrès dont l'homme est au centre. Pour que cette civilisation soit efficiente, la médecine a une place prépondérante dans le maintien de la santé et en édictant les penchants et vices qu'il faudra réprimer.

Si le rôle du politique est en définitive d'assurer que le lien social soit assuré pour que la cohésion de la société soit pérenne, le médecin est appelé à jouer un rôle important dans le maintien et la formation de l'organisme sociétal. En effet, sans qu'il soit nécessaire ici de revenir sur la question de l'organicisme, on peut considérer la société moderne, selon cette vision, comme un organisme vivant, qui peut connaître aussi ses moments de défaillances et de fièvre pathologique. Il va de soi, dans une telle conception organiciste, que le médecin doit sans cesse veiller au chevet de la société. On peut ainsi émettre ici l'hypothèse que le contrat social qui caractérise ainsi la lente formation de la modernité a son pendant physiologique : le contrat médical⁵²⁷.

En parlant du contrat médical il s'agit en définitive de chercher les mécanismes réels par lesquels le contrat social s'est réellement imposé. Cette implication dans la transformation de la société et la mise en place de règles de civilité était pour ainsi dire une des vocations premières des hygiénistes. C'est par les médecins et plus particulièrement par la nébuleuse hygiéniste que les liens sociaux sont appelés à devenir la source du renforcement de la communauté nationale ou à contrario de sa dégénérescence. Dès lors, la catégorie médicale va

⁵²⁵ *Ibid.*, p. 19.

⁵²⁶ *Ibid.*, p. 33.

⁵²⁷ Je reviendrais dans le dernier chapitre plus longuement sur le contrat racial.

devenir l'aune par laquelle on mesure l'état de santé de la société. Elle va aussi « (...) servir de vecteur à l'émergence d'une médecine sociale qui se spécialise, pour un temps, dans le domaine des pathologies qui ont en commun de menacer la natalité de la population et, par là même, la reproduction de l'ordre social : tuberculose, syphilis, alcoolisme »⁵²⁸. Si d'aventure cet ordre a failli c'est que quelque part le contrat social n'a pas été respecté. Car au final on comprend que la reproduction sociale dont il est question revient à poser la bonne santé des contractants.

Dans cette France du XIX^e siècle, ceux qui menaçaient cet ordre social et sa reproduction, ce sont les classes populaires et laborieuses : celles qu'on a communément l'habitude de désigner par classes dangereuses. Le danger ici est protéiforme. D'abord par les déflagrations sociales qui ont fait vaciller nombre de régimes politiques mais aussi les périls sanitaires qui risquaient de gangréner les forces vives de la nation. Ainsi, par exemple pour la débâcle contre les Prussiens, les classes laborieuses allaient être, elles aussi, convoquées comme responsables. Responsabilité liée aux différents maux qui la traverse. On fera de l'alcoolisme, entre autres, une des raisons de la défaite. Ainsi, « Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'alcoolisme qui pose problème est donc celui des classes populaires. La représentation du danger que suscite l'alcoolisation collective, par exemple au cours de rassemblements de foules propices à l'hystérie, impose, pour les classes dominantes, une gestion collective du problème »⁵²⁹. Et ces classes dangereuses venues pour la plupart des campagnes étaient considérées par les hygiénistes comme des étrangers. Ce qui en fait encore des anomalies qui minent la cohésion sociale.

L'hygiène publique, mais aussi la médecine légale, et on pourrait dire que ce fut ainsi la tendance globale de la médecine dans ses diverses ramifications de vouloir avoir son mot à dire dans l'agencement du social, voulait assujettir l'individu à l'injonction médical(isé)e. Peser sur les conduites par le biais du regard médical renvoie, comme il a été rappelé à maintes reprises dans le cadre de cette thèse, avec l'hygiène publique notamment, à l'observance de conduites conformes aux prescriptions du médecin. Le discours médical se fait alors non pas dans une optique forcément curative mais assurément préventive dans tous les cas. Et c'est ce caractère qui fonde à mon sens tout l'intérêt du tournant hygiéniste. Que ce soit dans la quête d'une éthique médicale ou encore la reconnaissance d'une place prépondérante du médecin dans la société, c'est à la fois le collectif et l'individu qui est visé. Au XIX^e siècle, contrairement à ce qu'avance Foucault qui le situe plutôt au XVIII^e, il y a une jonction entre l'émergence du sujet

⁵²⁸ Dargelos, Bertrand, « Une spécialisation impossible. L'émergence et les limites de la médicalisation de la lutte antialcoolique en France (1850 – 1940) », *Actes de la recherche en sciences sociales* 2005/1 (n° 156-157), p. 54.

⁵²⁹ *Ibid.*, p. 55.

et le souci de constituer la population en tant qu'acteur⁵³⁰. Ainsi, « dans cet espace nouveau, la liberté des individus acquiert une importance cruciale : il ne s'agit plus en effet d'interdire, d'imposer une grille disciplinaire préalable, mais de laisser jouer la liberté de chacun de telle sorte qu'elle conduise d'elle-même aux effets attendus ». Et dès lors « la normalité de la population se trouve produite, non d'en haut par une autorité législatrice et souveraine, ou d'avance par une prescription et un quadrillage disciplinaire, mais de l'intérieur par l'invitation faite aux individus à exercer leur liberté plutôt dans tel sens que dans tel autre – à se montrer par exemple davantage soucieux de leurs intérêts individuels que des solidarités collectives ou des inscriptions traditionnelles, en bref à se comporter véritablement en individus »⁵³¹. Il se trouve que le projet initial et essentiel de la nébuleuse hygiéniste était justement d'influer sur les individus et de les responsabiliser. Responsabilité qui ne veut pas dire désengagement de l'intérêt collectif. Les hygiénistes ont offert une perspective inscrite en soi dans le projet plus global du libéralisme. Pour ma part, encore une fois, je ne pense pas que ce soit le médecin du XVIII^e siècle qui offre une telle inscription mais bien l'hygiéniste du XIX^e siècle. Ce dernier introduit nouvelle vision hygiéniste qui voyait le lien entre l'individu et son environnement comme éminemment sociale. Le médecin devient dès lors celui de l'ensemble de la société⁵³². On comprend dès lors que le projet hygiéniste servait ainsi des finalités plus larges que celle uniquement de l'intérêt du patient. Le projet était celui d'un saut dans la modernité qui consiste à assurer des fonctions plus étendues que celle d'un simple médecin au chevet du malade. C'est en définitive un contrat tacite entre un État libéral en phase de formation et de consolidation, qui a besoin de relais à la fois idéologiques et pratiques, et une profession médicale en profonde restructuration idéologique et pratique et qui s'est trouvée dans le libéralisme étatique une assise pouvant lui servir de caisse de résonance à son projet.

Le discours des hygiénistes se caractérisait par cet aspect assez programmatique. Derrière la masse conséquente des écrits hygiénistes qui s'étale sur toute une partie du 19^e siècle, mais bien au-delà, et derrière la volonté affichée de remédier aux catastrophes sanitaires que la France connaissait, on retiendra les mises en garde adressées aux individus et l'injonction faite à l'État de prendre en considération leurs expertises. Les mises en garde, qui deviendront le crédo de l'hygiénisme mais aussi de la médecine jusqu'à nos jours, se matérialiseront dans un discours

⁵³⁰ Curtis, Bruce, « Foucault on Governmentality and Population: The Impossible Discovery », in *The Canadian Journal of Sociology / Cahiers canadiens de sociologie*, Vol. 27, No. 4/2002, pp. 505-533.

⁵³¹ Corcuff, Philippe, le Bart, Christian et Singly, François de, *L'individu aujourd'hui : Débats sociologiques et contrepoints philosophiques*, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 122.

⁵³² Cf. Belhoste, Bruno, *Histoire de la science moderne : De la Renaissance aux Lumières*, Armand Colin, Paris, 2016.

préventif. Pour comprendre les ressorts et les mécanismes de ce discours, il nous suffira de relire les campagnes de prévention de La Ligue contre les cancers au XX^e siècle.

6.2 La modernité mais...

On comprend maintenant que la médecine et l'hygiène débordent le cadre purement sanitaire. Ce débordement finira par devenir le cadre. Les questions politiques qui vont se poser tout au long du XX^e siècle, où des populations entières se verront ostracisées voire exterminées, auront comme justifications des considérations hygiénistes, mues en « vérités » eugénistes. Mais avant que ces vérités deviennent implacables en Europe elles ont été une réalité dans le cadre colonial. La Troisième République qui va instaurer la nécessité du contrat social se verra confronter aux Indigènes. Se pose alors la question du rapport avec cette altérité inassimilable.

6.2.1 Âme de la race

La prise de parole des médecins tout au long du XIX^e, et qui va aller s'accroissant, ne se limitait plus à la perspective donc nosographique. Les professionnels de la santé, à l'image des animateurs de la revue des *Annales de l'Hygiène Publique et de Médecine légale*, entendaient disséquer la société et aller jusqu'aux tréfonds du mal. Si le danger qui menaçait la Nation semblait s'incarner dans la figure de l'étranger – avec celle de la Prusse comme summum du péril –, les médecins faisaient remarquer que si « la barbarie changea souvent de nom, [...] il fallut sans cesse lutter contre celle du dedans et celle du dehors. Cette lutte constitue d'ailleurs un des facteurs du progrès »⁵³³. Cette question de la vigilance envers le péril intérieur n'est pas nouvelle mais il est important de le rappeler pour montrer enfin le glissement qui s'opère de la classe à la race. Une des questions que pose en filigrane cette thèse, et qui a été sans cesse remise sur l'établi, est la question de l'égalisation du peuple français et la relégation de la problématique de la race à la marge. Ne reste alors, du moins d'un point de vue rhétorique que les classes laborieuses avec ses maux et son hystérie épisodique, qui devient en soi une question

⁵³³ LE BON, Gustave, (1841-1931) : *Le Fatalisme moderne et la dissociation des fatalités* (1910). Pourquoi faire référence à Gustave Le bon ? On pourrait par commodité dire son influence, du moins l'admiration, de Mussolini pour Le Bon. Mais il me semble que son impact est à creuser notamment dans le fait qu'il reste un auteur pas tout à fait mis aux bancs des sciences sociales. En termes d'influences je préfère pour ma part rappeler que les œuvres de Le bon furent largement relayées par, par exemple, Georges Sorel. Ce dernier recensa largement les travaux de Le Bon (Cf. « Sorel, lecteur de Le Bon. Huit comptes rendus (1895-1911) », in *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 28, no. 1, 2010). On oublie aussi souvent que Le Bon a largement contribué à la diffusion des théories raciales ; voir à ce propos Nye, Robert A., *The Origins of Crowd Psychology: Gustave Le Bon and the Crisis of Mass Democracy in the Third Republic*, London, Sage, 1975

sociale, soluble et diluable à terme par l'instauration d'un ordre social capable d'en maîtriser les excès.

Le médecin impliqué, à travers notamment la nébuleuse hygiéniste, avait une vision qui dépassait largement le simple périmètre de son cabinet. Ainsi, pour rester avec le même Gustave Le Bon, un des premiers à avoir pensé que « ce n'est plus dans les conseils des princes, mais dans l'âme des foules que se préparent les destinées des nations »⁵³⁴, il ne s'agissait plus de s'attarder au seul cas de l'individu mais de considérer ce qui fait le changement à travers la masse. Il fait ainsi remarquer que « l'avènement des classes populaires à la vie politique, c'est-à-dire, en réalité leur transformation progressive en classes dirigeantes, est une des caractéristiques les plus saillantes de notre époque de transition »⁵³⁵. Fait notable pour Le Bon, la voie préconisée pour élever ces classes, à savoir le suffrage, est vain. Pour lui, cette foule n'arrivera à acquérir sa pleine puissance que par « la propagation de certaines idées qui se sont lentement implantées dans les esprits, puis par l'association graduelle des individus pour amener la réalisation des conceptions théoriques. C'est par l'association que les foules ont fini par former des idées, sinon très justes, au moins très arrêtées de leurs intérêts et par avoir conscience de leur force »⁵³⁶. Remarquons d'abord que, même de façon très subreptice mais néanmoins primordiale, Le Bon esquisse ici ni plus ni moins qu'une approche contractualiste qui met en avant non plus le peuple mais la foule. Fait inédit, cet aspect contractualiste se base sur une lecture pour le moins médicale (au sens large puisque la psychologie là en l'occurrence ne s'en sépare pas).

Mais de quel contrat s'agit-il ? A lire les hygiénistes on s'aperçoit que leur rôle n'est pas moins important que celui de l'instructeur. En somme, un véritable sacerdoce. Le médecin parce que proche du peuple entend jouer le double rôle de guérisseur du peuple mais aussi de celui d'en être l'âme. Or, une nation qui se constitue à travers son peuple n'a de chance de se perpétuer que si elle en fait (de ce peuple) une entité viable : saine et éduquée. Évidemment cette volonté ne se réalise pas du jour au lendemain mais elle reste tout de même un but politique primordial – d'abord rhétorique, comme signalé par ailleurs, mais qui deviendra une urgence quand les politiques comprendront que la lutte est aussi sur le front de la science. A ce niveau rhétorique, c'est la même volonté qui était affichée en direction des colonies et ce très tôt. Ainsi le ministre de l'instruction publique, Salvandry, fixait qu'il fallait impérativement « faire précéder tous les pas de notre armée en Afrique par des établissements semblables afin de ne pas maintenir

⁵³⁴ LE BON, Gustave, *psychologie des foules*, 1895, p.3.

⁵³⁵ *Ibid.*

⁵³⁶ *Ibid.*, p. 3-4.

seulement les populations indigènes par la force des armes mais de se les attacher par les bienfaits de la colonisation »⁵³⁷. Comme le rappelle Jean Mélia, les premières institutions créées dans la nouvelle colonie furent les facultés de médecine et de droit d'Alger⁵³⁸. C'est dire leur importance politique et la place qu'occupaient les médecins et les juristes dans le dispositif colonial. On parle ici du début de la colonisation et on ne peut que s'étonner du rôle dévolu à la médecine. Étonnant aussi quand on sait surtout les échecs des uns et des autres en métropoles. Ce qui n'empêche pas que les politiques d'abord et les médecins eux-mêmes affirment le contrat qui les lie à la civilisation.

Cette civilisation, et les médecins n'en doutent pas, est l'œuvre de la colonisation. Aussi peu soient-ils à marcher dans le sillage de l'armée de colonisation, tous affirmaient leur rôle important dans l'instauration des idéaux du Progrès. Très tôt, au risque de me répéter, et à contre sens des progrès même de la médecine et de son évolution en Europe qui n'était pas, loin s'en faut, capable d'enrayer les maladies qui minaient les sociétés européennes, les médecins entendaient guérir les Indigènes. Ainsi par exemple dans l'ouvrage du docteur Simon, cité plus haut, la question du rôle du médecin colonial est, elle aussi, traitée. Le docteur Max Simon y affirme que « le médecin peut servir d'une manière plus directe l'œuvre de la colonisation. En se mêlant à la population indigène, que la métropole veut s'assimiler, il peut combattre de dangereux préjugés, et s'assurer une puissante influence sur leur esprit, en prévenant nombre de maladies ou en les guérissant d'affections, dont jusque-là une science grossière a été impuissante à empêcher la terminaison fatale »⁵³⁹. Et si un jour la France soumettait définitivement la nouvelle colonie, le docteur Simon entendait qu'on rende aux médecins leur dû dans cette « conquête morale »⁵⁴⁰. Car, « à mesure que la science européenne se substituera aux jongleries des carrées magiques, des chiffres cabalistiques, des amulettes renforcées de Sourates du Coran, qui composent en grande partie la thérapeutique des thébib Arabes (*sic*), nous ne doutons pas que ces barbares ne montrent moins de répugnance pour une civilisation qui, en échange de ces mensonges, leur apporte tant de bienfaits »⁵⁴¹. Étonnant de voir que la colonie soit convoquée dans un ouvrage de déontologie médicale. Mais moins étonnant est la

⁵³⁷ Narcisse-Achille Salvandry, ministre de l'Instruction publique au moment de la conquête. Cf. Turin, Yvonne *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale, écoles, médecines, religion, 1830-1880, op.cit.*, p. 19.

⁵³⁸ L'institutionnalisation de l'enseignement, de la médecine de notamment, est un processus entamé dès 1832 et qui connaîtra son point d'orgue avec la création de l'Université d'Alger en 1909. Cf. Mélia, Jean, *Histoire de l'Université d'Alger : l'épopée intellectuelle de l'Algérie Épopée intellectuelle de l'Algérie*, Maison des livres, 1950.

⁵³⁹ Simon, Maximilien, *Déontologie médicale ou des devoirs et des droits des médecins dans l'état actuel de la civilisation*, J. B. Baillière, 1845, p. 468.

⁵⁴⁰ *Ibid.*

⁵⁴¹ *Ibid.*

certitude de ce médecin comme tant d'autres sur la capacité de ses collègues engagés dans les colonies à amener dans le giron de la civilisation les Indigènes. On voit dans quelle estime les médecins tiennent la société coloniale. Aucun espace gris. Tout ce qui vient de l'Europe est bon et est nécessaire à l'humanité et tout ce qui vient des colonisé.e.s est forcément de l'ordre de la bêtise. On sait la capacité minimale d'extraire le mal des médecins de cette époque. Le docteur Simon entend à vrai dire élargir le champ des compétences des médecins. Ce médecin, même s'il n'est pas passé à la postérité, occupe une place importante dans l'histoire de la médecine, puisqu'il est considéré comme le fondateur de la déontologie médicale⁵⁴². Le fait est que cette question de la colonie apparaisse dans un ouvrage portant sur la déontologie naissante montre l'intérêt que la profession portait aux opportunités des nouvelles contrées. Et l'Algérie apparaissait dans le chapitre intitulé « quelles sont les questions sur lesquelles le médecin peut éclairer le législateur dans l'état actuel de la civilisation ». Le médecin, dans cette réflexion sur les droits et devoirs du médecin, entendait ne pas se cantonner comme on n'a cessé de le répéter au cabinet médical.

6.2.2 Bienveillance républicaine et grammaire raciale

A vrai dire le médecin, tout comme l'instituteur, étaient en soi perçus comme devant servir de grands desseins dans l'optique d'instaurer à la fois l'autorité de la France mais aussi d'assurer le rayonnement de sa civilisation. Le fait que cette dernière ne se soit pas imposée aux Indigènes et qu'elle tarde à donner ses bienfaits n'est pas simplement imputable aux médecins de terrains ou encore à la réticence des autochtones. La politique coloniale était à double visage : le discours bienveillant et la réalité du terrain qui, elle, était marquée par d'autres impératifs. Force est de constater que les rouages, que furent dans notre cas les médecins, comme ceux qui leur commandaient inscrivaient la grammaire raciale comme l'aiguillon de la politique coloniale en matière de médecine et d'enseignement. On aurait pu croire que ces deux dernières préoccupations n'avaient que peu d'écho. Or, ces questions étaient perçues comme essentielles. On fera ici référence à celui qui incarnera le souci du rayonnement de l'école laïque et un de ses plus grands soutiens : Paul Bert. Si ce dernier fut un ministre et un homme politique engagé sous la Troisième République et un de ses défenseurs zélés, on omet souvent de mettre en avant qu'il fut aussi un médecin de premier plan, proche notamment de Claude Bernard qu'il remplaça au collège de France. Bert ne se contentait pas de la problématique politique

⁵⁴² Cf. Guillemain, Hervé, « Devenir médecin au XIX^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 116-3 | 2009.

métropolitaine. Il s'intéressait à la question coloniale avec une vision là encore raciale. La référence ici à Bert n'est pas seulement pour accentuer la place de la race dans le discours politique, mais pour montrer que les médecins du bas échelon jusqu'aux décideurs furent pénétrés de la hiérarchisation raciale⁵⁴³. Bien que Bert prônât à terme l'assimilation, notamment des Indigènes algériens, il est évident que dans sa défense des colonies, il pensait avant tout aux colons. Le discours pouvait paraître bienveillant à l'égard des autochtones notamment quand il affirmait que « notre proposition (sur les médecins) marque un début dans le domaine de l'hygiène et j'espère bientôt voir un projet qui vous demandera de faire quelque chose dans le domaine primaire. [...] Il faudra que nous fassions des lois particulières pour l'Algérie [...] L'assimilation ne réside pas dans le fait que les institutions algériennes seront calquées, mais bien dans le principe qu'il n'y aura qu'une seule autorité législative pour l'Algérie comme pour la France [...] »⁵⁴⁴. Dans la citation qui précède, il semble être en phase avec le discours républicain. Sur le sol de la République une seule loi et les mêmes institutions pour tous : l'égalité pour tous. Mais il ajoute qu'« il faut placer l'indigène en position de s'assimiler ou de disparaître »⁵⁴⁵. On comprend dès lors la particularité dont Bert parle. Républicain pour les siens et sélectif pour les autres. C'est cette sélection qui prévaut pour les Indigènes algériens, puisqu'il ne s'offusque pas de l'adoption du code qui institue une particularisation de la loi et sa racialisation. La contradiction ne s'arrête pas là. Pour ce pourfendeur de la religion, aucune objection au fait que le nouveau statut des Indigènes soit désormais associé à la question de la religion. Ce n'est pas tant ces considérations qui retenaient son attention mais bien d'autres chimères ; celles notamment d'une race mixte. Dans ses *Lettres de Kabylie* il affirmait qu'« une race mixte [...] se constitue rapidement en Algérie. Ce n'est pas, tant s'en faut, que le Français recule. Sans parler de l'alluvion qu'il reçoit incessamment de France, il a retrouvé dans ce pays neuf, riche et plein d'avenir, sa fécondité d'autrefois. La natalité française répond presque aussi énergiquement en Algérie qu'au Canada aux détracteurs de notre race »⁵⁴⁶. Dans cette nouvelle race appelée à gouverner la nouvelle colonie, il ne

⁵⁴³ Rappelons que les médecins représentaient une portion importante dans la classe politique de la Troisième République. Jacques Léonard, cité *supra*, et François Lebrun montrent justement que les manuels portant sur cette période, comme celui de Maurice Agulhon omettent ce rôle joué par le médecin dans l'avènement et la pérennisation de la Troisième République. Cf. Lebrun, François, *Pour l'histoire de la médecine : Autour de l'œuvre de Jacques Léonard*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2015.

⁵⁴⁴ Paul Bert, Rapport parlementaire 1879, cité par Dalisson, Rémi, *Paul Bert : L'inventeur de l'école laïque*, Armand Colin, Paris, 2015

⁵⁴⁵ Paul Bert, cité par Raynaud-Paligot, Carole, *La République raciale (1860-1930) : Paradigme social et idéologie républicaine, 1860-1930*, Presses Universitaires de France, Paris, 2015

⁵⁴⁶ Bert, Paul, *Lettres de Kabyle. La politique algérienne*, A. LEMERRE Éditeur, 1885, p. 8.

s'agissait pas bien entendu d'un « mélange » avec les Indigènes mais bien avec les différentes nationalités venues d'Europe.

N'oublions pas que celui à qui il est rendu hommage aujourd'hui à juste titre pour son rôle précurseur dans la laïcisation de la société française, fut aussi un des tenants du différencialisme racial. Il fut par ailleurs un membre actif de la Société d'Anthropologie de Paris de Broca. Et à la même époque de son voyage en Algérie, d'où sont tirées ses *Lettres de Kabylie*, il donne à penser que la République ne peut, dans sa grande générosité, que tout faire pour que les Indigènes deviennent de vrais Français. Mais cette fois il ne faut pas attendre un autre écrit pour qu'il se contredise ; et dans l'explicit du même opus intitulé « la politique algérienne », il prend fait et cause sans ambages pour les colons. Bert y explicite les raisons de son voyage qui n'est ni plus ni moins qu'une réponse à l'invitation de la « Société pour la protection des colons et l'avenir de l'Algérie » qui l'a nommé comme président d'honneur. Le voyage en question fait suite à l'invitation de ladite Société qui avait fait appel aux personnes de premier plan acquies à l'idée de la colonisation « à faire acte d'adhésion publique à [...] [la] Société et à [...] aider en disant autour d'eux la vérité »⁵⁴⁷ de témoigner en leur faveur et de leur cause, c'est-à-dire « de calmer des susceptibilités généreuses habilement surexcitées »⁵⁴⁸. Il y plaide pour l'instauration du régime civil, seul à ses yeux capable de garantir la liberté et un régime équitable. Mais il ajoute instamment qu'un tel régime doit être assorti de conditions, en l'occurrence « ne [pas] se laisse[r][...] aller aux entraînements d'une fausse et dangereuse sentimentalité, et que l'on comprenne bien que ceux-là seuls ont droit à la liberté entière qui savent et veulent s'en servir dans l'intérêt de la France »⁵⁴⁹. Mais de quelle sentimentalité s'agit-il ? Bert se fait ainsi l'écho aussi de débats à la même époque du devenir des Indigènes. Le vieux débat de l'assimilation et de l'association n'était pas tout à fait éteint. Ainsi, poursuit Bert, « vis-à-vis d'une population vaincue et conquise, le peuple victorieux ne peut prendre que l'un des trois partis suivants : l'exterminer, la réduire en servage ou l'élever jusqu'à soi »⁵⁵⁰. Il juge les deux premières assez fantaisistes et « ridicules ». Reste alors celle du « relèvement ». Option que Bert juge la plus souhaitable et la plus plausible. On pourrait à la suite de ce choix irréversible du progrès penser que Bert est acquis à la cause des « Indigènes » et qu'il se trouve par erreur dans les rangs de la Société pour la protection des colons. Là est la subtilité de la position de Bert, qui rejoint au final celles qui plaidaient pour l'instauration d'un régime spécifique pour l'Algérie à plusieurs

⁵⁴⁷ *Ibid.*, p. 68.

⁵⁴⁸ *Ibid.*

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. 69. (souligné par l'auteur)

⁵⁵⁰ *Ibid.*, p. 70.

étages, de ménager ses affinités avec les colons sans pour autant mettre en porte-à-faux la République naissante. Il prend soin, en mettant en avant tout que la sécurité, la prospérité et l'éducation française changeront nécessairement la vision que les Indigènes ont de la France. Ils finiront par se rendre compte qu'il n'y a d'autres recours que la France et ses institutions bien meilleures que tout ce qu'ils ont connus auparavant. Néanmoins, il prend aussi soin de rappeler que « le fanatisme leur ferme les yeux : fanatisme de race, fanatisme de religion. C'est là qu'est l'ennemi, c'est là qu'il faut attaquer. Il faut ne rien ménager — le temps moins que tout autre chose — pour faire l'éducation de ce peuple, le forcer à se détendre, à prendre confiance, à voir les réalités, à sentir les véritables espérances »⁵⁵¹. Ici, ce n'est pas tant la race ni la religion qui attire le regard mais plutôt le « temps ». Bert subrepticement met l'accent sur le fait qu'il y a de véritables problèmes inhérents à la société indigène. Ils sont certes solubles, mais il faudra le temps nécessaire de la transformation. Dès lors, quelle est l'intime conviction du savant et de l'édile républicain en la matière ? Concernant le sort de la population indigènes Bert refusait « que de longtemps ils soient aptes à participer, en dehors de l'accomplissement de certaines coutumes séculaires, au maniement des affaires publiques, et nous considérons comme le plus dangereux des leurres la proposition étrange, qui a été faite cependant, de leur donner des droits politiques, le vote et des représentants directs »⁵⁵². En d'autres termes, ils étaient appelés à rester sujets et de ce fait Bert était en phase avec le code de l'indigénat et se trouvait ainsi en complète contradiction avec ses idéaux républicains. Ou alors disons que ses idéaux étaient préservés à condition de rajouter que concernant les peuples autochtones se retrouvant sous le joug de la France, il y avait un plafond de verre racial qui les marquera durablement du sceau de la sujétion.

Si on ne peut pas récuser le fait que la médecine est un des piliers de la modernité, il y a lieu de conclure provisoirement qu'elle porte en elle les germes d'une discorde profonde. Le contrat médical qui lie les médecins au reste de la société est un contrat qui se veut une maïeutique de nouvelles idées sur une nouvelle manière de concevoir la santé en lien avec la nation. Mais on l'a vu la médecine a très tôt considéré différemment les individus selon leur inscription à la fois sociale mais aussi raciale.

⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 71.

⁵⁵² *Ibid.*, pp. 72-73.

6.3 Biocolonialisme et médecine sociale

S'il fallait caractériser la relation entre les populations autochtones et le pouvoir colonial (qui englobe à la fois les institutions et les colons) je dirais qu'elle reflète une « culture impériale ». Cette dernière se manifeste non pas seulement par une exploitation directe, des ressources par exemple, mais aussi par la définition même de l'être autochtone. On pourrait penser que le rapport aux colonisé.e.s est une uniquement discursif (entendu comme un rapport uniquement scripturaire). J'entends pour ma part ce rapport comme pleinement discursif en ce sens que le discours est le reflet de la réalité du terrain mais en même temps producteur de ce dernier. Dans ce qui va suivre on verra l'impact sur le terrain de ce discours et ce qu'il entendait instaurer comme réalité « normale » vis-à-vis de l'être indigène.

6.3.1 Les colonies comme laboratoire

Que ce soit de façon intentionnelle ou non, les différentes institutions coloniales et les acteurs de la colonisation « participent à étendre le pouvoir politique sur l'ensemble de la colonie, à y assurer le contrôle social de la métropole et à garantir le profit de la culture dominante »⁵⁵³. L'instauration de ce pouvoir effectif, qui ne se limite pas uniquement aux ressources matérielles, Laurelyn Whitt l'étudie dans le cas de l'Amérique du Nord et Latine pour montrer de quelle manière l'industrie pharmaceutique a pillé largement les ressources et a décimé les cultures et les savoirs des peuples autochtones. Elle y remet en question, de façon implicite, le principe de neutralité axiologique sur lequel les sciences occidentales se sont érigées. Elle montre notamment que les systèmes de connaissances croisent des intérêts particuliers et se sont construits en se présentant comme apolitiques. Cette dépolitisation, en invoquant le plus souvent la volonté d'apporter le salut aux peuples autochtones, a servi, pendant la période coloniale et dans l'ère postcoloniale, à accumuler les connaissances sur ces derniers. Ces connaissances ont servi soit à faciliter la pénétration de ces sociétés soit à en prélever tout ce qui pouvait être fructifié. Cette exploitation se traduit par une marchandisation de ces savoirs, elle la nomme « biocolonialisme » qui n'est autre que la continuation des formes oppressives qui ont marqué le rapport entre « l'occident » et les peuples autochtones. Pour ma part je voudrais reprendre cette forme inscrite dans une relation postcoloniale pour essayer de montrer

⁵⁵³ Whitt, Laurelyn, *Science, Colonialism, and Indigenous Peoples. The Cultural Politics of Law and Knowledge*, Cambridge University Press, New York, 2009, p. 3.

l'implication des savoirs occidentaux et notamment la médecine dans la définition à la fois de la société et de l'identité indigène.

Mais si l'on s'en tient à la mise en application de savoirs pharmaco-chimiques, l'Afrique n'est pas en reste dans l'exploitation et l'expérimentation de la pharmacopée française. L'intérêt de la culture des plantes médicinales est très précoce en Algérie. On notera par exemple les tentatives de cultiver de l'opium. En effet, Auguste Hardy⁵⁵⁴, modeste responsable du non moins modeste (à ses débuts du moins) jardin d'essai d'Alger – qui deviendra le jardin d'acclimatation dans le sillage de la visite de l'Empereur – tentera avec plus ou moins de succès d'introduire des plantes venant soit d'Europe mais aussi d'Asie et d'Amérique Latine. Il répondra favorablement en 1843 à l'injonction de cultiver le pavot somnifère et de considérer la possibilité de récolter de l'opium en Algérie et ainsi de ne plus dépendre de l'Inde orientale. L'Académie Royale des Sciences de Paris, lors de sa séance du 25 septembre 1843, rappelle tout l'intérêt qu'il y a à cultiver le pavot sur le sol algérien. Il y est fait état notamment des bienfaits de l'opium en médecine et que celui obtenu en Algérie serait supérieur à celui de Smyrne, réputé un des plus purs et qu'il « serait supérieur à l'opium exotique »⁵⁵⁵. La commission « approuve (...), qu'il serait avantageux de cultiver le pavot dans les parties les plus chaudes de l'Algérie française et surtout dans les localités à l'abri des vents du nord. Le rapporteur pense, du reste, qu'une expérience prolongée est encore indispensable pour décider l'opportunité de la culture du pavot somnifère sous le rapport économique. Quant à ce qui a rapport à l'art médical, il considère la bonne qualité des produits comme offrant une occasion très-favorable d'étudier et d'approfondir la question sous ce point de vue »⁵⁵⁶. Il est évident que les vertus thérapeutiques retiennent l'attention de l'Académie mais on retient aussi cette évidence que la terre algérienne et plus tard les autres terres africaines étaient un formidable laboratoire au service de la science et de l'économie. En effet, on voit aussi la mentalité qui anime la commission qui ne rechigne pas devant les retombées économiques, quand bien même les à-côtés de telles expérimentations pouvaient avoir un impact néfaste. Gérer la colonie sous cette optique rehausse la notion d'intérêt de la métropole au détriment de celle des Indigènes.

⁵⁵⁴ Hardy, Auguste (1818-1882), directeur du Jardin d'essai d'Alger de 1842 à 1868

⁵⁵⁵ *Encyclographie des sciences médicales*, Volumes 10 à 12, Société Encyclographique des Sciences Médicales, Bruxelles, 1843, p.176.

⁵⁵⁶ *Ibid.*

6.3.2 Effets collatéraux

Cet intérêt est surtout accru par la volonté d'assurer une implantation européenne durable. Présence frappée par les différents fléaux (choléra, paludisme, etc.) et qui ont causé des ravages parmi les militaires et les colons. Les noms ainsi qui reviennent sont ceux-là qui ont réussi sinon à vaincre du moins à atténuer les pertes humaines qui suivaient le sillage des colonnes militaires. L'avancée de la colonisation était aussi celui d'un constat terrible de l'impuissance de la médecine des premières décennies de la colonisation qui atteint le chiffre encore de 98 morts /1000 en 1850 parmi les Européen.ne.s⁵⁵⁷. Ce qui fait dire au docteur Boudin⁵⁵⁸ que « la population a été décimée »⁵⁵⁹. Le cri d'alarme est assorti d'une recommandation inspirée de l'action et de l'expérience d'une rotation des médecins plus courte : « il y a quelques années, la mortalité annuelle des médecins, sur la côte occidentale de l'Afrique, était de SOIXANTE-DIX-HUIT DÉCÈS SUR CENT, et telle était l'intensité du mal, que l'administration de la guerre ne trouvait plus de candidats pour les emplois vacants. [Le directeur du service de santé de l'armée anglaise] proposa de réduire à *une année* le séjour des médecins dans ces contrées meurtrières, et la mortalité fut immédiatement abaissée à 25 sur 100 »⁵⁶⁰. La solution reste somme toute assez conforme à la géographie médicale, dont il est l'un des précurseurs, et qui consiste à éviter autant que possible les zones infectieuses et éviter la sédentarisation des médecins et des colons dans ces contrées qui sont encore largement mortifères. On connaît le but de Boudin, basé sur les statistiques et dont « la responsabilité de leur exactitude appartient entièrement à l'administration, qui n'a aucun intérêt à altérer la vérité »⁵⁶¹. Boudin rejetait totalement l'idée du cosmopolitisme de l'homme (je dis bien homme et non pas humain, car dans la perspective coloniale il faut encore le souligner, du moins dans le cadre de l'Algérie, la colonisation est une affaire d'hommes). Il ne croyait pas donc dans la thèse de l'acclimatation. Cette vision, en s'appuyant notamment comme on vient de le voir sur les faits fournis par l'autorité coloniale elle-même, va à l'encontre des efforts d'implantation de populations européennes sur le sol algérien.

⁵⁵⁷ Cf. Fredj, Claire, « Les médecins de l'armée et les soins aux colons en Algérie (1848-1851) », *Annales de démographie historique* 1/2007 (n° 113).

⁵⁵⁸ BOUDIN, Jean-Christian-Marc François Joseph, Médecin, anthropologue. Il participe aux campagnes d'Égypte et de Morée. Il prend ensuite la direction médicale de l'expédition de Constantine (1837). En 1848-49, il est médecin-chef de l'armée des Alpes. Il est le fondateur de la géographie médicale, dont il invente le nom. Il fonde la *Gazette médicale de Marseille*. Il crée l'école médicale du Caire.

⁵⁵⁹ Boudin J.-Ch.-M, *Histoire statistique de la colonisation et de la population en Algérie*, J.-B. Baillière, 1853, p. 29.

⁵⁶⁰ *Ibid.*, p. 33.

⁵⁶¹ *Ibid.*, p. 2.

Toute autre est la perspective d'autres médecins et hygiénistes engagés dans la lutte contre ces fièvres qui emportaient colons et colonisés au grand dam des autorités coloniales (surtout en ce qui concernait les colons et les militaires). Ainsi, on retrouve dans le panthéon des médecins pionniers qu'on a porté aux nues, François Clément Maillot. Il représentait presque à lui seul l'espoir d'une possible colonisation. Le docteur Paulin Trolard⁵⁶² dans une emphase héroïque décrivait le débarquement de Maillot comme le messie que la colonie attendait : « Lorsqu'il débarque à Bône, après un court séjour à Alger où ce qu'il a vu n'a fait qu'enraciner davantage sa conception de l'Endémie, sa conviction est déjà faite. Il n'hésite plus ; son parti est pris, quand il se trouve aux prises avec l'ennemi : il rompra violemment avec les errements du passé ; c'est à la quinine qu'il s'adressera pour combattre le minotaure »⁵⁶³. L'ennemi désormais est donc le choléra et le paludisme. L'émotion de Trolard fait suite à l'évocation des pertes subies par les colons. Aucune mention n'est faite des populations indigènes ! Maillot est décrit comme un novateur hardi qui brava d'abord l'ennemi sur le théâtre des opérations puis en métropole face à la communauté scientifique afin de les persuader et d'imposer son traitement.

Expérimentation il y eut mais uniquement sur des soldats. Mais encore une fois une telle audace quand on sait les réticences scientifiques quant à l'innovation nous encourage là encore à penser que l'Algérie offrait une formidable opportunité de forcer le destin et de se créer un nom.

A décrire ces opportunités et ces expérimentations, on pourrait nous rétorquer que c'est là un cadre colonial et que ces médecins tâtonnaient et faisaient face à la situation avec les armes qui étaient les leurs. Il importe de relever deux faits importants. D'abord, comme le montre Claire Fredj, la médicalisation de la colonie reflète aussi les conflits autour des projets et débats quant à la gouvernance des nouveaux territoires. Le médecin, militaire essentiellement pour ces premières décennies de la colonisation, devait être l'outil de la colonisation en « permet(tant) le peuplement des colonies non seulement parce qu'il empêche la population présente de mourir, mais aussi parce qu'il évite que les colons »⁵⁶⁴ soient découragés de s'y installer et, le cas échéant, qu'ils ne ramènent en métropole ces infections et devenir ainsi eux-mêmes des maillons de la détérioration. Ensuite, découlant de ce qui précède, on pourrait ainsi penser que la colonie constitue plus un fardeau sanitaire pour la France. Ainsi pensée, la relation est conçue comme positive d'un côté, la France qui apporte la civilisation et ses bienfaits dans les colonies, et négative de l'autre, les colonies sources de morts et de déficits. C'est là perdre de vue, comme

⁵⁶² Jean Baptiste Paulin Trolard ((1842 - 1910), anatomiste réputé pour son travail sur la circulation vasculaire. La grande veine anastomotique porte son nom.

⁵⁶³ Trolard, Paulin, *L'Œuvre de F. C. Maillot*, L. Remordet, Alger, 1893. p. 4.

⁵⁶⁴ Fredj, Claire, « Les médecins de l'armée... », *op.cit.*, p. 134.

le montre Kamel Kateb, que les épidémies dévastatrices avec la famine auraient atteint le chiffre de 800000 décès pour les seules années de 1867-1868⁵⁶⁵. Il ne s'agit pas de contester la véracité de ce chiffre qui pourrait ainsi montrer le caractère dévastateur des maladies pour ne pas dire génocidaire. Mais force est de constater que les grandes épidémies du XIX^e siècle et du début du XX^e (1833, 1849-1851, 1854, 1865, 1869, 1884, 1887-1889, 1893, 1896, 1912, 1916) « ont été importées d'Europe »⁵⁶⁶. Il en est de même du typhus. Il ne s'agit pas de dire que la guerre coloniale fut forcément à l'origine de la propagation du fléau dans les départements algériens mais de constater que la famine, qui résulte de la guerre en l'occurrence, a provoqué un mouvement des populations qui a contribué à propager les épidémies et à causer les bouleversements qui s'ensuivirent. Certes, « les calamités naturelles ont –elles encore été une cause importante de mortalité tout au long du XIX^e siècle, mais elles ne suffirent cependant pas, à elles seules, à expliquer la régression enregistrée pendant les quarante premières années de la présence française en Algérie »⁵⁶⁷. Les structures sociales s'en trouvaient sensiblement bouleversées du fait des restructurations administratives, des interdictions imposées, des expropriations, et la somme des lois frappant les Indigènes à la suite des différentes révoltes. Étant le manque de données exactes sur l'impact de la colonisation sur le bouleversement à la fois de la société mais aussi de la population, on ne peut pas s'attarder sur le fait de savoir ce que les maladies et les famines ont opéré comme changement majeur de la société algérienne. Mais les quelques chiffres en notre possession montrent néanmoins une « hécatombe » et une diminution sensible de la population indigène. Darmon parle d'une perte de 28 % pour les seules années 1866-1868⁵⁶⁸. En dépit de ce tableau noir et des raisons de cette phase, liées aux maladies, aux tremblements de terre mais aussi à la famine, qui laissait entrevoir une possible extinction des Indigènes, Darmon conclut et trouve un « message d'espérance [...] [dans le fait que] se dégage de ces années sombres [...] une reprise démographique ». Et même si « durant la période coloniale les indigènes ne sortiront jamais de la misère et végéteront toujours dans les conditions d'hygiène déplorables [...] [il n'en demeure pas moins que] la diffusion de la vaccine antivariolique, l'extension du réseau de chemin de fer, la disparition de la famine auxquelles succèdent des disettes meurtrières, certes, mais non exterminatrices, suffisent à expliquer cette reprise démographique »⁵⁶⁹. Quand bien même il y eut certainement des facteurs

⁵⁶⁵ Kateb, Kamel, *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962)*, op.cit., p. 63.

⁵⁶⁶ *Ibid.*, p. 64.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 68.

⁵⁶⁸ Darmon, Pierre, « Une crise démographique en Algérie au XIX^e siècle », in Poussou Jean-Pierre et Robin-Romero, Isabelle, *Histoire des familles, de la démographie et des comportements: en hommage à Jean-Pierre Bardet*, Presses Paris Sorbonne, 2007, p. 97.

⁵⁶⁹ *Ibid.*, p. 103.

endogènes expliquant telle famine ou telle épidémie, la responsabilité du système colonial ne peut être balayée d'un revers de main quand on considère ces taux effarants qui équivaldraient aujourd'hui à une perte de 18 millions de la population française sur uniquement deux ans. Analysé froidement peut-être qu'une augmentation de la population serait un motif de se réjouir mais cela ne peut aucunement éluder la question de l'aggravation de la mortalité dû au fait colonial et à lui seul. Aucune vaccine ne saurait rédimier un tel désastre. Cela pose aussi le rôle de l'État colonial en tant que spectateur embarqué. Si la volonté d'une extermination programmée ne peut raisonnablement être invoquée, il n'en demeure pas moins que ce fut là une « opportunité » qui servait des desseins d'équilibrages. Qu'on regarde aussi le nombre d'habitants de la seule ville d'Alger et on constatera une diminution de la population indigène au profit de la population européenne : cette dernière passe de 9824 Européens en 1837 à 34597 en 1876, quand la population indigène, elle, passe de 18387 à 18113 pour la même période⁵⁷⁰. Soit donc un rééquilibrage au profit de la population européenne imputable clairement à l'action coloniale. Cette implication se vérifie dans les grands centres urbains mais aussi au niveau rural en ce qui concerne les tribus avec une reconfiguration de telle sorte à « rompre la cohésion [...] [de celles-ci,] à lui enlever tout caractère politique et à lui substituer notre organisation municipale »⁵⁷¹. C'est notamment cette dislocation, cantonnements et découpages administratifs, qui a détruit les anciennes structures et les anciennes solidarités qui permettaient avant la colonisation de faire face aux différentes calamités.

Cette remise en cause totale, voire la destruction des savoirs et des us des populations autochtones, notamment des modes d'organisation précoloniaux et la mise en place d'une domination tous azimuts, qui ne fera que s'accroître au fil des décennies, aura pour conséquence une gestion de l'espace et des humains à deux niveaux. D'un côté un mépris mêlé à une peur qui se cristallisera dans l'adoption du code de l'indigénat et qui sera la forme la plus aboutie d'une exclusion encadrée des Indigènes. De l'autre côté, une population européenne de divers pays et de classes différentes qui va se retrouver en majorité amalgamée dans un cadre colonial qui les opposera aux Indigènes dans une conflictualité liée à une captation et une dépossession de ces derniers. Les Européen.ne.s, pour la plupart gens ordinaires venus de France ou d'ailleurs chassés par le chômage et la misère⁵⁷², qui menaçaient l'ordre en aspirant à plus de liberté se

⁵⁷⁰ *Ibid.*, p. 73.

⁵⁷¹ Jérôme Napoléon, in Kamel Kateb, *ibid.*, p. 77.

⁵⁷² Au même moment où la France s'engage dans la colonisation algérienne voici ce que disait un ouvrier typographe en 1831 et qui résume assez bien l'état ambiant après la révolution de juillet : « Nous étions gouvernés par des hommes pour lesquels nous n'étions qu'un vil troupeau de bêtes de somme, puisque nous ne pouvions montrer de vieux parchemins qui prouvassent que nos ancêtres avaient été les fiers valets de maîtres plus fiers encore, qui se reconnaissaient nos rois par la grâce de Dieu, et se croyaient par conséquent le droit de nous traiter

drapaient dans les colonies d'une dignité qui leur était barrée en métropole : celle de n'être plus seulement le peuple mais des citoyens.

6.3.3 Les faits rien que les faits

Même si la colonisation était rude et coûteuse en vies, les autorités espéraient non seulement une présence significative mais aussi un ancrage conséquent et à terme une prépondérance de l'élément européen au détriment des Indigènes. Or, cette perspective n'est pas seulement un vœu pieux. L'engagement militaire et l'érection d'infrastructures visant à assurer la sécurité (des biens mais aussi tout simplement de la santé) des colons montraient la volonté de l'État – qui, rappelons-le à titre d'indication, était en mutation à cette même époque et traversé par des tensions et des conflits révolutionnaires – de rentabiliser la nouvelle possession. Ce qui en métropole semble quasi antinomique, à savoir la conciliation d'un libéralisme économique en plein essor et des revendications plébéiennes qui réclamaient plus de liberté et plus d'égalité, devenait dans les colonies une possibilité que nous pouvons dès lors nommer biocolonialité et qui n'est rien d'autre qu'une gouvernementalité coloniale.

La réflexion sur cette gouvernementalité s'accompagne, comme il a été dit à maintes reprises d'un questionnement sur l'adaptabilité des populations qui devront s'installer en Algérie et plus généralement dans les colonies. Cette question sera une question constante qui agitera les hygiénistes dans leurs différentes compositions.

Le souci ainsi majeur des hygiénistes mais plus globalement de tous ceux qui auront à charge de réfléchir sur la viabilité de la colonie est biopolitique. L'hygiène et la santé devenaient progressivement avec l'affirmation de l'arrimage français en Algérie « une *affaire publique* de première importance, dans le discours du moins, puisqu'elle est une des conditions majeures du succès » de la colonisation. L'objectif était, nous dit Olivier Le Cour Grandmaison, « de « faire vivre » les Européens et les « Indigènes » des colonies – selon des modalités distinctes [...] en leur assurant une sécurité sanitaire, indispensable à l'exploitation optimale de ces territoires et de leurs habitants »⁵⁷³. Selon ce schéma, qui s'inscrit en droite ligne dans tout ce qui a été dit jusqu'ici, l'œuvre coloniale était tournée vers la survie des Européens avant tout. Il est évident que les Indigènes ont pu profiter de la médecine européenne et il y a bien création de structures et d'hôpitaux censés apporter des réponses aux calamités et épidémies qui ont affecté les Indigènes. Comme le rappelle Kamel Kateb, même s'il y eut la création jusqu'en

en esclaves », Colin, Auguste, *Le cri du peuple*, Imprimerie de Demonville, 1831, p. 49-50. Cri contre l'ancienne noblesse qui s'est alliée à la caste financière au détriment de la classe ouvrière.

⁵⁷³ Le Cour Grandmaison, Olivier, *L'Empire des hygiénistes. Vivre aux colonies*, Fayard, Paris, 2014, p. 66.

1923 de six hôpitaux avec un personnel autochtone insuffisant⁵⁷⁴, « les indigènes algériens ne représentaient que 29,9% de l'effectif hospitalisé dans les hôpitaux civils ». Ce qui signifie que durant la décennie des années trente « 80 % de la population bénéficie de moins de 30% des soins hospitaliers »⁵⁷⁵. Pourtant, à partir de la fin du XIX^e, en dépit de ce déficit médical, le taux de natalité des Indigènes se stabilise et connaît même des hausses notables qui atteint une croissance annuelle moyenne de plus de 1%. Cette hausse fait suite à des baisses qui auraient pu faire croire dans une prochaine disparition « naturelle » des Indigènes. Là encore, l'usage politique et biopolitique des statistiques est manifeste.

L'implication du statisticien aux côtés du médecin, tous deux engagés dans une vision hygiéniste de la société prend forme dans un engagement non plus seulement scientifique mais résolument colonialiste. Le Docteur René Ricoux qui s'est distingué par ses nombreuses statistiques s'étonnait de la progression du nombre des Indigènes alors qu'on avait constaté une baisse tendancielle de ces derniers. Dans son article « Mortalité de la première enfance en Algérie », il en arrive à douter de la fiabilité des données recueillies. En constatant, d'après le recensement de 1866, que le nombre des autochtones indigènes a connu un ratio positif de plus de 337885, il en vient à douter de la fiabilité du résultat. Sa justification étant que « sur une grande étendue du territoire [...], le dénombrement des indigènes a toujours été opéré, comme celui des Européens, par les municipalités dont les tribus relèvent administrativement. Or les communes ont intérêt à grossir le nombre des indigènes, parce que la principale ressource des budgets communaux provient de l'octroi de mer, une taxe française applicable aux produits importés et les revenus de cet octroi sont répartis entre les communes de chaque département au *pro rata* de leur population, chaque Européen comptant pour une part, chaque indigène pour un huitième. Aussi les communes augmentent le chiffre de leur population indigène en inventant des individus, ce qui est bien facile, avec la synonymie si fréquente et l'absence de noms patronymiques. On peut évaluer, dans les centres de grosse population musulmanes, à plusieurs milliers les noms inventés par ce procédé ingénieux et productif »⁵⁷⁶. Pour Ricoux la démonstration est faite du caractère fallacieux de cet accroissement produit par un outil que lui-

⁵⁷⁴ Cette situation d'insuffisance des autochtones perdurera longtemps et on retrouvera la même situation en 1944 comme le montre le Dr Tamzali Abdenour qui signale l'organisation de la médecine sociale sera satisfaisante le jour où chaque médecin chef d'un centre de santé aura sous sa direction deux auxiliaires hommes parlant la langue du pays [...] et trois assistantes femmes, l'une assurant plus spécialement le secrétariat du centre, une autre susceptible de pratiquer les accouchements, la troisième faisant fonctions d'infirmière-visiteuse ». Cité par Fredj, Clair, « Encadrer la naissance dans l'Algérie coloniale. Personnels de santé et assistance à la mère et à l'enfant " indigènes " (XIX^e-début du XX^e siècle) », *op. cit.*, p.193.

⁵⁷⁵ Kamel, Kateb, *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962)*, *op.cit.*, p. 130.

⁵⁷⁶ Ricoux, René, « Recherches sur la mortalité de la première enfance en Algérie », *Annales de Démographie Internationale*, juin 1882, n ° 22, p. 12.

même promet et dont il voyait un outil indispensable pour un avenir profitable pour la mère-patrie⁵⁷⁷.

Pourquoi donc le Dr Ricoux ne se réjouit-il pas de cet accroissement qui serait une preuve si cela était vrai des bienfaits de la colonisation ? C'est que les statistiques montraient jusqu'à là autre chose. Quelque chose qui confortait un vœu que la nature semblait effectuer, à savoir le dépeuplement de l'Algérie de ses indigènes. En signalant ce qui lui paraissait comme une erreur certaine dans le prélèvement des données, Ricoux affirme que la population indigène décroîtra inévitablement. Il conclue sur le fait que « les recensements [sont] certainement entachés d'erreurs et d'exagération, [la] mortalité infantile de beaucoup supérieure à celle de tous les peuples de l'Europe, plus forte que celle des enfants trouvés »⁵⁷⁸. Ce qui rendrait l'hypothèse d'une augmentation de la population indigène farfelue.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas là d'une preuve du fait que les élites ou les autorités appelaient à la disparition des autochtones. On sait que les projets qui visaient à l'extermination des Indigènes n'ont pas été suivi de fait. Néanmoins, on voit là sous le discours d'un éminent savant qui pesait tant dans la colonie que dans les arcanes des sociétés scientifiques, cette idée de la disparition des Indigènes et son remplacement par les Européens comme une perspective scientifique tout à fait envisageable.

On sait que le Dr Ricoux avait bien tort et que la population Indigène a connu un accroissement certain après avoir connu une diminution durant les premières années de la colonisation. Comment expliquer cette progression ? Est-ce dû à la médecine française, ce qui voudrait dire une réussite du projet colonial ? Il est vrai que les recensements d'avant 1882 (date effective de la mise en place de l'état-civil pour l'Algérie) les statistiques concernant les Indigènes ne pouvaient pas être tout à fait viable. Il faut prendre en considération que, jusque dans les années 1871 la colonie connaissait, outre les épidémies, des épisodes récurrents de révoltes. Il faut aussi considérer, en prenant soin d'un taux de natalité très faible⁵⁷⁹. Kamel Kateb procède à une explication minutieuse de la mutation de la société indigène en montrant notamment que cette progression n'est pas dû à l'accès aux structures médicales, étant le taux encore très élevé de la mortalité et un taux de natalité très bas, mais à d'autres facteurs liés à l'adaptation du peuple indigène aux nouvelles contraintes socio-économiques induites par la dépossession du

⁵⁷⁷ Dans la préface de l'ouvrage de Ricoux, René, *La démographie figurée de l'Algérie : étude statistique des populations européennes qui habitent l'Algérie*, G. Masson, Paris, 1880, le Dr Louis-Adolphe Bertillon (1821-1883), qui fut directeur du Service de statistiques de la Ville de Paris et à ce titre un des pionniers des études démographiques, appelle de ses vœux une « science [qui] sera enfin Directrice des conditions de la vie des nations comme elle l'est déjà des choses industrielle [...] », p. xiv.

⁵⁷⁸ Ricoux, René, « Recherches sur la mortalité de la première enfance en Algérie », n° 22, *op.cit.*, p.13.

⁵⁷⁹ Moins de 40/1000, Cf. Kamel Kateb, *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962)*, *op.cit.*

territoire. Elle est due aussi, selon Kamel Kateb, au changement dans la nuptialité et à l'exposition des femmes aux grossesses. Mais comme le relève Dominique Maison la croissance constatée est « trop rapide de 1876 à 1886 (2,8% par an) pour être réelle, elle traduit surtout les progrès des méthode de dénombrement et l'extension du territoire contrôlé (annexion du M'zab et d'Ouargla en 1882) »⁵⁸⁰. On pourrait ici prolonger le débat quant à savoir si la progression est réelle ou encore si elle est exagérée. La question qui est la mienne ici et qui me semble pertinente est de savoir si la colonisation a eu une influence sur la diminution de la population Indigène. Il est une évidence qui n'a pas besoin de démonstrations : que la guerre, même quand elle porte le nom de pacification, apporte forcément son lot de dépeuplement et de chaos. Il est évident aussi que la population indigène s'est accrue après avoir encaissé le choc des premières décennies.

Une chose encore qui nous paraît sûre, concernant la deuxième moitié du XIX^e siècle, est que les infrastructures médicales n'ont été que très peu fréquentées par les « indigènes ». Cela peut simplement s'expliquer par le fait que les hôpitaux étaient majoritairement basés dans les centres urbains, qui étaient eux occupés quasi exclusivement par des Européens. On peut aussi évoquer la défiance des Indigènes, comme l'a montré Yvonne Turin, contre la médecine des *roumis*. Mais on ne peut pas non plus exclure le fait que les Indigènes ont pu profiter, de façon collatérale, des bienfaits de l'hygiène et de la médecine. En effet, le fait d'assécher un marécage, même si le but initial est d'abord de sauver les colons, profite aussi aux autochtones. Cela est indéniable.

Pour autant, de même qu'on ne peut pas apporter des éléments probants sur une quelconque volonté qui aurait visé explicitement au dépérissement des Indigènes, on ne peut pas, sur le terrain, montrer une dynamique qui avait pour objectif de faire vivre les Indigènes. Il est vrai qu'on trouvera toujours des médecins pour mettre en avant le caractère sacerdotal de leur métier. Mais comme l'affirmera un médecin encore en 1927 il faut « conserver par tous les moyens le capital humain local pour un rendement aussi complet que possible de la main-d'œuvre, dont le besoin s'impose dès le premier jour pour la mise en valeur du pays nouvellement occupé »⁵⁸¹. Ceci nous montre deux points importants : premièrement, le fait que l'intérêt pour la santé des Indigènes est avant tout mue par l'impossibilité de construire sans eux et deuxièmement que le souci des médecins de servir une logique qui dépasse largement le cadre de la santé. Si intérêt il y a pour les Indigènes, il n'est de toute évidence qu'utilitaire.

⁵⁸⁰ Maison, Dominique, « La population de l'Algérie », in *Population*, 28^e année, n°6, 1973, p. 1080.

⁵⁸¹ Dr Colombani cité par Olivier le Cour Grandmaison, *L'Empire des hygiénistes*, *op.cit.*, p. 68.

Comme on vient de le voir, la seule incursion des autochtones dans le monde civilisé ne se fait tout au plus que sous la forme de capital. D'un côté des Indigènes qui sont réduits à une présence fictive au niveau politique. Ce qui veut dire que le quotidien de ces derniers est soumis, du moins durant un laps de temps assez conséquent – tant que durera en fait le code de l'indigénat, à une prédation légalisée qui ôte toute capacité de se soulever légalement contre l'autorité coloniale. Cet état a été rendu possible par toute la structure savante, dont l'hygiénisme a été le fer de lance, qui a donné sens à la dépréciation de l'Indigène. De l'autre côté, les Européens ont acquis progressivement le droit de disposer du territoire. Il est évident que la qualité d'euroanéité, comme je l'ai dit à maintes reprises, s'est construite au fur et à mesure que l'Algérie se formait en tant que prolongement de la mère-patrie. Là encore c'est en grande partie, mais pas seulement, l'hygiénisme et ses différentes manifestations qui ont contribué à donner sens à l'euroanéité. En reprenant l'exemple des statistiques, le fait de ne considérer que des Européens et non plus les différentes nationalités a conduit *in fine* à constituer un groupe homogène qui ne l'était pas.

Mais, comme le montre Colette Guillaumin, si les différenciations raciales n'étaient appelées qu'à demeurer dans le cadre de l'appréciation uniquement scientifique elles n'auraient pas les effets qu'on leur connaît. L'impact des catégories raciales n'a en effet de sens que lorsque les juristes s'en saisissent et les inscrivent dans le socle et le langage juridique. Pour le droit colonial, il ne s'agit pas seulement d'un droit d'exception mais d'un droit aggravant et pérennisant la situation d'infériorité des autochtones. On sait combien le code de l'indigénat⁵⁸² a aggravé les inégalités sociales et économiques de la société indigène. Il est une dimension dans ce code qu'on peut nommer justement hygiéniste en ce qu'elle offre d'un côté une main-d'œuvre corvéable pour l'entretien du territoire et ce gratuitement : grâce notamment au travail forcé. L'autre dimension est tout aussi hygiéniste mais à rebours. En effet, ce code a diminué l'état (à tous les niveaux, qu'il s'agisse du poids démographique ou encore de la santé) des Indigènes avec des périodes de disettes régulières. Dès lors, « l'indigène est atteint de tares multiples ; il est sous-alimenté, tandis que la plus grande partie des valides se dirige vers la métropole, à la recherche de hautes paies, les ouvriers qui restent en petit nombre ne donnent qu'un rendement insuffisant, dont se plaignent tous les colons »⁵⁸³. Les effets du code en ce qu'il quadrille tout le territoire indigène ont contribué à le rendre plus sûr pour les colons mais en

⁵⁸² Je renvoie pour une étude plus détaillée du code de l'indigénat à l'ouvrage que lui a été consacré par Olivier Le Cour Grandmaison. J'y reviendrais dans le dernier chapitre.

⁵⁸³ Maurice Violette, qui fut entre autres ministre d'État sous le Front populaire de 1936 à 1938 et gouverneur de l'Algérie de 1925 à 1927, cité par Olivier Le Cour Grandmaison, *ibid.*, p. 154.

a fait un territoire d'insécurité pour les autochtones⁵⁸⁴. C'est en cela que la vie des Indigènes est, dans ce cadre colonial, structuré par un droit discriminant selon que l'on soit colon ou Indigène. Ce code a largement contribué à rendre la vie des Indigènes insignifiante tant au niveau politique que sanitaire. C'est en cela que l'espace colonial est devenu progressivement construit dans une temporalité autre. Une allochronie qui permet de minimiser ainsi l'acte de prédation mais qui rend aussi possible et effective la taxinomie à l'œuvre⁵⁸⁵.

⁵⁸⁴ Cette situation est loin d'être circonscrite aux premières années de la colonisation. Camus dira en 1945 de la Kabylie que « dans cette région rude et impitoyable en période de grand froid notamment, des êtres humains aux paupières malades, aux yeux pleins de pus, laissés sans soins meurent de faim. Des enfants sont sous-alimentés, pour se nourrir, des villages entiers consomment des racines, des graines de pin, des herbes, des orties et la tige de chardon qui est l'une des bases de l'alimentation kabyle. Dans un douar, cinq garnements sont morts empoisonnés par des plantes vénéneuses. La situation sanitaire est alarmante. Des populations entières sont décimées par des épidémies. 40% des familles vivent avec moins de 1000 francs par an soit moins de 100 francs par mois ».

⁵⁸⁵ Cf. Johannes, Fabien, *Le temps et les Autres : comment l'anthropologie construit son objet*, Éditions Anacharsis, Paris, 2006

7 Critique de la raison coloniale et contribution à une relecture du contrat social

Il a été question jusqu'ici de la contribution des médecins, mais plus globalement des hygiénistes, à la mise en place d'une rhétorique scientifique allant dans le sens du projet colonial qui se mettait en place en Algérie à partir de 1830. Dans le chapitre qui précède on a esquissé notamment, de façon succincte, l'apport de l'hygiénisme à une nouvelle perspective contractualiste de la société. Or, cette question du contrat peut sembler de prime abord assez éloigné de la préoccupation qui a été la nôtre jusqu'ici, à savoir démontrer que la colonisation, avant d'être une affaire de canons et de baïonnettes, a été aussi et surtout une problématique scientifique. Mais quand on s'y attarde de plus près, on se rend compte que la question de l'hygiène a été au cœur des projets des réformes visant à la création d'un nouveau citoyen : obéissant mais aussi en bonne santé (la fameuse sentence de Foucault du faire vivre qui renvoie à l'anxiété du capitalisme de veiller aussi à ce que la force de travail puisse être continuellement disponible, ce qui veut dire lui assurer un ensemble de conditions à sa propre reproduction). C'est l'union du capitalisme et d'une élite politico-scientifique qui est à la base de l'État tel qu'il s'incarnera à partir du XVIII^e siècle. Je ne reviendrais pas ici sur la structuration profondément capitaliste de l'État moderne, mais sur le recours à l'élite scientifique pour justifier et légitimer la mise en place d'un contrat social (libéral), dans un cadre d'expansion coloniale. D'emblée, même si le contrat entretient un rapport fictif à l'État⁵⁸⁶, il importe de souligner que la rhétorique du contrat était et reste un des fondements majeurs de la philosophie politique et donc par ricochet de la compréhension de l'émergence des institutions étatiques.

On sait que la seconde moitié du XIX^e siècle, notamment à partir de 1870 et la naissance de la Troisième République qui s'en suivit, a été l'occasion pour les différentes corporations de se positionner par rapport aux changements politiques. Plus que spectatrices, elles ont été aussi aux premières loges. Et devant l'inéluctabilité de l'avènement du citoyen-roi, les élites se sont rendues indispensables, pour légitimer à la fois les changements en cours mais aussi assoir les privilèges des leurs. De fait, les « contraintes de subir le droit du plus nombreux, les classes qui

⁵⁸⁶ Dupuis-Déri, Francis, « La fiction du contrat social : uchronie libérale, utopie anarchiste », *Politique et Sociétés*, 28(2), 2009.

se nomment elles-mêmes les classes élevées ne peuvent conserver leur hégémonie politique qu'en invoquant le droit du plus capable. Il faut que, derrière l'enceinte croulante de leurs prérogatives et de la tradition, le flot de la démocratie se heurte à un second rempart fait de mérites éclatants et utiles, de supériorité dont le prestige s'impose, de capacités dont on ne puisse pas se priver sans folie »⁵⁸⁷. Nul autre choix que de participer à ce double processus de changement (de régime et des institutions) et de pérennité (des privilèges). Le contrat social, censé avoir trouvé sa forme idéale avec les démocraties modernes, devrait être reconsidéré à la lumière des différents « réseaux d'intérêts » corporatistes.

Les hygiénistes étant une de ces corporations, et pour ainsi dire une de celles qui avait à cœur d'opérer un changement radical dans le corps de la nation, devait d'une certaine manière constater les échecs qui étaient les leurs. En effet, la première moitié du XIX^e siècle, et en dépit de l'avancée des découvertes et des propositions, se solde par des déboires au niveau sanitaire. Une de raisons de cet échec est l'accent mis sur l'initiative individuelle et pointe ainsi la nécessité d'insérer leurs visées dans une plus grande échelle : celle de l'État. Les hygiénistes vont ainsi comprendre que l'insertion dans les rouages de l'État et une participation active à la vie politique (parlement, partis politiques, etc..) était l'unique voie pour des réformes qui prennent en compte leurs expertises maintes fois étayées tout au long du 19^e siècle. La prise en compte politique des vues des hygiénistes, du moins leur consécration même balbutiante, va trouver un relais amplificateur avec l'idée de solidarisme de Léon Bourgeois. Idée selon laquelle nous sommes débiteurs de nos devanciers et redevables envers nos descendants. Cette nouvelle perspective est le contrat social devenu urgence à la fois sociale et politique. Ainsi, « la solidarité sociale devient une sorte de contrat rétroactivement consenti qui engage tout homme, du fait qu'il vit en société et profite du patrimoine commun, à concourir au maintien de cette communauté et à son progrès »⁵⁸⁸. Pour être précis il s'agit plutôt de quasi-contrat social, tel que formulé par Léon Bourgeois, et qui transforme cette dette contractée en devoir social envers les autres membres de la société. C'est là la concrétisation politique du rêve hygiéniste.

Ce processus est concomitant à la mise en place d'un régime colonial qui va à l'encontre des termes même du contrat social, basé sur la promotion de la liberté (certes formelle) retrouvée des contractants. Comment considérer dès lors la place des colonisé.e.s algérien.e.s qui,

⁵⁸⁷ BOUTMY, Émile, *Quelques idées sur la création d'une faculté libre d'enseignement supérieur*, Paris, Imprimerie Lainé, 1871, p. 15.

⁵⁸⁸ Blais, Marie-Claude, « La solidarité », *Le Télémaque*, 2008/1 (n° 33), p. 15.

eux/elles, n'ont pas été sollicité.e.s quant à leur consentement de céder leur volonté (entière) ? peut-on considérer qu'il y a continuité du contrat social dans les départements algériens ? Et si rupture il y a, étant donné que les Indigènes étaient soumis, à partir de 1871 à une juridiction d'exception, peut-on considérer ces derniers/ères comme des contractant.e.s à part entière ? Plutôt qu'un contrat (même fictif) à l'image de ce qui se mettait en place en métropole, la fin du XIX^e siècle n'a-t-il pas vu l'émergence et la mise en place d'un contrat de type racial ?

7.1 Contrat social et quasi-société

Avant d'en venir à la question proprement coloniale, toujours dans le souci de trouver des ponts entre le centre et la périphérie, il convient de revenir sur l'idéologie (humaniste) qui sous-tendait la Troisième République. Bien que reléguée dans les curiosités théoriques oubliées, le solidarisme fut un espoir et une tentative à la fois intellectuelle mais aussi pratique de changer profondément la société française. Célestin Bouglé, dans son ouvrage consacré au solidarisme, reconnaissait en 1907 que « le solidarisme semble en passe de devenir, pour la Troisième République, une manière de philosophie officielle. Il est le fournisseur attitré de ces grands thèmes moraux qui font l'accord des consciences, et que le moindre personnage public se sent obligé de répéter aux occasions solennelles »⁵⁸⁹. La consécration de cette doctrine fut l'octroi du prix Nobel à l'un de ses doctrinaires attitrés, Léon Bourgeois. Il s'agira ici de voir en quoi cette doctrine offrait une nouvelle perspective de renouveau de la théorie du contrat social mais aussi de voir dans quelle mesure on pourrait la considérer comme une des consécration des aspirations hygiénistes.

7.1.1 Solidarisme et lien social hygiéniste

Le libéralisme économique mais aussi politique connut au XIX^e siècle une évolution rapide. Un siècle où s'est affirmée la liberté de l'individu occidental – du moins d'un point de vue formel, au détriment des autres (ensauvagé.e.s et colonisé.e.s) qui furent soumis à une domination quant à elle qui fut bien réelle. On l'a vu par ailleurs, une des difficultés qu'ont rencontrés les hygiénistes fut les résistances de la société et la méfiance de celle-ci aux ingérences du souverain et par conséquent la réticence de ce dernier à imposer des lois qui risquaient de provoquer des convulsions sociales. Les hygiénistes se sont donc contentés le plus souvent de servir d'experts et de produire des rapports dans lesquels ils multipliaient les recommandations. Mais la plupart des hygiénistes, résignés ou convaincus, étaient aussi séduits par l'idéal libéral et faisaient donc partie de cette équation libérale et du renforcement de l'ordre

⁵⁸⁹ Bouglé, Célestin, *Le solidarisme*, V. Giard & E. Brière, Paris 1907, p. 1.

bourgeois (en dépit des propositions allant dans le sens de l'amélioration des conditions de travail dans les usines telles que préconisées par exemple par Villermé)⁵⁹⁰.

Mais, comme le fait remarquer Jorland⁵⁹¹, ce n'est qu'après la naissance de la Troisième République que les hygiénistes prirent conscience que leurs idées n'avaient de chance d'être prises en considération que s'ils étaient impliqués sur le terrain politique et sur celui des réformes institutionnelles⁵⁹². Et même si la proportion des médecins élus après 1870 était en constante augmentation⁵⁹³, il faudra attendre 1902 pour voir l'État prendre réellement la mesure de la chose⁵⁹⁴.

Néanmoins, cette période, allant de la naissance de la Troisième République à la naissance du ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale en 1920, ne fut pas un intervalle creux de la pensée et de l'action. Les hygiénistes allaient influencer et soutenir l'idée qui va représenter pour ainsi dire leur idéal politique, à savoir le solidarisme. Bouglé voyait dans ce dernier « une médecine appliquée aux sociétés »⁵⁹⁵. Pour Léon Bourgeois, l'homme, dans la perspective solidaire « doit entrer dans une société préexistante dont il doit accepter les charges comme il profite de ses avantages. Il est débiteur ou créancier de naissance »⁵⁹⁶. Cette conception qui renverse en quelque sorte notre rapport à la société met l'accent sur le devoir de tout un chacun envers les générations futures. Il ne s'agit plus alors d'un calcul égoïste mais d'une dette contractée et qui nous engage. Bourgeois ne croyait pas uniquement à la force de coercition de l'État de façon unilatérale mais voyait l'avènement d'une société équitable par voie de consentement et de contrat et ainsi donc « aux mains de tous les hommes consentant librement au paiement de la dette commune »⁵⁹⁷.

Mais avant d'en venir au contrat lui-même il s'agit encore une fois d'affirmer l'importance de la pensée hygiéniste dans la nouvelle perspective solidariste. Léon Bourgeois, celui qui donc a fait de la solidarité une issue possible aux maux de la société française, en dépit du fait qu'il ne fut pas médecin, pensait l'hygiène comme fondement même du solidarisme. Ainsi dans *La*

⁵⁹⁰ Démier, Francis, « Le Tableau de Villermé et les enquêtes ouvrières du premier XIX^e siècle », in *Louis-René Villermé, Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, 1989.

⁵⁹¹ Jorland, Gérard, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIX^e siècle*, op.cit.

⁵⁹² Cf. Cavé, Isabelle, *État, santé publique et médecine à la fin du XIX^e siècle français*, Paris, L'Harmattan, coll. « Médecine à travers les siècles », 2016

⁵⁹³ Les médecins à titre d'exemple représentaient, durant la législature de 1877/1881, 11,4% des députés. Ce chiffre atteindra 12,5% lors de la législature de 1893/1898. Cf. Pierru, Frédéric, « Un mythe bien-fondé : le lobby des professions de santé à l'Assemblée nationale », *Les Tribunes de la santé*, vol. 14, no. 1, 2007

⁵⁹⁴ Loi sur l'hygiène publique.

⁵⁹⁵ Bouglé, Célestin, *Le solidarisme*, op.cit., p. 44.

⁵⁹⁶ Bourgeois, Léon, *solidarité*, Armand Collin, 1896, Paris, p.180.

⁵⁹⁷ Bourgeois, Léon, « Discours de clôture du Congrès d'Éducation sociale », in *Solidarité*, op.cit., p. 145.

politique de la prévoyance sociale, Bourgeois faisait un détour par la Grèce antique et les « beaux éphèbes qui se promenaient sur l'Agora, dans la splendeur de leur corps »⁵⁹⁸. Il prévoyait ainsi que la société connaîtra, grâce au progrès, « de nouveau ces temps, mais autrement que dans l'antiquité, car (...) ces merveilles obtenues, ne l'étaient que pour quelques-uns »⁵⁹⁹. Ici il est question des corps tels que nous les renvoyent les récits antiques sur la nécessité de la culture de l'esprit et des corps des citoyens. Mais Bourgeois sait combien ce modèle était limité à une infime minorité. L'objectif dès lors, dans la société qu'il appelait de ses vœux, « c'est que ce soit pour tous que le rêve de l'avenir se réalise, et que ce soit véritablement une démocratie de gens bien portants, bien-pensants et bien voulant qui sur le sol de France se dresse avec la confiance au cœur dans ses destinées immortelles »⁶⁰⁰. Et de quelle manière parvenir à la « défén(se) de la vie et de la race »⁶⁰¹ ? En recourant à « l'hygiène sociale (qui) est indispensable pour que la vie humaine se poursuive en santé et en beauté »⁶⁰². Et pour que « cette science de la vie en beauté soit non pas seulement pensée par les savants » il faut en définitive qu'elle soit « voulue par le peuple »⁶⁰³.

Dans ce même ouvrage qui réunit un certain nombre de discours de Bourgeois, et dans lequel il est indiqué les moyens de parvenir à l'éradication de la misère, l'hygiène occupe une place centrale dans la pensée solidaire. On retrouve ainsi la question de l'hygiène à la fois dans les chapitres qu'on pourrait regrouper dans la sphère de l'éducation, dans laquelle l'accent est mis sur le rôle primordial des instituteurs et des enseignants à tous les niveaux. Enseignement au sens large encore avec le rôle nouveau du médecin qui ne doit plus être celui seulement qui porte assistance aux malades. Il s'agit pour Bourgeois de remplir une nouvelle fonction bien en amont. Ainsi, « il en est du médecin comme de la Société de secours mutuels. Au médecin d'hier, qui considérait sa tâche comme terminée lorsqu'il avait consciencieusement porté ses soins au malade, *au médecin de la maladie* doit se joindre le médecin de demain appelé brièvement *le médecin de la santé* »⁶⁰⁴. En écartant « du germe humain toutes les causes de la faiblesse et de la dégénérescence. Être ainsi, non plus le médecin de tel ou tel d'entre les vivants de demain, le tuteur et le gardien de la race elle-même »⁶⁰⁵. En convoquant les hygiénistes, qu'il cite nommément, Bourgeois souligne leur « rôle admirable » qu'ils doivent « apporter non

⁵⁹⁸ Bourgeois, Léon, *La politique de la prévoyance sociale. La doctrine et la méthode*, Bibliothèque-Charpentier, Paris, 1914, p. 61.

⁵⁹⁹ *Ibid.*

⁶⁰⁰ *Ibid.*

⁶⁰¹ *Ibid.*

⁶⁰² *Ibid.*

⁶⁰³ *Ibid.*

⁶⁰⁴ *Ibid.*, p. 108.

⁶⁰⁵ *Ibid.*, p. 109.

seulement les enseignements et les directions nouvelles de la science médicale sociale, mais l'exemple de leurs travaux et de leurs œuvres de prophylaxie, d'hygiène, de préservation, d'eugénitique et tracer à nos yeux, dans les lignes essentielles, l'image de ceux qui seront un jour les conseillers vigilants de la race, les maîtres acceptés de la vie nationale »⁶⁰⁶. Il est bien entendu impossible ici de faire un procès à Léon Bourgeois sur l'usage qu'il fait du mot race, mais il est bien entendu aisé, eu égard aux comparaisons qu'il fait lui-même avec les peuples nordiques et les USA, qu'il pense à la France en tant que peuple distinct dont il faut assurer la continuité.

Ce qui est en revanche certain c'est qu'il est au fait des débats sur l'hygiène et son évolution. En 1889, il présida, en tant que sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur la première séance du Comité consultatif d'hygiène publique. Conscient des entraves auxquelles les hygiénistes ont dû faire face, notamment sur l'argument de l'entrave à la liberté quant à l'intervention de l'État dans la vie des individus, Bourgeois reprend l'adage de Turgot de l'action sans la nuisance. En insistant sur la préservation de la liberté, il prend acte de l'histoire de l'hygiénisme et de ses échecs. Il sait combien le fait de vouloir imposer d'en haut une hygiène restrictive n'a pas fait avancer la cause de la santé en France. Il exclut de fait que l'hygiène à venir soit imposée tyranniquement. Les mesures « seront (ainsi) conformes à la justice, car elles ne seront appliquées à un citoyen que dans la mesure où elles ne seront nécessaires pour défendre contre lui la santé et la vie des autres citoyens »⁶⁰⁷. Bourgeois voyait dans l'État un garant de la santé de l'individu pris dans la société et donc responsable de tous et de leur devenir. Les décisions prises pour assurer la santé de tous en se focalisant notamment sur le comportement des individus doit en conséquence être « conformes (...) aux principes de notre démocratie républicaine, car elles profiteront avant tout aux petits, aux faibles et aux malheureux »⁶⁰⁸. Le fait d'intervenir dans la vie de tous les jours, y compris dans l'espace privé, se justifie par le fait que le résultat au final doit être certain et ne pas être un tâtonnement. Et seule la science, selon Bourgeois, peut induire la confiance dans les résultats. Mais il ajoute que le citoyen sera d'autant plus réceptif et confiant que « la valeur scientifique et l'efficacité des mesures prescrites (...) (sont) à l'abri de toute contestation sérieuse »⁶⁰⁹. Et ce qui est appliqué à la population doit, selon cette optique, relever de la certitude absolue et en aucun la société ne doit « servir de champ d'expériences à des théories scientifiques »⁶¹⁰. Aveu, d'une certaine

⁶⁰⁶ *Ibid.*

⁶⁰⁷ *Ibid.*, p. 196.

⁶⁰⁸ *Ibid.*

⁶⁰⁹ *Ibid.*, p. 195.

⁶¹⁰ *Ibid.*

manière, d'un haut responsable de l'amateurisme qui prévalait et l'expérimentation in vivo de théories scientifiques. Et si l'État, selon toujours Bourgeois, doit s'abstenir d'intervenir dans les affaires de la science et de son progrès, il n'en demeure pas moins que cette dernière doit prendre conscience que les actions menées en son nom doivent « répondr(e) (...) aux nécessités du patriotisme ; car elles auront pour but et pour effet de conserver et d'accroître ce capital humain dont la moindre parcelle ne peut être perdue sans une atteinte à la sécurité nationale et à la grandeur de la partie »⁶¹¹.

On retrouve un certain nombre de points qui, pris bout à bout, forment pour ainsi dire le soubassement de la solidarité défendue par Bourgeois. La préservation de la santé des citoyens signifiant la continuité d'un État, il s'agit dès lors pour ce dernier d'œuvrer à soutenir tout ce qui ira dans ce sens. Un des principes fondamentaux du solidarisme étant l'obligation de s'acquitter de ce que les ancêtres nous ont légué. Cette dette ne pouvant se faire qu'en le léguant au profit des générations qui viendront après nous. Pour Bourgeois, il s'agit de faire fructifier ce legs afin que la dette soit bonifiée.

L'hygiénisme, dans son acception assez large, qui ne se contente plus du rapport assez restreint du médecin avec le malade, constitue en soi un modèle sur lequel Bourgeois fonde ses espoirs de transformation radicale de la cité. Cette transformation a épousé l'évolution et les découvertes des théories hygiénistes, et notamment celles de Pasteur. Ce dernier a permis de concevoir l'hygiène selon une perspective sociale et d'effacer les frontières entre privé et public⁶¹². Ceci a eu pour conséquence progressive de permettre à l'État de s'immiscer dans la vie des citoyens.

7.1.2 Bio-solidarisme

La pensée solidaire, telle que Bourgeois et ses partisans la présentaient, comme une doctrine adaptée aux changements que devait connaître la société française aux tournants du XIX^e siècle. Une pensée qui arrivait à point nommé pour contrecarrer à la fois les excès du libéralisme triomphant et du socialisme qui prenait en France une tangente révolutionnaire. En soi, la voie médiane que représentait le solidarisme apportait à la société française une issue possible aux problèmes sociaux qui la minaient. Et l'idée centrale de la dette contractée obligeait les contemporains à penser à leurs descendants en termes de legs qui devait ainsi perdurer au-delà de son détenteur. Si Léon Bourgeois n'est que très peu connu de nos jours, il n'en fut pas de

⁶¹¹ *Ibid.*, p. 196.

⁶¹² Rosanvallon, Pierre, *L'État de la France de 1789 à nos jours*, Edition le Seuil, Paris, 1990.

même à la fin du XIX^e siècle. Ferdinand Buisson, prix Nobel et un des plus fervent combattant pour une instruction laïque et républicaine, se faisait l'écho de l'importance des propositions de Bourgeois : « De tous les sentiments nouveaux qui ont germé en silence depuis une ou deux générations au fond de la conscience publique, et dont l'éclosion un de ces jours étonnera ceux qui n'ont rien appris, n'ayant rien observé, le plus fort et le plus profond, c'est le sentiment du devoir social, disons mieux, de la dette sociale qui pèse sur chacun de nous, et dont pendant longtemps nous semblions n'avoir pas plus conscience que de la pression de l'air qui nous enveloppe »⁶¹³. Idée qui se voulait le moyen à la fois une garantie de la pérennité de la nation française mais aussi, comme on l'a vu, une solution aux maux (sociaux, politiques et sanitaires). Et cette dernière passait par le renouveau du contrat social qui devait passer par toutes les institutions : privées et publiques. Dans la conception Bourgeoisienne les individus consentent par contrat « rétroactivement consenti »⁶¹⁴. Cette rétraction est rendue possible en ayant recours au quasi-contrat. Ce dernier étant un fait juridique et non un acte, le code civil le définit comme « des agissements ou des événements auxquels la loi attache des effets de droit ». Ce qui veut dire en termes juridiques que la loi peut intervenir pour rétablir l'équité. Enfin, le quasi-contrat suppose un engagement volontaire des contractants.

On pourrait, au vu de ce qui a été dit, se demander la différence entre la conception Bourgeoisienne et celle de Rousseau. Dans la fiction Rousseauiste, le contrat social prend son essence du passage de l'état de nature à celui de société. Chez Bourgeois, la société est un fait premier et nul besoin d'avoir recours à l'état de nature pour penser la nécessité de l'association des individus. Pour Bourgeois, ces derniers sont dans l'incapacité de vivre seuls et ils « sont en société. C'est là un fait d'ordre naturel, antérieur à leur consentement, supérieur à leur volonté. L'homme ne peut se soustraire matériellement ou moralement à l'association humaine. L'homme isolé n'existe pas »⁶¹⁵. La société est donc un fait acquis.

Alors que dans le contrat rousseauiste l'État se confond avec la société, chez Bourgeois l'État est externe à la condition sociale. Il n'intervient qu'en tant qu'instance de régulation qui corrige les inégalités.

Toutes les garanties sont ainsi données dans cette théorie qui se veut un juste un milieu. L'équité sociale devient un souci fondamental sans pour autant que l'État soit une entrave en mettant l'accent sur l'association. L'État devient ainsi, notamment dans la sphère économique, un

⁶¹³ Ferdinand Buisson, cité par Blais, Marie-Claude, « Aux origines de la solidarité publique, l'œuvre de Léon Bourgeois », *Revue française des affaires sociales*, n°1, 2014.

⁶¹⁴ Audier, Serge *Léon Bourgeois. Fonder la solidarité*, Paris, Éditions Michalon, collection « Le Bien commun », 2007

⁶¹⁵ Léon Bourgeois, *La solidarité, op.cit.*, p.53

garant aussi de la libre entreprise tout en veillant à ce que chacun s'acquitte de sa dette sociale. En somme un État qui fait office de contrôleur social. Mais là il faut préciser que le contrôle dont il s'agit doit être conçu non pas dans son sens actuel qui renvoie à un simple rôle de vérification mais plutôt à celui de régulation comme il est en usage en anglais⁶¹⁶. Et paradoxalement ce rôle médian que voulait Bourgeois, qu'il voulait un simple acteur dans la lutte des maux, sanitaires notamment, va progressivement se transformer en État-acteur-social. Ce rôle va s'affirmer de façon active sous la Troisième République. On verra tout au long des 70 ans qu'elle aura duré, appuyée par les adeptes de Bourgeois, l'adoption de législations sociales liées au travail et à la protection des travailleurs, la prise en charge de la santé publique comme objectif primordial de l'État, à l'assurance et au mutualisme ainsi que l'avènement de la Société des Nations⁶¹⁷. Une telle doctrine « tient au projet de fonder sur un plan scientifique et philosophique l'idéal de fraternité »⁶¹⁸. En somme une doctrine qui tente de matérialiser dans les faits la devise de la République sur le terrain de la réalité sociale.

L'idée de solidarisme, là est un point indéniable, a tenté de doter la République d'un versant généreux, qui a perduré par ailleurs jusqu'aujourd'hui. Néanmoins, il est impossible de ne pas s'étonner que ce combat qui sous-tend le solidarisme afin de mettre en œuvre la fraternité et l'égalité n'ait trouvé aucun écho sur le terrain colonial algérien. Surtout quand on sait que tous les événements qui ont bouleversé la métropole, et qui ont été ainsi les repères qui ont forcé Bourgeois et les autres à essayer de concevoir une doctrine sociale souple et juste, ont eu des répercussions sur la situation des Indigènes.

Avant de considérer l'impact du solidarisme avec la situation et l'évolution de la colonie algérienne, il convient aussi de faire brièvement référence à la situation des indigènes intérieurs (l'ensemble des minoritaires sur le territoire métropolitains). La période couverte par la Troisième République, celle qui va inaugurer les institutions dont nous sommes héritiers encore aujourd'hui, fut aussi celle où l'exclusion des minorités s'est normalisée.

La naissance de la Troisième République et du solidarisme fut aussi celle de l'Affaire Dreyfus, mais plus globalement d'un antisémitisme systémique. Elle fut aussi celle de l'adoption en 1885 de la loi contre le « nomadisme ». Loi qui visait en réalité les tziganes et qui inaugure leur rejet durable dans la société française. Cette discrimination à l'égard des Tziganes culminera avec le fichage policier de ces derniers et surtout l'adoption de la loi du 16 juillet 1912, instaurant le

⁶¹⁶ Cf. Lécuyer, Bernard-Pierre, « Régulation sociale, contrainte sociale et « Social control » in *Revue française de sociologie*, 1967.

⁶¹⁷ Audier, Serge, *Les théories de la république*. La Découverte, 2015, p.64

⁶¹⁸ *Ibid.*,.

carnet anthropométrique permettant de surveiller les professions des nomades et leurs déplacements sur le territoire à partir des principes du bertillonnage. Cette restriction de la liberté est un « dispositif d'identification [qui est] appliqué au nom d'une assimilation de la minorité tsigane à une population dangereuse, délinquante, justifiant ainsi un traitement répressif qui dépossède les Tsiganes de leur humanité et subjectivité »⁶¹⁹. On pourrait ainsi s'interroger sur ce mouvement de balancier : d'un côté on se préoccupe du sort et de l'élévation nécessaire des classes laborieuses (le solidarisme en est le témoignage et la manifestation de cette volonté qui ira s'accroissant. De l'autre côté, on assiste à l'émergence, mais surtout sa prise en charge par l'État, d'un sentiment de rejet de tout ce qui représenterait l'anormalité, et la figure de l'étranger en sera la caractérisation manifeste avec les juifs et les tziganes (vus, tout comme les Juifs, comme n'ayant aucune attache nationale et donc redevable d'aucun patriotisme). Ce mouvement de fraternité et d'égalité de la société française s'accompagne sur le territoire métropolitain de l'affermissement de l'idéologie raciste où « l'origine, la filiation, le déroulement temporel deviennent les axes de la pensée scientifique »⁶²⁰. Cette dernière, par l'intermédiaire des hygiénistes notamment mais surtout vers la fin du XIX^e siècle par la triomphe du pasteurisme, deviendra le critère de la renaissance des nations.

Mais alors ce dédoublement, comme on l'a dit plus haut, à savoir d'un côté politique et théorique qui se voulait progressiste, sous l'égide des radicaux, et de l'autre côté, tout aussi politique et théorique, mais cette fois orienté vers l'exclusion de minoritaires, ne butaient-ils pas contre des contradictions ? Il nous semble que cette fois encore, en nous appuyons sur Foucault et sa notion de biopolitique, que l'apparente contradiction est au contraire la condition même de l'équation et pour ainsi dire de la viabilité de l'entreprise de redressement de la nation française. Ainsi, le fait de réguler la vie des infâmes et de la circonscrire, ou encore la reléguer à la périphérie de la société, permet de rendre la vie de ceux qui sont appelés à la dignité de la communauté nationale « plus saine et plus pure »⁶²¹. Il me semble alors s'agir d'un biosolidarisme qui se concentre sur « le faire vivre » foucauldien en feignant de considérer une égalité entre tous, alors que dans la réalité s'affirme progressivement des antagonismes et des traitements différentiels qui ne sont plus uniquement d'ordre symboliques. L'exclusion des

⁶¹⁹ Filhol, Emmanuel, « Discursivités et pratiques tziganes : autour de la loi de 1912 sur les « nomades » en France », *Droit et cultures* [En ligne], 64 | 2012-2, mis en ligne le 15 janvier 2013, consulté le 17 février 2019. URL : <http://journals.openedition.org/droitcultures/2868>

⁶²⁰ Guillaumin, Colette, *L'idéologie raciste*, Éditions Gallimard, Paris, 2022, p. 22.

⁶²¹ Foucault, Michel, *Il faut défendre la société, Cours au Collège de France (1975-1976)*, Paris, Gallimard-Seuil-EHESS, 1997, p. 228.

minoritaires relevant d'une défiance « salvatrice » pour sauver la France de la dégénérescence. Ernest Lavisce, un des piliers majeurs d'un nationalisme qu'on pourrait qualifier de positiviste et qu'il promouvait dans ses fameux manuels destinés à inculquer l'attachement à la patrie concevait son histoire comme ne devant pas s' « apprend(re) par cœur mais par le cœur »⁶²². Lavisce en faisant la préface de l'ouvrage de Bourgeois entendait maintenir cette vision de la nation qui sait faire la part des choses. En le louant pour toutes ses actions visant à endiguer la misère, il n'oublie pas de signaler que « ce qui rend efficace l'action de Léon Bourgeois, c'est qu'il n'est pas un utopiste. Il est un homme informé ou, comme on dit, averti. La générosité de ses intentions ne lui cache pas les réalités »⁶²³. De quelles réalités s'agit-il ? De celle qui veut que la Société des Nations n'empêchera pas la guerre, qui est vue par Lavisce « comme une grève de l'humanité »⁶²⁴. De celle qui imposerait de « prendre la Société comme elle est, l'humanité comme elle est, ne rien se dissimuler de nos défauts, de nos vices, et de nos barbaries, mais de pas s'y résigner ; connaître l'immensité de l'effort à faire, en prévoir la très longue durée, admettre que les espérances ne seront jamais pleinement réalisées, même après des siècles et des siècles (...) »⁶²⁵. En somme, un solidarisme à géométrie variable et réaliste quant aux objectifs atteignables. Un solidarisme qui peut s'accommoder des rapports de classe et de race.

7.2 Codicille de classe

La solidarité étant devenue le leitmotiv de la Troisième République, on aurait pu penser qu'elle se serait étendue aux colonies et plus spécialement à l'Algérie, pour les raisons qu'on a évoqué à maintes reprises dans cette thèse. On l'a dit plus haut que le solidarisme présente ce visage du renouveau du contrat social que la nouvelle république entendait mettre en place, mais dans le débat de l'époque, fin du XIX^e et début du XX^e siècle, l'Algérie ne semblait pas être concernée par les questions de dettes générationnelles dont il est question dans le quasi-contrat.

7.2.1 Le continuum carcéral

Michel Foucault dans *Surveiller et punir* remarque que la continuité du pouvoir carcéral, au-delà de l'institution pénitentiaire, sur la société en général pose la question de l'acceptation des

⁶²² Lavisce, Ernest, *À propos de nos écoles*, Paris, A. Colin, 1895, p. 14.

⁶²³ Lavisce, Ernest « Préface », Bourgeois, Léon, *La politique de la prévoyance sociale. La doctrine et la méthode*, *op.cit.*, p. XV.

⁶²⁴ *Ibid*, p.XII.

⁶²⁵ Ernest Lavisce, Préface, *op.cit*, p. XVI.

punitions par les individus. Une des réponses selon cette vision foucauldienne est à chercher « (...) du côté de la théorie du contrat (...). La théorie du contrat ne peut y répondre que par la fiction d'un sujet juridique donnant aux autres le pouvoir d'exercer sur lui le droit qu'il détient lui-même sur eux. Il est bien probable que le grand continuum carcéral, qui fait communiquer le pouvoir de la discipline avec celui de la loi, et s'étend sans rupture des plus petites coercitions à la grande détention pénale, a constitué le doublet technique et réel, immédiatement matériel, de cette cession chimérique du droit de punir »⁶²⁶. Il me semble que dans le contexte qui nous intéresse la fiction avec laquelle se sont érigées toutes les théories contractualistes se retrouvent dans le cas du solidarisme. Il ne s'agit pas de faire de ce dernier le bouc-émissaire des failles et des défaillances des politiques mises par les différents gouvernements qui auront à charge d'instaurer (ou de restaurer) la République. La fiction, ou plutôt les fictions du solidarisme sont manifestes d'abord dans la filiation scientifique sans cesse mise en avant tant par Bourgeois que par ses disciples. Il s'agit de l'ancrage scientifique qui permettrait de s'imposer dans les débats et les controverses et par conséquent de se positionner en tant qu'acteur viable et comme interlocuteur politique incontournable. En l'occurrence, il est question de deux assises : d'abord la référence première, comme on l'a dit plus haut, au savoir hygiéniste. Rappelons que Léon Bourgeois n'était pas seulement un homme politique influent. Il était pleinement engagé dans le débat scientifique et qu'il fut le seconde président, après J. Casimir-Périer, de l'Alliance d'Hygiène Sociale (1907-1925). Période intense qui obligera les autorités politiques de la Troisième République à tirer les conséquences quant à la place primordiale de l'implication de l'État dans le système sanitaire – même si elle fut encore timide –.

Mais si on considère la tête de proue de ce mouvement, comme le fait remarquer assez justement Murard et Zylberman⁶²⁷, il ne s'agit pas d'une inscription dans la lignée de Pasteur comme on tend souvent à le croire. L'assise scientifique avérée est celle encore une fois d'un hygiénisme dans son versant moralisateur avec comme socle un fond théorique sociologique et biologique. La première figure tutélaire était celle de Herbert Spencer, théoricien du darwinisme social, avec la question de l'organicisme « où la conscience et la volonté auraient cependant leur place ; (en s'en démarquant) (...) encore (par) la thèse de la supériorité des relations sociales fondées sur la décision du travail, ou la thématique des "sanctions réparatrices" »⁶²⁸. Quant à la biologie, il s'agit de la solidarité organique qu'il puise chez Milne-

⁶²⁶ Foucault, Michel, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 2004(1975), p. 310.

⁶²⁷ Murard Lion et Zylberman Patrick, *L'hygiène dans la République. La santé publique ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Fayard, Paris, 1998.

⁶²⁸ *Ibid.*, P. 470.

Edwards⁶²⁹. L'apport pasteurien est complètement occulté et les connaissances microbiennes sont absolument ignorées. Le solidarisme qui avait le vent en poupe dès la fin du XIX^e siècle, et qui a triomphé durant les vingt premières années du XIX^e, reste largement prisonnier de savoirs éculés ou du moins qui ne sont pas conformes à ceux défendus par le pastorisme notamment sur les contagions bactériennes. La vision solidariste de Bourgeois n'est, selon Murard et Zylberman, notamment sur ce qui en constitue la pierre angulaire, à savoir la dette sociale, « qu'une figure du contrat (...) (qui ne serait en définitive qu'une) pensée (moulée) sur l'évolutionnisme des physiologistes et des sociologues »⁶³⁰.

Ensuite, le solidarisme, en tant que nouvelle approche contractualiste de la Troisième République, est aussi une fiction en ce sens qu'il s'est construit sur des divisions qui contredisaient les visées émancipatrices nées de la débâcle face à la Prusse. Après 1871 le souci majeur était la régénération de la race française qui se devait de retrouver sa gloire d'antan face à ses rivaux européens. Tous les efforts devaient ainsi converger vers les idéaux fixés par la nouvelle république qui a vu le jour aux forceps. Tous étaient désormais tournés vers l'édification du triptyque républicain : Liberté, Égalité, Fraternité. Pourtant, même si la République se voulait le lieu où tous les citoyens vivaient en « frère », force est de constater que cette devise n'était en réalité qu'une énième fiction qui permettait d'asseoir des intérêts particuliers. En lieu et place de l'égalité il s'agissait en réalité de nivellement et à une tentative d'effacement des antagonismes de classe. On en était encore loin !

La Troisième République avait ceci d'innovateur qu'elle portait haut des idéaux louables mais et en même temps maintenait dans un état de quasi servitude tout un pan de la société. Et comme le démontre Carole Pateman⁶³¹ les sociétés qui allaient voir le jour en se réclamant du contrat social, c'est-à-dire toutes les sociétés modernes, allaient inscrire dans le marbre le patriarcat comme fondement des relations de l'État et de la société. Mais on pourrait aller encore plus loin dans le cas de la France où la République semblait s'accommoder, d'abord sur le territoire métropolitain, d'exclusions comme allant de soi (exclusion des femmes, antisémitisme, etc.). Le contrat s'entend d'abord, comme le résume assez bien Pateman, comme une conquête « des femmes (...) par des hommes et sont désormais leurs sujettes (ou servantes). (Et) si des hommes ont aussi été désormais et sont asservis, alors ils seront eux aussi exclus du contrat social »⁶³². Si on considère la République comme le lieu de l'incarnation du contrat, force est de constater

⁶²⁹ *Ibid.*

⁶³⁰ *Ibid.*, pp. 470-471.

⁶³¹ Cf. Pateman, Carole, *Le contrat sexuel*, Editions La Découverte, Paris, 2010.

⁶³² *Ibid.*, p. 81.

que quel que ce soit les termes du contrat, et quelle que soit la fiction à laquelle les auteurs ont recours pour légitimer l'asservissement des un.e.s au profit d'une partie, la question qui reste réelle et à laquelle on n'accorde que peu d'importance est celle de la conquête. Et c'est ce qu'indique Nicole-Claude Mathieu dès l'entame de son texte « quand céder n'est pas consentir » avec la citation en exergue de Choderlos de Laclos qui reconnaissait au XVIII^e siècle que « quand on parcourt l'histoire des différents peuples et qu'on examine les lois et les usages promulgués et établis à l'égard des femmes, on est tenté de croire qu'elles n'ont que cédé, et non pas consenti au contrat social, qu'elles ont été primitivement subjuguées, et que l'homme a sur elles un droit de conquête dont il use rigoureusement »⁶³³. Or il me semble que la chose est ici claire est que la subjugation à laquelle il est fait référence n'est autre qu'un autre aspect de la conquête qui a traversé l'histoire – et qui est toujours en cours – pour s'arroger le monopole de dicter le droit. Et le premier de ces privilèges a été, et demeure, la possibilité ou non de disposer de soi et de son propre corps. Hubertine Auclert le constatait déjà à la fin du XIX^e siècle que lorsque « les femmes entendent trop souvent les hommes se féliciter d'avoir pris possession d'eux-mêmes, pour ne pas penser que, comme il y a préjudice pour les hommes à abdiquer leur volonté entre les mains des rois, il y a préjudice pour les femmes à abdiquer leur volonté entre les mains hommes »⁶³⁴.

Cette référence à la critique féministe et à la manière dont elle a appréhendé le contrat social, comme profondément patriarcal, n'est pas anodine. Il me semble que c'est là une des voies incontournables que nous devons adopter afin de considérer la manière dont les racisé.e.s ont été rejeté.e.s en dehors des termes du contrat dans ce qu'il a de plus réel et concret. J'entends par-là qu'il ne s'agit pas d'ergoter sur les aspects fictifs du contrat et sur les modalités, entre autres, du passage par exemple de l'état de nature à l'état social, mais de considérer quelques aspects par lesquels on a tenté de nier aux Indigènes (mais aussi à tou.te.s les minorisé.e.s) de se penser en tant que membres de la société civile. Le contrat social, tel que nous en avons hérité et dont le XIX^e siècle a renforcé les contours et la légitimité, envoie « un message curieux (...) aux femmes, qui représentent tout ce qu'un individu n'est pas, mais ce message doit sans cesse être répété car la signification de l'individu et du contrat social dépend des femmes et du contrat sexuel »⁶³⁵. Il en résulte que « les femmes doivent reconnaître la fiction politique et en parler la langue, même si les conditions du pacte originel les excluent de toute conversation

⁶³³ Pierre Choderlos de Laclos, « Des femmes et de leur éducation », cité par Mathieu, Nicole-Claude, *L'anatomie politique Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Éditions IXe, 2013, p.131.

⁶³⁴ Auclert, Hubertine, *La Citoyenne*, n°12, 1er mai 1881.

⁶³⁵ Pateman, Carole, *Le contrat sexuel, op.cit*, p. 304.

fraternelle »⁶³⁶. Il s'agit de reconnaître les effets réels du discours, producteur de sens, qui dit et décrit la société mais impose aussi les termes par lesquels les individus se pensent.

Il est intéressant de considérer de quelle manière on concevait sous la Troisième République la perception que l'on avait de celles et ceux qui s'écartaient de la vision majoritaire et dominante, celles et ceux qui s'écartaient de ce contrat social censée mettre fin aux « convulsions » dont la société française étaient traversées épisodiquement. Convulsion est justement le mot qui convient car il tendait à donner aux surgissements révolutionnaires un contour et un fond qui relevaient d'un langage qui tentaient de les décrédibiliser. Ainsi, Maxime du camp dans son célèbre *Paris ses organes ses fonctions et sa vie*⁶³⁷ avait recours à un imaginaire nosographique pour décrire les événements de la Commune de 1871. Ainsi on y lit que l'alcoolisme « constitue (...) une sorte de péril social pour lequel on ne saurait trop se hâter de chercher le remède »⁶³⁸. Rappelons que Du camp est avant tout un romancier et un journaliste. Mais dans la somme colossale consacrée à Paris, il se transforme en véritable historien, même s'il s'en défend, de la médecine et des différentes pathologies qui ont contribué à détruire le lien social. Tout y passe : alcoolisme, hystérie, aliénisme, etc. Il y affirmait que « la période d'investissement et celle de la Commune ont eu à cet égard une influence désastreuse sur la population ouvrière ; pendant le siège quand celle-ci demandait à se battre, on lui donnait à boire, et sous la Commune, on lui donnait à boire pour qu'elle allât se battre. A ces deux époques, dans l'espace de neuf mois, Paris a absorbé, en vins et en alcools, cinq fois l'équivalent d'une consommation annuelle. On arrive promptement ainsi au *delirium tremens* ; nous en avons la preuve dans les ruines entassées par l'accès de pétrologomanie alcoolique dont Paris, qui semble déjà l'avoir oublié, ne se relèvera pas de sitôt »⁶³⁹. Évidemment, dans cet extrait, on remarquera une volonté de pathologisation de la contestation et des revendications ouvrières. On remarquera aussi que la démonstration de Du Camp vient après avoir traité longuement de la question de l'hystérie. On peut se demander s'il n'y a pas là une volonté de l'auteur qui invite le lecteur à faire un parallèle entre la Commune et l'hystérie. La commune considérée dans ses actes viendrait ainsi souligner et accentuer une forme d'impuissance tournée vers la destruction de soi. Référence à l'hystérie que Flaubert n'hésite pas à évoquer quand il la décrit comme un événement où intervient « de l'envie, de l'hystérie, de l'iconoclaste et du Bismarck »⁶⁴⁰. Le lien est fait ici entre la défaite

⁶³⁶ *Ibid.*

⁶³⁷ Ouvrage en six volumes.

⁶³⁸ Du Camp, Maxime, *Paris ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, tome 4 (3^e édition), Paris, Librairie Hachette, 1875, p. 439.

⁶³⁹ *Ibid.*, pp. 438-439.

⁶⁴⁰ Grauby, Françoise, *Le corps de l'Artiste*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 2001, p. 119.

face à l'Allemagne qui rend responsable l'inconscience de la classe ouvrière et la main de l'étranger. Ingrédients qui aident à se donner un point de mire pour reconstruire et reconquérir ce soi national, un instant souillé par une folie passagère. Comme l'affirmait Catherine Glazer la commune a été l'occasion de remettre au goût du jour la genèse psychiatrique des révoltes populaires. Une telle explication « fournit une preuve (...) définitive que la Commune a été un phénomène de pathologie mentale (...) (et) elle réduit tout phénomène (passé, présent ou futur) de révolte assimilable à la Commune à une crise de folie »⁶⁴¹. Il me semble que l'aliénation devient dans ce cas une argumentation toute indiquée pour dresser le portrait de tou.t.e.s celles/ceux qui ne voulaient pas céder leur volonté, condition sine qua non, à l'ordre social. Les convulsions révolutionnaires semblaient être d'une certaine manière une forme d'état de nature où la sauvagerie porte alors le visage de la classe. Un médecin allait encore plus loin et considérait l'ensemble des révolutions qui émanaient du peuple comme suit:

« Il est, en effet, de notoriété publique que les révolutions recrutent des adhérents parmi les hôtes passés, présents ou futurs des Petites Maisons⁶⁴². Nous n'avons pas en France d'exemples de révolutions populaires accomplies sans la présence et la coopération de certains aliénés (...) Les lamentables événements qui se sont produits à Paris, postérieurement à la guerre avec les Prusses, ont fixé l'opinion publique à ce sujet »⁶⁴³.

Le médecin qui établit un tel constat a recours à la « notoriété publique », comme argument d'autorité pour étayer son argument, à une époque où on faisait de la science la source de l'analyse sociale. La folie dans ce cadre n'était plus perçue comme conséquence mais comme prémisses des maux et du désordre qui menaçaient la continuité du lien social. Ceux/celles qui remettaient en cause le contrat social tel qu'il s'est établi et tel que la nouvelle république naissante entendait le mettre en place, et qui n'était en définitive qu'un ordre bourgeois, étaient relégué.e.s dans l'état de nature et donc dans celui de la folie. Cette marche progressive mais certaine vers l'égalité instituée d'en haut faisait dire à Charles Péguy qu'« il n'y a(vait) plus de peuple » et qu'au moment où on criait à l'égalité, au moment des ligues antisémites, « on n'y pensait même pas, à l'égalité, j'entends à une égalité sociale. Une inégalité commune, communément acceptée, une inégalité générale, un ordre, une hiérarchie qui paraissait naturelle ne faisaient qu'étager les différents niveaux d'un commun bonheur. On ne parle aujourd'hui que de l'égalité. Et nous vivons dans la plus monstrueuse inégalité économique que l'on n'ait

⁶⁴¹ Glazer, Catherine, « De la Commune comme maladie mentale », in *Romantisme*, 1985, n°48, p. 65.

⁶⁴² Les Petites Maisons étaient les maisons était la désignation ancienne des asiles.

⁶⁴³ Docteur Bourdin cité par Catherine Glazer, *ibid*, p. 66.

jamais vue dans l'histoire du monde. On vivait alors. On avait des enfants. Ils n'avaient aucunement cette impression que nous avons d'être au bagne. Ils n'avaient pas comme nous cette impression d'un étranglement économique, d'un collier de fer qui tient à la gorge et qui se serre tous les jours d'un cran »⁶⁴⁴. Même s'il faut remettre dans son contexte les positions de Péguy et l'évolution de sa vision politique et philosophique (j'entends sa vision mélancolique), force est de constater qu'il peint là un tableau peu reluisant de la modernité promise par la Troisième République. On retrouve ici d'une certaine manière le continuum carcéral dont parle Foucault et une profonde lucidité quant à l'éloignement de l'égalité réelle au profit de l'égalité formelle. Le « droit de punir », me semble-t-il, dont il est question dans ce continuum est une épée de Damoclès qui doit être suspendue au-dessus de chaque citoyen et que ce dernier doit l'intégrer en tant que menace constante. Dans le cadre de la métropole, le contrat social se trouve ainsi profondément vicié par la lutte des classes. Les solutions que l'ordre établi a essayé d'amener portaient différents noms et le solidarisme me semble-t-il n'était qu'un de ces avatars. Tant qu'il y avait une classe (ouvrière, pauvre, dangereuse, etc.) qui n'entendait pas abdiquer sa volonté au profit de la bourgeoisie, il y avait le risque de voir d'autres 1871 se renouveler. La classe ouvrière était « rejetée, isolée crainte et méprisée mais de plus en plus organisée, (elle) représentait la seule *lacune sociale du consensus*, partant la véritable menace qui pouvait peser sur le régime »⁶⁴⁵. Les pauvres et les classes laborieuses devenaient ainsi un obstacle dans le consensus que devait instaurer le contrat social⁶⁴⁶. Cette nouvelle idéologie contractuelle, qu'est le solidarisme et qui était devenue une « véritable doctrine républicaine »⁶⁴⁷ et notamment de la Troisième République, avait ceci de plus concret que les autres fictions contractualistes qu'elle cherchait les moyens pratiques d'inculquer le solidarisme dès la prime enfance. Cette éducation devait passer évidemment par l'école et un des moyens proposés pour que les enfants comprennent les vertus de la solidarité, et plus précisément la notion de responsabilité intergénérationnelle, des enseignants adeptes de Léon Bourgeois proposèrent lors du Congrès d'Éducation Sociale de 1899 de punir collectivement les enfants afin de leur inculquer la notion

⁶⁴⁴ Péguy, Charles, *L'Argent*, Éditions des Équateurs, 2008(1913), p. 49.

⁶⁴⁵ Azema, Jean-Pierre et Winock, Michel, *La III^e République*, Calmann Levy, Paris, 2015(1970), p. 124. (moi qui souligne)

⁶⁴⁶ Évidemment que la question raciale n'était pas uniquement cantonnée aux colonies. On ne le répétera jamais assez, la République naissante avait porté aux nues un antisémitisme institutionnalisé. Je rappelle que, pendant la 6^e législature (1898-1902), il y eut un groupe parlementaire ouvertement antisémite. Le groupe antisémite nationaliste avait compté 29 députés et était dirigé par Édouard Drumont qui était député d'Alger à partir de 1898, année qui connut des émeutes antisémites portée notamment par la Ligue Antijuive d'Alger (créée en 1897 par les frères Max et Louis Régis), avec pour organe de presse l'Antijuif d'Alger qui tirait à plus de 10000 exemplaires. La Ligue qui était très bien implantée en Algérie était composée du colonat qui voyait d'un mauvais œil l'assimilation progressive des Juifs d'Algérie qu'a fini de concrétiser le décret Crémieux de 1870.

⁶⁴⁷ Blais, Marie-Claude, « La République et la question sociale », *Le Philosophoire*, 2013/1 n° 39, p. 59.

de responsabilité collective. Ferdinand Buisson, un des plus fervents soutien de Bourgeois, avait récusé cette manière qui se voulait une méthode qui s'éloignait de la « raison » et du libre arbitre⁶⁴⁸. On comprend que cette doctrine née des remous de la fin de siècle (XIX^e siècle) voulait offrir des citoyens à la République qui soient débarrassés des idées socialistes et empêcher en même temps un retour à des régimes autoritaires.

On remarquera que Buisson s'offusquait que l'on veuille instaurer la notion de solidarité en prenant appui sur l'école en faisant de la punition collective le pivot. Je fais référence ici à cette question pour montrer combien on avait une considération à géométrie variable sur les questions morales et sur les ambiguïtés du discours républicain. Au même moment où la punition collective, comme modèle d'apprentissage du solidarisme pour les enfants, était considérée comme relevant du « naturalisme »⁶⁴⁹, nul mot pour les punitions collectives qui touchaient les Indigènes⁶⁵⁰ à la même période dans les départements algériens.

7.2.2 Contrat social vs Guerre sociale

Si, arrivés à ce stade, on comprend que la Troisième République, a tenté, tant bien que mal, de donner à la question sociale une place prépondérante, on comprendra aisément que le souci majeur était d'éviter de nouveau les convulsions révolutionnaires. Ferry l'avait très bien résumé quand il affirmait que « L'État (...) a une haute mission à remplir. Il est chargé, dans la limite des libertés, de faire disparaître, d'égaliser peu à peu les inégalités naturelles qui pèsent sur la classe laborieuse, et la plus pauvre »⁶⁵¹. On retrouve cette fameuse question de l'égalisation dont on a parlé plus haut. Le moyen d'y parvenir passerait, selon toujours Ferry, « par la liberté »⁶⁵². Mais à vrai en lieu et place de liberté il s'agit de libéralisation. Il est intéressant de voir que les Opportunistes⁶⁵³ qui avaient en charge de consolider la Troisième République et de lui donner une direction ont tracé le chemin pour ainsi dire de toutes les républiques qui vont se succéder en France : la place prépondérante de l'opinion (qu'on façonne à partir de l'école notamment) sur laquelle on prend appui. Il s'agit en l'occurrence d'instaurer le temps long (lent) pour mettre en place les politiques à même de changer l'état social. L'objectif étant d'enterrer les « utopies » révolutionnaire qu'a connu la France depuis 1789. La politique des

⁶⁴⁸ *Ibid.*, pp. 60-61.

⁶⁴⁹ *Ibid.*, p.60. Buisson rejette la solidarité organique au profit d'une adhésion éclairée

⁶⁵⁰ J'y reviendrai.

⁶⁵¹ Jules Ferry, cité par Ewald, François. « La politique sociale des opportunistes 1879-1885 », in Berstein, Serge éd., *Le modèle républicain*. Presses Universitaires de France, 1992, p.181.

⁶⁵² *Ibid.*

⁶⁵³ Il s'agit des modérés avec à leur tête Jules Ferry

Opportunistes qui présidait aux destinées de la nouvelle République imposait, selon Ferry, qu'« On ne se révolte pas contre ce qui est. On ne substitue pas dans la politique sociale ce qui pourrait être à ce qui est »⁶⁵⁴. En somme si changement il devait y avoir, il fallait qu'elle soit « paternaliste et répressive »⁶⁵⁵. Comme le rappelle François Ewald, « la première tâche du gouvernement opportuniste va être de libérer tous les modes d'expression de l'opinion : liberté de réunion, de la presse, syndicale et bientôt liberté d'association. Les grandes mesures intérieures viseront la formation de l'opinion par les consciences »⁶⁵⁶. Si on suit bien Ewald, il semble voir dans ces mesures de libéralisation le gage de cette liberté qui promet une réponse à la question sociale. Il est intéressant de signaler au passage le langage hygiéniste et médical dont usent ces Opportunistes pour expliquer la manière d'opérer face aux problématiques de gouvernance. Ainsi, toujours pour Ferry, « Le caractère d'un gouvernement démocratique n'est pas d'apporter un remède immédiat. Ce n'est pas de la thérapeutique que nous faisons, c'est de l'hygiène sociale »⁶⁵⁷. Ce recours à la métaphore médicale, à bien des égards, s'inscrit dans la lignée comtienne qui voulait que la politique tende vers une pratique à l'image de la médecine, c'est-à-dire de « ne pas (...) (essayer) de gouverner les phénomènes, mais seulement d'en modifier le développement spontané ; ce qui exige évidemment qu'on en connaisse préalablement les lois »⁶⁵⁸. Il s'agit en l'occurrence de considérer les déviations qui pourraient intervenir sans que cela n'affecte l'état général et maintenir ainsi sain le corps (social). En ayant recours à la métaphore médicale on espère, de même que l'hygiénisme, neutraliser le vacarme social en l'acceptant comme donné du fonctionnement de la société. Il s'agit dès lors d'en maîtriser les rouages afin de l'isoler et in fine de le marginaliser. On aboutit alors à une conception de la politique qui conçoit « la maladie du corps social comme une éventualité fondamentale »⁶⁵⁹. Ce qui rend les troubles qui pourraient surgir par moments comme une chose somme toute assez « naturelle ». L'action politique dans ce cas cherche à pacifier la société plutôt qu'à bouleverser l'existant. Dès lors, la société française, inaugurée par la Troisième République, se voit mise sur les rails d'un progrès qui a pour objectif, répétons-le encore,

⁶⁵⁴ Jules Ferry, cité par François Ewald, *Ibid.*

⁶⁵⁵ *Ibid.*, p.182.

⁶⁵⁶ *Ibid.*

⁶⁵⁷ *Ibid.*, p.181. Gambetta en fait de même lors d'un discours 1872 : « Tenons-nous en garde contre les utopies de ceux qui, dupés par leur imagination ou attardés dans leur ignorance, croient à une panacée, à une formule qu'il s'agit de trouver pour faire le bonheur du monde. Croyez qu'il n'y a pas de **remède social**, car il n'y a pas une question sociale. Il y a une série de problèmes à résoudre, de difficultés à vaincre variant avec les lieux, les climats, les habitudes, l'état sanitaire, les problèmes économiques qui changent à l'intérieur d'un même pays. Eh bien, les problèmes doivent être résolus un par un et non par une formule unique », Gambetta, cité par Ewald, *ibid.*, p.177.

⁶⁵⁸ Auguste Comte, cité par Judith Schlanger, *Les métaphores de l'organisme*, Éditions L'Harmattan, 1995(1971), Paris, p.177.

⁶⁵⁹ *Ibid.*, p.178.

d'égaliser la société. L'État dans ce cadre en intervenant, notamment dans la vie de la société à travers l'école, non plus seulement dans les problèmes de sécurité entend inculquer dès la prime enfance les obligations que tout individu est censé rendre à la communauté : la dette chère au solidarisme. C'est encore Ewald, satisfait de ce que les Opportunistes ont su imposer, qui nous montre par quels termes le contrat social a su trouver sa voie. Il s'agit, me semble-t-il, entre autres, de déplacer le curseur de la responsabilité. C'est le cas par exemple pour les accidents du travail, où la responsabilité n'est plus du ressort du patron mais de l'entreprise, étant donné que l'ouvrier dans ce cas est considéré comme un simple coût. Cette pirouette permet dès lors de « traiter la question (des accidents) en termes d'assurance, c'est-à-dire de solidarité »⁶⁶⁰. Ce qui veut dire au final que l'entreprise devient dans ce cas, sous l'égide de l'État, un partenaire pour négocier les réparations induites. Le maître-mot ici est négociation. Plus largement l'exploit et « l'importance des opportunistes est d'avoir rompu avec les principes d'ordre social supposés être ceux de la Révolution française. Ils ont été fidèles à la Révolution en lui étant infidèles et cela sans doute grâce au positivisme. Ils introduisent une nouvelle manière de penser la question sociale, non plus en termes de principe et de doctrine, mais de procédure, dans une logique de la transaction généralisée, transaction destinée à rester toujours ouverte. Ils éliminent la métaphysique ou la philosophie de la politique »⁶⁶¹. Je trouve que François Ewald résume assez bien ce que la Troisième République a inscrit comme héritage politique pour les générations post-révolutions : il s'agissait en l'occurrence de faire fi des idéaux de la Révolution de 1789 et des révolutions qu'a connu tout le XIX^e siècle. La fidélité dans l'infidélité dont il est question est de savoir ainsi garantir une continuité des aspirations révolutionnaires de façon formelle. Les Opportunistes ont mis durablement en place « la possibilité de (...) (la) formulation (des principes solidaristes) (...) dans la mesure où la seule obligation solidariste est une obligation de négocier, de négocier en permanence des conditions du contrat social »⁶⁶². C'est cela qu'Ewald considère comme l'avènement de « la modernité politique ». Cette modernité signifie dans ce cas ni plus ni moins qu'une quête d'un contrat social qui empêche des changements brutaux comme ceux que la France a connus depuis 1789. Et afin d'amadouer la classe ouvrière on tente de lui donner des semblants de gage qui n'ont d'autres objectifs que de diluer dans le temps les revendications et de n'en garder que les clauses qui sont conformes aux conditions du contrat social⁶⁶³. L'intervention de l'État n'est plus

⁶⁶⁰ Ewald, François, « La politique sociales des opportunistes 1879-1885 », *op.cit.*, p. 186.

⁶⁶¹ *Ibid.*, p.187.

⁶⁶² *Ibid.*

⁶⁶³ C'est le cas par exemple de l'amnistie pour les communards en 1880 mais aussi la loi sur les syndicats de 1884. Il est utile de souligner la conception qu'avaient les politiques de cette classe ouvrière. Dans le discours à

uniquement répressive mais continue : du berceau jusqu'au terme de la vie. Une biopolitique, même si sur le plan sanitaire elle est encore largement défailante, qui prend conscience de l'importance de la canalisation de la population et de la gestion de ses fièvres afin de préserver le corps social. Et on retrouve encore Ferry qui insiste par ailleurs devant des instituteurs, lors de l'inauguration d'une école, sur le fait que « le savoir est pour l'ouvrier, sans doute, un grand instrument de force, de puissance sur la matière, mais c'est aussi un grand moyen d'apaisement et de pacification : les passions anarchiques sont toutes filles de l'ignorance. Apprendre à l'ouvrier, non seulement les lois naturelles avec lesquelles il se joue dans l'exercice de son métier, mais lui apprendre également la loi sociale, lui faire voir clair dans ces phénomènes économiques que les adversaires de la société actuelle, qui est pourtant la plus démocratique et la plus libre des sociétés, cherchent à travestir ou à obscurcir autour d'elle, donner à l'ouvrier des notions justes sur les problèmes sociaux, c'est en avancer beaucoup la solution »⁶⁶⁴. Il est utile ici de ramener ces assertions à l'ordre du jour non pas d'un simple exécutant mais d'un homme clef de la Troisième République et un de ses fondateurs. Les termes usités rappellent à peu de choses près la conception que l'on avait des Indigènes. Cette comparaison vaut par exemple pour la fatalité et pour l'ignorance des classes laborieuses. Ainsi, toujours pour Ferry, « ce qui n'était dans d'autres temps qu'une résignation religieuse ou sombre à des nécessités incomprises, peut devenir, par les progrès du savoir et l'habitude de la réflexion, une adhésion raisonnée et volontaire à la loi naturelle des choses, adhésion qui se rachète et se compense, en quelque sorte, par une conception plus pratique des moyens à l'aide desquels on peut en atténuer les rigueurs »⁶⁶⁵. Comprendre ici lois naturelles comme celles amenant les individus à accepter la ligne irréversible du progrès qui ne peut advenir que par l'économie et la prospérité économique (aujourd'hui et de façon anachronique on dira par les lois du marché). Ce qui était au centre des préoccupations de Ferry, mais aussi de toute la classe politique au pouvoir, était

l'assemblée nationale qui portait sur l'adoption de la loi syndicale, Jules Ferry rappelait, comme à l'a dit plus haut qu'il s'agit d'assurer le plein exercice de la liberté par la classe laborieuse. Néanmoins il met surtout l'accent sur la liberté de négocier les salaires, celle de s'associer et de se syndiquer. Il insiste : « de même que nous sommes de tout temps ralliés à la liberté de coalition, nous avons accepté comme un progrès, comme un gage d'apaisement social, plus sûr encore, la liberté des syndicats professionnels. La liberté des grèves a apaisé et assaini en quelque sorte la grève, et nous sommes convaincus que la liberté syndicale aura pour résultat de réduire le nombre de grèves, de rendre les solutions amiables plus faciles...de favoriser les arbitrages ». Il met ensuite en garde les ouvriers quant à un usage en dehors du cadre prescrit et des buts assignés à cette loi. L'idée étant qu'il ne s'agit plus de « réprimer aveuglément les coalitions (qui) favorisait la prolifération des sectes socialistes ». L'idée étant qu'« en autorisant les syndicats professionnels, (...) (le) gouvernement a mis en place une administration composée de l'élite des ouvriers prompte à l'arbitrage de la préfecture et capable d'isoler les agitateurs professionnels ! » in *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés : compte rendu in-extenso*, 31/01/1884. Ce large extrait du discours de Ferry montre encore une fois cette volonté de contrôler les mécontentements des classes laborieuses.

⁶⁶⁴ Discours de Jules Ferry, *Revue Internationale de l'Enseignement*, tome 5, 1883, p. 580.

⁶⁶⁵ *Ibid.*, p. 581.

la peur de la transformation de la lutte des classes larvée en une guerre sociale généralisée dont la Commune avait montré la détermination de rupture avec l'ordre dominant. Donc au final la voie qui a été choisie a été celle de la présence à tous les niveaux et de l'implication de l'État à tous les instants (famille, école, travail, etc.). Il s'agissait de produire un nouveau citoyen pacifié. Cette présence qui annonçait un État providence « assurantiel »⁶⁶⁶ avait désormais pour souci de « s'affronter non plus à des systèmes de privilèges, mais à des facteurs de désordres ; non plus à de régulations pesantes et archaïques, mais à des risques de dissociation social »⁶⁶⁷. L'ordre dominant était désormais traversé par « l'obsession de préserver à tout prix la paix sociale (qui puisse) rend(re) le libéralisme compatible avec les différentes variantes de la philanthropie sociale »⁶⁶⁸. Ce qui m'intéresse ici, avec cette insistance sur la manière dont le contrat social s'est progressivement installé et a été invoqué pour tenter de mettre fin à la guerre sociale, est l'oubli des analyses socio-historiques qui traitent de ces questions à la place des colonies et plus spécifiquement de l'Algérie. Ewald n'y fait absolument pas référence dans sa longue analyse. Il est étonnant de voir que ceux qui ont commenté son étude n'y font pas plus référence.

7.2.3 Avenant Racial

Si dans, le cadre de la métropole, la question sociale était un écueil sérieux dans l'ordre et la paix que les hommes de la Troisième République voulaient imposer, la question raciale n'était pas en reste. Cependant, la problématique était reléguée à la périphérie. Du moins ainsi les présente-t-on dans les savoirs majoritaires. On l'a vu plus haut, même brièvement, avec Ewald, la question raciale est souvent présentée comme relevant purement de la question uniquement coloniale. Or, si on s'attache à l'exemple qui avait le plus marqué l'attention en métropole à la fin du XIX^e siècle, à savoir l'affaire Dreyfus, force est de constater que la périphérie jouait un rôle majeur dans l'embrasement des événements qui ont secoué la France; et au-delà. Comme rappelé plus haut, nombre des protagonistes dans « l'essor » de l'antisémitisme trouve des bases et des échos assourdissants en Algérie. Cet antisémitisme, du fait des colons, s'est nourri de la nouvelle place que le décret Crémieux a donné aux juifs indigènes. Ce va-et-vient entre le centre et la périphérie, et inversement, reste largement à faire.

⁶⁶⁶ Cf. Ewald, François, *L'État Providence*, Grasset, Paris, 1986.

⁶⁶⁷ Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995, p. 244.

⁶⁶⁸ *Ibid.*

Néanmoins, et c'est en cela que les sciences sociales gardent encore un sens critique opératoire, des études se sont attachées à signaler ces allers-retours qui font que les colonies ne sauraient être détachées de ce qui se passe en métropole. Ce qui est vrai aussi dans l'autre sens. On ne peut traiter de l'histoire – sociale, économique, politique, etc., - de la France sans que cet arrière-fond racial n'intervienne : histoire coloniale et histoire de l'esclavage. On s'attachera à revenir sur la césure qu'a constitué le code de l'indigénat dans le contrat social qui était supposé se prolonger dans les départements algériens. Mais en lieu et place de cette ligne de continuité des préoccupations solidaristes qui essayaient de rendre soluble les problématiques sociales dans le nouveau pacte social, les colonies semblaient plutôt être un laboratoire de mise à distance de infâmes appelés à survivre à la marge de ce contrat. La question de l'antisémitisme venait marquer un point de connexion entre les colonies et la métropole et l'obsession raciale de l'identité nationale. Il serait faux, et ce serait tomber dans le piège de l'appréciation-répulsion, que de croire que les colons antisémites considéraient d'un bon œil les Indigènes arabes et kabyles⁶⁶⁹. On peut en effet trouver dans les écrits de Drumont⁶⁷⁰ et d'autres quelques sentences positives sur les Indigènes. Mais il me semble que ces appréciations sont contemporaines du renforcement de leur exclusion et de la fixation négative de l'identité de l'Indigènes. A vrai dire, plus on louait les Arabes ou les Kabyles plus leur situation se détériorait. Pour preuve que cette « sympathie » pour les Indigènes n'avait aucun effet, on ne trouve pas de trace d'un antisémitisme indigène et aucune adhésion des autochtones aux thèses de Drumont et consorts. De toutes les manières les antisémites coloniaux ne la recherchaient pas. Car les placer à ce niveau de la réflexivité quant au destin de la France aurait voulu dire que les Indigènes étaient des citoyens de plein droit. Ce qui n'était pas le cas et, surtout, c'est ce que justement ce que les antisémites reprochaient aux Juifs d'Algérie. Le mépris des Juifs et des Indigènes se nourrissait de la même haine de l'Autre. Ces considérations relèvent d'un ensemble de procédés rhétoriques qui visent à nier l'humanité des Juifs (et des Indigènes) et à leur refuser de prétendre participer à la communauté nationale⁶⁷¹. Ces discours antisémites et racistes avaient une double finalité : disqualification discursive et une justification de la violence à la fois discursive et physique. « Ces procédés participe(aient) (à) la dégradation de l'adversaire, la négation des traits qui assurent son inclusion dans la communauté, la

⁶⁶⁹ C'est ce qu'avance par exemple Abitbol, Michel, « L'antisémitisme algérien, un phénomène colonial dans l'affaire Dreyfus », in Manceron Gilles et Emmanuel Naquet, *Être dreyfusard hier et aujourd'hui*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

⁶⁷⁰ Cf. Drumont, Édouard, *La France juive*, Flammarion, Paris, 1886.

⁶⁷¹ Cf. Agnese, Silvestri, « La violence rhétorique dans tous ses états : contre Dreyfus et les dreyfusards », *Revue italienne d'études françaises* [En ligne], 7 | 2017, mis en ligne le 15 novembre 2017, consulté le 19 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rief/1429>

disqualification qui le présente comme malfaisant et dangereux »⁶⁷². Le passage à l'acte physique, même s'il existait, devenait ardu du fait de la mobilisation d'une partie de la France contre l'injustice et l'ignominie antisémite.

La violence rhétorique raciste contre les Indigènes était tout aussi virulente. Néanmoins, le travail de disqualification, commencé dès le début de la colonisation, a porté ses fruits et a pu définitivement exclure les Indigènes arabes et kabyles de la communauté nationale. Le contrat social allait se faire sans eux. Non seulement sans eux, mais aussi contre eux et surtout en les fixant comme un étalon qui permettait d'asseoir l'identité nationale.

Au même moment, c'est-à-dire la période allant de 1870 à la fin du siècle, où la France se débattait avec la question sociale et les dissensions nées de l'affaire Dreyfus, la question raciale en Algérie semblait trouver son dénouement. Un dénouement juridique qui rendait les départements algériens des territoires quadrillés au profit d'une minorité européenne. Les Indigènes allaient connaître l'instauration d'un code qui allait fixer (du moins tenter) l'identité des autochtones. Il s'agit du code de l'indigénat qui a été pensé d'abord comme une réaction immédiate et répressive de la Révolte de Mokrani en Kabylie en 1871. Ce qui retiendra ici mon attention c'est le fait d'abord que cette monstruosité juridique fut définitivement votée par l'assemblée nationale la même année que les lois qui consacraient la liberté de presse⁶⁷³. Ensuite, le fait que les décrets qui composeront le code définitif - qui sera appliqué à l'ensemble de l'empire colonial en 1887, tant il s'est avéré efficace pour asseoir l'ordre colonial – sont de véritables lois d'un autre âge. Comme le rappelle Olivier le Cour Grandmaison, qui convoque François Charvériat, un éminent professeur de droit d'Alger, « L'état actuel (1889) de l'Algérie, offre des analogies trop peu remarquées avec celui de la France sous la féodalité »⁶⁷⁴.

Il a été question dans cette thèse du caractère féodal de la colonie, mais force est de constater que ces descriptions fantasmagoriques n'étaient pas suivies de fait et d'effets. Or, avec le code de l'indigénat on a là un passage à l'acte pour soumettre l'ensemble de la population indigène

⁶⁷² *Ibid.*

⁶⁷³ Loi du 29 juillet 1881. Le Code de l'indigénat fut adopté le 28 juillet 1881, soit un mois avant la loi sur la liberté de la presse. Comme le rappelle Olivier Le Cour Grandmaison, pendant ces deux mois des lois importantes pour la République ont été adoptées. Néanmoins, le Code, véritable infamie et preuve manifeste du caractère racial de la nouvelle république, n'apparaît pas dans les chroniques parlementaires de l'époque ; comme s'il y avait un double calendrier l'un progressiste, qui tentait de faire advenir la modernité sous le visage de la nouvelle république, et un autre agenda qui allait à rebours en instaurant des départements où les autochtones devaient être contrôlés à tous les instants. Cf. Le Cour Grandmaison, Olivier, *L'Empire des hygiénistes, op.cit.* Le code de 1881 fut d'abord appliqué par voies d'arrêtés préfectoraux en 1875. Ces arrêtés sont la préfiguration du code définitif. Les infractions établies ont été demandées par l'administration aux préfets des trois départements. Cf. Merle Isabelle et Muckle, Adrian, *L'indigénat Genèses dans l'empire français Pratiques en Nouvelle-Calédonie*, CNRS Éditions, Paris, 2019.

⁶⁷⁴ Le Cour Grandmaison, Olivier, *L'indigénat*, éditions Zones, Paris, 2010, p. 55.

à un statut qui l'a ramené dans une féodalité effective. Charvériat constate que « les indigènes algériens sont, dans une certaine mesure, attachés à la terre comme les anciens serfs, puisqu'ils sont punis des peines de l'indigénat quand ils établissent, sans autorisation, une habitation isolée en dehors du douar, qu'ils voyagent sans passeport en dehors de la commune mixte à laquelle ils appartiennent, ou qu'ils donnent asile à un étranger non porteur d'un permis régulier »⁶⁷⁵. Ce que dit en substance ce professeur de droit c'est la production de l'indigénité en tant qu'identité réelle et oppressive. L'Indigène n'est pas attaché à la terre mais il est forcé d'être enraciné et cantonné à un territoire racialement défini.

L'Algérie a été à bien des égards un laboratoire politique qui a servi de terrain d'expérimentation juridique. Bien avant son application à l'ensemble de l'Empire, le code de l'indigénat dans sa mouture dépouillée (avec simplement 27 décrets épurés) a été d'abord testé et appliqué aux Indigènes algériens. Quelques remarques appellent ce code : Premièrement, pour un code censé régir la population autochtone d'un territoire 4 fois plus grand que le territoire métropolitain, l'énonciation des clauses sont d'une simplicité confondante. Elles donnaient l'impression d'une gestion de proximité qui a vocation de faciliter l'exécution des condamnations. Mais ce qui retient mon attention c'est le fait que les clauses impératives qui constituaient la version algérienne du code de l'indigénat – celle de 1875 et appliquée aux trois départements contenait, à peu de choses près, les mêmes infractions⁶⁷⁶ – est un ensemble de directives punitives hygiénistes. Hygiéniste, il l'était parce qu'il enserrait la vie des Indigènes à chaque instant. Et en dépit de sa simplicité et de sa concision, il a réussi à réaliser cet aspect pratique dont rêvaient les hygiénistes. Ainsi, les Indigènes, contraints par peu de règles à obtempérer avec l'autorité coloniale sur les aspects concernant sa vie quotidienne, se voyaient soumis à une législation carcérale à l'air libre. Tadart⁶⁷⁷ ou la mechta devenaient des lieux d'enfermement des plus efficaces qui garantissaient la pérennité du statut de sujet amoindri dont étaient affublés les Indigènes. Ils ne pouvaient ni le quitter ni recevoir qui que ce soit sans autorisations coloniales. Toute réunion ou fête religieuses étaient de même soumises à autorisations. Je retiens pour ma part que ce code est aussi hygiénistes en ce sens qu'il mettait en pratique tout ce qui a été écrit par les différentes études hygiénistes sur l'Algérie et les Indigènes depuis le début de la conquête. Ainsi, toutes les (mé)connaissances présentées d'un point de vue médical, anthropologiques et tous les savoirs mobilisés pour prouver les

⁶⁷⁵ *Ibid.*

⁶⁷⁶ Cf. Merle Isabelle, et Muckle, Adrian, *L'indigénat Genèses dans l'empire français Pratiques en Nouvelle-Calédonie, op.cit.*

⁶⁷⁷ Village en kabyle.

différences antinomiques entre les Européens et les autochtones ont été ainsi simplifiés en peu de dispositions à la fois larges et restrictives. Hygiéniste, parce qu'il mettait en place un panoptique qui cloisonnait et entravait la société indigène. En revanche les prescriptions et les interdits laissaient un large éventail pour l'administrateur local qui pouvait ainsi punir un Indigène selon son bon-vouloir. Ainsi, les clauses 6 et 7 dudit code qui punissaient tout indigène qui manquerait de respect à un agent de l'administration ou encore qui tenait des propos contre l'autorité coloniale⁶⁷⁸. Si les infractions sont assez larges ou sont plus ou moins floues, les châtiments et les répressions qui en découlaient n'étaient absolument pas symboliques et encore moins moralisantes. L'autorité coloniale endossait un rôle policier qui dépassait largement le caractère répressif⁶⁷⁹. Et tout dans l'évolution de l'Algérie de la Troisième République tendait vers une répartition ségréguée. Ainsi le code de l'Indigénat allait instituer deux niveaux d'adhésions au contrat cher à la nouvelle République. L'un citoyen, arrimé à la métropole (Européens) avec une pleine jouissance des droits ; l'autre, en revanche, fait de vexations et de tourments de tous les instants⁶⁸⁰.

Le code de l'indigénat, dans ses différentes évolutions, n'a fait qu'entériner une position constante de l'autorité coloniale, à savoir le blocage systématique de toute évolution positive du statut des Indigènes. On assiste même progressivement à l'institutionnalisation de la différenciation raciale avec le code de l'indigénat comme outil principal qui va assurer la

⁶⁷⁸ « Acte irrespectueux ou propos offensants vis-à-vis d'un représentant ou agent de l'autorité, même en dehors de ses fonctions, et alors même que cet acte ou ce propos ne réunirait pas les caractères voulus pour constituer un délit ou la contravention d'injure. 7) Propos tenus en public dans le but d'affaiblir le respect dû à l'autorité ». Cf. Hugues, Henry, Lapra, Paul, *Le Code algérien : recueil annoté suivant l'ordre alphabétique des matières des lois, décrets, décisions, arrêtés & circulaires formant la législation spéciale de l'Algérie ... de 1872 à 1878*, A. Mauguin, 1878, p. 279 et O. Le Cour Grandmaison, *de l'indigénat, op.cit.*

⁶⁷⁹ J'entends ici par police la définition que lui donne Rancière à savoir « d'abord un ordre des corps qui définit les partages entre les modes du faire, les modes d'être et les modes du dire, qui fait que tels corps sont assignés par leur nom à telle place et à telle tâche ; c'est un ordre du visible et du dicible qui fait que telle activité est visible et que telle autre ne l'est pas, que telle parole est entendue comme du discours et telle autre comme du bruit », Rancière, Jacques, *La méfiance*, Galilée, Paris, 1995, p. 52.

⁶⁸⁰ Rappelons que sous le Second empire, et jusqu'à l'avènement de la Troisième République, il n'y avait que des sujets en Algérie. Il y eut le Sénatus-consulte du 14 juillet 1865 qui légiférait par décrets sur le statut des autochtones de l'Algérie. Cette loi qui comprenait 5 articles définissait les conditions d'accès à la citoyenneté française. Les musulmans et les juifs étaient reconnus comme Français mais continuaient à être régi par les statuts personnels de leurs religions respectives. Ils pouvaient accéder à la citoyenneté (c'est-à-dire régi par les lois civiles) à condition d'abandonner justement ce statut personnel, en matière notamment de mariage et de divorce. Les Européens, autre que Français, pouvaient accéder à la pleine jouissance de la citoyenneté à partir de 3 ans de présence sur le sol algérien. Ce qui veut dire qu'un étranger européen fraîchement débarqué avait plus de droits qu'un natif, ce qui en définitive vient renforcer que la citoyenneté française était pensée sur le principe de la race. Même si le Sénatus-consulte prévoyait qu'un musulman qui abandonne son statut personnel pouvait accéder à la citoyenneté. Le code d'indigénat a repris cette justification du statut personnel pour mettre en place une législation spécifique aux Indigènes, il sera difficile même pour celui qui abandonne ce fameux statut personnel de jouir de la pleine citoyenneté. En effet, dans un arrêté de 1903, il sera statué qu'un Indigène qui se convertit « demeure justifiable des tribunaux répressifs ». Cf. Mohamed, Amer Meziane, *Des empires sous la terre. Histoire écologique et raciale de la sécularisation*, La Découverte, Paris, 2021, p.111.

suprématie d'une minorité européenne. Pourtant, comme je l'ai signalé plus haut, le code de l'indigénat n'a pas été pensé de façon stable pour constituer un code stricto sensu. Comme le rappelle Isabelle Merle « le régime de l'indigénat est donc d'emblée pensé comme un régime exceptionnel et dérogame adapté à une situation transitoire que l'on prétend vouée à disparaître »⁶⁸¹. Prévu pour une période de sept ans, il sera reconduit et élargi à l'ensemble des colonies. L'autorité coloniale réussit la prouesse d'instaurer, avec l'indigénat, un dispositif racial sans que la race ne soit convoquée. Dans le cadre du système colonial, mais on pourrait étendre le raisonnement à toutes les situations de discriminations raciales, « jamais la « race » n'a (...) à s'énoncer comme telle afin que l'État puisse déployer le racisme »⁶⁸². Il est intéressant ici de faire ressortir que le racisme, dont l'Indigénat est la matrice principale, va se fixer sur des appréciations et stigmates non plus biologiques mais culturelles. Il s'agit, comme l'a démontré Balibar, d'une « forme à la fois subtile et écrasante d'exclusion/inclusion qui s'est déployée dans la colonisation et dans la variante proprement française (ou “démocratique”) du “fardeau de l'homme blanc“ »⁶⁸³. Ainsi, la focale est décentrée du stigmate physique (qui n'est pas pour autant forclos) pour s'arrimer à des conditions culturelles dans ses différentes manifestations. Dans le cas de l'Algérie, c'est la religion musulmane qui va donner lieu à des bornes qui permettront de justifier de l'exclusion des autochtones. Durant la période, de 1871 à 1905, où la Troisième République tentait de laïciser la France métropolitaine, la racialisation de l'Indigène par le biais de l'Islam allait devenir la clef de voûte de la segmentation de la société coloniale.

Avec l'Islam, l'autorité coloniale et le colonat ont trouvé le moyen de maintenir un système qui empêchait les autochtones d'accéder à la pleine citoyenneté. Le dispositif ainsi mis en place permettait d'aménager l'espace colonial racialement en différant toute possibilité d'égalisation (même formelle) des rapports entre les habitants de l'Algérie. L'argument principal étant que les autochtones musulmans ne pouvaient pas quitter leur statut personnel, ce qui les empêcherait d'être assujettis aux mêmes lois que les autres Français. En d'autres termes, il y aurait dans l'allégeance de l'autochtone musulman à sa religion un fondement irrémédiable : principalement le divorce et la polygamie⁶⁸⁴. Un crime de lèse-modernité et une atteinte contre le progrès

⁶⁸¹ Merle, Isabelle, « Retour sur le régime de l'indigénat : Genèse et contradictions des principes répressifs dans l'empire français », in *French Politics, Culture & Society*, 2002, Vol. 20, No. 2, p. 80.

⁶⁸² Mohamed, Amer Meziane, *Des empires sous la terre. Histoire écologique et raciale de la sécularisation*, op.cit., p. 113.

⁶⁸³ Balibar, Étienne, « L'avenir du racisme », in *Lignes*, 1988/1, n°2, p. 8.

⁶⁸⁴ Cf. Surkis, Judith, « Propriété, polygamie et statut personnel en Algérie coloniale, 1830-1873 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 2010/2, n°4 ; *Sex, Law, and sovereignty in French Algeria, 1830-1930*, Cornell Press University, Ithaca, 2019.

souhaité par la France pour sa colonie. Le colonialisme devenant ainsi, par l'entremise de cet argument, le défenseur des femmes indigènes. L'argument du statut personnel devenant quant à lui la digue qui rendait quasi impossible l'obtention de la pleine citoyenneté. Bienveillance évidemment rhétorique, puisque les Françaises, en métropole durant la même période, étaient encore assujetties au code napoléonien de 1804⁶⁸⁵. On aurait pu penser que cet alibi allait impulser des réformes en faveur des femmes, ou du moins obliger la société autochtone à s'aligner sur la situation métropolitaine. Il n'en est rien. Force est de constater qu'« elles n'ont bénéficié d'aucune mesure favorable particulière et que leur situation a été encore plus pénible que celle des hommes »⁶⁸⁶. Par ailleurs, si on s'attarde sur le taux de scolarisation des femmes indigènes, juste avant l'indépendance de l'Algérie en 1962, seules 4% avaient eu accès à l'école (10% pour l'ensemble des enfants indigènes)⁶⁸⁷. Le lien qui s'instaurait sous la Troisième République était construit de telle sorte que la responsabilité de l'état des Indigènes incomberait à leur arriération, à leur résistance aux bienfaits de la modernité et surtout à leur attachement viscéral à leur religions et coutumes rétives au progrès. L'argument de l'émancipation, des femmes mais aussi des minorités, était un leurre qui allait construire des mythes⁶⁸⁸. Ainsi, le contrat social, tel qu'il va se déployer en Algérie jusqu'à pratiquement la fin de la colonisation, prenait appui sur la structuration genrée de la société coloniale (et en cela la société indigène n'avait rien de particulier ni d'unique) afin de pouvoir ériger et de consolider les frontières raciales entre Européen.ne.s et Indigènes. Et c'est parce que la société coloniale allait être profondément racialement structurée que l'argument et les mythes des différentes émancipations allaient être un des arguments du discours colonial.

Dans les faits, il ne s'agissait pas d'une vaine rhétorique destinée à justifier de la présence française dans les colonies. Toutes les études scientifiques et toutes les monographies produites tout au long des premières décennies ont abouties à la consolidation de l'image que les discours coloniaux ont construit de l'Indigène. L'impact de ces discours étaient à la fois une immersion dans la scène coloniale des différents acteurs qui allaient avoir pour objet les colonies et tout ce que celles-ci engendrent comme altérités fantasmatiques. Ce qui a pour conséquences la production d'identités coloniales fixées racialement. En Algérie, comme ailleurs la race « surgit au détour d'un commerce – celui des regards. C'est une monnaie dont la fonction est de

⁶⁸⁵ Code qui instituait la tutelle des hommes sur les femmes concernant la possession des biens. Par ailleurs, sur la question des droits politiques, les femmes n'obtiendront le droit du vote qu'en 1944.

⁶⁸⁶ Lalami, Feriel, « L'enjeu du statut des femmes durant la période coloniale en Algérie », *Nouvelles Questions Féministes*, 2008/3, Vol. 27, p. 20.

⁶⁸⁷ *Ibid.*, p.19.

⁶⁸⁸ Cf. Lorcin, Patricia M.E. *Kabyles, Arabes, Français : identités coloniales*, *op.cit.*

convertir cela que l'on voit (ou cela que l'on choisit de ne point voir) en espèce ou en symbole au sein d'une économie générale des signes et des images que l'on échange, qui circulent, auxquelles on attribue ou non de la valeur, et qui autorisent une série de jugements »⁶⁸⁹. Il me semble que la valeur de ces jugements n'acquiert une pertinence péremptoire qu'à partir du moment où lesdits regards sont figés dans le droit, pérennisant ainsi et formalisant la hiérarchie raciale. Le discours colonial, prenant pour sujet ou objet l'Indigène, n'avait pas uniquement pour vocation la production de savoirs sur les colonisé.e.s. Il avait aussi pour objectif d'agir et de contrôler les actions de ces derniers/ères. Si bon nombre de penseurs appelaient de leurs vœux à une stricte séparation des Européen.ne.s et des Indigènes, comme le souhaitait le docteur René Ricoux, la solution idoine a été finalement l'instauration d'un quasi-avenant qui autorisait à la fois l'exception et l'exaction quand le discours républicain promettait la civilisation et l'équité. L'exception que mettait en place le code de l'indigénat n'était ni plus ni moins qu'une exceptionnalité raciale : un code qui autorisait des mesures racialement hygiénistes – en ce sens qu'elles permettaient la mise en place de compartimentations durables sur la base de l'appartenance religieuse – qui plongeait l'autochtone dans une temporalité autre que celle du colonisateur. L'éminent professeur de droit Émile Larcher⁶⁹⁰, sur la question de la transformation de l'amende ou de la peine d'emprisonnement en indemnités en nature justifie cette substitution de la sorte :

« Cette transformation de l'amende ou de l'emprisonnement se justifie par les meilleures raisons. (...). En ce qui concerne la matière des infractions à l'indigénat, il était plus facile de donner satisfaction à ce vœu (demandé par les conseils électifs de la colonie) qu'en toute autre ; on pouvait innover sans se heurter aux principes du code pénal. Notre peine de l'emprisonnement, surtout l'emprisonnement de simple police, est absolument inefficace à l'encontre des indigènes ; elle n'a à leurs yeux aucun caractère infamant ; or, si l'on fait abstraction du caractère infamant de l'emprisonnement, qu'y a-t-il dans cette peine qui soit de nature à constituer l'expiation ou à produire un salutaire effet d'intimidation ? »⁶⁹¹

En l'occurrence aucune justification d'ordre juridique. Juste l'incapacité imputée aux Indigènes de comprendre l'objectif de l'emprisonnement. Et pour l'autorité juridique que fut Larcher, aucune contradiction à ce qu'une peine soit commuée en prestations en nature. Ceci vient

⁶⁸⁹ Achille, Mbembe, « De la scène coloniale chez Frantz Fanon », Rue Descartes, vol. 58, no. 4, p. 43.

⁶⁹⁰ Professeur de droit à Alger, né en 1869 à Nancy et décédé à Alger en 1918, son ouvrage *traité élémentaire de législation algérienne* est une référence précieuse pour qui s'intéresse au droit colonial. Ses travaux sur ces questions sont souvent mobilisés par les recherches sur la question de l'Indigénat.

⁶⁹¹ Larcher, Émile, *traité élémentaire de législation algérienne*, t.2 (troisième édition), Rousseau & C^{ie}, Paris, 1923, p. 517.

démontrer à la fois l'ignorance de la société autochtone (presqu'un siècle après le début de la colonisation) et l'impuissance du législateur à donner une justification suffisante et cohérente quant à la survivance d'une exception juridique sur le territoire national. De L'aveu même de Larcher les peines, engendrées par le code de l'indigénat, étaient largement abusives et ne trouvaient aucune explication qui puisse satisfaire au droit français. Il reconnaît que ces peines « sont exorbitantes (...) en ce qu'elles échappent complètement aux classifications des peines généralement admises : on ne peut les faire rentrer ni parmi les peines criminelles, correctionnelles ou de simple police, ni parmi les peines politiques ou de droit commun ; ni parmi les peines perpétuelles ou temporaires, ou au moins deux d'entre elles sur trois, en ce qu'elles frappent non seulement les individus, mais les collectivités. Bref, elles restent absolument en marge de notre droit pénal »⁶⁹². Ce constat montre combien le code de l'indigénat était une aberration juridique. Le juriste que fut Larcher ne pouvait que relever cette anormalité juridique. Mais il faut bien trouver une justification à cette exceptionnalité qui, certes, dérogeait au droit, mais qui en même temps permettait de donner un semblant de quiétude à la colonie. Et Larcher de rajouter en parlant des peines induites par l'Indigénat : « Elles sont tellement en dehors des règles ordinaires du droit pénal qu'on peut douter que ce soient à proprement parler des peines : ne seraient-ce pas plutôt des mesures administratives ? Ce serait attacher trop d'importance à ce fait qu'elles soient prononcées par le gouverneur. Leur but est bien celui des peines ; elles ont bien un caractère répressif. Si l'autorité qui frappe les indigènes de ces pénalités est d'ordre administratif, si les actes qui y donnent lieu ne sont pas prévus par la législation de droit commun, c'est que, précisément, ces peines ne subsistent que pour suppléer à l'insuffisance, dans un pays arabe, de la législation et de la justice françaises »⁶⁹³. Le fait que ce soit le gouverneur et/ou l'agent administratif qui prononcent les peines et non un juge offrirait la possibilité d'atténuer le caractère anormal des « mesures » infligées. On notera au passage que lorsqu'il s'agit de répression et de jeter la faute sur les Indigènes l'Algérie est qualifiée de pays arabe.

À partir du moment où il n'est plus question de rechercher la justification ou encore l'alignement des peines sur le droit français, les Indigènes se retrouvaient à la merci des administrateurs locaux. Dès lors, des peines démesurées, qui soulignaient néanmoins le véritable visage de la colonisation, étaient prononcées à l'encontre des individus et des tribus. De même l'internement, peine assimilable à une extension de la prison à une grande échelle, offrait un instrument efficace pour restreindre les libertés des Indigènes. Et bien que Larcher

⁶⁹² *Ibid.*, p. 529.

⁶⁹³ *Ibid.*, pp. 529-530.

s'en défende, cette peine était bel et bien une peine politique qui frappait tout acte d'insoumission, ou jugé en tant que tel, contre la domination française. De même de la peine de l'amende collective, qui a été instituée pour châtier la révolte de Kabylie de 1871. On l'a vu plus haut, les bons esprits s'offusquaient qu'une sanction collective soit appliquées aux enfants, trouvait en Algérie une application expéditive sans que personne ne s'en émeuve. Comment peut-on la justifier en période de guerre et surtout comme la maintenir en période de « pacification » ? Après la Révolte de 1871, l'autorité voulait frapper de stupeur les tribus et les amener à payer un lourd tribut qui les dissuade dorénavant de se révolter. Quant à son maintien, Larcher met en avant le fait qu'« en Algérie les malfaiteurs musulmans ont en leurs coreligionnaires autant de complices, autant de protecteurs tout disposés à les soustraire à la police des *roumis* : la faute cesse d'être individuelle ; c'est la fraction, la tribu, le douar tout entier qui résiste à notre justice ou à notre administration : d'où la nécessité d'une peine collective. Et on remarque que la responsabilité collective est un phénomène juridique qu'on constate dans toutes les civilisations primitives »⁶⁹⁴. L'argument pose problème en ce que si les sociétés primitives admettaient la responsabilité collective, maintenir une telle mesure ne serait-ce pas d'abord un aveu d'échec de la raison première de la colonisation, à savoir mettre fin au caractère prétendument primitif des sociétés conquises ? Même si Larcher signale que son application reste rare, il reconnaît que l'autorité coloniale y a recours pour des questions de protection du domaine foncier (feux de forêts)⁶⁹⁵.

Enfin, la question du séquestre qui vient compléter la panoplie des peines exorbitantes de l'Indigénat. Cette « mesure » qui vient déposséder les individus et les tribus de leurs biens était une mesure qui a été appliquée pour apporter une réponse aux rebellions mais surtout pour mâter et décourager les Indigènes. Ces peines faramineuses, dignes de l'époque féodale, rendaient les Indigènes, dans leur être propre et leurs biens, corvéables et punissables à souhait. Cet avenant racial qu'est le code de l'indigénat a permis, avec l'assignation à un territoire et les différentes restrictions qui lui sont attachées, d'étendre la notion d'enferment au-delà des pénitenciers. Mais il a permis aussi d'inscrire l'exceptionnalité juridique, que devait revêtir

⁶⁹⁴ Larcher, Émile, *traité élémentaire de législation algérienne*, t.2, *op.cit.*, p. 536.

⁶⁹⁵ Larcher remarque que « certains ont préconisé une plus large application de cette idée à l'insécurité dont on se plaint tant en Algérie. Il faudrait dès qu'un Européen a été victime d'un crime ou d'un délit et que l'auteur n'en peut être découvert, frapper d'amende le douar voisin. C'est une exagération absolument inadmissible ; et le parlement, qui a déjà eu occasion de manifester ses ressentiments sur cette, ne l'admettrait certainement pas. On peut, à la rigueur, admettre cette responsabilité collective en matière d'incendies des forêts, à raison du danger et à raison de la présomption très forte de complicité : mais ce double motif n'existe pas en d'autres matières et la peine apparaît dès lors exorbitante, frappant les innocents en même temps que les coupables ». *Ibid.*, pp. 538-539. L'appréciation de ce juriste quant à l'innocence des individus et de l'individualité des peines montre encore une fois la raison instrumentale en application des colonies.

l'Indigénat, dans les corps mêmes des autochtones. L'Indigénat allait devenir, à cause du code du même nom, une identité d'exception. Dès lors cette exceptionnalité allait devenir transmissible en tant qu'identité frappée du sceau de l'exclusion. L'Indigénat pouvait dès lors se concevoir comme une condition vécue et partagée avec les autres membres d'une communauté identifiée par des traits communs, culturels ou autres, marquée par « une filiation close sur elles-même, (et) incapable de s'ouvrir humainement aux autres »⁶⁹⁶. Telle allait être l'Indigène, du moins tel qu'on l'a imaginé et voulu qu'il soit. Non pas un être attaché à une terre par le fait de la naissance mais une identité paria.

⁶⁹⁶ Barkat, Sidi Mohammed, *Le corps d'exception. Les artifices du pouvoir colonial et la destruction de la vie* Éditions Amsterdam, Paris, 2005, p. 47.

Conclusion

Les discours coloniaux (ceux des ethnologues, des médecins, des militaires, des romanciers) ont contribué et participé, sciemment ou non, à exclure les Indigènes en en faisant l'objet de la description et auquel il est dénié toute capacité de s'imaginer en dehors du système qui le définit. Ces disciplines ont « contribué avant tout à apporter une justification intellectuelle à l'entreprise coloniale. Elle(s) [...] [ont] donné à l'économie et à la politique – toutes deux concernées par le Temps humain – la ferme conviction de l'existence d'un Temps « naturel », c'est-à-dire évolutionnaire. Elle(s) [...] [ont] promu un système au sein duquel non seulement les cultures du passé, mais également toutes les sociétés vivantes ont été irrévocablement placées sur une même pente temporelle ou, si vous préférez, dans un courant temporel – certaines d'entre elles en amont, d'autres en aval »⁶⁹⁷. Cet autre indigénisé se trouve expulsé de fait et de façon systématique « du présent du producteur du discours anthropologique »⁶⁹⁸. Donc, il y a d'un côté un axe temporel qui détermine le positionnement de chaque culture, peuple, race, etc., et qui reproduit d'une certaine manière la hiérarchisation raciale. Et en même temps cette inscription sur cet axe temporel se fait uniquement du point de vue du producteur de sens, c'est-à-dire tous ceux-là qui s'inscrivaient, et qui accompagnaient l'entreprise coloniale, et ce quel que soit leur but initial. Dès lors, l'attitude de tous ceux qui portaient le flambeau de la civilisation, dans une perspective coloniale, devrait être analysé à l'aulne de l'approche décrite par un Mercier ⁶⁹⁹ : « ce n'est qu'en parlant leur langue, en descendant à leur niveau et en adoptant, dans la forme, leurs idées, qu'on les amène à se découvrir plus ou moins. Le tort des Européens consiste à les questionner comme des hommes élevés ainsi qu'eux, dans les traditions de l'antiquité, tempérées par un fond de principes chrétiens se heurtant avec les systèmes de nos philosophes. Il faudrait pourtant se persuader que ces gens ne peuvent comprendre nos idées, parce que la forme de leur pensée, l'influence séculaire et traditionnelle du milieu où l'esprit se développe, sont absolument différents [...] »⁷⁰⁰. Les discours coloniaux, scientifiques ou non, comme celui de Mercier, opèrent un déni de co-temporalité dont nous parle Johannès Fabian et qui résume d'une certaine manière les buts de la plupart de ceux qui tentaient de percer la culture des indigènes : les connaître pour mieux s'en prémunir et *in fine*

⁶⁹⁷ Johannes Fabian, *Le Temps et les autres. Comment l'anthropologie construit son objet*, Editions Anacharsis, Paris, 2006, pp.49-50.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p.72.

⁶⁹⁹ Ernest Mercier (1820-1907) Militaire et homme politique ayant dirigé la milice pendant l'insurrection de 1871.

⁷⁰⁰ Ernest Mercier, *Question indigène en Algérie au commencement du XXe siècle*, Augustin CHALLAMEL, Paris, 1901, p.212.

mieux les dominer. Tout ce que représente l'Indigène était de fait archaïque, y compris donc et surtout ses différentes temporalités. Un des exemples de ce déni nous est donné par exemple par tout simplement le calendrier. En effet, le surgissement colonial aura progressivement raison des calendriers usités en Afrique du Nord : le calendrier agraire (qui règle l'ensemble des saisons) et le calendrier lunaire (qui règle l'ensemble des rites religieux). Le calendrier qui sera adopté, y compris par l'Algérie postcoloniale – de façon « naturelle » – sera le calendrier « universel » qui symbolise à lui seul tout l'héritage postcolonial.

Cette exclusion temporelle – qui conduit à une altérisation absolue, me semble-t-il, correspond à ce que Foucault a appelé les hétérochronies, c'est-à-dire « une sorte de rupture absolue avec [...] [le] temps traditionnel »⁷⁰¹ où l'on peut s'arroger la capacité, pour ne pas dire le droit, de disposer à sa guise du temps (non pas sa propre temporalité mais surtout celle de l'autre). Mais pour comprendre ce qu'est l'hétérochronie, il nous faut d'abord comprendre ce qu'est l'hétérotopie. Cette dernière renvoie chez Foucault à « des sortes de contre-emplacements, sortes d'utopies effectivement réalisées dans lesquelles les emplacements réels, tous les autres emplacements réels que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables »⁷⁰². Selon cette définition, et selon les points précédemment développés et où j'ai essayé de montrer que les colonies étaient des espaces de déploiement de fantasmes et de possibilités inconcevables en métropole, on peut en effet penser que les colonies peuvent être définies comme des hétérotopies. Plus spécifiquement, elles seraient des hétérochronies illusoires, c'est-à-dire, ouvrant et créant « un espace d'illusion qui dénonce comme plus illusoire encore tout l'espace réel, tous les emplacements à l'intérieur desquels la vie humaine est cloisonnée »⁷⁰³. Et en effet, au vu de ce qui a été développé dans le cadre de cette thèse, les colonies étaient façonnées de telle sorte à être le miroir en négatif de la métropole à tous les égards, tant au niveau des mœurs que de l'organisation politique.

Le fait est que les colonies étaient – et devaient être – pour celui qui y arrive de métropole ou pour les colons qui s'y sont implantés, des espaces a-temporels. Cette a-temporalité répond à vrai dire au sens initial du temps qui rappelons-le signifie étymologiquement « couper ». Or, le temps véhiculé par les colons et l'autorité coloniale instaure une coupure entre deux mondes dont l'un surgit et nie purement et simplement l'autre. Dès lors, c'est un combat qui s'engage pour imposer à l'autre (Indigène) la vision coloniale du temps et ce qui induit l'acceptation de

⁷⁰¹ Michel, Foucault, « des espaces autres », in *Empan*, N°54 2004/2, p. 17.

⁷⁰² *Ibid*, p.15.

⁷⁰³ *Ibid*, p.19.

la hiérarchisation raciale et historique, et ce qui oblige de fait à adopter le rôle et l'identité qui va avec.

Mais il est évident que pour l'Indigène la présence coloniale et l'imposition de son autorité sous ses différentes facettes n'est pas du tout vécue comme une hétérotopie illusoire. Le surgissement de la temporalité coloniale avec tout ce que cela implique comme changement et comme régulation aboutit à une situation coloniale aliénante où les autochtones vont se voir attribuer un statut de sujet qui les confinerait au rang de décor d'une fiction raciale qui n'en sera pas moins réelle dans ses effets. Il ne s'agissait pas seulement de créer un espace fantasmatique mais un lieu réel qui créait des ségrégations et des limites entre le Nous colonial et le Eux sauvages et indigènes. L'espace indigène était géré de façon méticuleuse et pointilleuse. Dès lors on peut penser que les colonies donnaient lieu à un « un autre espace réel, aussi parfait, aussi méticuleux, aussi bien arrangé que le nôtre est désordonné, mal agencé et brouillon »⁷⁰⁴. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'illusion mais d'une compensation au dire de Foucault. Les colonies remplissaient à la fois les deux fonctions d'illusion et de compensation.

Mais le statut des indigènes, qui se transmuera progressivement en une identité, que les différents codes et discours coloniaux tenteront de rendre pérenne a pour aussi fonction la constitution et le façonnement de l'identité du colonisateur et au-delà de l'identité française. D'un côté donc, une identité indigène qui se constitue peu à peu non pas comme un « envers-passif » mais comme un « irréductible vis-à-vis ». De l'autre côté, on a l'identité française qui se constituera en partie aussi en ayant comme contre-type l'Indigène et tous les fantasmes et les répulsions dont il est porteur. Les discours coloniaux, les codes et législations sont de ce point de vue des dispositifs concourant à la constitution des identités en question (indigènes » et françaises). L'un des autres dispositifs auquel on peut penser et qui jouera un rôle majeur dans la fixation dans l'imaginaire et dans les faits des identités coloniales, et au-delà postcoloniales, sont les zoos humains. Ces derniers connaîtront un succès certain de 1878 jusqu'en 1931 et seront visités par des millions de Français. On y exposait, d'une certaine manière, la grandeur de la France et de son empire, les différentes races humaines et animales dont la France et les puissances européennes avaient la tutelle (et dont elles se battaient la possession). Dans les faits, on y plaçait « un homme [et aussi des femmes, des enfants et des vieillards], avec pour objectif qu'il soit vu, dans un espace spécifique reconstitué, non pour ce qu'il "fait" (un artisan par exemple), mais pour ce qu'il "est" (à travers le prisme d'une altérité réelle ou supposée »⁷⁰⁵.

⁷⁰⁴ *Ibid.*

⁷⁰⁵ Blanchard, Pascal « Les zoos humains aujourd'hui » in *zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, La découverte, 2004, p.419

Les zoos humains cristallisaient toutes les représentations coloniales et raciales et offraient au regard métropolitain la possibilité de « constater » et de comprendre « de visu » la différence entre soi et l'autre. Ces hétérochronies, puisque le temps y était suspendu, que sont les zoos servaient *in fine* à naturaliser des différences que les savoirs de l'époque vulgarisaient⁷⁰⁶. Mais en même temps « ces spectacles, images et narrations, [servaient à] [...] neutraliser la dissonance cognitive et la menace envers l'identité occidentale des classes moyennes que représentait la stupéfiante différence culturelle des nouveaux peuples »⁷⁰⁷. Il me semble que l'un des rôles majeurs des zoos était à la fois d'asseoir la vision racialisée qu'on avait des colonisé.e.s et en même temps contribuer à homogénéiser l'identité française. L'expérience du regard commun dans les zoos, prolonge le regard narré dans les colonies, donne l'illusion de participer à une communauté diamétralement opposée et absolument différente de « l'objet exposé ».

L'ensemble des hétérotopies, que ce soit la colonie elle-même ou encore ses prolongements – les zoos – fonctionnaient comme des espaces qui excluaient l'autre Indigène vis-à-vis duquel s'homogénéisait l'identité française qui a connu des dissensions internes, des révolutions, et des menaces et des guerres externes, qui, de ce fait, rendaient précaire l'unité nationale. Les différents espaces coloniaux étaient produits mais en même temps producteurs d'identités coloniales (indigènes et françaises).

Mais même si les écrits scientifiques tels qu'ils ont circulé entre l'espace colonial et métropolitain, et inversement, ont tenté de présenter des identités figées, force est de constater qu'il y avait des fissures dans les discours, que l'on retrouve dans les archives, qui mettent à mal l'image idyllique des colonies que les scientifiques et autres aventuriers coloniaux s'échinaient à peindre. Les écrits des Indigènes de l'époque étudiée dans cette thèse et qui nous soient parvenus sont assez rares. Et ces sources sont encore plus rares quand il s'agit des questions liées à l'hygiène et plus globalement à la médecine coloniale. Peu, voire pas du tout, de praticiens ont eu la possibilité de suivre un enseignement et de pratiquer la médecine. Au moment de mettre un point final (provisoire) à ce modeste travail de recherche c'est à un de ces médecins que j'en appelle pour mettre en lumière ce que fut cette civilisation tant chantée par les écrits coloniaux, et plus particulièrement par les hygiénistes qui étaient les fers dans lance de la modernité. Abdelkader Ben Zahra⁷⁰⁸, un des premiers autochtones à exercer la médecine,

⁷⁰⁶ Rappelons que la deuxième moitié du XIX^e siècle a été l'apogée de l'idéologie raciste.

⁷⁰⁷ Corbey, Raymond, « Vitrines ethnographiques : le récit et le regard » in *Les zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, *op.cit.*, pp. 92-93.

⁷⁰⁸ Abdelkader Ben Taïeb Ben Zahra né en 1861.

ne fut pas vraiment médecin mais officier de santé à partir de 1884. Cette nuance et d'importance. En effet, comme le signale Bertrand Taithe⁷⁰⁹, cette nomination en tant qu'officier de santé intervient au moment où cette fonction commence à disparaître en métropole. La différence entre le médecin et l'officier de santé étant liée à la durée de formation, qui était assez courte pour ce dernier, et au fait que l'officier ne pouvait exercer que dans le département où son diplôme a été délivré. Cette fonction disparaîtra définitivement à partir de 1892.

De la vie d'Abdelkader Ben Zahra on ne sait que très peu de choses. Néanmoins, en consultant son dossier individuel aux Archives d'Outre-mer on apprend qu'il a été nommé médecin de colonisation auxiliaire dans la ville désertique de Tuggurth (l'actuelle Touggourt) en remplacement d'un autre médecin autochtone, Djilali Ben Fiah. Ce qui a d'emblée attiré mon attention en ouvrant la boîte contenant le dossier de cet officier (ce qui ne veut pas dire qu'il était militaire mais qu'il était de fait sous l'autorité de l'armée, même s'il recevait ses émoluments de la commune de Biskra), c'est la mention démissionnaire. Dès lors, je me suis posé la question de savoir comment, à une époque où les autochtones étaient complètement déconsidérés, un Indigène tourne le dos à cette promotion sociale.

En parcourant les lettres retrouvées dans la boîte, je retrouve une lettre qui ne concernait pas le docteur Ben Zahra, mais le docteur Ben Salah⁷¹⁰. La lettre est envoyée par le capitaine à la retraite Girardin aux services généraux du gouverneur. Le capitaine lui-même orthographie le nom tantôt Ben Sarah, tantôt Ben Salah. Ceci montrant le peu d'estime ou le peu de cas que l'on faisait des auxiliaires indigènes. Dans cette lettre le Capitaine Girardin interpelle son interlocuteur en signalant que le Docteur Gensollen, actuel médecin de colonisation au moment de la missive (8 décembre 1889), devait quitter la petite localité de Bouïra et qu'il leur fallait un remplaçant. Jusqu'ici rien d'extraordinaire. Il fait remarquer : « L'on me dis (sic) que nous sommes sous le coup d'avoir l'officier de santé arabe le nommé Ben Sarah, qui est venu faire l'intérim pendant le congé du docteur Gensollen »⁷¹¹. Plus loin, après avoir présenté la situation critique, d'un point sanitaire, dans cette bourgade sur les monts de Kabylie et son drame personnel, le capitaine Girardin supplie de ne pas leur envoyer ce médecin indigène : « Je vous prie, mon cher ami, Monsieur le gouverneur Général me connaît, priez le de ne pas nous

⁷⁰⁹ TAITHE, Bertrand, « Entre deux mondes : médecins indigènes et médecine indigène en Algérie, 1860-1905 » in *La santé des populations civiles et militaires : Nouvelles approches et nouvelles sources hospitalières, XVII^e-XVIII^e siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010.

⁷¹⁰ Il s'agirait plutôt du Docteur Ben Saïah (sur la marge de la lettre est indiqué conférer au dossier de Ben Zahra, ce qui montre d'une certaine manière une certaine désinvolture dans le classement des archives). Impossible qu'il s'agisse de Ben Zahra puisqu'au même moment de la rédaction de cette lettre, Ben Zahra n'était plus médecin.

⁷¹¹ ANOM Alg GGA 1 U 1

envoyer un médecin comme Ben Salah, je sais que plusieurs docteurs ont refusé Bouïra connaissant toutes les vilénies faites à Gensollen par le Maire Paoli, et quelques-uns de son Conseil, mais aujourd'hui pour celui viendra, tout ira bien, je vous l'assure »⁷¹². Cette lettre montre combien le fossé était profond entre les deux communautés et combien le colonat était rétif à accepter qu'un Indigènes puisse un jour les ausculter ou leur porter racial. Nulle justification à ce refus si ce n'est le racisme.

En continuant à décortiquer le dossier du docteur Ben Zahra à la recherche des raisons qui l'ont poussé à démissionner, je tombe sur un fac-similé du Gouvernement Général de l'Algérie d'un échange entre l'autorité générale à Alger et le général commandant de division de Constantine, datant du 31 août 1885. Un échange entre des hiérarchies des plus élevées concernant un simple officier de santé. On aurait pu penser que l'affaire était une question d'État au vu de l'importance que les autorités militaires et civiles lui ont accordée. Le gouvernement général répondant au commandant de division de Constantine qui lui a demandé une semaine plutôt d'accepter la démission de Ben Zahra. Démission acceptée. Mais qui était donc ce docteur Ben Zahra dont le sort et l'avancement de carrière intéresse ainsi au plus haut point. Une personne quelconque qui n'a marqué ni son temps ni laissé des écrits qui auraient pu faire de lui une figure de proue de la résistance ou d'un quelconque écrit témoignant de son époque et qui aurait pu passer à la postérité. Pourtant son sort commun m'oblige et me donne ainsi l'occasion à travers le peu de traces qu'il a laissées de témoigner à la fois de la situation des Indigènes et du peu de cas fait que ces derniers aient un pied ou non dans cette modernité tant promise. Son cas montre le traitement devenu habituel à l'égard des Indigènes après plus de 50 ans de colonisation ou de pacification (selon le point de vue).

En remontant une semaine auparavant, c'est-à-dire le 24 août 1885, on retrouve la lettre en question adressée par le général de division commandant de Constantine au gouvernement général. Ce dernier renvoie au fait que « monsieur Abd El Kader Ben Zahra demande à se démettre des fonctions de médecin de colonisation qu'il occupe à Tuggurth ou à être dispensé de rentrer à son poste avant la fin des chaleurs »⁷¹³. La raison ici invoquée ne serait en définitive qu'une question d'acclimatation. Mais plus loin le même commandant prie les autorités compétentes « d'accepter la démission d'un agent dont les services ne sont pas en rapport avec les sacrifices que s'impose la commune indigène de Biskra pour lui assurer son traitement »⁷¹⁴. Enfin, le commandant en question rappelle qu'il par ailleurs dans une lettre précédente qu'il

⁷¹² *Ibid.*

⁷¹³ *Ibid.*

⁷¹⁴ *Ibid.*

n'y avait pas besoin d'un médecin civil puisqu'il y avait déjà un médecin militaire qui assurait le service. A la lecture de ces lettres on pourrait penser qu'il s'agissait soit d'une incompétence de Ben Zahra et qu'il n'était à la hauteur de la mission dans un environnement hostile, soit d'un conflit entre autorités civiles et militaires étant donné que ces dernières ne voyaient pas d'un bon œil que les civiles viennent s'immiscer dans la gestion des affaires algériennes.

Ben Zahra, quant à lui, dans sa lettre adressée au général de division en date du 14 août 1885, invoque les mêmes raisons relayées par le commandant de Constantine, à savoir les fortes chaleurs. En effet, Ben Zahra invoque le climat et son incapacité de « supporter les grandes chaleurs »⁷¹⁵ et de fait il demande à ce que sa mise en disponibilité soit prolongée ou à ce qu'il soit démis de ses fonctions si cette dernière ne devait pas être acceptée. En somme, rien qui sorte de l'ordinaire.

Tout autre est la tonalité de la lettre envoyée le 10 mai 1885 au gouvernement général, soit près de trois mois avant celle adressée au commandement de secteur à Constantine. Le docteur Ben Zahra y est plus explicite et commence dès lors à comprendre les vraies raisons de sa démission. D'emblée, il y fait part de son désappointement : « sans aucune considération pour la position que j'occupe comme médecin chargé par vous du service sanitaire de Tuggurth , sans avoir égard à l'effort que nous faisons , ma jeune femme et moi, pour supporter la pénible existence dans ces affreuses solitudes du Sahara, loin de notre famille, de nos amis et de toutes les relations du monde civilisé et intellectuel, l'autorité locale, qui est militaire, se plait à me mettre sans cesse en but aux vexations, à m'empêcher de faire mon service»⁷¹⁶. Voilà donc qui n'a rien à voir avec l'inhospitalité du désert. Comme on pouvait l'imaginer, l'autorité militaire ne pouvait que voir d'un mauvais œil qu'un civil vienne empiéter sur leur pré carré. Ce rejet se double quand il s'agit d'un Indigène. Le docteur Ben Zahra porte à l'attention de sa hiérarchie que l'autorité militaire pousse « l'audace jusqu'à me frapper pendant l'exercice de mes fonctions chose que l'on oserait cependant faire au plus moindre employé »⁷¹⁷. Pour étayer ses dires, il joint à ce courrier les doubles de courriers qu'il avait adressé au commandement militaire afin d'attirer leur attention sur sa situation et ce qu'il endurait. Toujours gardant foi dans l'équité et du gouverneur, le docteur Ben Zahra conclut par un témoignage de certitude quant à son bon droit : « Je ne crois pas avoir failli à mon devoir ; j'ai mon possible pour mériter l'honneur que vous m'aviez fait en me confiant ce poste sanitaire ; j'ai toujours été à la hauteur de ma tâche et mon seul regret est de que l'autorité du pays est toujours restée indifférente à

⁷¹⁵ *Ibid.*

⁷¹⁶ *Ibid.*

⁷¹⁷ *Ibid.*

mes efforts. À quoi cela tien ? »⁷¹⁸. Cette foi tient en grande partie à l'estime que le petit nombre d'autochtones (10 en tout et pour tout) avait en la personne du gouverneur Chanzy qui s'était impliqué personnellement pour former des Indigènes et les faire admettre dans le corps médical colonial⁷¹⁹.

La cause de ce traitement ? Ben Zahra à aucun moment n'évoque la question raciale. Bien au contraire, il reste confiant et respectueux de sa hiérarchie. Mais au vu des faits qu'il relate on constate rapidement que l'autorité, militaire ou civile, n'a que faire des récriminations de cet Indigène qui sait manier le verbe mais qui n'en demeure pas moins tout aussi Indigène que les moins instruits. Et au vu de ses actions, il est évident que l'autorité en charge des affaires indigènes n'avait que faire du sort des autochtones : « (...) À la date du 19 octobre 1884, dans un rapport au Commandant Supérieur de Biskra, j'exposais la situation sanitaire du pays et les améliorations à y apporter ainsi qu'au point de vu (sic) de l'hygiène et de la salubrité, agents puissants de la thérapeutique des maladies du pays. Je demandais en même temps un programme de service. Le plus grand silence en a été le résultat comme la plupart de mes autres lettres. Ainsi, dans le courant de mars dernier, apprenant qu'une épidémie de petite vérole régnait dans l'oued Souf, dans un but prophylactique et pour empêcher le fléau de s'étendre dans ma circonscription médicale, je fais aussitôt une demande de vaccin par dépêche télégraphique. Le 31 mars ne voyant rien venir je télégraphie à mon compte à un pharmacien de Batna comme l'atteste le billet ci-joint »⁷²⁰. L'action de Ben Zahra dans montre sa tentative d'aller au-delà des discriminations et des obstacles auxquels il devait faire face nonobstant la justesse de sa démarche qui suit les protocoles en vigueur à l'époque pour éradiquer les maladies comme la petite vérole. Cette opposition à laquelle il devait faire face ne s'arrêtait pas là puisqu'une fois « les médicaments, (...) fournis par le bureau arabe pour être livrés gratuitement (ainsi que les soins du médecin) à toutes les personnes malades sans distinction de fortune, sont gardés dans un local dit pharmacie arabe et où je fais visites journalières. Je ne peux donc pas avoir d'autres médicaments pour soigner mes malades. Or quelques-uns de ces médicaments ont été épuisés depuis longtemps malgré mes demandes ils n'ont pas encore été renouvelés. Je ne vous dirai pas encore que la plupart du temps ces médicaments ne sont pas toujours à ma disposition, car le lieutenant du bureau arabe me force à lui remettre la clef de la

⁷¹⁸ *Ibid.*

⁷¹⁹ Cf. TAITHE, Bertrand, « Entre deux mondes : médecins indigènes et médecine indigène en Algérie, 1860-1905 », *op.cit.* Le Général Alfred Chanzy (1843-1883), militaire de carrière, anciens des bureaux arabes et député, il fut gouverneur à la fois civil et militaire de l'Algérie de 1873 à 1879.

⁷²⁰ ANOM Alg GGA 1 U 1

pharmacie »⁷²¹. Le docteur Ben Zahra expose ici ce qui vit un Indigène au quotidien, c'est-à-dire le mépris et le refus de toute considération d'égalité. Ceux/celles qui étaient en face de ces officiers des bureaux arabes ou des administrateurs civils, qu'ils soient instruits ou non, n'étaient en définitive que des Indigènes sans aucune valeur humaine. Peu importait à ce Commandant dont dépendait, le docteur Ben Zahra, que les médicaments fassent défaut. Le cri de détresse de la fin de cette lettre témoigne de la lucidité de Ben Zahra quant aux raisons de cette haine qui lui est vouée : « (...) J'ai besoin, Monsieur le Gouverneur, de gagner le pain pour ma jeune femme et pour moi ; mais celui que nous gagnons à Tuggurth est bien amer (...) »⁷²². Et enfin, ce peu de considération est largement relaté dans des courriers adressés au commandement militaire ; notamment celui du 7 mai 1885 : « (...) Aujourd'hui à 10 heures du matin, allant faire mon service lorsque Monsieur Sehérer arrivant furieux à ma rencontre et sans aucune provocation de ma part, m'insulte et me poursuit jusqu'à la pharmacie en me menaçant, et cela devant l'Agha et tout son personnel. Arrivant à la pharmacie il me prend vivement la clef de la main, entre et me frappe avec audace. J'en ai encore des marques. Avant de se livrer sur moi à cet acte de brutalité, il a profité de son autorité d'officier pour chasser les quelques spahis et indigènes qui se tenaient devant la porte pour n'avoir pas de témoins dans l'acte inqualifiable qu'il méditait probablement depuis longtemps. Et cela parce que j'avais gardé un instant la clef de la pharmacie que j'avais besoin en ce moment où je venais d'être appelé en ville au chevet d'un malade »⁷²³. Voilà des faits simples et qui demandaient une réponse de la hiérarchie à la mesure de l'acte. Mais comme la seule réponse qui vint ce fut l'acceptation de la démission de Ben Zahra. Ce dernier de conclure « notre considération et notre personne ne sont pas plus respectés ici, je me vois forcer de me munir toujours de mon révolver à mon service pour me protéger contre cet insulteur des gens »⁷²⁴.

En consultant le dossier personnel de ce médecin je me suis d'abord posé la question dans quelle mesure ce témoignage indirect ne montre-t-il pas en fin de compte juste l'impuissance des Indigènes face à la machine coloniale et son lot de mépris de l'altérité. Mais en lisant la suite des échanges entre Ben Zahra et sa hiérarchie il me semble à travers à la fois ces échanges avec supérieurs, le fait présenter qu'il se tient armer pour défendre sa vie et celles de siens ou encore enfin le fait de démissionner présente un acte manifeste d'agencité⁷²⁵. On aurait pu reprocher

⁷²¹ *Ibid*

⁷²² *Ibid*.

⁷²³ *Ibid*.

⁷²⁴ *Ibid*.

⁷²⁵ Je reprends le concept d'*agency* ou d'agencité telle que développé par Saba Mahmood qui l'entend comme acte visant à opérer un changement dans la structure de pouvoir dans laquelle l'individu est enserré. Cf. Mahmood, Saba, *Politique de la piété : le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, La Découverte, Paris, 2009 (2005).

à cet Indigène, un des rares à avoir reçu une instruction française à l'époque des faits, d'être dans un rapport par trop cordial avec l'autorité coloniale. Or, il me semble que ses actions futures minimales me paraissent grandioses au regard de la puissance coloniale qui était en face de lui. Les actes de cette petite minorité d'Indigènes ne peuvent pas être considérés, en soi, comme une résistance visant à détruire le monde colonial. Mais le fait qu'il vienne ainsi bouleverser l'image d'une totale soumission que l'idéologie coloniale a tenté d'instaurer, notamment avec le code de l'indigénat, vient démontrer la construction progressive d'une nouvelle identité qui va se dessiner en rapport et à l'intérieur de ce pouvoir colonial. Cette capacité d'agir s'est certes manifestée dans des actions d'opposition frontale, et c'est ce qui a amené à l'adoption du code dont il a été question dans le dernier chapitre, mais les petites irruptions de soi là où les attend pas constituent bel et bien des fissures qui montrent combien le régime colonial est fragile. Et le conflit que relate Ben Zahra autour de la clef de la pharmacie vient montrer cette brèche dans la toute-puissance de l'autorité coloniale : « (...) Aussitôt son arrivée à Tuggurth il a commencé par faire sortir une femme du dispensaire où je l'avais isolée après l'avoir reconnue comme malade malgré mes protestations. Ensuite il a retiré la clef de la pharmacie ainsi que l'homme dont vous aviez autorisé l'Agha à me donner pour le soin de la dite pharmacie et pour m'aider à la visite journalière. Le retrait de la clef de la pharmacie porte un grand préjudice à mon service d'autant plus que déjà pendant deux jours je n'ai pu faire ma visite faute de clef que monsieur Sehérer détenait dans son bureau. Quand j'ai été lui apprendre cela il s'est mis en colère contre et d'une manière méchante il m'a dit : « Vous faites le grand seigneur ici, mais vous ne le ferez pas avec moi »⁷²⁶. Je me suis permis de reproduire ce long extrait parce qu'il me permet de saisir cet affront fait à l'ordre colonial. Cette bataille, dont Ben Zahra sortira évidemment vaincu, n'était pas une expérience isolée. La petite minorité de lettrés autochtones en feront tous l'expérience. Un autre docteur, Mohammed ben Mustapha, en a aussi témoigné. En 1870, lui aussi, s'est plaint auprès du gouvernement général pour se plaindre du traitement qui lui était fait pas les missionnaires qui prescrivaient des médicaments sans formations médicales et en colportant la rumeur que, lui le médecin était un charlatan⁷²⁷.

Les quelques médecins autochtones, que l'autorité coloniale avaient triés sur le volet pour montrer combien la France dans son extension impériale était magnanime envers les Indigènes, montrent à travers le parcours semé d'embûches, racisme manifeste et des émoluments

Voir aussi l'article de Ramdani, Karima, « Genre, « race » et allochronisme. Les femmes « indigènes » au centre de l'altérité coloniale en Algérie », *Les cahiers du CEDREF*, 21 | 2017.

⁷²⁶ *Ibid.*

⁷²⁷ Cf. Gallois, William, *The Administration of Sickness Medicine and Ethics in Nineteenth-Century Algeria*, Palgrave Macmillan, 2008, London, p.197.

largement inférieurs aux Européens, que l'idée même sur laquelle était basée la colonisation, à savoir une expansion civilisée et respectueuse de toutes les identités. L'impérialisme française n'a eu cesse de détruire les identités et les cultures locales et de faire en sorte que la ségrégation raciale soit l'Alpha et l'Oméga des rapports coloniaux. Tout au long de cette thèse j'ai essayé de montrer que le regard colonial n'a laissé aucun espace, qu'il soit physique ou symbolique, indépendant de sa mainmise. Mais cet investissement et cette grammaire qui a abouti à des clivages et des cloisonnements irréconciliables ne peut pas être uniquement ramené et réductible à une question de domination.

Bibliographie

Archives

- *Annales d'hygiène et de médecine coloniales* (à partir de 1898), Doin, Paris.
- Archives Nationales d'outre-mer d'Aix-en-Provence. Fonds du Gouvernement général de l'Algérie. Dossiers du personnel médical colonial : ANOM Alg GGA 1 U 1
- *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris* (à partir de 1859), Société d'anthropologie de Paris. Paris.
- *Gazette médicale de Marseille*
- *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires.*
- *Journal officiel.*
- *La décade égyptienne, Journal littéraire et d'économie politique.*
- Le journal des Débats (à partir de 1830).

Sites

- <http://www.infovaccin.fr/home.html>
- <https://www.livrefoncier.fr/fr/le-livre-foncier.html>

Sources publiées

- Abitbol, Michel, « L'antisémitisme algérien, un phénomène colonial dans l'affaire Dreyfus », in Manceron Gilles et Emmanuel Naquet, *Être dreyfusard hier et aujourd'hui*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- Ackerknecht, E. H., *La médecine hospitalière à Paris (1794 – 1848)*, Payot, Paris, 1986 (1967).
- Ackerman, Gerald M, *Les orientalistes de l'École britannique*, ACR, Paris, 1991.
- Adolphe, Blanqui, « tableau des populations rurales en France en 1850 », *Journal des économistes*, 1850.
- Ageron, Charles-Robert « La France a-t-elle eu une politique kabyle ? », in *Revue historique*, T. 223, Fasc. 2 1960.
- Agnese, Silvestri, « La violence rhétorique dans tous ses états : contre Dreyfus et les dreyfusards », *Revue italienne d'études françaises* [En ligne], 7 | 2017, mis en ligne le 15 novembre 2017, consulté le 19 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rief/1429>

- Alizart, Mark, Hall, Stuart, Macé, Éric et Maigret, Éric, *Stuart Hall*, Paris, Éditions Amsterdam, Paris, 2007._ Foucault, Michel, « Le discours ne doit pas être pris comme... », *Dits et Ecrits II*, Quarto/Gallimard, Paris, 2001.
- Alleaume G., *Les Saint-Simoniens et l'Orient. Vers la modernité*, Aix-en-Provence, Édisud, 1989.
- Almi, Saïd, *Urbanisme et colonisation : présence française en Algérie*, Éditions Mardaga, Bruxelles, 2002.
- Anderson, Benedict, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, Paris, 2006[1996].
 - o *Annales d'hygiène publique et de médecine légale (1829-1922)*, Jean-Baptiste Baillière, Paris.
- Anonyme, *Encyclographie des sciences médicales*, Volumes 10 à 12, Société Encyclographique des Sciences Médicales, Bruxelles, 1843.
- Antonini, Jean-André, *Rapport médical sur l'Algérie, adressé au Conseil de santé*, Imprimerie de Moquet et compagnie, Paris, 1841.
- Arendt, Hannah, *La Tradition cachée. Le juif comme paria*, Paris, Christian Bourgois, 1987 (1978).
- Armand, Adolphe, *Médecine et hygiène des pays chauds et spécialement de l'Algérie et des colonies*, Challamel Ainé, Paris, 1854.
- Astier, Loutfi, *Littérature et Colonialisme. L'expansion coloniale vue dans la littérature romanesque, 1871-1914*. Paris, Mouton, 1971.
- Auclert, Hubertine, *La Citoyenne*, n°12, 1er mai 1881.
- Audier, Serge, *Les théories de la république*. La Découverte, 2015, p.64
- Audier, Serge, *Léon Bourgeois. Fonder la solidarité*, Editions Michalon, collection « Le Bien commun », Paris, 2007.
- Azema, Jean-Pierre et Winock, Michel, *La III^e République*, Calmann Levy, Paris, 2015(1970).
- Bachimon, Philippe, « Physiologie d'un langage. L'organicisme aux débuts de la géographie humaine », *Espaces Temps*, 13, 1979.
- Bado, Jean-Paul, « Santé et sociétés coloniales : la santé dans l'empire coloniale », in Barjot, Dominique et Frémeaux, Jacques, *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires : des années 1850 aux années 1950*, Paris, Sedes, 2012.
- Balibar, Étienne, « L'avenir du racisme », in *Lignes*, 1988/1, n°2.
- Balzac, Honoré de, *l'interdiction*, Éditions Charpentier, Paris, 1839.

- Balzac, Honoré de, *Le médecin de Campagne*, in *Œuvres complètes. Scènes de la vie militaire et scènes de la vie de campagne*, Vol13, *op cit.*, A. Houssiaux, Paris, 1877.
- Barkat, Sidi Mohammed, *Le corps d'exception. Les artifices du pouvoir colonial et la destruction de la vie* Éditions Amsterdam, Paris, 2005.
- Baudens, Lucien, « Journal d'un médecin de l'expédition de Constantine », in *Revue de Paris*, t. 52, 1838.
- Beck, Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001.
- Bédarida, François, *Perspectives sur le Mouvement ouvrier et l'impérialisme en France au temps de la conquête coloniale*, *Le Mouvement social*, No. 86, 1974.
- Beizer, Janet, *Ventriloquized bodies. Narratives of hysteria in Nineteenth-Century France*, New York, Cornell University Press, 1994.
- Belhoste, Bruno, *Histoire de la science moderne : De la Renaissance aux Lumières*, Armand Colin, Paris, 2016.
- Bennabi, Malek, *Colonisabilité*, Dar El-Hadhara, Alger, 2003.
- Bennabi, Malek, *Discours sur les conditions de la renaissance algérienne*, Éditions Algériennes "En Nahdha", 1949.
- Bensmail, Sadri, « Le territoire, le scientifique et le technique, la colonie comme utopie réelle », in Marin, Yvette, Presses Universitaires Franche-Comté, 2001.
- Béréterbide, France, *Essais cliniques dans les pays du Sud : entre impérialisme éthique et relativisme moral ?*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2014.
- Bert, Paul, *Lettres de Kabyle. La politique algérienne*, A. LEMERRE Éditeur, 1885.
- Bertherand, Émile-Louis (D^r), *Médecine et hygiène des Arabes*, Germer Baillière, 1855, Paris.
- Bertrand, Louis, *Le sens de l'ennemi*, Fayard, Paris, 1917.
- Besancenot, Jean-Pierre, *Espace, populations, sociétés*, numéro-1. *La géographie de la santé en question*, 1995.
- Bichat, F.-X., *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, Charpentier, Paris, 1859.
- Bichat. F.-X, *Anatomie générale, appliquée à la physiologie et à la médecine*, t.1, 1801, Gabon et C^{ie}, Paris, 1801. Meyer, Philippe et Triadou, Patrick, *Leçons d'histoire de la pensée médicale : sciences humaines et sociales en médecine*, Odile Jacob, Paris, 1996.
- Billard, Marx et Fasquelle, André, *Napoléon et la vaccine*, Imprimerie A. Waton, Saint-Etienne, 1908.

- Blais Hélène, « Coloniser l'espace : territoires, identités, spatialité », *Genèses*, 2009/1 n°74.
- Blais, Marie-Claude, « La République et la question sociale », *Le Philosophoire*, 2013/1 n° 39.
- Blais, Marie-Claude, « La solidarité », *Le Télémaque*, 2008/1 (n° 33).
- Blanc, Louis, *pages d'histoire de la révolution de 1848*, Libr. de Ve Wouters, Bruxelles, 1850.
- Blanchard, Pascal, « Les zoos humains aujourd'hui » in Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Gilles Boëtsch, Éric Deroo et Sandrine Lemaire, *zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, La découverte, Paris, 2004.
- Blanckaert, Claude, « 1800, le moment "naturaliste" des sciences de l'Homme », in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2000/2, n°3.
- Blanckaert, Claude, *La nature de la société. Organicisme et sciences sociales au XIX^e siècle*, L'Harmattan, Paris, 2004.
- Blanckaert, Claude, *La nature de la société. Organisme et sciences sociales au XIX^e siècle*, L'Harmattan, 2005.
- Bodichon, Eugène (Dr), *Considérations sur l'Algérie*, Comptoir central de la librairie, Paris, 1845.
- Bodichon, Eugène, *De l'Humanité*, Dubos, Paris, 1892
- Boëtsch, Gilles et Ferrie, Jean-Noël, « Le paradigme berbère : approche de la logique classificatoire des anthropologues français du XIX^e siècle ». *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, Nouvelle
- Boltanski, Luc, *Prime éducation et morale de classe*, Éditions de l'EHESS, 1984.
- Bonnafont, Jean-Pierre, *Pérégrinations en Algérie, 1830 à 1842 : histoire, ethnographie, anecdotes*, Paris, Challamel aîné, Paris, 1884.
- Bonnafont, Jean-Pierre, *Pérégrinations en Algérie, 1830 à 1842*, Challamel Aîné Editeur, Paris, 1884.
- Bory, de Saint-Vincent, *Note sur la commission exploratrice et scientifique d'Algérie : présentée à s. Exc. Le ministère de la Guerre*, 1838, p.1.
- Bouamama, Saïd, *Algérie : les racines de l'intégrisme*, Éditions Aden, 2000.
- Boucheron, Patrick et Offenstadt, Nicolas, « Introduction générale : une histoire de l'échange politique au Moyen Âge », in Boucheron, Patrick, *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*. Presses Universitaires de France, 2011.

- Bouchut, Eugène, *Nouveaux éléments de pathologie générale, de séméiologie et de diagnostic*, Librairie J.-B. Baillière et Fils, Paris, 1875.
- Boudin, Jean Christian, *Traité de géographie et de statistique et des maladies endémiques*, J.B. Baillière, Paris, 1857.
- BOUDIN, Jean-Christian,, *Histoire statistique de la colonisation et de la population en Algérie*, J.-B. Baillière, 1853.
- Bouglé, Célestin, *Le solidarisme*, V. Giard & E. Brière, Paris 1907.
- Bourdeau, Michel, *Revue d'Histoire des Sciences Humaines, La réceptions du positivisme (1843 – 1928)*, 2003/1 (n°8).
- Bourdelais, Patrice, « Entre médecine et société », in *Communications*, 66, 1996.
- Bourfouka, Hakim et Krautberger, Nicolas, « Préserver la nature de l'Algérie française L'Alfa est-il un colon comme les autres? » in Mathis, Charles-François et Mouhot, Jean-François *Une protection de l'environnement à la française ? (XIXe-XXe siècles)*, Camp Vallon, Paris, 2013.
- Bourgeois, Léon, *La politique de la prévoyance sociale. La doctrine et la méthode*, Bibliothèque-Charpentier, Paris, 1914.
- Bourgeois, Léon, *solidarité*, Armand Collin, Paris, 1896.
- Bourguet, Marie-Noëlle « De la Méditerranée », in Bourguet, Marie-Noëlle, Lepetit, Bernard Nordman Daniel et al, *L'invention scientifique de la Méditerranée. Égypte Morée Algérie*, Éditions de l'EHESS, 1998.
- BOUTMY, Émile, *Quelques idées sur la création d'une faculté libre d'enseignement supérieur*, Paris, Imprimerie Laîné, 1871.
- Broc, Numa, « Les grandes missions scientifiques françaises au XIXe siècle (Morée, Algérie, Mexique) et leurs travaux géographiques », *Revue d'histoire des sciences*, 1981, Tome 34 n°3-4.
- Broca, Paul, « Discours prononcé sur la tombe de M. Périer le 15 mai 1880 », 410^e séance.- 20 mai 1880, in *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, III^e Série. Tome 3, 1880.
- Broca, Paul, *Sur la prétendue dégénérescence de la population française*, Imprimerie de E. Martinet, Paris, 1867.
- Brunon-Ernst, Anne, *Le panoptique des pauvres : Jeremy Bentham et la réforme de l'assistance en Angleterre, 1795-1798*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, 2007.

- Bullard, Alice, « The Truth in Madness », in *South Atlantic Review*, Vol. 66 N° 2, *Being Global: From the Enlightenment to the Age of Information*, 2001.
- Buret, Eugène, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France ; de la nature de la misère, de son existence de ses effets, de ses causes, et de l'insuffisance des remèdes qu'on lui a opposés jusqu'ici ; avec l'indication des moyens propres à en affranchir les sociétés*, tome 1, Jules Renouard et compagnie, Paris, 1841.
- Buret, Eugène, *Question d'Afrique : de la double conquête de l'Algérie par la guerre et la colonisation*, Éditeur Ledoyen, Paris, 1842.
- Cahn G., *De la constitution de la propriété indigène*, Challamel Ainé, Paris, 1880.
- Carol Anne, *Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation XIX^e-XX^e siècles*, Seuil, collection l'Univers Historique, Paris, 1995.
- Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.
- Cavé, Isabelle, *État, santé publique et médecine à la fin du XIX^e siècle français*, Paris, L'Harmattan, coll. « Médecine à travers les siècles », 2016.
- Certeau, Michel de, *Histoire et psychanalyse. Entre science et fiction*, Gallimard, Paris, 2002(1987).
- Chakrabarty, Dipesh, *Provincialiser l'Europe : la pensée postcoloniale et la différence historique*, Paris, Amsterdam, 2009
- Chamayou, Grégoire, *Les corps vils*, La Découverte, Paris, 2014, p. 322.
- Chamayou, Grégoire, *Les corps vils. Expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Les Empêcheurs de penser en rond, La Découverte, Paris, 2008.
- Chamboredon, Robert, « Actualité du “gouvernement des esprits” », in Chamboredon, Robert, *François Guizot (1787-1874) : Passé-Présent*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2010.
- Chevalier, Louis, *Classes Laborieuses et classes dangereuses*, Perrin, Paris, 2007 (1958 pour l'édition Plon).
- Clancy-Smith, Julia, « Le regard colonial : Islam, genre et identités dans la fabrication de l'Algérie française, 1830-1962 », *Sexisme et racisme : le cas français, NQF*, vol 25, N°1, 2006.
- Colin, Auguste, *Le cri du peuple*, Imprimerie de Demonville, 1831.
- Collectif, « Sorel, lecteur de Le Bon. Huit comptes rendus (1895-1911) », in *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 28, no. 1, 2010).

- Collectif, *Encyclopédie de la philosophie*, La pochothèque, 2002.
- Comte, Auguste, *Discours sur le l'ensemble du positivisme ou exposition sommaire de la doctrine philosophique et sociale propre à la grande république occidentale*, Librairie scientifique-industrielle de L. Mathias, Paris, 1848. Lagarrigue, Jorge, *La dictature républicaine, d'après Auguste Comte*, Apostolat positiviste, Paris, 1888, p. VI.
- Cooper, Frederick et Stoler, Ann Laura, *Tensions of empire : colonial cultures in a bourgeois world*, University of California Press, 1997.
- Corbey, Raymond, « Vitrites ethnographiques : le récit et le regard » in *Les zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, in Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Gilles Boëtsch, Éric Deroo et Sandrine Lemaire, *zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, La découverte, Paris, 2004.
- Corbin, Alain « Le Paris de Maxime Du Camp », *Sociétés & Représentations* 2004/1 (n° 17), p. 71
- Corbin, Alain, *Le Miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social, XVIII^e – XIX^e siècles*, Flammarion, Paris, 1982.
- Corbin, Alain, présentation des textes choisis de Parent-Duchâtelet, in *Alexandre Parent-Duchâtelet, La prostitution à Paris au XIX^e siècle*, Editions du Seuil, Paris, 1981.
- Corcuff, Philippe, le Bart, Christian et Singly, François de, *L'individu aujourd'hui : Débats sociologiques et contrepoints philosophiques*, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- Corlieu, Auguste, *Centenaire de la Faculté de médecine de Paris (1794-1894)* Paris : Alcan, J. - B. Baillière, Doin, Masson, 1896.
- Couderc-Morandea, Stéphanie, *Philosophie républicaine et colonialisme : : Origines, contradictions et échecs sous la troisième République*, L'Harmattan, Paris, 2008.
- Couderc-Morandea, Stéphanie, *Philosophie républicaine et colonialisme : Origines, contradictions et échecs*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2008.
- Cubières-Palmézeaux, Michel de, *Jenner, ou Le triomphe de la vaccine*, Imprimerie de Froullé, 1811.
- Curtis, Bruce, « Foucault on Governmentality and Population: The Impossible Discovery », in *The Canadian Journal of Sociology / Cahiers canadiens de sociologie*, Vol. 27, No. 4/2002.

- Dain, Alfred, *Le Système Torrens. De son application en Tunisie et en Algérie. Rapport à M. Tirman gouverneur général de l'Algérie suivi d'une traduction de l'acte Torrens et de la loi foncière tunisienne du 5 juillet 1885*, Adolphe Jourdan, Alger, 1885.
- Dalisson, Rémi, *Paul Bert : L'inventeur de l'école laïque*, Armand Colin, Paris, 2015.
- Dargelos, Bertrand, « Une spécialisation impossible. L'émergence et les limites de la médicalisation de la lutte antialcoolique en France (1850 – 1940) », *Actes de la recherche en sciences sociales* 2005/1 (n° 156-157).
- Darmon, Pierre, « L'odyssée pionnière des premières vaccinations françaises au XIX^e siècle », in *Histoire, économie et société*. 1982, 1^e année, n°1.
- Darmon, Pierre, « Une crise démographique en Algérie au XIX^e siècle », in Poussou Jean-Pierre et Robin-Romero, Isabelle, *Histoire des familles, de la démographie et des comportements: en hommage à Jean-Pierre Bardet*, Presses Paris Sorbonne, 2007.
- Davis, Diana K., « L'éco-gouvernance en Algérie française », *Tracés*, 22/2012.
- Davis, Diana K., *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Éditions Champ Vallon, 2014 (2007).
- Decocq, Guillaume, Vlassopoulos, Chloé et Kalaora Bernard, *La Forêt salvatrice : Reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, Champ-Vallon, Paris, 2016.
- Démier, Francis, « Le Tableau de Villermé et les enquêtes ouvrières du premier XIX^e siècle », in *Louis-René Villermé, Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, 1989.
- Deroo, Éric, « Représentations des médecins coloniaux dans l'imagerie populaire française, 1860 – 1960 », *Médecine Tropicale*, 65/ 3, 2005.
- Di Pasquale, Mariano, « Circulation du savoir médical et politique à Buenos Aires (1820-1852) », *Revue de l'école doctorale ED 382*, 2015.
- Diaz, José-Luis, « Les sociabilités littéraires autour de 1830 : le rôle de la presse et de la littérature panoramique », *Revue d'histoire littéraire de la France* 3/ 2010 (Vol. 110).
- Didier, Henry, *Le gouvernement militaire et la colonisation en Algérie*, Dentu, Paris, 1865.
- Direction de service de santé, *L'œuvre de santé militaire en Algérie. 1830 -1930*, Paris, Charles-Lavauzelle & C^{ie}, 1931.
- Dixsaut, Monique, *Le naturel philosophe : essai sur les Dialogues de Platon*, Paris, Vrin, 2001.

- Dodman, Thomas, « Un pays pour la colonie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011/3.
- Dodman, Thomas, *What Nostalgia Was: War, Empire, and the Time of a Deadly Emotion*, University of Chicago Press, Chicago, 2018.
- Dondin-Payre, Monique « un témoin des premières découvertes archéologiques en Algérie : Le Capitaine Delamare, membre de la Commission d'exploration scientifique, 1840-1852 », in *Bulletin Société Nationale des Antiquaires de France*, 1995.
- Dondin-Payre, Monique et Leclant, Jean, *La Commission d'exploration scientifique d'Algérie : une héritière méconnue de la Commission d'Égypte*, Imprimerie F. Paillart, Paris, 1994.
- Donnat, Léon, *Deux institutions à introduire en Algérie (Act Torrens et Homestead)*, Bureaux de la France commerciale, Paris, 1888.
- Dorlin, Elsa et Paris, Myriam. « Genre, esclavage et racisme : la fabrication de la virilité ». *Contretemps*, n° 16 « Postcolonialisme et immigration », 2006.
- Dorlin, Elsa, « Les blanchisseuses : la société plantocratique antillaise, laboratoire de la féminité moderne », in Rouch, Hélène, Dorlin, Elsa et Fougeyrollas-Schwebel, Dominique, *Le corps, entre sexe et genre*, L'Harmattan « Bibliothèque du féminisme », Paris, 2005.
- Dorlin, Elsa, *La matrice de la race: Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, La Découverte, Paris, 2014.
- DORON, Claude-Olivier, *L'homme altéré : Races et dégénérescence (XVIIe-XIXe siècles)*, Éditions Champ Vallon, 2016.
- Drumont, Édouard, *La France juive*, Flammarion, Paris, 1886.
- Du Camp, Maxime, *Les Convulsions de Paris*, Hachette, Paris, 1878.
- Du Camp, Maxime, *Paris : ses organes, ses fonctions et sa vie : dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, Volume 1, Hachette, 1869.
- Du Camp, Maxime, *Paris ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, tome 4 (3^e édition), Paris, Librairie Hachette, 1875.
- Duchesne Édouard-Adolphe (Dr), *De la prostitution dans la ville d'Alger depuis la conquête*, J.-B. Baillière,
- Dupuis-Déri, Francis, « La fiction du contrat social : uchronie libérale, utopie anarchiste », *Politique et Sociétés*, 28(2), 2009.

- Dupuy, Victor (Dr), *Esquisse d'un programme algérien. Essai de politique positive*, Imprimerie P. Bienvenu, Paris, 1882.
- Duveyrier, Charles, *Paris, ou le Livre des cent-et-un*, tome VIII, Ladvocat, Paris, 1832.
- Ellis, Jack D, *The Physician Legislators of France. Medicine and Politics in the Early Third Republic, 1870 -1914*, Cambridge, Cambridge University Pressa, 1990.
- Émerit, Marcel, *Les Saint-Simoniens en Algérie*, Belles Lettres, Paris, 1941.
- Enfantin, « A M. Guizot », *Correspondance Philosophique et religieuse. 1843-1845*, Typographie Lacrampe fils et C^e, Paris, 1847.
- Enfantin, Prosper, « À un catholique », *in Correspondance Philosophique et religieuse. 1843-1845*, Typographie Lacrampe fils et C^e, Paris, 1847.
- Enfantin, Prosper, « Considérations sur les progrès de l'économie politique dans des rapports avec l'organisation sociale », *in Le Producteur, journal philosophique de l'industrie, des sciences et des beaux-arts*, t. 4, 1826.
- Enfantin, Prosper, *Procès en la Cour d'assises de la Seine les 27 et 28 août 1832*, Librairie Saint-Simonienne, 1832
- Enfantin, Prospère, *Colonisation de l'Algérie*, P. Bertrand, Paris, 1843.
- Evans, Richard J., « Epidémies et révolutions. Le choléra dans Europe du XIX^e siècle », *in Bardet, Jean-Pierre, Bourdelais, Patrice, Lebrun, François et Guillaume, Pierre Peurs, terreurs face à la contagion - Choléra, tuberculose, syphilis, XIX^eme - XX^eme siècles*, Fayard, Paris, 1988.
- Ewald, François, *L'État Providence*, Grasset, Paris, 1986.
- Ewald, François. « La politique sociale des opportunistes 1879-1885 », *in Berstein, Serge éd., Le modèle républicain*. Presses Universitaires de France, Paris, 1992.
- Ezran, Maurice *La France en Égypte : Histoire et culture*, L'Harmattan, 1998.
- Fabian, Johannes *Le Temps et les autres. Comment l'anthropologie construit son objet*, Editions Anacharsis, Paris, 2006.
- Fanon Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, Gallimard « Folio », 1991.
- Faure, Alain, « Spéculation et société : les grands travaux à Paris au XIX^e siècle », *Histoire, économie & société* 2004/3.
- Ferry, Jules, *Revue Internationale de l'Enseignement*, tome 5, 1883.
- Filhol, Emmanuel, « Discursivités et pratiques tsiganes : autour de la loi de 1912 sur les « nomades » en France », *Droit et cultures* [En ligne], 64 | 2012-2, mis en ligne le

15 janvier 2013, consulté le 17 février 2019. URL : <http://journals.openedition.org/droitcultures/2868>

- Foucart, Jean, « Formes symboliques, aïsthésis et lien social », *Pensée plurielle*, vol. 1, n°4, 2002.
- Foucault Michel, *Naissance de la biopolitique*, Seuil/Gallimard, Paris, 2004.
- Foucault, Michel, « des espaces autres », in *Empan*, N°54 2004/2.
- Foucault, Michel, « Entretien avec M. Foucault », in *Dits et Ecrits II*, Quarto/Gallimard, Paris, 2001.
- Foucault, Michel, « Folie une question de pouvoir » *Dits et Ecrits II*, Quarto/Gallimard, Paris, 2001.
- Foucault, Michel, « La vérité et les formes juridiques », in *Dits et écrits I. 1954-1975*, Editions Gallimard/Quarto, Paris, 2001.
- Foucault, Michel, « Le jeu de Michel Foucault », *Dits et Ecrits II*, Quarto/Gallimard, Paris, 2001.
- Foucault, Michel, *Il faut défendre la société, Cours au Collège de France (1975-1976)*, Paris, Gallimard-Seuil-EHESS, 1997.
- Foucault, Michel, *Naissance de la clinique*, Puf, Paris, 1963 (2009).
- Foucault, Michel, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 2004 (1975).
- Foucault, Michel, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », in *Dits et Écrits I, 1954-1975*, Paris, Quarto/Gallimard, Paris, 2001.
- Foucher, Victor, *Les Bureaux arabes en Algérie*, Librairie internationale de l'agriculture et de la colonisation, Paris, 1858.
- Fourier, Charles, *Vers la liberté en amour*, Ed Gallimard, 1975.
- Fredj Claire, « Encadrer la naissance dans l'Algérie coloniale. Personnels de santé et assistance à la mère et à l'enfant « indigènes » (XIXe-début du XXe siècle)», *Annales de démographie historique*, 2011/2 (n° 122)
- Fredj, Claire, « Les médecins de l'armée et les soins aux colons en Algérie (1848-1851) », *Annales de démographie historique* 1/2007 (n° 113).
- Fressoz, Jean-Baptiste et Locher, Fabien, *Les Révoltes du ciel. Une histoire du changement climatique XV^e-XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2020.
- Fressoz, Jean-Baptiste, « Le vaccin et ses simulacres : instaurer un être pour gérer une population, 1800 – 1865 », in *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 21 (2011).
- Fressoz, Jean-Baptiste, *L'Apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Ed Deuil, Paris, 2012.

- Fustel de Coulanges, Numa Denis, *Questions contemporaines*, Librairies Hachette et Cie, Paris, 1919.
- Gallois, William, « Local Responses to French Medical Imperialism in Late Nineteenth-Century Algeria », in *Social History of Medicine*, Vol. 20, N° 2. 2007.
- Gallois, William, *The Administration of Sickness Medicine and Ethics in Nineteenth-Century Algeria*, Palgrave Macmillan, London, 2008.
- Gambetta, Léon, *Discours et plaidoyers politiques*, II, Typographie Georges Chamerot, Paris, 1881.
- Gilbert, Augustin-Nicolas, *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu*, Librairie J.-B. Baillière et Fils, Paris, 1913.
- Glazer, Catherine, « De la Commune comme maladie mentale », in *Romantisme*, 1985, n°48.
- Grauby, Françoise, *Le corps de l'Artiste*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 2001.
- Grmek, Mirko Drazen, *Géographie médicale et histoire des civilisations*, *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* Année 1963 Volume 18 Numéro 6.
- Guchet, Yves, *Technique et liberté*, Nouvelles Editions Latines, 1967.
- Guillaume, pierre, « Malades, médecine et médecins à Bordeaux au XIXe siècle », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 86, numéro 2, 1979.
- Guillaumin, Colette, *L'idéologie raciste*, Éditions Gallimard, Paris, 2022.
- Guillaumin, Colette, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Gallimard, Paris, 2002.
- Guillemain, Hervé, « Devenir médecin au XIX^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 116-3 | 2009.
- Guyot, Yves « la propriété foncière et le système Torrens », in *Journal des économistes. Revue de la Science économique et de la statistique*, Paris, 1882.
- Hacking, Ian, « “vrai”, les valeurs et les sciences », *Actes de la recherche en sciences sociales*, le Seuil, 2002/1, n°141-142.
- Hahn, Roger, « La Faculté de médecine de Paris : un aimant jusqu'à la moitié du XIXe siècle », in Bernard, Jean, Lemaire, Jean-François et Alain, Larcan, *L'acte de naissance de la médecine moderne*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, Paris, 1995.
- Halioua, Bruno. *Le procès des médecins de Nuremberg. L'irruption de l'éthique biomédicale*, Érès, Paris, 2017.
- Hall, Stuart, *Race, ethnicité, nation. Le triangle fatal*, Éditions Amsterdam, Paris, 2019.

- Hamon, Léo, *Les Opportunistes : les débuts de la République aux républicains*, Éditions MSH, 1991.
- Harmand, Jules (Dr), *Domination et colonisation*. Paris, E. Flammarion, 1910.
- Hippocrate, *Avertissement. Argument du Traité des Airs, des Eaux et des Lieux. Traité des Airs, des Eaux et des Lieux. Argument du Traité du Pronostic. Le Pronostic. Argument du Traité du Régime dans les maladies aiguës. Du Régime dans les maladies aiguës. Argument de l'Appendice au Traité du Régime dans les maladies aiguës. Appendice au Traité du Régime dans les maladies aiguës. Argument des premier et troisième livres des Épidémies. Épidémies, livre premier : t.2*, trad. Littré, Baillière, 1840.
- Hoerni, Bernard, « Déontologie médicale de Max. Simon (1845) », *La Revue du Praticien*, vol. 64, 2014.
- Houte, Arnaud-Dominique, *Le Triomphe de la République: (1871-1914)*, Seuil, Paris, 2014.
- Hugo, Victor, *Actes et paroles*, Arvensa éditions, Paris, 2014.
- Hugonnet, Ferdinand *Souvenirs d'un chef de Bureau Arabe*, Paris, Michel Lévy Frères, 1858, p. 4.
- Hugues, Henry, Lapra, Paul, *Le Code algérien: recueil annoté suivant l'ordre alphabétique des matières des lois, décrets, décisions, arrêtés & circulaires formant la législation spéciale de l'Algérie ... de 1872 à 1878*, A. Mauguin, Paris, 1878.
- Irrera, Orazio, « Discours et subjectivation chez Edward Said. De la technoéthique de l'écriture à la « carrière » dans L'Orientalisme », *Tumultes*, vol. 35, no. 2, 2010.
- Isambert, François-A, « Quelques réflexions sur l'éthique dans le domaine biomédical », *Sciences sociales et santé Année*, 1984, Vol 2, N°3.
- Ivekovic, Rada, *Dame nation. Nation et différences des sexes*, Ravenne, 2003.
- Janon, Michel, « Recherches à Lambèse », *in Antiquités africaines*, 7, 1973.
- Johannes, Fabien, *Le temps et les Autres : comment l'anthropologie construit son objet*, Éditions Anacharsis, Paris, 2006.
- Jorland, Gérard, *Une société à soigner : Hygiène et salubrité publique en France au XIXe siècle*, Bibliothèque des histoires, Gallimard, Paris, 2010.
- Kateb Kamel, *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962)*, collection Travaux et Documents, Cahier n° 145, Ined, 2001.

- Kateb, Kamel *Européens, "indigènes" et juifs en Algérie (1830-1962) : représentations et réalités des populations*, INED, Paris, 2001.
- Keller, R.C. "Madness and colonization: Psychiatry in the British and French Empires. 1800 – 1962", in *Journal of Social History*, Vol 35, N° 2, 2001.
- Keller, R.C. *Colonial madness. Psychiatry in French North Africa*, The University of Chicago Press, Chicago, 2007.
- Kersaint, Georges, « Antoine-François de Fourcroy (1755-1809), sa vie et son œuvre », in *Revue d'histoire de la pharmacie*, 55^e année, N. 195, 1967.
- Kocher, Adolf, *De la criminalité chez les Arabes au point de vue de la pratique médico-judiciaire en Algérie*, Paris, J.-B. Baillière & fils, 1884.
- L'Estoile, Benoît de, « Science de l'Homme et "domination rationnelle". Savoir ethnologique et politique indigène en Afrique coloniale française », *Revue de Synthèse*, 4^e S, n^{os} 3-4, 2000.
- Lachenal, Guillaume, *Le médicament qui devait sauver l'Afrique : Un scandale pharmaceutique aux colonies*, La Découverte, 2014.
- Laissus, Yves, *L'Égypte, une aventure savante 1798-1801*, Paris, Fayard, 1998.
- Lalami, Feriel, « L'enjeu du statut des femmes durant la période coloniale en Algérie », *Nouvelles Questions Féministes*, 2008/3, Vol. 27.
- Lalaoui-Chiali, Fatima Zohra « Stéréotypes, écrits coloniaux et postcoloniaux, le cas de l'Algérie » in *Itinéraires LTC. Vies possibles, vies romanesques*, Numéro 1, 2010.
- Larcher, Émile, *traité élémentaire de législation algérienne*, t.2 (troisième édition), Rousseau & C^{ie}, Paris, 1923.
- Lasnavères Jean-Joseph Maximilien (Dr), *De l'impossibilité de fonder des colonies européennes en Algérie*, E. Thunot, Paris, 1866.
- Lasnavères, Jean-Joseph Maximilien (Dr), *De l'Impossibilité de fonder des colonies européennes en Algérie*, E. Thunot et Cie, Paris, 1866.
- Latour, Bruno, *La Science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, La découverte, Paris, 2005.
- Laurent Theis, *Guizot: La traversée d'un siècle*, CNRS éditions, Paris, 2008.
- Lavissee, Ernest « Préface », in Bourgeois, Léon, *La Politique de la prévoyance sociale: La Doctrine et la méthode*, Bibliothèque-Charpentier, Paris, 1914.
- Lavissee, Ernest, *À propos de nos écoles*, Paris, A. Colin, 1895.
- LE BON, Gustave, (1841-1931) : *Le Fatalisme moderne et la dissociation des fatalités*, in *l'Opinion, journal de la semaine du samedi 29 janvier 1910*

- LE BON, Gustave, *psychologie des foules*, Félix Alcan, Paris, 1895.
- Le Cour Grandmaison, Olivier, *Coloniser, exterminer : sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005.
- Le Cour Grandmaison, Olivier, *L'Empire des hygiénistes. Vivre aux colonies*, Paris, Fayard, 2014.
- Le Cour Grandmaison, Olivier, *L'indigénat*, éditions Zones, Paris, 2010.
- Le Cour Grandmaison, Olivier, *La République impériale : politique et racisme d'État*, Paris, Fayard, 2009
- Lebrun, François, *Pour l'histoire de la médecine : Autour de l'œuvre de Jacques Léonard*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2015.
- Leclerc, Lucien, *Histoire de la médecine Arabe*, vol. 2, E. Leroux, Paris, 1876.
- Lecuyer, Bernard-Pierre, « Médecins et observateurs sociaux : les annales d'hygiène publique et de médecine légale (1820-1850) », *Pour une histoire de la statistique*, T.1, Paris, INSEE, 1977.
- Lécuyer, Bernard-Pierre, « Régulation sociale, contrainte sociale et « Social control » in *Revue française de sociologie*, 1967.
- Léonard, Jacques, « Médecine et colonisation en Algérie au XIXe siècle », in, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 84, numéro 2, 1977
- Léonard, Jacques, « Médecine et colonisation en Algérie au XIXe siècle », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 2, 1977.
- Léonard, Jacques, *La France médicale au XIXe*, Éditions Gallimard/Julliard, Paris, 1978.
- Léonard, Jacques, *La Médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIXe siècle*, Aubier Montaigne, Paris, 1981.
- Léonard, Jacques, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIXe siècle*, Éditions Aubier Montaigne, Paris, 1981.
- Lindqvist, Sven, *Exterminez toutes ces brutes*, Les Arènes, Paris, 2007.
- Loraux, Nicole, « Éloge de l'anachronisme en histoire », in *Espaces Temps, Les voies traversières de Nicole Loraux. Une helléniste à la croisée des sciences sociales*, 2005 (1993).
- Lorcin, Patricia M. E *Kabyles, Arabes, Français: identités coloniales*, Limoges, PULIM, 2005.

- Lorcin, Patricia M.E. « Imperialism, Colonial Identity, and Race in Algeria, 1830 – 1870. The Role of the French Medical Corp », in *Isis*, 90, 1999.
- Luthi, Jean-Jacques, *Regard sur l'Égypte au temps de Bonaparte*, L'Harmattan, Paris, 1999, p. 15.
- Madonna-Desbazeille, Michèle, « L'Union agricole d'Afrique. Une communauté fouriériste à Saint-Denis du Sig, Algérie », *Cahiers Charles Fourier*, 2005 / n° 16 : <http://www.charlesfourier.fr/spip.php?article284> (consulté le 30 novembre 2015).
- Magendie, François, *Précis élémentaire de physiologie*, H. Dumont, Bruxelles, Bruxelles, 1834.
- Mahmood, Saba, *Politique de la piété : le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, La Découverte, Paris, 2009 (2005).
- Maison, Dominique, « La population de l'Algérie », in *Population*, 28^e année, n°6, 1973.
- Mameri, Khalfa, *Abane Ramdane, héros de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1988.
- Mandongault, Massala, *Anthropologie du foncier à Owendo. Une théorie de l'État-super lignage comme grille d'analyse des contradictions sociales au Gabon*, Thèse de doctorat de Sociologie et Anthropologie soutenue le 06 décembre 2011.
- Marc, Charles Chrétien Henri, *La vaccine soumise aux simples lumières de la raison*, J.-B. Baillière, Paris, 1836.
- Marcovich, Anne « French Colonial Medicine and Colonial Rule : Algeria and Indochina », in MacLeod Roy, & Milton, Lewis, *Disease, Medicine and Empire : Perspectives on Western Medicine and The expérience of European Expansion*, London, Routledge, 1988.
- Marenco, Claude, « “Majeur et vacciné“ : idéologie et prévention », in *Sciences sociales et santé*. Vol 2, n°3-4, 1984.
- Marie-Claude, « Aux origines de la solidarité publique, l'œuvre de Léon Bourgeois », *Revue française des affaires sociales*, n°1, 2014.
- Marouf, Nadir, *Le fait colonial au Maghreb : Rupture et continuités*, L'Harmattan, Paris, 2008.
- Marx, Karl *Dix-huit brumaire de Louis Napoléon Bonaparte*, Editions GF, 2007.
- Mathieu, Nicole-Claude, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Éditions IXe, 2013.

- Mathis, Charles-François et Mouhot, Jean-François *Une protection de l'environnement à la française ? (XIXe-XXe siècles)*, Camp Vallon, Paris, 2013.
- Maugue, Annelise, *L'identité masculine en crise au tournant du siècle*, Petite bibliothèque Payot. Paris, 2001.
- Maurin, Amédée, *La saison d'hiver en Algérie*, G. Masson, Paris, 1873.
- Mbembe, Achille, « De la scène coloniale chez Frantz Fanon », *Rue Descartes*, vol. 58, no. 4.
- McClintock, Anne, « family feuds : Gender, Nationalism and the Family », in *Feminist Review*, N° 44, 1993.
- McClintock, Anne, « Race, classe, genre et sexualité : entre puissance d'agir et ambivalence coloniale ». *Multitudes*, n° 26-3, 2006.
- Medina, José, *The Epistemology of Resistance. Gender and Racial Oppression, Epistemic Injustice, and Resistant Imaginations*, Oxford University Press, Oxford, 2003.
- Meilhon, A.-J., « L'aliénation mentale chez les Arabes. Études de nosologie comparée », *Annales médico-psychologiques*, 1896, n° 03, Paris, Masson, 1896.
- Mélia, Jean, *Histoire de l'Université d'Alger: l'épopée intellectuelle de l'Algérie Épopée intellectuelle de l'Algérie*, Maison des livres, 1950.
- Mercier, Ernest *Question indigène en Algérie au commencement du XXe siècle*, Augustin CHALLAMEL, Paris, 1901.
- Merle Isabelle et Muckle, Adrian, *L'indigénat Genèses dans l'empire français Pratiques en Nouvelle-Calédonie*, CNRS Éditions, Paris, 2019.
- Merle, Isabelle, « Retour sur le régime de l'indigénat : Genèse et contradictions des principes répressifs dans l'empire français », in *French Politics, Culture & Society*, 2002, Vol. 20, No. 2.
- Messaoudi, Alain, *Les arabisants et la France coloniale. 1780-1930 : Savants, conseillers, médiateurs*, ENS Éditions, Paris, 2015.
- Meynier, Gilbert, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Librairie Droz, 198.
- Meynier, Gilbert, *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Librairie Droz, Paris, 1981.
- Mohamed, Amer Meziane, *Des empires sous la terre. Histoire écologique et raciale de la sécularisation*, La Découverte, Paris, 2021.

- Morsly, Taïeb Ould (Dr), *Contribution à la question indigène en Algérie*, Impr. de J. Marle et F. Biron, Constantine, 1894.
- MORSY, Magali, *Les Saint-Simoniens et l'Orient. Vers la modernité*, Edisud, Aix-en-Provence, 1989.
- Murard Lion et Zylberman Patrick, *L'hygiène dans la République. La santé publique ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Fayard, Paris, 1998.
- Murard, Lion et Zylberman, Patrick, *L'Hygiène dans la République*, Paris, Fayard, 1996.
- Nordman, Daniel, « l'exploration scientifique de l'Algérie : le terrain et le texte », in *L'invention scientifique de la Méditerranée. Égypte Morée Algérie*, Éditions de l'EHESS, 1998
- Nordman, Daniel, Pouillon, François, *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Éditions KARTHALA, 2008.
- Nye, Robert A., *The Origins of Crowd Psychology: Gustave Le Bon and the Crisis of Mass Democracy in the Third Republic*, London, Sage, 1975.
- Olivier, Faure, *Histoire sociale de la médecine (XVIII^e – XIX^e)*, Anthropos, Paris, 1994.
- Ordre National des médecins. Conseil National de l'ordre, *Code de déontologie médicale*, Édition Février 2021.
- Osborne, Michael. A, « l'hygiène et les expéditions scientifiques », in Bourguet, Marie-Noëlle, Lepetit, Bernard Nordman Daniel et al, *L'invention scientifique de la Méditerranée. Égypte Morée Algérie*, Éditions de l'EHESS, 1998.
- Ouahès, Rachid, « Ravoisié Amable » in Pouillon, François, *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Éditions KARTHALA, 2008.
- Oulebsir, Nabila, « La découverte des monuments de l'Algérie. Les missions d'Amable Ravoisié et d'Edmond Duthoit (1840-1880) », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, N°73-74, 1994.
- Parent- Duchâtelet, Alexandre *De la prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, tome 2, J.-B. Baillière, Paris, 1857.
- Parent- Duchâtelet, Alexandre, *De la prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, tome 1 (2^e édition), J.-B. Baillière, Paris, 1837.
- Parent-Duchâtelet, Alexandre, *De la prostitution dans la ville de Paris : sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Baillière, Paris, 1837.

- Pateman, Carole, *Le contrat sexuel*, Editions La Découverte, Paris, 2010.
- Péguy, Charles, *L'Argent*, Éditions des Équateurs, 2008(1913).
- Péquignot, Bruno, *Utopies et sciences sociales*, Éditions L'Harmattan, Paris, 1998.
- Périer, J.A.N et Berbrugger, A., *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842*, Imprimerie Royale, Paris, 1847.
- Périer, Jean André Napoléon, *De l'hygiène de l'Algérie*, vol 1, Imprimerie royale, Paris, 1847.
- Périer, Jean André Napoléon, *De l'hygiène en Algérie*, vol 1 & 2, Imp. royale, 1847.
- Périer, Jean André Napoléon, *Notice historique sur la vie et les travaux du Dr Boudin, lue à la Société d'anthropologie dans la séance solennelle du 20 juin 1867, suivie d'un index bibliographique de ses ouvrages*, Périer Hennuyer et fils, Paris, 1868.
- Peut, Hippolyte, *Annales de la colonisation algérienne*, Paris, Bureaux des Annales de la colonisation algérienne, 1854.
- Pichot, André, *Aux origines des théories raciales : De la Bible à Darwin*, Flammarion, Paris, 2008.
- Picon, A., *Les saint-simoniens. Raison, imaginaire et utopie*, Paris, Belin, 2002.
- Pierru, Frédéric, « Un mythe bien-fondé : le lobby des professions de santé à l'Assemblée nationale », *Les Tribunes de la santé*, vol. 14, no. 1, 2007.
- Plaen, Sylvaine de, « Racisme et science aujourd'hui : vers une nouvelle biologisation de la différence ? », *L'Autre*, vol. 9, n°3, 2008.
- Porot Antoine (Pr) et Sutter Jean (D), *Le « primitivisme » des indigènes nord-africains. Ses incidences en pathologie mentale*. Marseille, Imprimerie marseillaise, 1939
- Porot Antoine, Arrii Côme, « Impulsivité criminelle chez l'indigène algérien ». *Annales médico-psychologiques*, n° 90, 1932.
- Porot, Antoine (Dr), « Notes de psychiatrie musulmane ». *Annales médico-psychologiques*, n° 74, 1918.
- Poussou, Jean-pierre, *L'économie française du XVIIIe au XXe siècle*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000.
- Prosper Enfantin, *Colonisation de l'Algérie*, P. Bertrand, Paris, 1843.
- Queffélec, Ambroise, Derradji, Yacine, Debov, Valéry et al, *le français en Algérie. Lexique et dynamique des langues*, De Boeck Supérieur, 2002.
- Rajeev, Bhargava, « Pour en finir avec l'injustice épistémologique du colonialisme », *Socio*, 1 | 2013.

- Ramdani, Karima, « Genre, « race » et allochronisme. Les femmes « indigènes » au centre de l'altérité coloniale en Algérie », *Les cahiers du CEDREF*, 21 | 2017.
- Rancière, Jacques, *La mésentente*, Galilée, Paris, 1995.
- Raynaud-Paligot, Carole, *La République raciale (1860-1930) : Paradigme social et idéologie républicaine, 1860-1930*, Presses Universitaires de France, Paris, 2015.
- Renan, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Imprimerie nationale, Paris, 1996 (1887).
- Reynaud-Paligot, Carole *La République raciale (1860-1930) : Paradigme social et idéologie républicaine, 1860-1930*, Presses Universitaires de France, Paris. 2015.
- Ribbes, Charles de, « reboisement des montagnes » *in annales forestières*, Paris, 1861.
- Richard Charles, *De la civilisation du peuple arabe*, Ducros Frères Editeurs, Alger, 1850, p. 7.
- Ricoux, René, « Recherches sur la mortalité de la première enfance en Algérie », *Annales de Démographie Internationale*, juin 1882.
- Ricoux, René, *La démographie figurée de l'Algérie : étude statistique des populations européennes qui habitent l'Algérie*, G. Masson, Paris, 1880.
- RIGOLI, Juan, *Lire le délire. Aliénisme, rhétorique et littérature en France au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 2001.
- Riot-Sarcey, Michèle, « Temps et histoire en débat. "Tout s'oublie" et "rien ne passe" », *Revue d'histoire du XIXe siècle, Le temps et les historiens*, Numéro 25 (2002).
- Rister, Camille, *La politique culturelle de la France en Algérie : les objectifs et les limites, 1830-1962*, L'Harmattan, 2004.
- Rosanvallon, Pierre, *L'État de la France de 1789 à nos jours*, Edition le Seuil, Paris, 1990.
- Rosanvallon, Pierre, *Pour une histoire conceptuelle du politique*, Paris, Seuil, 2003.
- Rosen, Charles E. *Explaining Epidemics and others studies in the History of medicine*, Cambridge University, 1992.
- Rostan, Léon *De l'organicisme. Précédé de Réflexions sur l'incrédulité en matière de médecine et suivi de commentaires et d'aphorismes*, P. Asselin, Paris, 1864.
- Rozet, Claude Antoine et Carette, Ernest, *Algérie*, Firmin Didot frères, 1850.
- Ruscio, Alain *Le credo de l'homme blanc : regards coloniaux français XIXe – XXe siècles*, Complexes, Paris, 1995.

- Said, Edward, *Beginnings: Intention and Method*, Johns Hopkins University Press, 1978.
- Said, Edward, *L'Orientalisme, op.cit.*, p.15.
- Said, Edward, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Éditions du Seuil, Paris, 2004 (1978).
- Said, Edward, *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Actes Sud, Paris, 2008 (2000).
- Saminadayar-Perrin, Corinne, *Le discours du journal : rhétorique et médias au XIXe siècle (1836 – 1885)*, Université de Saint-Etienne, 2007.
- Schlanger, Judith *Les métaphores de l'organisme*, Éditions L'Harmattan, Paris, 1995(1971).
- Seillan, Jean-Marie, *Aux sources du roman colonial. L'Afrique à la fin du XIXe siècle*, Editions KARTHALA, Paris, 2006.
- Selmi, Adel, « L'émergence de l'idée de parc national en France » in *Histoire des parcs nationaux, comment prendre soin de la nature ?*, Éditions Quæ, Paris, 2009,
- Sibeud, Emmanuelle, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France 1878-1930*, Edition EHESS, Paris, 2002.
- Simon, Maximilien, *Déontologie médicale ou des devoirs et des droits des médecins dans l'état actuel de la civilisation*, J. B. Baillière, 1845.
- Simon, Max, *Déontologie médicale ou des devoirs et des droits des médecins dans l'état actuel de la civilisation*, J. B. BAILLIÈRE, Paris, 1845.
- Simonot, Alexandre, « L'acclimatement et l'acclimatation » in *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, I^o Série. Tome 5, 1864.
- Singaravélou, Pierre *Professor l'empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III^e République*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2011.
- Sorre, Maximilien, *Les fondements biologiques de la géographie humaine*, Colin, Paris, 1971.
- Steinbrenner, CH.-Ch., *Traité sur la vaccine ou recherches historiques et critiques sur les résultats obtenus par vaccinations et revaccinations*, Labé, Paris, 1846.
- Stoler, Ann Laura, « Éduquer le désir : Foucault, Freud et les sexualités impériales », *Genre, sexualité & société*, n°3, 2010. URL : <http://gss.revues.org/1479>
- Stoler, Ann Laura, *Along the Archival Grain: Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton University Press, 2008.
- Stoler, Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale. Questions de méthode*, EHESS, coll. « En temps & lieux », Paris, 2019.

- Stoler, Ann Laura, *La Chair de l'Empire : Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, La Découverte, Paris, 2013.
- Stoler, Ann Laure, « Genre et moralité dans la construction impériale de la race ». *Actuel Marx*, n° 38-2, 2005, 2005.
- Sue, Eugène, *Les mystères de Paris, t.1*, Charles Gosselin, Paris, 1842.
- Surkis, Judith, *Sex, Law, and sovereignty in French Algeria, 1830-1930*, Cornell Press University, Ithaca, 2019.
- Surkis, Judith, « Propriété, polygamie et statut personnel en Algérie coloniale, 1830-1873 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 2010/2, n°4.
- Tailliant, Charles, *L'Algérie dans la littérature française : essai de bibliographie méthodique et raisonnée jusqu'à l'année 1924*, Slatkine, Genève, 1999 (1925).
- TAITHE, Bertrand, « Entre deux mondes : médecins indigènes et médecine indigène en Algérie, 1860-1905 » in *La santé des populations civiles et militaires : Nouvelles approches et nouvelles sources hospitalières, XVII^e-XVIII^e siècles*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2010.
- Thébaud, Françoise, « Penser la guerre à partir des femmes et du genre : l'exemple de la grande guerre », in
- Thiers, Adolphe, *La monarchie de 1830*, A. Mesnier, Paris, 1831.
- Titah, Rachida, *La galerie des absentes*, Éditions de l'Aube, 1996.
- Topinard, Paul, « Instruction sur l'anthropologie de l'Algérie : considérations particulières », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2^e série t. 8, 1873.
- Topinard, Paul, « Sur la population indigène de Biskra », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 3^e série t.5, 1870.
- Traverso, Enzo, *La Violence nazie. Une généalogie européenne*, La fabrique éditions, Paris, 2002.
- Trisca, Petre, *Les médecins sociologues et hommes d'État*, F. Alcan, Paris, 1923.
- Trolard, Paulin, « du rôle de la Ligue », in *Bulletin de la Ligue du Reboisement de l'Algérie*, 1882.
- Trolard, Paulin, *L'Œuvre de F. C. Maillot*, L. Remordet, Alger, 1893.
- Turin, Yvonne, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale : écoles, médecines, religion, 1830-1880*, F. Maspero, Paris, 1971.
- Turin, Yvonne, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale. Ecoles, médecines, religion, 1830-1880*, Paris, Maspero, 1970.

- Vandewalle, Bernard, *Michel Foucault. Savoir et pouvoir de la médecine*, L'Harmattan, Paris, 2006.
- Varikas, Eleni, « L'intérieur et l'extérieur de l'État-nation. Penser... outre », *Raisons politiques*, 21, 2006.
- Varikas, Eleni, « L'intérieur et l'extérieur de l'État-nation. Penser... outre », in *Raisons politiques*, 2006/1 (n° 21).
- Varikas, Eleni, *Les rebuts du monde. Figures du paria*, Ed Stock, 2007, p.131.
- Varikas, Eleni, *Les Rebutés du monde. Figures du paria*, Paris, Stock, 2007.
- Villermet, Louis René, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, tomes 1 & 2, Jules Renouard et Cie, Paris, 1840.
- Vollaire, Christiane, « L'Orient des désorientations. Une fiction de l'expertise », *Lignes*, vol. 42, no. 3, 2013.
- Warnier, Auguste et Carette, Ernest, *Description et division de l'Algérie*, Hachette, Paris, 1847.
- Warnier, Auguste-Hubert, *L'Algérie et les victimes de la guerre*, Imprimerie Duclaux, Alger, 1871.
- Weber, Eugène, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870 – 1914*, Fayard, Paris, 1983.
- Weber, Max, *Économie et société/ 2, L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, éditions Pocket, Paris, 1995.
- Wenger, Alexandre, « Médecine, littérature, histoire », *Dix-huitième siècle*, vol. 46, no. 1, 2014.
- Whitt, Laurelyn, *Science, Colonialism, and Indigenous Peoples. The Cultural Politics of Law and Knowledge*, Cambridge University Press, New York, 2009.
- Yacono, Xavier, « Bureaux arabes », in *Encyclopédie berbère*, 11 | [En ligne], mis en ligne le 01 avril 2013, consulté le 30 septembre 2013. URL: <http://encyclopedieberbere.revues.org/1882>
- Yacono, Xavier, *Les Bureaux arabes et l'évolution des genres de vie indigènes dans l'Ouest du Tell algérois (Dahra, Chéelif, Ouarsenis, Sersou)*, édition Larose, Paris, 1953.